UC-NRLF
B 3 440 121

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Année 1835. — Tome IX.

Avec un Atlas composé de 25 Pl.

PARIS,

LIBRAIRIE DÉPARTEMENTALE ET ÉTRANGÈRE

DE **LANCE**, RUE DU BOULOY, N°. 7.

A LONDRES. — CHEZ DULAU ET CO. BOOKSELLERS SOHO SQUARE.

M DCCC XXXV.

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

DC611
N841
62
.V.9

SÉANCES PUBLIQUES

ET CONSEILS GÉNÉRAUX.

Séance publique du 22 juillet 1834.

Le 22 juillet 1834, la société a tenu une séance publique ; M. Lange, vice-président, a présidé en l'absence de M. Vaugeois, de Laigle, directeur de la compagnie, et de M. Rousseau, président central.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Lange, on a entendu : 1°. Un rapport de M. de Caumont, sur les travaux de la société ;

2°. Une notice sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan, rédigée par M. Galeron, au nom de la commission chargée de l'exploration du département de l'Orne ;

3°. Un mémoire de M. Latrouette, sur un rouet garni de clochettes, qui existe dans l'église de Golleville (Manche), et que l'on met en mouvement dans certaines fêtes de l'année ;

Digitized by Google

4°. Une note de M. de Formeville, sur des antiquités romaines trouvées récemment à Lisieux;

5°. Une notice de M. de Stabenrath, sur des antiquités de même espèce trouvées dans la forêt d'Evreux;

6°. Un rapport de M. Gervais, sur un dépôt considérable de médailles romaines découvert près de Courseulles (Calvados).

Séance genérale du 23 juillet 1834.

Dans la séance générale du 23 juillet, la société a entendu un rapport de M. de Magneville sur l'état de la caisse, puis elle a ouvert différents crédits pour entreprendre de nouvelles fouilles, savoir:

1°. Un crédit de 100 fr. à M. Galeron, pour faire déblayer des constructions romaines reconnues à Planches, département de l'Orne;

2°. Un crédit de 150 fr. à M. Galeron, pour faire ouvrir trois tumulus; l'un situé à Fresnay-le-Buffart (Orne); les deux autres à Cuy et Cuigny près d'Argentan;

3°. Une somme de 100 fr. à M. Deville de Rouen, pour diverses explorations dans le département de la Seine-Inférieure;

Digitized by Google

4°. 100 fr. à MM. de Caumont, Boscher, de Magneville, Pellerin, Gervais et de Boislambert, pour faire exécuter des fouilles dans la campagne comprise entre Courseulles, Bernières et Douvres (Calvados);

5°. 50 fr. à MM. de Beaurepaire, Galeron, baron de Vauquelin et de Brébisson, pour faire fouiller au lieu dit *le château Tarin*, sur le Mont d'Eraines (Calvados);

6°. 50 fr. à M. Galeron, pour faire lever un plan des communes du Cercueil, de Goult et de Montmerrey (Orne).

Séance publique du 16 *juillet* 1835.

M. Lange, président central, a présidé la séance publique du 16 juillet 1835; on remarquait au bureau M. Target, préfet du Calvados, M. le général Corbet, commandant le même département, MM. Rousseau, Daniel, d'Anisy, et plusieurs autres membres qui avaient antérieurement rempli les fonctions de président.

Dans son discours d'ouverture, M Lange a jeté un coup-d'œil sur les travaux qui ont occupé la compagnie depuis son origine, puis il a démontré qu'il reste encore à faire de nombreuses recher-

Digitized by Google

ches qui alimenteront des volumes d'un grand intérêt.

M. de Caumont a présenté l'analyse sommaire des travaux de la société, depuis le 22 juillet 1834.

M. Léchaudé d'Anisy a lu un rapport sur les résultats qu'il a obtenus des longues et importantes recherches auxquelles il s'est livré dans les dépôts publics d'archives de la Basse-Normandie.

M. Letellier a présenté ensuite quelques reflexions pleines d'intérêt, sur la versification des diverses pièces de vers latins, contenues dans un rôle copié à Mortain, par M. d'Anisy, et provenant de l'abbaye de Savigny. Cette abbaye avait demandé vers 1125, et toutes les maisons religieuses de France et d'Angleterre fondées à cette époque, des vers en l'honneur du bienheureux Vital, mort en 1118. Ces vers furent réunis sur une longue bande de parchemin qui n'a pas moins de 40 pieds de longueur, et offre près de 200 écritures différentes; M. Letellier a fait ressortir l'importance de ce parchemin qui fait connaître l'état de la poésie latine au XIIe. siècle.

M. l'abbé Daniel a lu un fragment de l'histoire du diocèse d'Avranches, que M. l'abbé Follie des Roches se propose de publier. Ce morceau

Digitized by Google

écrit avec chaleur et élégance, est relatif à la défense du mont Saint-Michel, en 1427.

La séance s'est terminée par la lecture d'un fragment de l'intéressant ouvrage de M. Vautier sur le Cinglais.

Séance générale administrative du 16 juillet.

Dans la séance administrative qui a eu lieu à l'issue de la séance publique, la société a entendu un rapport de M. de Magneville, sur l'état de la caisse et un rapport verbal de M. de Caumont, constatant qu'on n'a pu employer qu'une partie des sommes votées en 1834, pour des fouilles. Elle a ouvert de nouveaux crédits, après avoir écouté les observations présentées par MM. Castel, de Banville, Houel, Legrand, Gervais et de Magneville.

1°. Un crédit de 100 fr. à M. Galeron, pour des fouilles à exécuter près de l'église de Saint-Sulpice-sur-Rille (Orne), où il existe des vestiges de constructions gallo-romaines;

2°. Un crédit de 50 fr. à M. Legrand de Saint-Pierre-sur-Dives, pour faire lever les plans de plusieurs enceintes retranchées de l'arrondissement de Lisieux;

3°. Un crédit de 100 fr. à M. de Magneville, pour continuer les fouilles commencées à Lébisey près de Caen, et qui ont déjà produit la découverte de constructions gallo-romaines assez importantes.

Composition du bureau et de la commission d'impression pendant les années 1834 *et* 1835.

Année 1834.

Directeur, M. G. Vaugeois, membre de plusieurs académies, inspecteur des monuments historiques, etc., etc., *à Laigle* (Orne).

Président central, M. l'abbé Rousseau, inspecteur de l'Académie universitaire de Caen, membre de plusieurs académies;

Vice-président, M. Lange, membre de l'académie de Caen, et de plusieurs autres compagnies savantes;

Secrétaire général, M. de Caumont, correspondant de l'institut de France;

Secrétaire adjoint, M. Gervais, avocat à la cour royale de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes;

Trésorier, M. de Magneville, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères;

Commission d'impression.

MM. Léchaudé d'Anisy, Boscher, Lair, Roger, l'abbé Daniel, Rousseau, de Magneville, Gervais, de Caumont.

Année 1835.

Directeur, M. l'abbé De La Rue, membre de l'institut de France ;

Président central, M. Langr ;

Vice-président, M. Méritte-Longchamp, membre de plusieurs académies.

Les autres fonctions ont été remplies par les mêmes officiers que l'année précédente.

La commission d'impression a été composée des mêmes membres qu'en 1834.

EXTRAIT

Des rapports faits dans les séances publiques du 22 juillet 1834 et du 16 juillet 1835, sur les travaux de la société des Antiquaires de Normandie; par M. DE CAUMONT, *secrétaire de la société.*

MESSIEURS,

La société des Antiquaires de Normandie a compris, il y a long-temps, l'avantage d'adopter, pour les recherches scientifiques, une contrée dont les limites n'aient point été fixées par le caprice, mais par les événements qui ont décidé du sort des peuples, en leur donnant des usages et des mœurs particulières.

C'est à cette manière d'envisager les travaux archéologiques et à la détermination qu'elle a prise de cultiver exclusivement des études d'une application immédiate à l'histoire et aux monuments de notre belle province, que la compagnie doit le succès qu'elle a constamment obtenu.

Marchant ainsi, Messieurs, dans la voie la plus rationnelle, vous continuerez vos recherches sans relâche, et cette régularité donnera bientôt à la collection de mémoires, qui en sera le résultat le plus haut degré d'intérêt qu'elle puisse atteindre. Vous venez de publier vos VIe., VIIe. et VIIIe. volumes et le IXe. dont l'impression est commencée, paraîtra au plus tard en 1836.

Des publications si fréquentes sont une preuve de l'activité de vos travaux. Je vais passer rapidement en revue quelques-uns de ceux qui vous ont occupés depuis le 22 juillet 1833.

ÈRE GALLO-ROMAINE.

L'exploration des monuments du département de l'Orne, commencée il y a trois ans par une commission que vous aviez choisie, et dont M. Galeron était l'organe, a été continuée dans l'arrondissement d'Argentan, et vous avez entendu le rapport auquel une dernière excursion a donné lieu.

Plusieurs enceintes de l'époque romaine; des tumulus, d'antiques voies et beaucoup de monuments d'une époque postérieure, ont été reconnus par votre commission; elle terminera bientôt

l'examen de l'arrondissement d'Argentan, qui forme à lui seul près du tiers du département de l'Orne.

—M. Alfred Canel, auteur de la statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer, vous a soumis un mémoire dans lequel il décrit les voies romaines de cette région, les enceintes retranchées et les différents objets antiques qui y ont été découverts.

—Aux environs de Bernay, M. l'abbé Leroux a remarqué plusieurs emplacements couverts de briques romaines et des médailles du IIIe. siècle, dont plusieurs ont été déposées dans votre collection.

—M. Spencer Smith, qui vient de doter nos bibliothèques, de l'ouvrage de M. de Hammer, sur le culte de Mithra, vous a donné de nouveaux détails sur les tumulus observés par lui en Turquie; déjà l'année dernière, vous aviez consigné dans vos mémoires quelques réflexions du même auteur sur ces antiques monuments.

— M. Edouard Lambert continue le grand ouvrage qu'il a commencé sur les médailles celtiques; plusieurs pièces nouvelles lui ont été communiquées, et tout récemment il a découvert au Tronquay, près Bayeux, une médaille d'or présentant des particularités remarquables.

—M. Gervais vous a présenté une notice sur un dépôt considérable de médailles du IIIe. siècle, exhumé entre Courseulles et Reviers (Calvados), où l'on a trouvé quelques vestiges de constructions antiques.

— M. de la Saussaye, de Blois, vous a fait parvenir une description de la Pile Cinq-Mars, que l'on voit sur le bord de la Loire, entre Luynes et Langeais. Cette pyramide fort élevée et qui avait déjà attiré l'attention de plusieurs savants, n'avait encore été ni bien dessinée, ni exactement décrite, et sous ce rapport, le travail de M. de la Saussaye ne laisse rien à désirer. M. l'abbé Rousseau, qui passe une partie de ses vacances en Touraine, et qui a pu fréquemment visiter le monument, vous a de son côté fait une description qui prouve l'exactitude des observations de M. de la Saussaye. Il vous a même présenté un échantillon des briques qui ont été employées dans la construction de cette belle pyramide qui a plus de 80 pieds de hauteur.

—Vous avez reçu de M. Moreau, conservateur de la bibliothèque publique de Saintes, un mémoire concernant la véritable position du *Portus Santonum* de Ptolémée. Les recherches consciencieuses auxquelles s'est livré l'au-

Digitized by Google

teur, l'engagent à fixer ce port à peu de distance de Toulon, au fond d'un petit golfe situé à quelques lieues au midi de l'embouchure de la Charente. Les débris considérables d'antiquités romaines découverts à Toulon, le camp stationnaire qui domine cette bourgade et la belle pyramide itinéraire haute de 74 pieds qui existe encore le long de la voie antique allant de Toulon à Saintes, indiquent suffisamment l'importance des relations qui ont existé entre ces deux villes, et la position maritime de la première convient tout-à-fait au port indiqué par Ptolémée comme se trouvant dans le territoire des Santones.

—Plusieurs positions romaines ont été reconnues cette année en Normandie : à Falaise, M. Galeron a découvert les restes d'une villa dont l'importance ne saurait être méconnue, et dont la distribution était semblable à celle des maisons de Pompéi.

—A quelques lieues de Rouen, dans la forêt de Maulevrier, près de Caudebec, d'autres constructions intéressantes ont été découvertes et seront décrites par MM. A. Deville et de Stabenrath.

—Ce dernier vient de vous adresser un mémoire sur des murailles antiques trouvées dans la forêt d'Evreux.

Digitized by Google

—Les enceintes retranchées ont depuis quelque temps attiré l'attention de la société.

M. Fallue, commandant des douanes à la Mailleraye, s'est principalement occupé des enceintes qui existent sur les bords de la Seine ; il a rédigé un mémoire rempli de détails intéressants, qui vient de vous être adressé, et que vous comptez publier dans votre IXe. volume.

—M. de Magneville ayant appris de M. Lair, que des constructions romaines et des médailles avaient été découvertes à Lebisey, près Caen, s'est empressé d'examiner ces constructions ; il a bientôt reconnu qu'elles avaient appartenu à une *villa* ou maison de campagne d'une assez grande étendue. M. de Magneville vous a lu déjà une notice sur cette découverte et vous a présenté le plan de l'édifice.

Vous avez pensé, Messieurs, qu'il importe de connaître toute l'étendue de ce monument, et les renseignements de M. de Magneville, vous ayant appris que les fondations se prolongent dans les terres voisines de celles où l'on a fouillé, vous l'avez invité à continuer ses recherches, et mis pour cet objet, à sa disposition, une somme de 100 francs.

—M. le marquis de la Grange vous a soumis un mémoire fort intéressant sur des constructions

Digitized by Google

romaines découvertes dans la commune de Chanday, département de l'Orne. Ce sont des salles munies d'hypocaustes et dont une se termine en demi-cercle, selon l'usage presque constamment adopté par les architectes gallo-romains. Des médailles, des peintures à fresque, un grand nombre de conduits de chaleur, de briques et de poteries, ont été recueillis dans les fouilles.

M. Renault, architecte à Falaise, a levé un plan très-exact de ce bâtiment. Tout près des débris précédents, on a découvert un fourneau à poterie qui offre le plus grand rapport avec ceux qui ont été trouvés dans d'autres contrées, notamment avec celui de Rheinzabern (1). A ce sujet, vous avez pris connaissance d'une note de M. Schweighauser, de Strasbourg, que vous a communiquée M. de Caumont.

— M. de Formeville vous a fait connaître le résultat des recherches que vous l'aviez chargé de faire au vieux Lisieux, conjointement avec plusieurs autres membres de la compagnie. Ces recherches devaient avoir lieu près d'une habitation où le terrain s'élève en demi-cercle comme un amphithéâtre. Plusieurs antiquaires, et M.

(1) Voir la seconde partie de mon Cours d'Antiquités Monumentales, chapitre V.

de Formeville lui-même, supposaient que cet emplacement pouvait avoir appartenu à un théâtre ou à quelqu'édifice du même genre; les fouilles n'ont pas, du moins jusqu'ici, confirmé cette prévision ; mais comme elles n'ont consisté que dans un petit nombre de tranchées, peut-être faudra-t-il par la suite entreprendre des travaux plus étendus. Quoi qu'il en soit, M. de Formeville vous a dit avoir rencontré plusieurs murs de construction romaine qui lui ont paru des restes d'habitations, mais dans lesquels il n'a pu reconnaître les débris d'un grand édifice.

—Le même membre vous a annoncé que, lors des travaux qui ont été entrepris récemment à Lisieux, pour démolir une chapelle attenant à l'église cathédrale de Saint-Pierre, on a trouvé, sous les fondations de cet édifice, des constructions plus anciennes et des tuiles romaines près desquelles on a recueilli des poteries rouges de la même époque, d'où il résulte que des constructions antiques ont existé dans cette partie de la ville actuelle.

—M. le docteur Mury, de Vire, vous a fait parvenir plusieurs instruments en bronze, trouvés près de cette ville, et un gand anneau du même métal ressemblant beaucoup à l'extrémité d'une enseigne romaine. Vous vous proposez de faire

graver ces divers objets dans l'atlas de votre IXe. volume.

—Votre savant confrère, M. Deville, de Rouen, vous a rendu compte des fouilles qu'il a fait exécuter dans la forêt de Maulevrier, où déjà d'importantes constructions avaient été mises à nu l'année dernière. Les nouvelles recherches faites par M. Deville, ont produit la découverte de poteries, de débris d'urnes en verre et de plusieurs autres objets évidemment antiques.

—Vous avez reçu du même auteur une notice très-intéressante sur un pied romain en bronze, trouvé aussi au milieu des ruines antiques de cette forêt, et qui est déposé aujourd'hui au musée d'antiquités de Rouen.

—M. Gervais vous a présenté: 1°. Une médaille de Claude, trouvée à Saint-Aubin-sur-Mer, où plusieurs découvertes ont été faites précédemment; 2°. Une meule antique exhumée à Mondeville, dans un terrain voisin de celui où l'on découvrit un trépied de bronze; cette meule est en poudingue, formée de petits silex noirs arrondis, incrustés dans une pâte blanchâtre de grès.

—Vous avez entendu la lecture d'un mémoire dans lequel M. Massiou, juge d'instruction à

La Rochelle, présente une description aussi intéressante qu'élégante des monuments de la ville de Saintes et de ses environs. M. l'abbé Rousseau, qui s'est chargé d'examiner ce travail en a fait ressortir l'intérêt. Les descriptions de M. Massiou sont d'une exactitude qui ne laisse rien à désirer, et l'ouvrage considérable qu'il prépare sur la Saintonge, ne manquera pas d'attirer, vers cette contrée déjà classique, un grand nombre d'archéologues. Vous avez pensé que le travail de M. Massiou, trouverait place dans les différents recueils publiés en Poitou et en Saintonge; autrement vous vous seriez empressés de le faire imprimer.

MOYEN AGE.

—M. de Caumont vous a rendu compte des découvertes de tombeaux faites à plusieurs reprises dans la commune de Livry, arrondissement de Bayeux, où il existait très-anciennement un monastère qui fut ruiné par les Normands.

— M. Deshayes vous a entretenus de plusieurs cercueils en pierre, trouvés dans un lieu où il n'existe aucune habitation, entre le hameau de Bras et celui de Beauvais près de Caen. Ces tombeaux étaient d'un seul mor-

Digitized by

ceau, un peu évasés vers la tête, et d'une longueur d'environ six pieds; tous étaient couverts de pierres plates symétriques, juxta-posées et formant un couvercle de la même grandeur que le cercueil.

—M. Chauvin vous a signalé de son côté l'existence de plusieurs tombeaux de la même espèce, qui se trouvent dans un champ, commune de Saint-Martin-de-Fontenay. L'un de ces tombeaux a été déposé dans votre collection par les soins de M. Chauvin. Il contenait un fragment d'agraffe en bronze, et un petit pot dont les parois étaient percées de plusieurs trous *destinés* à donner de l'air au feu que paraît avoir contenu ce vase lors de l'inhumation.

—M. Chrétien de Jouay du Plain, département de l'Orne, vous a présenté un mémoire sur une enceinte retranchée, citée précédemment par M. Louis Dubois, et qui se rencontre dans la commune de Saint-Pierre-le-Goult, arrondissement d'Alençon, sur un des points les plus élevés du département de l'Orne. L'auteur est porté à penser que l'origine de cette enceinte remonte aux temps romains; mais elle paraît aussi avoir été occupée pendant le moyen âge. Vous vous proposez d'en faire lever le plan et de faire examiner si cette position en vue du camp de

la bruyère de Francheville, signalé depuis longtemps par M. Louis Dubois, et tout récemment exploré par M. Galeron, ne se rattacherait point à quelque grande ligne de communication existant sous la domination romaine, entre le Mans, la ville d'Exmes, et le pays que nous habitons.

—M. Deville, de Rouen, qui a si bien mérité de la science par ses grands travaux historiques, vous a lu un fragment de son essai sur le château de Tancarville, ouvrage important qui prendra place dans nos bibliothèques, à côté de l'essai sur le château Gaillard et de l'histoire de l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville. Vous avez reçu dernièrement de ce savant confrère un mémoire sur le curieux château de Gisors, fondé par Guillaume-le-Roux. Vous vous proposez de le faire imprimer dans votre IXe. volume.

—M. de Caumont vous a présenté une description du château de Fauguernon, arrondissement de Lisieux, l'un des monumens les plus remarquables de la féodalité normande et des châteaux moins bien conservés, et dignes cependant d'être étudiés que l'on rencontre au *Pin*, à *Orbec*, à *Courtonne*, à *Montgommery*, et à *Bienfaite*.

—M. Léchaudé d'Anisy, auquel vous devez le

Digitized by Google

travail considérable qui forme les 7e. et 8e. volumes de votre collection de mémoires, et qui donne l'analyse des pièces manuscrites déposées dans les archives départementales du Calvados, a successivement visité tous les dépôts de même espèce, publics ou particuliers, qui existent dans la Basse-Normandie. Plusieurs fois depuis trois ans, M. Léchaudé vous a fait à ce sujet des communications remplies d'intérêt, sur les résultats de son inspection des archives des départements de la Manche et de l'Orne. L'une des pièces manuscrites recueillies par M. Léchaudé renferme un très-grand nombre de vers latins *écrits* au XIIe. siècle, en l'honneur du bienheureux Vital. M. Letellier vous a présenté une dissertation sur cette pièce curieuse qui montre l'état de la poésie latine au XIIe. siècle.

— Des communications de ce genre vous ont été faites par M. de Formeville, qui s'occupe de réunir les éléments d'une histoire du diocèse de Lisieux, et qui a retrouvé un très-grand nombre de chartes ou titres se rapportant à cette partie de notre département.

— Vous devez à M. Ephrem Houel, de Saint-Lo, la description d'un vitrail de cette ville, sur lequel on remarque le portrait de Louis XI; M. Houel s'occupe aussi de déchiffrer les chartes

déposées aux archives et d'explorer les divers cantons du département de la Manche.

—M. l'abbé Daniel, par les soins duquel le collége de Caen a pris de si grands accroissements, vous a fait plusieurs communications pendant le cours de cette année. Dans trois de vos réunions, il vous a entretenus d'un travail intitulé *Essai sur l'histoire du diocèse d'Avranches*, par M. l'abbé Des Roches. Vous avez entendu plusieurs fragments qui vous ont montré toute l'importance de cet ouvrage.

—M. l'abbé de la Rue, à qui personne ne conteste un des premiers rangs dans la science littéraire du moyen âge, vient de livrer au public le fruit des recherches de toute sa vie sur les Trouvères, Normands et Anglo-Normands. Pour arracher à un injurieux oubli ces monuments précieux de notre littérature nationale, il a fallu qu'un homme, doué tout à la fois d'une science profonde et d'un zèle infatigable, consacrât une grande partie de sa vie à rechercher ces restes épars, et à coordonner ces débris.

Cette tâche pénible et glorieuse a été dignement remplie par notre savant confrère et son important ouvrage va refléter une nouvelle gloire sur la France, et particulièrement sur la Normandie.

Digitized by Google

—M. Spencer Smith vous a lu un rapport sur les fouilles qui furent faites, il y a 18 ans, à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, pour découvrir les tombes des prieures de cette maison religieuse :

Le rapport de M. Smith a été entendu avec d'autant plus d'intérêt, que la plupart des objets trouvés dans les tombeaux avaient été déposés dans votre musée par M. Léchaudé. Plusieurs des pierres qui recouvraient les cercueils ont elles-mêmes été recueillies et transportées dans votre cabinet.

—M. l'abbé Gautier, chapelain de l'hospice du *Bois-Halbout*, vous a fait parvenir une description des églises d'Acqueville de Harcourt et de Cesny-en-Cinglais.

L'une de ces églises appartient au style du XIIe. siècle, et mériterait d'être soigneusement dessinée. Les deux autres paraissent en grande partie dater du XIIIe. siècle, et ne sont pas moins curieuses par leurs détails architectoniques.

—Votre savant correspondant, M. Berger de Xivrey, vous a lu une notice concernant des fouilles faites à Clinchamp, département de l'Orne, sur la propriété de M. le comte de Montesquiou.

Les excavations ont été pratiquées dans le but de niveler une motte féodale au milieu de laquelle on a trouvé divers objets en métal, et un cachet dont les armoiries ont été expliquées dans la notice de M. Berger de Xivrey.

— M. Le Sueur Merlin vous a donné communication d'un travail intitulé Recherches sur l'ancien port de Quintovic, détruit en 842, par les Normands.

—M. Lambert vous a, de son côté, fait parvenir une notice sur une monnaie mérovingienne frappée dans ce même lieu, dont l'importance a dû être assez considérable.

— M. Cartier, d'Amboise, qui a formé une collection fort intéressante de monnaies du moyen âge, a décrit une pièce inédite frappée à Jumièges, et qui paraît remonter à une époque antérieure à l'arrivée des Normands.

—M. de Cacheleu a déposé dans votre collection plusieurs objets en fer, trouvés à Darnetal, canton de Dozulé, où un château paraît avoir existé dans le moyen âge.

— M. Latrouette vous a annoncé qu'il existe dans l'église de Golleville, près Valognes, un rouet fort ancien, garni de clochettes que l'on met en mouvement à certaines fêtes de l'année, pendant le *Magnificat*. M. Latrouette vous a ex-

Digitized by

posé son opinion sur l'origine de ce singulier usage.

—M. Vautier, professeur à la faculté des lettres, vous a communiqué le résultat des recherches longues et consciencieuses auxquelles il s'est livré sur l'histoire et la topographie du pays connu sous le nom de *Cinglais*. Après avoir cherché l'étymologie de dénomination, ainsi que l'origine de la circonscription territoriale de ce canton, l'auteur a fait une description aussi exacte qu'intéressante de la forêt qui en occupe une partie considérable ; puis il a présenté l'histoire des principales familles qui ont habité le *Cinglais*. Le travail important de M. Vautier se termine par l'examen de chaque commune, et des faits historiques qui s'y rattachent. Il serait difficile, dans un énoncé aussi rapide, de donner une idée de l'important mémoire de M. Vautier. Il sera lu avec un vif intérêt, et placé dans le Xe. volume de vos mémoires. La lecture de ce beau travail a occupé plusieurs de vos séances, ainsi que le rapport intéressant auquel il a donné lieu et pour lequel vous devez des remerciments à M. Boscher.

—M. le vicomte de Banville, vous a soumis un manuscrit intitulé *Histoire des évêques et doyens de l'église Notre-Dame de Bayeux*.

Ce manuscrit ne paraît pas avoir une grande valeur historique, et tout porte à croire qu'il a été consulté par M. Herman, auteur de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux. Cependant, afin de savoir s'il ne contiendrait pas quelques renseignements utiles, vous avez engagé MM. Roger et Léchaudé à en prendre lecture, afin de vous faire part du résultat de leur examen.

— M. Couppey, de Cherbourg, vous a présenté un grand travail renfermant des détails du plus haut intérêt sur la législation du moyen âge. Vous auriez publié un fragment de cet ouvrage qui a été lu dans une de vos séances publiques, si l'académie de Cherbourg n'en avait elle-même ordonné l'impression.

— M. de Caumont vous a soumis une description des églises de Conches et de Verneuil ; elles offrent des sculptures de la fin du XVe. siècle et du XVIe., remarquables par leur élégance et leur finesse. La principale église, dont la tour du XVIe. siècle fait l'admiration des connaisseurs, offre à l'intérieur de la nef des parties beaucoup plus anciennes et qui doivent remonter à peu près à la fondation de Verneuil par Henri Ier, c'est-à-dire à la première moitié du XIIe. siècle.

L'église de Conches est en grande partie du XVIe. siècle, et ses vitraux ne sont pas sans intérêt. Le clocher à jour qui surmonte le portail

et qui menace ruine, attendu que la charpente revêtue en plomb qui le forme est dans un état avancé de détérioration, avait été construit sur le modèle de celui qui occupe la partie centrale de la cathédrale d'Evreux. Un dessin représentant l'ancienne forteresse de Conches vous a aussi été présenté.

— L'infatigable M. Lair, auquel le département du Calvados a dû, en 1834, une nouvelle exposition des produits de l'industrie, vous a présenté la description d'un monument funéraire indien, en bois, long de 9 pieds, et dont M. Lamare Picot a fait hommage à la ville de Caen : ce monument nommé *berchoka* est destiné à figurer dans un de nos musées.

— Les travaux exécutés dans un cimetière auprès de l'ancienne église Sainte-Paix, à l'effet d'y établir une usine pour l'éclairage de la ville de Caen par le gaz, ont produit la découverte de plusieurs monnaies du moyen âge, dont M. Gervais vous a présenté la description. Vous avez appris de ce confrère, que les restes de l'ancienne église Sainte-Paix, bâtie dans le XIe. siècle, ne seront pas détruits, et qu'ils seront utilisés pour l'usine qu'on se propose d'établir.

—M. d'Anisy vous a lu une notice sur un objet en bronze, doré, émaillé, représentant au milieu d'une de ses faces une femme nue. On lit autour

de ce médaillon les mots suivants : *et verbum caro factum est*, il a été trouvé à Villy, département du Calvados.

—M. l'abbé Louis, curé de Sainte-Marie-du-Mont, département de la Manche, vous a envoyé un mémoire très-intéressant sur l'histoire de cette commune. Il serait à désirer que MM. les curés s'occupassent chacun dans leur paroisse de rédiger de pareils mémoires, et les fissent parvenir au chef-lieu du diocèse, ou aux sociétés savantes qui recueillent les éléments d'une histoire générale. Déjà Mgr. l'évêque du Mans a demandé de semblables travaux aux desservants de la Sarthe. Je ne peux résister au désir de vous citer le passage de la lettre pastorale écrite à ce sujet par le respectable prélat du Mans.

« L'histoire des églises chrétiennes, dit-il, n'a « pu être faite qu'à l'aide des traditions et des « écrits conservés dans les localités, et surtout « des chroniques que faisaient presque toujours « les monastères. Maintenant que nous n'avons « plus ces nombreuses maisons peuplées de sa- « vants du premier ordre, qui passaient leur « vie dans des travaux continuels de science « et d'érudition, il n'y aura pas moyen de faire « par la suite, l'histoire de nos jours avec un « certain détail, si l'on ne se hâte de recueillir « tout ce qui mérite quelqu'attention, et de le

« consigner par écrit avec les caractères de la « vérité. Vous ferez donc, M. le curé, sur un « registre, l'histoire de votre paroisse en remon- « tant aussi haut que vous le pourrez, pourvu « que vous ne disiez que la vérité bien exacte ; « vous y mentionnerez sa fondation, si vous « la connaissez, l'achat, la construction, les « réparations considérables de l'église, du pres- « bytère, du cimetière, les noms des curés, « l'époque de leur entrée en possession, celle « où ils ont cessé leurs fonctions par mort, « démission, translation ou autrement, ce qu'ils « ont fait de plus important ; un établissement « de sœurs, d'un hôpital, d'une école chré- « tienne de garçons ou de filles ; les noms « des bienfaiteurs, la qualité ou la nature de « leurs bienfaits ; les événements notables qui « arrivent dans une paroisse ou dans les envi- « rons, sous le rapport religieux ou même dans « l'ordre purement temporel, comme la visite « épiscopale, la confirmation, une maladie con- « tagieuse, une longue sécheresse, une inon- « dation calamiteuse, un froid ou une chaleur « extraordinaire, une disette, une abondance « remarquable, un incendie, le commencement, « les progrès, la chûte d'une usine importante ; « des divisions ou des troubles qui auraient eu

« lieu ; des contestations entre les diverses auto-
« rités, etc., etc. »

« Dans plusieurs parties du diocèse, se trou-
« vent encore des restes importants d'antiquités
« de différentes natures. Il est à souhaiter que
« les ecclésiastiques qui sont sur les lieux ne
« restent pas étrangers à des monuments que les
« explorateurs viennent souvent visiter de fort
« loin. »

Telles sont, Messieurs, les recommandations faites aux desservants de son diocèse par M. l'Evêque du Mans ; elles ne peuvent manquer de produire de bons résultats. Qui pourrait mieux en effet recueillir les traditions et étudier l'histoire locale, que les ecclésiastiques en contact journalier avec la population des campagnes, et dont les études peuvent être dirigées avec tant de fruit vers l'archéologie et les recherches historiques ? M. l'évêque du Mans, pour assurer l'exécution de ses recommandations, vient d'ordonner qu'un Cours d'Antiquités Monumentales soit désormais professé dans le séminaire diocésain. Nous avons l'espoir qu'un si bon exemple sera suivi dans plusieurs autres évêchés, et nous devons nous applaudir des résultats heureux qu'il ne peut manquer de produire (1).

(1) Le Cours d'Antiquités Monumentales, que j'ai professé

Lorsque des notions d'architecture auront été données aux jeunes ecclésiastiques, on ne les verra plus autoriser ou solliciter même, pour leurs églises, des travaux de mauvais goût; aux fenêtres du style gothique, ils ne feront plus substituer ces ignobles ouvertures carrées qui choquent péniblement la vue dans tant d'églises. Ils ne couvriront plus les murs d'une couche épaisse de peinture d'un jaune éclatant, d'un beau bleu de Prusse, ou d'un vert foncé.

—Sur la demande de M. Lair, vous avez appuyé une pétition adressée par les habitants de la commune de Secqueville-en-Bessin, afin d'obtenir du ministre des cultes, quelques secours pour la réparation de leur église. Vous avez insisté sur l'intérêt qu'offre ce monument du XIe. siècle, et par son architecture et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. En effet, l'église de Secqueville a soutenu, en 1105, un siége dont les détails sont racontés par Robert Wace.

—Vous avez, comme les années précédentes, saisi toutes les occasions qui se sont offertes pour recommander la conservation des anciens édifices; malheureusement vos efforts ont souvent été infructueux.

à Caen, en 1830, doit servir de guide au professeur chargé de cet enseignement.

— Plusieurs fois, déjà, vous aviez réclamé la conservation de l'église Notre-Dame-sous-l'Eau de Domfront ; cette année pour la quatrième fois, vous avez adressé à M. le Préfet de l'Orne, une lettre pressante dans le même but, ainsi qu'un rapport sur cet édifice, fait par M. Galeron, conservateur des monuments historiques de l'Orne. Votre réclamation n'a pas eu l'effet que vous deviez en espérer; seulement, elle a décidé l'administration à conserver une partie de l'église : la nef sera démolie, le chœur et les chapelles de la croix conservées et réparées ainsi que la tour centrale. Si l'on doit quelque reconnaissance aux personnes qui ont contribué à la conservation de cette partie de l'église, on ne peut cependant s'empêcher de déplorer la destruction de la nef qui formait, à elle seule, les deux tiers du monument ; l'édifice ressemblera maintenant à une statue privée de ses jambes et de son corps, à laquelle il ne resterait plus que la tête et les deux bras, et cependant il était si facile de tout conserver !

Création d'une société pour la conservation des monuments. Dans le but de remédier à des inconvénients si graves aux yeux des amis des arts, j'ai créé de concert avec plusieurs antiquaires de diverses parties de la France, une

Digitized by Google

nouvelle société qui prend le titre de *Société Française pour la conservation et la description des monuments historiques*, et dont le chef-lieu est à Caen.

Elle nomme un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires chargés de constater chaque année dans leurs ressorts, l'état des monuments les plus remarquables, et de faire connaître à la société le résultat de leur examen, afin que l'on prenne les mesures qui seront jugées nécessaires pour la conservation de ces édifices.

De tous les points de notre territoire, les hommes de goût qui ne voient pas sans douleur les destructions et les actes de vandalisme que j'ai eu l'honneur de vous signaler, viendront se ranger sous la bannière de cette nouvelle société. Non seulement elle s'opposera de tout son pouvoir à la destruction des monuments historiques, mais elle dirigera le ciseau des artistes chargés de les restaurer. Aucuns sacrifices ne seront négligés pour sauver du naufrage les chefs-d'œuvres qui nous restent encore des siècles passés. Les démolisseurs sont organisés en bandes noires, eh bien, les conservateurs se formeront en société et prendront pour devise : *arts, histoire nationale*.

Lorsque nos efforts ne pourront sauver les

monuments, au moins nous les décrirons, nous rachèterons les sculptures les plus remarquables de ces marchands qui calculent à un centime près ce que leur rendra chaque coup de marteau. Sans doute, la société nouvelle ne peut se flatter de conserver tout ce qui mériterait de l'être; mais n'eût-elle sauvé que quelques édifices, sa mission serait encore belle et honorable.

Une autre société, fondée récemment et dont le chef-lieu est à Paris, se voue à la recherche des documents originaux relatifs à l'histoire de France; elle se propose de publier, outre un grand nombre de documents inédits, un bulletin mensuel, dans lequel il sera rendu compte des travaux historiques. La société de l'histoire de France a pour secrétaire M. Jules Desnoyers, dont nous connaissons tous l'instruction; votre savant confrère, M. le marquis Le Ver, est un des membres fondateurs de la compagnie.

Nouveaux membres.

J'ai maintenant à vous rendre compte des changements opérés dans le personnel de la société.

Vous avez nommé un certain nombre de nouveaux membres titulaires et de membres correspondants, tous connus par des travaux intéressants; ce sont :

M. Turgot, professeur au collége royal de Caen ;

M. Le Cointre-Dupont, ancien secrétaire de la société des Antiquaires de Poitiers ;

M. Le Cerf, professeur en droit ;

M. Mury, docteur en médecine à Vire ;

M. Le Tellier, inspecteur général des écoles primaires du Calvados ;

M. Guillotot, inspecteur des contributions directes ;

M. Hermant, membre de plusieurs académies, à St.-Omer ;

M. Cartier d'Amboise, ancien caissier de la monnaie de Paris, qui a réuni une grande quantité de monnaies rares, et qui a publié un mémoire sur celles de la Touraine et de l'Anjou.

M. le général Corbet, commandant le département du Calvados;

M. de la Chouquais, président à la Cour royale de Caen ;

M. le baron de La Bergerie, sous-préfet à Bayeux ;

M. Girardin, professeur de chimie à Rouen ;

M. Bertran, juge de paix et secrétaire de la société d'émulation de Rouen;

M. Le Roy Beaulieu, maire de la ville de Lisieux ;

M. Berger de Xivrey, membre de plusieurs

sociétés savantes, couronné par l'institut en 1833;

M. Emeric David, membre de l'Institut;

M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, et M. Piers, vice-président de la même société.

MM. Mazier, médecin à Laigle, et Le Roux, curé de Saint-Clair d'Arcey (Eure), qui ont fait, dans leurs cantons respectifs, des découvertes intéressantes d'antiquités romaines;

M. Rey, négociant, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris;

M. l'abbé Duparc, vicaire de Sainte-Trinité, à Falaise.

M. Stapleton, membre de la société des Antiquaires de Londres;

M. Hittorff, architecte, auteur d'un grand ouvrage sur les monuments historiques de la Sicile;

M. l'abbé de Lamarre, ancien principal du collége de Valognes, grand-vicaire de Coutances;

M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut;

M. Arth. Beugnot, membre de l'académie des inscriptions (Institut);

M. le baron de Reiffeinberg, recteur de l'université de Louvain, membre de l'Institut de France;

M. Dujardin, professeur d'histoire naturelle à Tours, ancien conservateur des monuments historiques du département d'Indre-et-Loire;

M. Noël Champoiseau, membre de l'académie de Tours;

M. Beaudot, conservateur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or;

M. Savary, curé de Carentan (Manche);

M. de Milly, membre de l'association normande, et de plusieurs académies, à Mortain;

M. de Brix, procureur du roi à Argentan;

M. Artaud, membre de l'Institut, à Avignon;

M. Cardin, ancien procureur du roi, conservateur honoraire de la bibliothèque publique à Poitiers;

M. Masure, professeur de philosophie au collége royal, et conservateur du musée d'antiquités de Poitiers;

M. l'abbé Aubert, curé de la ville de Chauvigny, département de la Vienne;

M. de Boismorand, membre de la société de Antiquaires de l'Ouest;

M. Jubinal, ancien élève de l'école des Chartes, à Paris;

M. Tranois, professeur au collége royal de Rennes;

M. Féret, maréchal-de-camp à Saint Omer ;

M. Godefroy, ancien sous-préfet à Lille, membre de plusieurs sociétés savantes ;

M. le baron de Gaujal, membre de l'Institut, premier président de la Cour royale de Limoges;

M. Than, capitaine d'infanterie, qui a exploré les antiquités romaines de l'Afrique, pendant son séjour à Alger ;

M. l'abbé Audierne, vicaire général à Périgueux, conservateur des monuments historique de la Dordogne ;

M. le chevalier Bard, membre de plusieurs académies à Beaune ;

M. Massiou, juge d'instruction à la Rochelle;

M. Paul Royer-Collard, professeur à la faculté de droit de Paris;

M. Leroux de Lincy, ancien élève de l'école des Chartes, à Paris ;

M. Niel, sous-préfet de Bernay ;

M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle à Rouen ;

M. Cassan, sous-préfet à Mantes, auteur d'une statistique de cet arrondissement ;

M. le docteur Aldini de Florence, duquel vous avez reçu un ouvrage important contenant un très-grand nombre d'inscriptions antiques.

Digitized by Google

Membres décédés.

La mort ne nous a pas plus épargnés cette année que les années précédentes ; nous avons perdu l'illustre poète Chênedollé ; nous avons aussi à regretter M. *Pugin*, architecte de Londres, auquel la science est redevable d'un grand nombre d'ouvrages sur les édifices religieux, et qui avait publié déjà plus de 600 planches in-4°., représentant les principaux monuments de ce genre, existant en France et en Angleterre ; M. Pugin avait fait graver une collection particulière de dessins admirablement exécutés, et représentant les monuments les plus remarquables de Rouen et de Caen.

La mort a frappé également M. *Tribou* de Cambray, auquel des recherches intéressantes sur les monnaies du Cambresis, avaient mérité le titre de correspondant de la société;

M. *Marmin*, de Boulogne-sur-Mer, auteur de plusieurs mémoires archéologiques;

M. Edouard *Richer*, de Noirmoutiers, l'auteur des tableaux descriptifs de la Bretagne ;

M. *Teissier*, préfet de l'Aude, auteur de l'histoire de Thionville, de plusieurs ouvrages sur la botanique et l'archéologie, couronné par l'Institut, en 1826, pour ses beaux travaux sur

les antiquités des départements de la Meurthe et de la Moselle. M. Teissier laisse d'importants matériaux et un ouvrage inédit sur les monnaies mérovingiennes;

M. l'abbé Le Roux de Saint-Clair d'Arcey (Eure);

M. Frédéric Pluquet, auteur d'une histoire de Bayeux, éditeur du roman de Rou de Robert Wace, et d'un grand nombre d'autres ouvrages intéressants pour l'histoire du pays;

M. Alavoine, célèbre architecte, auquel on doit la restauration de plusieurs édifices antiques, et notamment les plans d'après lesquels on rétablit la flèche de la métropole de Rouen;

Enfin M. l'abbé Gibault, professeur en droit, à Poitiers.

Digitized by

RAPPORT

Sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon par une commission composée de MM. DE TOUCHET, Charles DE VAUQUELIN, DE BEAUREPAIRE, Alph. DE BRÉBISSON, et GALERON, *rapporteur.*

MESSIEURS,

Le 11 juin 1831, nous nous sommes réunis à Alençon, pour commencer une exploration de cette ville et de ses environs, et nous allons vous rendre compte du résultat de nos recherches.

Monuments Celtiques.

Les Gaulois n'ont laissé dans ces cantons qu'un petit nombre de souvenirs, ou plutôt les siècles, dans leur passage, ont effacé presque toutes les traces de ceux que l'on y trouvait sans doute comme sur les autres points du pays. Voici toute-

fois quelques détails que nous avons recueillis et qui nous paraissent se rattacher à cet ancien peuple et au culte qu'il pratiquait.

On nous avait signalé la roche d'Orgères sur le territoire de Saint-Patrice-du-Désert, comme offrant une masse imposante où des esprits se montraient quelquefois et où des fées se retiraient dans des grottes souterraines. Nous y admirâmes en effet une belle chaîne de rochers de quartz, élevés monumentalement par la nature les uns au-dessus des autres, et présentant de loin aux voyageurs étonnés un de ces imposants effets de ruines fantastiques que nous ont si bien décrit quelques romanciers modernes. Un villageois nous dit qu'autrefois un génie bienfaisant séjournait au milieu de ce groupe majestueux, et qu'il écoutait de là, pour les exaucer, les vœux de ceux qui venaient l'implorer : quand un laboureur lui demandait des bœufs pour cultiver son champ, il était sûr d'en trouver deux noirs le lendemain à sa disposition, paissant sur la bruyère. Les génies successivement ont disparu, mais on croit encore dans le pays qu'ils ont laissé des trésors enfouis sous le rocher : du reste la main de l'homme se fait très-peu sentir au milieu de cette masse, jetée sur la plaine, et il est probable que si ce lieu fut consacré, comme nous le pensons, au

culte gaulois, les prêtres se seront bornés à y faire leurs sacrifices sur les sommets les plus élevés et les mieux disposés. On rencontre souvent de ces monuments naturels que la religion des Celtes avait ainsi adoptés pour y célébrer ses mystères ; parmi les noms sinistres que présentent les environs, nous avons noté *la Tuarderie*, *la Boucherie* et la bruyère de *Guerre à mè*, dans un rayon de moins d'un quart de lieue.

Au Sud-Est, au Sud et au Nord-Ouest, sur des bruyères et dans un vallon peu éloignés, on rencontre des pierres d'un volume bien moins considérable, mais qui offrent le caractère non équivoque, selon nous, de monuments druidiques; la première, désignée sous le nom de *pierre levée*, bien qu'elle soit aujourd'hui couchée sur le sol, était anciennement un menhir d'une assez forte dimension. Sa longueur est de 22 pieds sur une largeur de 9 pieds; de son sommet on distinguait parfaitement l'énorme rocher d'Orgères. Deux autres menhirs moins importants, mais encore debout, et de 6 pieds seulement d'élévation, existent sur la bruyère de *Guerre à mè*, également en vue de la grande roche. De tous ces points l'œil s'étend au loin sur un vaste horison. On retrouve presque partout ce même système adopté par les prêtres gaulois, dans le choix des emplacements qu'ils destinaient à la célébration de leur culte.

Orgères est à 2 lieues de Carrouges et à une égale distance de Bagnoles. Ce point n'a jamais été décrit ni indiqué par aucun écrivain.

Il n'en est pas de même d'Heloup où, selon l'abbé Gauthier, dans son *histoire d'Alençon*, durent exister jadis des menhirs très-remarquables. Il existe encore sur une bruyère d'où l'œil embrasse un paysage d'une grande étendue, une pierre debout, nommée la *pierre longue*, élevée de 7 pieds au-dessus du sol, et quelques pas plus loin une seconde pierre renversée, de la même longueur environ, quoique moins épaisse. L'Eglise du village en est éloignée de 1,000 pas au plus, et les traditions, jointes à l'examen des localités, ne laissent pas de doute sur la destination qu'eut jadis ce terrain sauvage. « La plupart des pierres d'Heloup, dit M. Gauthier, ont été déformées par le marteau des tailleurs de pavé. » Mais ce que les tailleurs de pavé n'ont pu détruire aussi aisément, ce sont les idées superstitieuses attachées à ces monuments. Les habitants de cette campagne ont aussi à raconter leurs histoires de génies, de revenants et de trésors. Un esprit fort du lieu parlait avec une sorte de mépris des préjugés de ses compatriotes, et cependant il nous avoua qu'il avait une fois lui-même *vu et entendu* un revenant qui se plaignait au coin d'un bois.

Digitized by Google

M. Léger possède une monnaie celtique en or de bas aloi, trouvée sur la bruyère d'Heloup ; on y remarque la tête grossière d'un cheval. Ce témoignage vient à l'appui de nos observations.

Saint-Cénery, lieu situé sur la lisière de la Sarthe, et que nous décrirons bientôt comme forteresse féodale, avait, à ce qu'il paraît, dans les temps plus anciens, une autre destination. On montre dans une petite chapelle, au fond de la presqu'île formée par la Sarthe, une pierre légèrement inclinée, que l'on dit avoir été *le lit* du bienheureux hermite Cénery, et qui fut évidemment autrefois une *pierre levée*, large à sa base et plus mince vers le sommet. Un vieux sacristain nous dit qu'elle était encore debout il y a 50 ans, et qu'on la renversa en cherchant l'or qui devait être caché dessous. Mais la piété des fidèles n'a point perdu de sa vénération pour elle, par suite de ce renversement, et nous reconnûmes sur ce bloc de granit un enfoncement assez considérable occasionné par la fréquentation des pélerins qui viennent, à certains jours, en extraire avec leurs couteaux une poussière qu'ils regardent comme un spécifique infaillible contre les tranchées des enfants. Ils mêlent cette poussière avec une bouillie de farine de blé. Les mères de famille ont la confiance qu'elles pourront préserver leurs

nourrissons de presque tous les maux qui affligent le premier âge. Une autre pierre, que l'on voit couchée au fond de la rivière, recouvre, dit-on, les reste du saint hermite qui, au 7me. siècle, vint d'Italie mourir dans cette retraite, il y a tout lieu de penser que ces deux pierres furent dans l'origine des menhirs que les Chrétiens consacrèrent plus tard en leur supposant une destination pieuse. Au point où la presqu'île s'unit à la plaine, en dehors des fortifications principales, nous remarquâmes de plus une éminence factice qui ressemble à un *tumulus*. Elle en a toute la forme et la disposition. Si le temps nous l'eût permis, nous y eussions fait pratiquer quelques fouilles. Les seigneurs normands se sont *fréquemment* servis de ces sortes d'éminences factices pour compléter le système de défense de leurs châteaux forts (1).

(1) L'hermite saint Cénery, dont il est ici question, vivait, selon la légende, il y a 1,200 ans. Il vint de Spolète en France, avec son frère Sérene, et s'établit d'abord dans les environs du Mans. Plus tard il s'enfonca dans la presqu'île qui porte aujourd'hui son nom, et il y jeta les fondements d'un monastère qui cessa d'exister par suite des guerres. Saint Cénery, dans sa chapelle, est représenté en *habit rouge de cardinal*, avec un autre hermite du voisinage, saint Léonard, qui est vêtu en simple moine. Un de leurs amis communs, saint Mamers, tient ses entrailles à deux mains. Notre *Cicerone* nous dit que c'était la servante du saint qui lui avait ouvert le ventre d'un coup de fourchette, dans un moment de colère. Le peuple des campagnes raconte ainsi avec une grande

Digitized by Google

En revenant vers l'arrondissement d'Argentan, sur la commune du *Cercueil* célèbre par son *camp de César*, que je décrirai bientôt, je rencontrai, au milieu d'une bruyère aride que l'on commence à défricher, une pierre debout, de 12 pieds d'élévation sur 8 d'épaisseur, que l'on désigne sous le nom de *pierre de la Tremblaie*, (*à cause peut-être de quelques hêtres qui se montrent à peu de distance*). Les habitants semblent la regarder comme un objet digne de quelque vénération, et ce préjugé, joint à son isolement, pourra la préserver encore quelque temps de la destruction qui atteint presque tous les monuments de ce genre. M. Louis Dubois l'avait vaguement indiquée dans une de ses notices sans en donner les dimensions; placée dans le voisinage d'un camp, au milieu d'une plaine sauvage, peut-être était-elle destinée à rappeler le souvenir de quelque sanglant combat. Près d'elle un second bloc renversé, de même forme à peu près, porte à croire qu'il put y avoir au moins deux menhirs dans cet endroit. (Voir cette pierre dans *l'atlas*.)

confiance une foule de détails bizarres qu'il a recueillis de la bouche de ses devanciers. Si l'on veut le bien connaître, il faut paraître entrer de bonne foi dans toutes ses idées, car il se tait dès qu'il semble soupçonner que l'on n'ajoute pas une entière confiance à ce qu'il raconte.

Digitized by Google

A deux lieues du Cercueil, à l'ouest, on m'avait indiqué les communes du Champ-de-la-Pierre et de Joué-du-Bois, comme renfermant aussi des monuments druidiques. Les recherches que j'y ai faites me font regarder cette opinion comme vraisemblable.

Huit à dix vastes étangs, des bois de chêne, des bruyères répandues sur un sol tres-tourmenté, très-inégal, composent presque exclusivement ce que j'ai vu de ces deux communes. Des masses de rochers plus ou moins remarquables et deux rochers debout, l'un au bord de l'étang principal, l'autre sur une crête de colline, fixèrent particulièrement mon attention; le premier surtout me parut évidemment avoir été élevé par la main des hommes. Il en est d'autres brisés ou renversés çà et là qui semblent avoir été d'anciens monuments. Enfin une tradition bien curieuse que je recueillis, acheva de me confirmer dans l'idée que cette agreste contrée fut autrefois consacrée au culte des dieux des Celtes.

Au point de séparation des communes du Champ-de-la-Pierre et de Joué-de-Bois, existe encore une petite chapelle dédiée à la Vierge, ou l'on vient de fort loin en pélerinage. D'après le récit populaire, il s'y trouvait primitivement un rocher creusé en-dessous, à l'abri duquel un mouton ve-

Digitized by

nait se placer tous les jours aux heures du pâturage. Il ne mangeait que des herbes sèches, et toutefois on remarquait qu'il était le plus gras du troupeau. Cette singularité engagea à pratiquer des fouilles sous le rocher, et l'on y découvrit une image de la Vierge qui fut aussitôt portée à l'eglise de Jouédu-Bois. Dès le lendemain la statue disparut. Ce fut le mouton qui la fit retrouver de nouveau sous la pierre de la bruyère. Alors, pour pouvoir conserver dignement la Sainte Image, on bâtit près de la pierre une chapelle où elle fut déposée avec respect : mais il paraît qu'elle ne voulut point encore séjourner dans cette nouvelle enceinte, et que l'on fut obligé de lui élever un monument sur l'emplacement même où elle avait été découverte. C'est là qu'elle n'a cessé depuis bien des siècles de faire des miracles ; c'est là que maintenant encore elle guérit de douleurs, de blessures et de plusieurs autres maux ceux qui l'invoquent avec ferveur. A la verité la statue primitive ne se voit plus dans la chapelle ; mais on assure qu'elle n'a point été pour cela détruite, et qu'elle se trouve au contraire enfouie au-dessous de l'autel, avec son rocher, pour la préserver de toute profanation.

On donne le nom de *la Rétière* à la chapelle que je viens de signaler : la réunion de fidèles qui

s'y voit chaque année le 2 juillet est très-considérable. Le monument du reste est sans caractère, à l'exception de la porte d'entrée qui offre un cintre rond, mais sans trace d'ornements.

J'ai décrit, Messieurs, ce que nous avons vu et recueilli. J'y joins quelques indications plus vagues qui nous ont été communiquées par diverses personnes.

Le desservant de Saint-Denys-sur-Sarthon, jeune prêtre depuis peu sorti du séminaire, nous avoua que, pendant ses études à Séez, il avait contribué à renverser un menhir qui s'élevait à peu de distance de cette ville, sur la butte de *Fontaine-riante*. Nul sentiment d'hostilité contre les monuments anciens ne l'animait, non plus que ses amis, dans ce petit acte de vandalisme. Seulement ils voulaient essayer leur force et se procurer un instant de distraction.

A la lande de Gul et sur *le tertre* de la lande de Goul on m'avait indiqué des monuments de pierre. J'y ai vu beaucoup de rochers et un surtout que je crois être un reste de menhir ; mais rien ne m'a paru complet et les habitants ne m'ont donné aucuns renseignements satisfaisants. Ils m'ont parlé d'un emplacement nommé *la haie de pierre* qui se trouve dans un grand bois qui était devant nous : ce serait les traces d'un petit camp plutôt que celles d'un monument druidique.

Digitized by Google

A Colombiers, dans la forêt d'Ecouves, M. Libert croit qu'il existe une pierre monumentale qu'il nomme *la Roche Druelle*. Il nous proposa de nous la montrer. Malheureusement il était trop tard pour qu'il nous fût possible de nous y rendre avec lui. Je me réserve de visiter cet endroit dans un autre voyage. J'ai su qu'un débris de hache en porphyre et un petit casse-tête noir avaient été trouvés près de là, sur Lonray, dans la forêt. C'est un encouragement pour diriger des recherches de ce côté.

M. Léger, qui conserve le fragment de porphyre dont j'ai parlé, en possède un second du même genre, mais en quartz, trouvé à Forge, et une hachette en pierre, également en quartz, qu'il a découverte lui-même à Valframbert. Forge et Valframbert sont deux communes peu distantes de Colombiers. J'ai vu encore chez M. Léger une hache de cuivre trouvée sur un bloc de grès, dans la *noë* de Gennes-sur-Haute-Claire, et M. le Cointre nous a montré un petit casse-tête en grauwacke, qui s'est rencontré dans son jardin même, à Alençon. Ces indices démontrent certainement que le culte gaulois s'étendit sur toute cette portion de pays.

Monuments Romains.

Je passe maintenant, Messieurs, aux monuments romains ou plutôt au petit nombre d'indications que nous avons retrouvés des établissements formés par les vainqueurs de la Gaule dans l'arrondissement d'Alençon.

César parle plusieurs fois des Essuins dans ses commentaires : ils furent soumis d'abord par Publius Crassus, un de ses lieutenants : plus tard Tiburius Sabinus alla prendre ses quartiers d'hyver dans leur pays ; et enfin une révolte des Oximiens, des Lexoviens et des autres peuplades voisines, n'ayant excité de leur part aucune démonstration hostile contre lui, ce fut parmi eux qu'il plaça le corps principal chargé de réduire les rebelles. Tel est le résumé des événements que nous trouvons sur cette portion des habitants de la Gaule, à l'époque de la conquête romaine.

Les Essuins de César étaient les peuples du pays d'Essey et de Séez. On a discuté long-temps pour savoir laquelle des deux villes était la capitale au temps de l'invasion. Voici l'opinion qui semble avoir jusqu'ici prévalu sur ce point.

Essey devait être la ville primitive et elle a dû

Digitized by Google

conserver son importance jusqu'à la fin du 3e. siècle. Mais les peuples du nord ayant, vers ce temps, pénétré sur plusieurs points de la Gaule, de nouvelles cités, qui devinrent promptement florissantes, furent élevées par leurs soins, et l'on regarde Séez comme ayant été alors un de leurs premiers établissements. Cette ville ne tarda pas à devenir la principale de la contrée; elle enleva le titre de capitale à celle d'Essey, et le Christianisme naissant y plaça le siège d'un Evêché. Le premier Evêque de Séez fut Latuin, vers l'an 400 de notre ère; et depuis ce pontife jusqu'à nos jours, ses successeurs ont continué à *résider* dans la ville qu'il avait choisie.

Nous aurions voulu trouver sur les lieux des monuments qui pussent confirmer cette haute antiquité des villes d'Essey et de Séez; mais très-peu de traces de leur origine se sont offertes à nous. A Essey, la campagne était couverte de moissons, et les habitants ne nous ont fait voir que des ruines appartenant au moyen âge. M. Rœderer seul nous a remis deux monnaies de bronze qu'il dit avoir trouvées dans ses champs de Bursard, placés à la porte d'Essey : l'une d'*Auguste*, avec le revers *Romœ et Augusto*, et la seconde très-fruste, qui paraît être de *Néron*. Ces médailles appartiennent aux premiers

temps de la conquête. Des recherches faites avec intelligence sur ce sol procureraient indubitablement des découvertes plus importantes.

A Séez, les monnaies romaines que l'on a trouvées à diverses époques et notamment en travaillant récemment aux fondations de la cathédrale sont bien plus nombreuses et non moins significatives. Dans un puits, l'on a recueilli, suivant le témoignage de M. d'Orville, des *Titus*, des *Trajan*, des *Adrien*, des *Antonin Pie* et des *Faustine*. M. de Brullemail, ancien maire de Séez, nous a remis un de ces bronzes de grand module, à l'effigie *d'Adrien*, avec une *Victoire debout*, au revers; il en conserve un second de *Trajan*, même module, avec un revers analogue. Il paraît de plus que les fouilles de 1825, sous la cathédrale, mirent à découvert des restes de murs romains, de larges briques, des tuiles et jusqu'à des lampes en terre cuite. Dans la basse maçonnerie d'une ou deux autres églises on remarque également des parties de construction qui appartiennent aux temps romains. Voilà des témoins nombreux et incontestables d'un établissement qui serait même antérieur aux invasions des peuples du nord. Si l'on s'y arrêtait d'une maniere absolue, il faudrait en conclure que Séez et Essey existaient dès les premiers temps de la

Digitized by Google

domination romaine. Toutefois, nous ne croyons pas être encore en état de résoudre la question. Notre voyage un peu précipité a eu surtout pour but de constater l'existence des monuments que le temps a épargnés. On conçoit qu'il ne nous était pas possible de nous livrer en même temps à un examen sévère de toutes les hautes questions que soulève parmi les savants le besoin de fixer des origines précises aux diverses localités(1).

Alençon serait aussi d'origine romaine, si l'on en croit son historien principal, Odolant Desnos; il n'hésite pas à présenter cette ville comme la *capitale générale* de la confédération des peuples Aulerces mentionnés par César à plusieurs reprises. L'argument principal d'Odolant Desnos est puisé dans le nom de la ville, qui se trouve écrit *Alercus*, *Alerci*, dans les anciens titres et notamment dans les chartes de Montgommery, de sa femme Mabile et d'autres personnages qui vivaient dans le XIe. siècle. Nous sommes loin de

(1) M. d'Orville, notre confrère, auteur d'une *histoire de Séez*, m'a remis pour le cabinet de la compagnie, des monnaies, la plupart mal conservées, qu'il avait recueillies tant à Séez que dans les environs. J'y ai remarqué deux *Auguste*, un *Domitien*, deux *Antonin* et un *Gallien*. M. Léger m'a aussi montré un *Posthume* père, g. b., qui lui est venu de Séez. Ces objets, il faut en convenir, sont plus anciens que l'époque assignée par quelques modernes à la fondation de Séez.

contester, en termes absolus, l'ancienneté du chef-lieu du département de l'Orne, et sa situation à l'embranchement de la Briante et de la Sarthe, pourrait très-bien, en effet, l'avoir fait choisir dans les siècles reculés pour un point de retraite ou de défense. Mais il faut avouer que parmi les ruines de la vieille ville nous n'avons rien vu qui pût être reporté au-delà de la domination normande. M. Léger possède une monnaie romaine très-fruste qui doit avoir été trouvée dans des fouilles sur le grand cours, et l'on nous a assuré que d'autres pierres du même genre, maintenant égarées, y avaient été pareillement recueillies. Mais n'y a-t-il pas loin de là à l'existence d'une ville qui aurait été la capitale d'un peuple dont le territoire s'étendait depuis Évreux jusqu'au Mans. L'histoire n'a rien dit d'ailleurs de ce prétendu chef-lieu des anciens Aulerces. Selon toute probabilité, si Alençon fut habité au temps des Romains, ce fut comme station, comme point militaire, plutôt que comme cité. C'est l'idée la plus raisonnable à laquelle nous croyons devoir nous arrêter.

A Lonray, village peu distant d'Alençon, à Radon, à Saint-Denys-sur-Sarthon, qui se trouvent à deux lieues environ de cette ville, des monnaies romaines ont aussi été découvertes: celles de

Digitized by Google

Lonray étaient du Bas-Empire, et portaient les noms de *Valentinien*, de *Sévère trois*, de *Zénon*, *d'Honorius*, de *Placidie* et *d'Anthemius*. La monnaie que nous connaissons de Radon est au contraire de *Marc-Aurèle*, et celles de saint Denys sont de *Tetricus*. Ainsi le plus ancien de ces objets est de l'an 170 environ et le plus moderne de l'an 475. Il y a un espace de plus de 3 siècles entre l'un et l'autre.

Ici je dois m'arrêter à un lieu déjà très connu, et qui a successivement occupé le célèbre Caylus, Odolant Desnos et M. Louis Dubois ; je veux parler du *camp de César*, ou du *châtellier du Cercueil*, qui se voit à une lieue de Mortrée. Les circonstances n'ont point permis aux autres membres de la commission de le voir avec moi ; je ne pourrai donc vous offrir que mes observations personnelles, comme je l'ai fait déjà pour la *pierre de la Tremblaie* et pour la chapelle du *Champ-de-la-Pierre*.

Le *camp de César*, ou *le Châtellier*, est une enceinte presque ovale, disposée sur le penchant d'une bruyère élevée, de manière à ce qu'une de ses parties occupe le point culminant, tandis que le reste s'étend vers le fonds du valon, en s'adossant à trois étangs. Le rempart, composé de terre et de pierres sèches, merveilleusement unies ensemble, a, d'après Odolant Desnos, 100 pieds

à la base, sur 40 pieds d'élévation, vers l'ouest, et sur 30 seulement vers l'orient. Son diamètre a 432 mètres sur la longueur et 280 mètres sur la largeur moyenne. L'entrée est au nord; elle est défendue par des bastions en pierre et en terre. Une tranchée a été faite également au sud-est, mais évidemment à une époque peu reculée. Toute l'enceinte, aujourd'hui couverte en bois, présente l'aspect d'un camp bien retranché, à l'abri duquel une demi-légion à peu près pouvait être cantonnée. De son rempart le plus élevé, la vue embrasse les vastes bruyères voisines, les cîmes des bois d'Ecouves, les campagnes d'Essey, et enfin les beaux bois du Pin et les sommets où s'éleva jadis la ville d'Exmes. Cet emplacement était donc en même temps favorable pour la défense et pour l'observation.

Selon Caylus, *le Châtelier* est un camp romain qui remonte au temps même de César; selon M. Louis Dubois, ce serait une enceinte qui aurait servi aux Francs, dans le 7e. siecle; et enfin Odolant Desnos s'arrête à l'idée que c'est un ouvrage normand, ou même une garenne pour les plaisirs de quelque puissant seigneur. Du reste, aucun de ces écrivains n'a eu l'idée que ce monument pût être attribué aux Gaulois.

Je suis entièrement de l'avis de Caylus. Le rem-

Digitized by Google

part est un travail hardi, solide et construit de main de maître. La disposition extérieure et intérieure annonce la prévoyance, l'habitude de se ménager des ressources. Enfin la tradition qui attribue ce retranchement à César, et la ressemblance parfaite qui existe entre cette espèce d'enceinte et plusieurs de celles que M. d'Allonville et d'autres savants ont signalées comme romaines dans le département de la Somme, ne me laissent pas de doute sur l'origine du monument. On sait d'ailleurs qu'un vase contenant des coins de bronze y fut découvert il y a 60 ans. On sait également que les élèves du collége de Séez, y ayant pratiqué des fouilles il y a peu de temps, mirent au jour des monnaies du Haut-Empire, parmi lesquelles un *Néron*, g. b. que j'ai eu dans les mains. Voilà des indications qui ne peuvent se rapporter ni aux Francs, ni aux Normands. Quant aux noms de Mortrée, de Mont-Merey, (*mons-mæroris*), de Bierres et de Cercueil que portent les lieux voisins et que M. Dubois attribue exclusivement aux peuples qui ont occupé nos contrées dans le moyen âge, je ne vois pas qu'on puisse en argumenter pour soutenir que le camp du *Châtelier* ne peut être romain. Quelques-uns de ces noms ne sont-ils pas purement dérivés du latin; et si les autres sont plus récents, n'a-t-il donc pu

arriver, là comme en tant d'autres lieux, que les descendants des vainqueurs et ceux des vaincus aient dans la succession des siècles, confondu les mots de leurs langues diverses pour peindre leurs souvenirs et leurs traditions. M. de Gerville aussi a décrit les camps romains du département de la Manche. Plusieurs ont beaucoup de ressemblance avec celui dont je parle ici; et les noms qu'il a recueillis dans leurs environs, ne se rattachent pas tous non plus à la langue des vainqueurs des Gaules. Quant à l'opinion d'Odolant Desnos qui suppose que cette enceinte a pu n'être qu'une garenne dans le principe, il n'y a pas lieu de la discuter sérieusement. Odolant n'avait pas visité cet ancien camp; c'est tout ce que l'on peut dire pour excuser la bisarrerie d'une telle supposition.

Plusieurs voies romaines traversaient le territoire de l'arrondissement actuel d'Alençon, et venaient aboutir aux deux anciennes cités d'Essey et de Séez; elles correspondaient avec les villes de Bayeux, de Rouen, d'Evreux, de Chartres et du Mans. Nous aurions voulu retrouver partout leur direction, ainsi que celle de l'ancien chemin qui devait venir d'Exmes au camp de César. Mais nos recherches sur ce point ont été insuffisantes, et les habitants ne nous ont donné que des renseignements très-imparfaits. J'ai su seulement

Digitized by Google

que la voie romaine du pays Chartrain et celle d'Evreux venaient se perdre ensemble à Essey, sous le nom de *chemin perré*, et que celle du Mans devait passer par Saint-Léger-sur-Sarthe, où, dit-on, elle est connue sous le nom de *chemin d'Antonin*. Plus tard j'essaierai de reprendre ces indications et de faire sur tous ces chemins une investigation spéciale.

Moyen âge.

J'aborde la troisième partie de notre travail et je vais passer en revue les camps, les forteresses et les châteaux du moyen âge, dans la contrée que nous venons de visiter.

Le premier point qui se présente est la *butte de Chaumont*. A deux lieues d'Alençon, à l'ouest, s'élève un immense cône naturel, tronqué à son sommet, qui frappe le voyageur par sa masse lourde et imposante; cette butte de Chaumont domine au loin les bois d'Ecouves, vers Carrouges et Séez, les bords applatis de la Sarthe, vers la plaine d'Alençon, et les bruyères qui bornent l'horison, du côté de Saint-Céneri. A 500 pas de son sommet, à l'est, on trouve une première enceinte de pierres sèches avec des traces de bastions qui annoncent une première ligne de

défense ; parvenu au point le plus élevé, une seconde enceinte du même genre, plus apparente, avec un large fossé en-dehors, présente un camp intérieur difficile à forcer. Enfin, au point central, on rencontre les fondements d'un donjon dont les assises, formées de pierres de taille carrées, étaient cimentées fortement à chaux et à sable. Un puits, aujourd'hui comblé, était creusé sur cette hauteur, ce qui complétait le système des plus anciennes forteresses féodales.

Chaumont se trouve à peu près à la lisière de la Normandie, vers le Maine ; quand les Normands conquirent nos contrées, ils eurent de longues guerres à soutenir pour s'en assurer la jouissance, et pendant plusieurs siècles les Manceaux furent tour à tour leurs ennemis ou leurs alliés. Une garnison placée sur la butte de Chaumont aura dû être destinée à prévenir toute attaque sur cette partie de la frontière. C'est donc aux premiers Normands que nous faisons remonter les ouvrages que nous avons remarqués sur ces hauteurs. Les Romains et les Francs avaient pu s'y établir antérieurement ; mais ce genre de fortification ne semble pas leur appartenir. Nous avons vu, à deux lieues plus loin, sur le Maine, la forteresse de Narbonne, près de Saint-Léonand-des-Bois, défendue d'après le

même système. Narbonne aura été pour les Manceaux ce que Chaumont était pour les Normands. Les terrassements de Narbonne auraient même plus de rapport avec un ouvrage romain que ceux de Chaumont.

Selon la tradition, un hermite dut s'établir jadis sur les hauteurs de Chaumont. Une croix gravée sur une pierre et un petit calvaire sont les seules traces qui restent de son séjour sur la montagne. On parle aussi d'une aventure galante qui s'y serait passée et dont l'héroïne était une dame de haut parage, probablement Mabile. On montre vers l'ouest la grotte et le rocher témoins de l'événement.

J'ai nommé Mabile ; et voilà que nous arrivons à une forteresse qui a conservé son nom. Cette Mabile était fille de Guillaume Talvas que les historiens ont surnommé *le farouche*, et comme elle ne paraissait pas plus favorable que son père au clergé et aux moines, ceux ci l'ont représentée dans leurs récits sous les traits les moins flatteurs. Orderic Vital surtout, son contemporain, ne tarit point lorsqu'il peint son noir caractère. Mais si Mabile eut peu de piété, il paraît qu'elle sut protéger ses vassaux contre les aggressions de ses voisins et qu'elle servit efficacement son pays par son courage et sa prévoyance ; elle fut, dit son

épithaphe, le *bouclier de sa patrie*, *patriæ scutum*; ce titre doit lui mériter un souvenir honorable de la part d'écrivains sans préventions et sans passions.

Des sommets de Chaumont, on aperçoit dans les vallons, au nord-ouest, la petite montagne ou *roche de Mabile*, qui s'élance, comme un pain de sucre, du sein des habitations. De ce point très-élevé, son apparence est peu remarquable; mais à mesure que l'on se dirige, en descendant, vers la campagne où elle se montre, on la voit grandir, se développer, et elle finit par présenter un des effets les plus pittoresques que nous ayons eu l'occasion d'observer en ce genre dans nos promenades archéologiques. On nous avait prévenus de son originalité, et cependant nous devons dire qu'elle a surpassé notre attente. Le rocher peut avoir une élévation de 120 pieds sur une base de 500 pieds environ. Ses flancs, hérissés de pointes saillantes et de débris de constructions massives, furent couverts autrefois en entier par Mabile d'enceintes successives de murs épais, dont les pans, qui se voient encore, le rendaient inabordable de tous côtés. Malheur aux ennemis qui se seraient hasardés à franchir une de ces enceintes. Assaillis dans ce labyrinthe par les assiégés, ils se seraient trouvés écrasés par les

Digitized by Google

blocs détachés sur eux des points supérieurs. Les armes que l'on connaissait alors pour l'attaque ne pouvaient rien contre une masse ainsi défendue. Mabile, en plaçant une citadelle sur un tel escarpement, avait voulu s'assurer une retraite où la famine seule pouvait la forcer. Il y avait un puits ouvert sur la cime la plus élevée ; et un conduit souterrain, communiquant avec le ruisseau qu baigne les pieds du rocher, offrait une issue secrète dans la campagne. Enfin un donjon carré, dont on voit encore les fondements, couronnait le pic escarpé et complétait, par sa disposition, tout ce système de défense féodale. Voilà la création formidable pour ces temps grossiers que l'on devait au génie d'une femme. C'est à l'abri de cet imposant rocher que les habitants des vallons et des plaines voisines avaient construit une ville, dont le nom s'est conservé dans l'histoire, et où, malgré les orages de l'époque, ils trouvèrent la sécurité sous la puissante protection de la fille de Talvas. Les Manceaux, quoique peu éloignés, n'osèrent porter leurs ravages de ce côté du moment qu'elle y eut construit sa forteresse, et l'on assure même que long-temps après sa mort, cet emplacement fut encore un lieu redoutable pour eux.

Mabile, courageuse et fière, avait des ennemis parmi les seigneurs normands, qu'elle bravait

avec toute l'énergie de son caractère. Ils voulurent l'attaquer d'abord ouvertement, mais n'ayant pu réussir, ils recoururent au crime pour la faire périr, et elle fut lâchement massacrée par l'un d'eux dans le château de Bure-sur-Dive, pendant qu'elle dormait. Son corps fut transporté dans l'abbaye de Troarn, fondée par les Montgommery, et l'abbé du lieu fit lui-même son épitaphe, où elle est moins maltraitée que dans les ouvrages de l'historien de Saint-Evroult. Hugues de Sagey fut l'assassin de Mabile. Il paraît que les Giroie avaient armé le bras de cet indigne chevalier.

Ces Giroie étaient une des grandes familles de la province, et en nous éloignant de la Roche-Mabile pour gagner l'extrême frontière de la Normandie, vers le Maine, nous trouvons, dans une presqu'île formée par la Sarthe, une forteresse très-imposante élevée par eux et qui porte leur nom. Déjà nous vous avons parlé de l'hermitage de Saint-Cénery comme d'un lieu qui mérite d'être visité pour ses souvenirs celtiques. C'est sur ce même emplacement que Geoffroy d'Anjou, ami des Giroie, construisit pour eux, dans le XIme. siècle, l'important château qui brava pendant 400 ans les efforts de leurs ennemis et de ceux de leurs successeurs. L'île formée par la Sarthe en cet endroit contient peut-être une douzaine d'hec-

Digitized by

tares. Geoffroi et après lui les Giroie garnirent de remparts et de donjons les points les plus éminents, défendirent tous les abords par des retranchements, et reproduisirent sur cet espace plus étendu le même système de défense que Mabile avait adopté sur son rocher. Pour donner une idée de la forteresse de Saint-Cénery, je mentionnerai ici en passant les principaux sièges qu'elle eut à soutenir en différents temps :

En 1060, Guillaume-le-Bâtard l'assiégea avec son armée, et la prit par capitulation, après quelques jours d'une attaque assez animée.

En 1088, le fils du Conquérant vint la cerner à son tour, et fit prisonnier le jeune Giroie, qui l'avait défendue. L'histoire dit que cette place retint long-temps les assiégeants sous ses murs, et que Giroie fut remis en liberté par les vainqueurs.

Cinq ans plus tard, en 1093, ce fut le comte de Bellesme qui força l'enceinte de Saint-Cénery, malgré les puissants efforts d'une ligue de seigneurs que soutenait le duc Henri. Cette fois encore, Giroie fut remis en possession de sa forteresse, et il sut s'y maintenir ensuite pendant plus de 30 années, malgré deux nouvelles tentatives que firent contre lui le duc Henri, devenu roi d'Angleterre, et le même comte de Bellesme.

Enfin, au temps de l'invasion anglaise, dans la première partie du 15e. siècle, Saint-Cénery-le-Giroie, resté aux mains des seigneurs normands et bretons, fut mis par eux en état d'opposer une longue résistance; et d'immenses travaux furent ajoutés dans ce but à ceux qu'on y voyait déjà. Aussi ceux des Anglais qui se présentèrent les premiers pour le forcer, échouèrent-ils d'abord dans leur entreprise, après cinq jours d'assaut. A quelque temps de là on les vit reparaître et livrer de nouveaux combats, où coula beaucoup de sang; dans l'un de ces combats ils furent repoussés jusqu'auprès d'une forge voisine, qui porte encore le nom de *Forge de la Bataille*. A cette époque, un capitaine nommé Lozé soutenait presque seul, par son héroïque courage, les efforts de ces nombreux ennemis. Malheureusement il s'absenta, et Arondel, le général anglais, livrant de nouveaux assauts, finit par forcer la place, qu'il avait déjà minée sur un grand nombre de points. L'histoire dit qu'il n'avait pas amené à ce siège moins de 15,000 hommes, avec un matériel de 20 *pièces d'artillerie*, *engins à verges et couleuvrines*, ce qui était prodigieux pour ces temps. De son côté, le roi de France attachait une si grande importance à la conservation de Saint-Cénery, qu'il

Digitized by Google

envoya une armée entière pour le secourir, quand il apprit la soumission de cette place. Arondel fit raser tous les travaux extérieurs de la forteresse, qui depuis ce temps n'a plus occupé de rang dans l'histoire.

Les ruines de Saint-Cénery sont d'un grand effet et très-dignes d'être signalées aux amateurs d'antiquités : l'entrée vers le pont, taillée entre des masses de rochers ; les pans d'anciens murs suspendus au-dessus des jardins ou soutenant les habitations modernes ; les fondements presqu'entièrement éboulés du donjon ; les blocs de maçonnerie épars sur les chemins ou roulant vers la rivière : tout retrace à la pensée les événements dont ces lieux ont été le théâtre.

J'ai dû m'arrêter principalement aux monuments qui sont peu connus. Je passerai beaucoup plus rapidement sur ceux qui ont déjà été convenablement décrits.

Le château d'Alençon fut fondé, dans le Xe. siècle, par Yves de Bellesme ; mais la forteresse, dont trois tours sont encore debout, date des XIIe., XIIIe. et XVe. siècles. Un donjon, renversé en 1784, était l'ouvrage de Henri Ier., d'Angleterre. Odolant Desnos, qui nous a donné avec soin toutes les dates de ces constructions dans son *Histoire d'Alençon*, y a joint un plan

détaillé de l'ancienne forteresse, et nous ne pouvons que renvoyer à ce travail complet et consciencieux. Nous devons du reste à M. Godard, graveur à Alençon, des dessins très-exacts, que nous vous mettons sous les yeux, des trois dernières tours, et même du donjon, tels qu'on les voyait pendant la jeunesse de l'auteur. On remarque, au n°. 1er., la *tour couronnée,* avec ses assises régulières, ses machicoulis, son crénelage, ses fenêtres carrées et son toit arrondi, que l'on peut étudier encore dans tout leur ensemble. Les deux grosses tours massives que l'on voit sur le premier plan, sont également debout aujourd'hui, et servent, comme la première, de prison pour les malfaiteurs. Rien de plus sombre, rien de plus lugubre que les intérieurs. Deux vieux canons, sur une des plateformes, rappellent seuls l'ancienne destination de ces monuments. Au n°. 2, vers l'ancienne enceinte intérieure, se voit un pavillon qui remonte au comte Jean Ier., c'est-à-dire à l'an 1400 environ. L'entrée principale, les fenêtres, les frontons, sont certainement de cette époque, dont le style était plutôt sec et sévère que gracieux. Aujourd'hui l'on restaure ce pavillon, dans le but de l'employer au service des prisons, comme les trois tours auxquelles il se

Digitized by

joint. Quant au donjon (le n°. 3 des dessins), il a entièrement disparu, et l'on a élevé sur son emplacement le tribunal il y a dix ans. Ce donjon avait une élévation de 122 pieds. (Consulter l'*atlas* pour les dessins de M. Godard.)

Nous trouvons aussi à Essey un château moins important, moins grand surtout, mais qui, d'après la tradition, remonte comme celui d'Alençon à l'un des Bellesme, à Talvas, qui vivait vers l'an 1025. Une double enceinte, avec des fossés, défendait ce château vers la plaine et vers le vallon. On n'y voit plus maintenant qu'une chapelle, reconstruite il y a trois siècles peut-être, et des pans de gros murs qui manquent de caractère. Les restes des fossés et ceux de la chaussée qui contint autrefois les eaux au-dessus du vallon présentent un large développement. L'histoire dit que cette petite forteresse, apanage des Mallard, fut prise par un duc d'Alençon, en 1448, et enlevée deux fois par un lieutenant de Henri IV, Hertré, en 1590. Ce fut après le dernier de ces sièges qu'elle fut rasée par ordre du vainqueur de la ligue, pour ne se relever jamais.

Près d'Essey, sur une butte escarpée qui porte le nom de Boitron, et qui domine un gracieux paysage, nous avons vu l'emplacement d'un Fort

construit par les Bellesme, et où l'un d'eux vint s'établir et tenir sa cour féodale, en l'an 1105. En 1448, Boitron fut pris en même temps qu'Essey, et l'histoire a cessé depuis d'en faire aucune mention. Nous y avons vu des enceintes de défense très-bien marquées, des remparts de terre de 12 à 15 pieds d'élévation, et l'on nous a même assuré que l'on trouvait au-dessous de nombreux souterrains, qui se rendaient dans les environs, *même jusqu'à Essey*. La plate-forme, de 100 pieds de circonférence, n'a plus sur son sommet qu'un moulin à vent. De cette hauteur on découvre Séez, le camp de César, Essey, et de grandes forêts à l'horison, vers l'orient et le couchant.

Saint-Léger, sur la Sarthe, à un quart de lieue du Mesle, n'est qu'une motte artificielle destinée à défendre les gués de la rivière qui sont au-dessous. Nous ne pouvons préciser la date de la fondation de ce petit fort, qui est d'un très-mince développement; mais si la voie romaine avait son passage sur ce point, comme nous le soupçonnons, peut-être devrait-on le faire remonter à des siècles très-reculés. Toutefois, dans son état actuel, il offre beaucoup plus de ressemblance avec une simple motte féodale qu'avec un travail romain. Le Maine étant de

l'autre côté, c'était une des défenses de la Normandie contre les envahissements des peuples ses ennemis.

Le canton de Courtomer avait échappé dans le principe à nos investigations ; mais je l'ai visité récemment, et j'y ai trouvé l'emplacement d'un autre vieux château que je dois mentionner ici : c'est celui de Sainte-Scolasse. Il était situé au centre de marais ou vallons, défendu par d'énormes redoutes en terre, du côté le plus accessible, et sa masse ronde était couverte de constructions qui paraissent avoir été considérables. Les seigneurs de Bellesme passent pour avoir fondé ce château, qui, vers 1135, disparut du nombre de nos places fortes normandes, sans doute à cause de sa situation trop difficile à défendre. Sainte-Scolasse demeura le chef-lieu d'une châtellenie pendant plusieurs siècles, et le souvenir de son ancienne importance vit encore dans la contrée. Les paysans, en défrichant les champs voisins du fort, ont trouvé des arbres entiers très-bien conservés, à une profondeur de plusieurs pieds, et moi-même j'en ai recueilli des fragments presqu'intacts dans une tranchée nouvellement faite à la grande redoute. Presqu'au pied du château, passaient les *Fossés le Roi*, qui partaient de la Sarthe, vers le Mesle, et se ren-

daient jusqu'à Nonancourt, en séparant partout la Normandie de la France. Des restes de ces fossés se voient dans une longueur de près d'un quart de lieue, à l'orient de Sainte-Scolasse; mais ils sont bien mieux tracés, bien mieux conservés dans l'arrondissement de Mortagne, et je me réserve de vous en entretenir avec plus d'étendue lorsque je m'occuperai de la description de cet arrondissement.

Il ne reste plus que la motte du château fort de Courtomer; elle se voit au milieu d'un des plus beaux parcs du département. Courtomer était une ancienne baronnie normande, dont les Saint-Simon furent seigneurs presque jusqu'à nos jours. On la trouve citée dans nos histoires du XIe. siècle.

Nous devons encore mentionner parmi les anciennes places fortifiées la ville de Séez, que les princes du moyen âge assiégèrent à plusieurs reprises. Aujourd'hui ses tours et ses remparts sont renversés, ses forts ont disparu, et de tout son ancien système de défense, il ne reste qu'un monticule factice, près de la porte d'Alençon; l'élévation de ce monticule est de 25 pieds environ sur une base de six cents pieds. Un simple moulin, comme à Boitron, y remplace les vieilles tourelles; la ville couvre les ruines des autres redoutes. Il y

Digitized by Google

a peu d'années, M. d'Orville, notre confrère, remarquait encore à l'extrémité de la *rue Mauvaise* des pans de murs crénelés, et les chroniques nous parlent aussi fréquemment des forts Saint-Pierre et Saint-Gervais, dont le dernier renfermait l'évêché, la cathédrale et le chapitre. Enfin on cite un fort d'Escures, *de Scuris*, situé en-dehors des murs, à peu de distance de la ville, et dont le nom latin rappelle évidemment une origine romaine. Séez devait être ainsi protégé sur beaucoup de points par des travaux nombreux, et l'art venait presque partout au secours de la nature qui avait fait fort peu de chose pour la défense de cette vieille cité. La rivière seule la préservait un peu naturellement des surprises, dans sa partie la moins élevée.

Maintenant, nous visiterons dans l'arrondissement d'Alençon, un château qui n'appartient plus directement au système des forteresses que nous venons de passer en revue, mais qui se distingue par un caractère de défense particulier aux grandes demeures des seigneurs féodaux des XIVe. et XVe. siècles. Ce château est celui de Carrouges; la porte d'entrée, parfaitement conservée, est en forme de donjon carré, flanqué de quatre tours surmontées de toits longs et pointus et ornées de frontons élancés et fleuris; c'est un

Digitized by Google

ouvrage de l'an 1400 environ. Jusqu'à cette époque Carrouges avait été l'apanage des sires de ce nom, qui s'éteignirent, vers 1395, après le fameux duel de Jean de Carrouges avec Le Gris, pour une insulte faite à une femme. Les Blosset, et plus tard les Le Veneur, l'obtinrent par alliance, et il est resté dans les mains de ces derniers, qui le possèdent encore aujourd'hui. Ce furent les Le Veneur qui reconstruisirent le château actuel, qui date de plusieurs époques, et qui présente une masse immense de bâtiments formant un carré, sans goût, sans ensemble, mais qui n'est dépourvu ni d'originalité, ni d'intérêt du côté du donjon.

L'intérieur du château de Carrouges est insignifiant pour l'architecture. Dans la partie moderne, les appartements manquent d'élévation, et les pièces anciennes ont été gâtées par les refends et les corridors qu'y a pratiqués le propriétaire actuel.

Le château avait subi antérieurement d'autres altérations : une partie des machicoulis qui formaient un couronnement continu à la grande tour carrée qui est du côté de la porte d'entrée, ont été enfermés dans l'intérieur.

La galerie est intéressante ; elle offre une collection assez complète de portraits de la famille

Digitized by Google

Le Veneur ; entr'autres celui de *Jean*, tué à la bataille d'Azincourt ; de *Philippe*, par lequel la terre de Carrouges est entrée dans cette maison à la suite d'une alliance avec les Blosset ; du *Cardinal Le Veneur*, etc., etc.

Deux portraits remarquables par l'exécution, sont ceux d'une demoiselle *Le Veneur* et de son mari, le comte de *Fiesque*.

La galerie de Carrouges possède en outre plusieurs portraits remarquables de souverains et de personnages historiques, *Louis XIV*, *Charles Ier.*, *Marie Leczinska*, des femmes célèbres de la cour, au XVIIe. siècle, etc.

On montre une armure complète comme étant celle de *Jean*, qui périt à Azincourt. Elle est posée sur un mannequin en pied et placée derrière une grille que l'on désirerait voir s'ouvrir, d'autant plus que c'est la porte d'une bibliothèque où doivent se trouver des objets intéressants, des manuscrits, des autographes, et notamment des lettres de la reine *Marie Leczinska*.

A ces détails j'ajouterai que l'on montre aux voyageurs une chambre que dut occuper Louis XI, en se rendant au Mont-Saint-Michel, et Marie de Médicis, dans son voyage en Normandie. Louis XI, à son passage, offrit aux Le Veneur, pour l'ornement de leur chapelle, une chasuble

que l'on conserve dans la maison, et qui est un de ces objets dont nous aurions désiré surtout vous rapporter un dessin. Je ne dirai qu'un mot de la maçonnerie de l'édifice, qui est en briques, badigeonnée et restaurée successivement sur plusieurs points, sans goût et sans unité. Le donjon seul est presqu'entièrement conservé dans son ensemble. Les fossés sont à sec et l'on a réduit en prairies le vaste étang d'où sortaient les eaux qui venaient battre les quatre faces de la forteresse. Il y avait un pont-levis au bout duquel on voit une porte qui ne remonte pas au-delà du règne de Louis XIV. En rajeunissant l'édifice à cette époque, les propriétaires ne surent que le gâter. (Voir le pavillon d'entrée dans l'*atlas* ; on trouve aussi un dessin de Carrouges, par M. Duplat, dans les *vues pittoresques du Perche et de l'Alençonnais*, par M. Pattu de Saint-Vincent, l'un de nos confrères.)

Les restes funèbres des Le Veneur sont confondus dans une même tombe, sous un espèce de hangard attenant à la vieille chapelle, et attestent l'abandon le plus complet. Dans l'église et dans les armes, cette famille a occupé pendant plusieurs siècles le rang le plus distingué.

Un autre château, voisin d'Alençon, et qui rappelle aussi de beaux noms historiques, est

Digitized by Google

celui de Lonray. Il appartint aux Matignon, et le plus célèbre d'entr'eux l'habitait quand parut le trop fameux édit de Charles IX contre les protestants. Matignon se rendit aussitôt à Alençon, où il sauva les proscrits du massacre, au péril même de ses jours. Ce trait honore plus sa mémoire que toutes ses victoires contre les réformés. Lonray n'a plus que sa façade, et l'on a détruit les deux ailes qui en faisaient la principale importance. On voit encore dans l'intérieur de magnifiques boiseries en chêne ciselé, qu'a restaurées avec soin le propriétaire actuel, M. Mercier, député d'Alençon. Il y avait dans l'église des tombeaux curieux qui ont été renversés à l'époque de la révolution. M. Dubois en cite un, entr'autres, de gypse et de marbre, qui renfermait les restes de *François de Silly*, l'un des premiers seigneurs du lieu, tué à Pavie en 1524. Sa veuve, Aimée de Lafayette, avait érigé ce monument pour attester ses regrets On peut lire, du reste, sur Lonray, la notice consacrée à ce château, par M. Louis Dubois dans le 2e. volume des *Archives Normandes*. Les douves d'enceinte sont toujours entières, ainsi que la galerie extérieure qui les entoure. Un beau parc anglais, créé par M. Mercier, ajoute aujourd'hui à l'intérêt de cette curieuse habitation.

A une lieue du Mesle sur-Sarthe, dans la commune de Bures, canton de Courtomer, j'ai visité le château de Touvois, petite fabrique féodale d'une originalité toute particulière. Sur le devant, une étroite façade avec deux pavillons; sur le derrière, deux demi-tours rondes qui semblent soutenir l'édifice; au sommet, un crénelage en machicoulis régnant sur toute l'étendue de la maison et soutenant un toît très-pointu en ardoises; autour de la cour d'honneur, des fossés en carré, encore remplis d'eau, avec les ruines d'un pont-levis; extérieurement les traces de fossés plus étendus, qui défendaient les abords de la demeure féodale; tels sont les caractères très-bien conservés de cette ancienne habitation de seigneurs normands, qui devint, il y a 30 ans environ, le théâtre d'un petit combat entre les chouans de la Sarthe et les patriotes des environs de Moulins et de l'Aigle.

Je laisse quelques autres lieux peu remarquables que nous n'avons point visités, parce qu'ils ne méritaient pas de nous occuper. Je mentionne seulement Chailloué, situé sur une montagne à une lieue de Séez, où se livra une bataille, en 1103, entre le comte de Bellesme et le duc Robert de Normandie. Dans cette occasion le vassal battit son seigneur et le mit en fuite.

Chailloué fut plus tard une maison de plaisance des évêques de Séez. Je n'y ai vu rien qui fût digne d'être noté.

Il me reste à parler des monuments religieux. Cette partie pourrait être très-étendue, mais je l'ai au contraire renfermée dans des bornes étroites. A l'exception de Saint-Cénery, je ne fais en général que préciser la date des fondations et indiquer les portions les plus saillantes des édifices. On comprendra les motifs qui m'ont dirigé. Un monument comme la cathédrale de Séez, par exemple, exigerait à lui seul de très-longs détails.

En arrivant à Saint-Cénery, du côté du Maine, on voit entre le fort et la chapelle où l'on vénère l'hermite Cénery, une église toute normande en apparence, assise sur le roc vif. Trois petites absides rondes, une tour carrée, deux croisillons et une nef longue composent l'édifice, dont le premier aspect frappe et charme l'antiquaire, qui croit y retrouver, sans altération, tous les caractères de ce style roman si rare dans cette partie de la Normandie. Nous ne l'avions remarqué qu'à la seule église de *Notre-Dame-sous-l'Eau*, il y a deux ans, en parcourant l'arrondissement de Domfront, et cette année nous ne l'avons rencontré qu'à Saint-Cénery.

Aussi nous approchions-nous avec empressement pour étudier ce monument en détail, quand nous reconnûmes que la construction primitive avait subi, *depuis quelques années*, d'assez graves dégradations.... Le style de la nef surtout avait été altéré, défiguré, et de grandes fenêtres blanches, longues, larges, à ogives, à menaux, avaient été substituées aux ouvertures étroites et noires de l'édifice ;.... un portail neuf, de beau calcaire, venu de dix lieues, à grands frais, avait été aussi appliqué, sans goût, sur les murs gris de la façade.... Nous entendîmes les villageois louer cette dévastation, qui, disaient-ils, *éclairait l'eglise*, avant cela sombre et lugubre.... Mais nous, Messieurs, nous fûmes sincèrement touchés de la voir ainsi mutilée.... De bonnes intentions, sans doute, ont animé ceux qui avaient commandé ce travail... mais l'architecte qui l'exécuta n'eut point le sentiment de l'art, et il a gâté ainsi l'un des monuments les plus entiers et les plus précieux du moyen âge.

La chapelle qui renferme *le lit de saint Cénery*, un peu au-dessous de l'église, est un travail tout gothique et sans importance. Il remonte au XIVe. ou au XVe. siècle.

On a vu que Mabile avait élevé un prieuré près du château qui garde son nom. L'église ac-

Digitized by Google

nelle du village est aussi son ouvrage, et l'on y reconnaît son siècle à l'abside ronde, aux cintres ronds de plusieurs des fenêtres, et surtout à la maçonnerie en feuilles de fougères, plus marquée là peut-être que partout ailleurs. Des restaurations ont pareillement eu lieu à cette église de la Roche Mabile, mais elles n'empêchent pas d'en reconnaître le caractère primitif. On y voit des fonts en bassin pour le baptême par immersion.

La vieille église de Saint-Lomer offre plusieurs rangs de maçonnerie alternée et des fenêtres du XIe. siècle. Le portail de Linières, qui en est peu éloigné, remonte à la même époque. Courtomer, chef-lieu de ce canton, renferme une église de transition, ornée d'un élégant cordon qui fait le tour de l'édifice à la hauteur des grandes fenêtres. Les moulures du portail et des fenêtres offrent déjà quelques détails un peu soignés.

A Saint-Denys-sur-Sarthon nous trouvâmes une autre église de transition avec des lancettes et des bourrelets servant d'ornements aux voûtes et aux ouvertures. Deux des chapiteaux intérieurs nous parurent mériter d'être dessinés. On y voit quatre têtes accolées sans but apparent, avec un âne ou un chien qui semble veiller à l'entour. L'église a été dessinée en entier.

L'église d'Essey est aussi de la fin du XIIe. siècle. Le portail roman a quatre colonnes ornées de chapiteaux variés. Parmi les fenêtres, il y en a de petites à cintre plein, et plusieurs gothiques de différents temps. La tour est carrée et ressemble presque au donjon d'un petit château féodal.

A Saint-Léger j'ai vu un portail roman, et sur une des colonnes, un serpent sculpté en chapiteau. Le petit monument, du reste, est des plus insignifiants. L'église du Mesle-sur-Sarthe offre des détails du même genre, mais elle n'est pas sur l'arrondissement d'Alençon, quoique le village dont elle dépend soit un de ses chefs-lieux de canton. L'église est séparée des habitations par la Sarthe, sur laquelle on a jeté un pont.

L'ancienne église de Carrouges, ou plutôt la chapelle abandonnée du château, date environ du XVe. siècle. Il y a quelques ouvertures qui paraissent un peu plus anciennes.

Je n'ai plus maintenant qu'à vous parler des églises d'Alençon et de Séez.

Notre-Dame-d'Alençon fut reconstruite au milieu du XVe. siècle. L'architecte donna à la nef une longueur de près de 100 pieds ; mais il l'a fit trop basse, et les piliers trop massifs. Les bas côtés

étroits, construits plus tard, nuisent également à la grâce de cet édifice. Il y a du reste, dans le style et dans les détails, une certaine sévérité qui annonce le goût du temps. Les vitraux, remarquables par leur coloris, rappellent plusieurs traits de l'histoire des seigneurs du lieu; mais le plus grand nombre des sujets est emprunté aux merveilles des livres saints. Le portail, plus moderne d'au moins un siècle, offre trois grandes entrées que précède une façade légère et hardie. Les trois arches sont surmontées de pyramides et garnies de sculptures, de galeries et de niches. L'un des sujets est la transfiguration du Christ, et l'autre l'arbre de Jessé. On a refait le chœur actuel il y a soixante ans, quand la foudre eut détruit l'ancien, ainsi qu'une flèche curieuse qui s'élevait au-dessus à près de 100 pieds. L'édifice, comme on le voit, ne peut plus avoir d'ensemble ni d'harmonie dans ses diverses parties.

Autrefois il y avait dans cette église de Notre-Dame un caveau de sépulture des ducs et comtes d'Alençon, et entr'autres un beau tombeau de marbre du duc René et de sa femme, dessiné et décrit par Montfaucon et par Odolant Desnos. La révolution a fait disparaître ces monuments, et aujourd'hui l'on ne voit plus dans l'église que la statue agenouillée de Marguerite de Lorraine,

marquise ou duchesse de Joyeuse, dont le mari, favori de Henri III, eut le titre de *gouverneur* de la Normandie. Il paraît que ce morceau de sculpture fut envoyé de Paris à Alençon, en 1829, quand on dispersa le curieux musée des Augustins. M. de Vauquelin l'a dessiné, parce qu'il se rattache, au moins par le titre qu'a porté le duc de Joyeuse, à l'histoire de notre province. La longue robe, la colerette frisée et la coiffure relevée de Marguerite sont des ornements de son siècle.

L'église de Saint-Léonard-d'Alençon fut reconstruite à la fin du XVe. siècle. Une des chapelles seulement rappelle un monument plus ancien, qui remontait au XIe. A l'église de Montsort, dans un des faubourgs, on voit à l'extérieur quelques rangs de maçonnerie alternée.

Parmi les églises de Séez, il y en a de toutes les époques, et M. d'Orville, dans son *Histoire*, a donné les dates de presque toutes. Je les ai parcourues sans y rien voir qui méritât d'être signalé, à l'exception peut-être d'un portail roman, seul reste d'une église détruite, à peu de distance de la cathédrale. Quant à cette cathédrale, que l'on connaît, en partie du moins, par les dessins de Cottman et par ceux de MM. Duplat et Maufras, j'avoue que je ne puis me rendre

Digitized

à l'opinion générale, qui en fixe la fondation de 1053 à 1126. Rien ou à peu près rien dans le monument ne me paraît se rattacher à ces époques. Quand je l'ai vue pour la première fois, avant d'en avoir lu aucune description, je pensai que la nef pouvait être du XIIIe. siècle, et les autres parties de divers temps jusqu'à la fin du XVe. siècle. Les travées simples et austères de la nef, avec leurarcades serrées entre de hauts piliers de quatre colonnes en faisceau, les galeries unies, les trèfles, les rosaces, les colonnes flutées des fenêtres, tout cela offre le caractère de ce gothique de seconde date qui appartient au XIIIe. siècle; les ornements supérieurs de la façade, les tours, dont l'une est percée à jour, les ouvertures plus larges, plus gracieusement dessinées du chœur, avec la dentelure si délicate qui règne autour des arcades nouvelles, voilà ce que j'attribue à des temps plus récents encore. Un tel monument mériterait sans doute un examen très-attentif et une description consciencieuse et éclairée. Mais je ne puis qu'indiquer mon opinion, et l'on sent qu'un édifice religieux, quelle que soit son importance, ne peut occuper une plus grande place dans un rapport aussi étendu que le nôtre. Je me bornerai donc à faire observer, en finissant, que la cathédrale de Séez, à l'exception

dequelques piliers du chœur maladroitement revêtus de marbre, est un édifice plein d'ensemble qui peut servir d'étude à un observateur. Il est au nombre de ce que nous possédons de mieux en gothique dans la Basse-Normandie. Le département de l'Orne, en particulier, n'a rien qui en approche ou qui puisse même lui être comparé. Saint-Germain-d'Argentan, la moins imparfaite de ses autres constructions religieuses, en est à une grande distance sous tous les rapports.

On a fait depuis dix ans de grands travaux pour prévenir la chûte des deux hautes flèches qui dominent le portail de cette cathédrale. C'est M. Alavoine qui a dirigé cette importante restauration. Plus heureux que l'architecte que nous vous citions tout à l'heure, à l'occasion de S.-Cénery, M. Alavoine a su conserver à l'édifice le caractère des temps auxquels on fait remonter les parties qu'il a reconstruites.

Les dessins qui accompagnent ce mémoire sont dus à MM. de Vauquelin, de Brébisson, de Touchet fils et Godard. Nous avons recueilli pendant notre voyage quelques objets antiques dont nous avons fait le dépôt dans le musée de la société. Nous les devons à MM. d'Orville, de Brullemail et Rœderer. M. d'Orville nous a remis un anneau de cuivre doré, très-grossier, avec un

Digitized by Google

chaton de pierre bleue, que l'on enleva il y a 40 ans du tombeau d'un évêque de Séez. Probablement il appartint à l'un des plus anciens pasteurs du diocèse. Nous devons des remercîmens particuliers à M. d'Orville ainsi qu'à plusieurs de nos confrères de l'arrondissement d'Alençon pour l'accueil qu'ils nous ont fait et les communications que nous en avons obtenues. Nous nommerons MM. Libert, Clogenson, Léger, Lecointe et M. de Saint-Vincent, de Mortagne, pour leur obligeance et leurs utiles indications.

MÉMOIRE

Sur le Balnéaire de Lillebonne ; par M. E. GAILLARD DE FOLLEVILLE, *membre titulaire de la société.*

INTRODUCTION.

En 1827, en 1828 et en 1829, des fouilles furent faites à Lillebonne, en face du théâtre Romain. Commencées par M. Thimothée Holley, auquel le terrain appartenait; elles furent continuées aux frais du département de la Seine-Inférieure, et s'étendirent, non seulement sur tout le terrain de M. Holley, mais encore sur celui d'un voisin, M. Pimard (Voir le plan dans l'atlas).

On trouva, d'abord, au pied de la colline qui fait face au théâtre, une muraille (n°. 23) formée d'assises de pierres et de briques antiques, et soutenue par de petits contreforts. Un escalier (n°. 32) coupait cette muraille. Les marches étaient fort larges; sept seulement subsistaient; et, quant à celles qui avaient été détruites, elles

devaient conduire au haut de la colline où était le centre et la partie fortifiée de *Juliobona*, qu'une muraille militaire romaine ceignait dans tout son pourtour. Cet escalier rappelait donc les cent marches du Capitole que *Catulus* conseilla d'abaisser, proposition qui le fit regarder comme sacrilége.

Non loin de cette muraille qui faisait face au théâtre et qui était coupée par un si grand escalier, on trouva aussi deux puisards, l'un (n°. 35), situé sur la place du théâtre et presque contre le mur de clôture du Balnéaire; l'autre (n°. 34) enfermé dans l'enclos. Les deux puisards contenaient beaucoup de débris de talc, de verre, et de vases antiques évidemment romains.

Dans le fond du puisard n°. 34 on apercevait trois orifices par lesquels s'écoulait une eau qui provenait sans doute du lieu que nous allons décrire. La paroi du puisard était d'une pierre tufeuse, véritable *travertin* dont le théâtre est revêtu.

Après le puisard n°. 34, et en s'avançant vers le pied de la colline du Balnéaire, on rencontrait deux pans de murs que la sape avait bouleversés, et dont quelques fondations subsistaient encore sous le n°. 30, vers l'ouest; ces deux pans de murs étaient les restes curieux de cette muraille

militaire dont j'ai dit que la colline entière était environnée ; ils présentent (nos. 30 et 31) deux énormes blocages en moellon. Le moellon était lié et presque perdu dans un bain de ciment.

SECTION Ire.

De l'âge des diverses constructions.

Ce fut au commencement du IVme siècle de notre Ere que Constantin ou ses fils ceignirent ainsi les villes gauloises de remparts, qui furent ensuite ruinés par la main des barbares.

Ici, comme à Narbonne et ailleurs, des pierres sculptées se trouvèrent jetées dans la construction du rempart. Celles qui ont été rassemblées dans le cabinet de M. Holley à Lillebonne et que la société des antiquaires de Normandie connaît par les dessins de M. Edouard Lambert, de Bayeux, proviennent de ces fondements de murs que j'ai dit exister sous le (no. 30).

Quelques-uns de ces bas-reliefs ont dû appartenir au théâtre ; ils offrent des masques scéniques, l'un satyrique et l'autre pastoral ; on voit sur un autre le torse d'une femme nue ; d'autres enfin, d'un travail également précieux, puisqu'un sculpteur célèbre (M. Rutchiel) les attribuait au ciseau grec,

provenaient de monuments soit à deux, soit à quatre faces ; il en est même un qui doit avoir un caractère triomphal, car il montre des chevaux menés par des hommes à pied.

Ces pierres donnent à réfléchir ; on voit, d'une part, qu'elles proviennent de beaux édifices, et, de l'autre, on les trouve confusément jetées, sans ciment et sans ordre, dans les fondements d'une muraille militaire des premières années du IVme. siècle. L'ennemi était donc alors aux portes ; il fallait donc, en toute hâte, se couvrir d'un rempart ; tout ce qu'on trouvait sous la main on devait l'employer, sans respect pour les traits d'un habile ciseau.

Et, disons-le, cette nécessité, créée par le besoin de la défense, se montrait plus encore dans le sacrifice d'une portion de terrain appartenant au Balnéaire ; car ce rempart isolait les deux puisards (nos. 34 et 35), et la muraille de clôture (n° 33) de l'édifice placé sur le haut de la colline. L'eau du bain, qui coulait par le canal en pierre n°. 12, et qui, dans la place primitive, semblait se diriger vers le puisard (n°. 34), a dû depuis se perdre au pied de la muraille militaire. Ceux qui ont vu ce canal en pierre (n°. 12), se dirigeant vers le rempart, au sortir de la salle (n°. 13) et se terminant brusquement par une fracture,

doivent regarder comme probable que, plus long jadis, il se prolongeait, à travers des constructions détruites, vers le puisard n°. 34.

Sans insister davantage sur cette conjecture, j'arrive au Balnéaire, objet spécial de ce mémoire. C'est une masse irréguliere de bâtiments, construite avec un moellon taillé en petit appareil, qui semble presque de la même main, et conséquemment du même temps qu'une faible construction, aussi en moellon, qui se trouve au théâtre sur les ruines du *Proscenium*, faisant saillie dans l'orchestre. Le Balnéaire était donc de la fin du IIIme. siècle, c'est-à-dire contemporain de la ruine du théâtre, ruine, que j'attribue à l'invasion de barbares saxons en 286; et par conséquent il était antérieur à la construction du rempart, qui est au moins de 312.

Vouloir soutenir que le Balnéaire est postérieur à la muraille militaire n'est guère possible, car, outre les raisons déjà déduites, la salle n°. 10 fournit une nouvelle preuve en faveur de notre opinion. Cette pièce fait saillie, et, rompant la symétrie de la façade, en allonge tellement la muraille occidentale, que celle-ci semble presque percer la muraille militaire et indique, dès-lors, d'une manière irréfragable, que cette muraille dérangea le plan du Balnéaire, loin de s'y accommoder.

Satisfait d'avoir pu soupçonner l'âge de l'édifice dont je vais faire la description, je commencerai par justifier le nom de *Balnéaire* que je lui ai donné.

SECTION IIme.

Du nom de l'édifice.

Il ne peut être ici question de *Thermes*. Des Thermes supposent de grandes salles, des décorations somptueuses, des murs épais, une réunion de pièces destinées les unes au bain, les autres à l'amusement : or on ne trouve à Lillebonne rien de semblable.

Quant à un *Lavacrum*, toujours moins spacieux que des *Thermes*, ce serait encore là un édifice de forme trop noble pour la modeste cité des *Calètes*. Dans un *Lavacrum*, on voyait toujours se déployer, aux deux côtés de la *cella* centrale, *propnigeum de l'hypocauste*, huit salles, quatre à droite et quatre à gauche, tandis qu'ici il n'y en a que deux de chaque coté (n°. 8).

Le nom de *Balnéaire* est donc le seul qui convienne à un tel édifice. Cependant je dois dire que des savants fort estimables m'ont reproché d'avoir refusé, à cet édifice, le grand nom de

Thermes. J'avoue que je suis pour les expressions vraies, dussent-elles paraître trop modestes.

Chez les anciens, il y avait des bains (balinei) qui servaient d'hôtelleries. Le voyageur logeait dans l'étage supérieur et l'inférieur restait seul consacré aux baigneurs. Aussi, à Rome, du temps de *Publius Victor*, comptait-on jusqu'à huit cents bains.

Les bains formaient aussi une dépendance obligée du palais des magistrats ou de la somptueuse demeure des riches.

Enfin, et ceci est digne de remarque, il y avait des bains publics divisés en deux parties, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes (balnea virilia, balnea feminilia); ces bains, adossés l'un à l'autre, étaient si rapprochés que c'est à peine, dit Pline le naturaliste (L. XXXIII, ch. 12) s'ils étaient séparés par l'épaisseur d'un pied.

J'avoue qu'en considérant l'ensemble de la construction qui nous occupe, je ne puis m'empêcher de voir que les points marqués par les numéros 24, 25, 26, 27 et 28 ne s'accordent nullement avec le reste, ce qui me porte à soupçonner qu'il y avait, sur ces cinq points, des *balnea virilia* dont une partie est enfouie dans la propriété de M. Pimard, tandis que, sur le terrain de M. Holley, il se trouvait des *balnea feminilia*.

Dans la partie que j'assigne aux hommes, on a trouvé un obscène. Dans celle que je crois avoir été destinée aux femmes on a découvert (salle n°. 19) une statue de marbre blanc, représentant une femme que je juge être Faustine mère (1), femme d'Antoin-le-Pieux. Or on sait que Faustine présidait à des colléges de femmes qui la prirent pour leur patronne. Dans la salle n° 19, un pavé, en pierre de Liais, portait l'inscription suivante :

VALERI
MAR
VXSOR
SVMA
VIT

Le côté des hommes, qui occupe la partie occidentale, a un luxe plus grand que celui des femmes; là tout est plus soigné, le pavé est en marbre blanc, au lieu que chez les femmes il est en schiste bleu et jaune. La hauteur et la largeur des piliers de l'hypocauste sont bien moins exiguës dans les *balnea virilia* qu'elles ne le sont dans les *balnea feminilia*. Il n'y a pas jusqu'aux peintures

(1) Le mémoire qui a cette statue pour objet a valu à son auteur une médaille d'or de la part de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

qui ne soient fort supérieures dans les premiers. Elles représentent des personnages habillés; au lieu qu'à l'est elles ressemblent à nos anciens papiers-tenture.

SECTION IIIme.

Hauteur de l'édifice.

Mon premier soin fut de rechercher quel pouvait être la hauteur du bâtiment. Je fis fouiller la 11me. salle, voici ce que j'y trouvai :

Six pieds de terre végétale encombraient cette partie et nous dérobaient la vue d'un appartement large de vingt pieds sur trente de long, la largeur étant prise de l'est à l'ouest et la longueur du nord au sud.

Dans les murailles de cette salle on voyait une fenêtre (pl.3, n°. 11); elle ne pouvait être éloignée du plancher supérieur, car les fenêtres chez les anciens en étaient très-voisines. En retranchant 7 pieds et demi environ de la hauteur de muraille pour la profondeur de la cave ou partie inférieure de l'édifice, il reste encore 28 pieds pour ses étages supérieurs, ce qui donne une élévation presqu'égale à celle des bains d'Antonin et à ceux de Dioclétien, qui renfermaient aussi deux étages, outre la cave, savoir : un rez-de-chaussée et un cénacle.

La petite croisée vue en-dehors ressemble au soupirail d'une cave, ce qui est un premier indice de l'existence d'un appartement souterrain. Mais une preuve plus concluante encore, c'est qu'il existait (n°. 19) un pavé en pierre de Caen dont on a retrouvé quelques fragments. Ce pavé paraît incontestablement le rez-de-chaussée ou plancher de la cave. Ce plancher se trouve de niveau avec le pavé de l'étuve sèche, *Laconicum* (n°. 1), et avec le dessus du four carré du *Propnigeum* (n° 8). Dès lors comme ils sont plus élevés que la croisée de la salle, il devient incontestable qu'elle faisait partie de la cave ou appartement souterrain.

SECTION IVme.

Du Toît.

Après avoir constaté les faits que je viens d'indiquer, je fis pratiquer au milieu des décombres un trou d'environ 7 à 8 pieds de profondeur ; je trouvai alors le pavé de cette pièce souterraine. En examinant les débris dont j'étais environné, je reconnus facilement qu'ils provenaient de la toîture qui s'était affaissée.

On avait enlevé une très-grande partie du pavage

de la cave et même creusé jusqu'au plus bas de la fondation, de telle manière que ce fut sur le sol, et à côté de la premiere assise de maçonnerie, que je retrouvai le toît, c'est-à-dire ses tuiles et son comble (fastigium).

Cependant toutes les tuiles ne touchaient pas au sol, la chûte avait dû s'effectuer à divers intervalles. Elle avait eu lieu, d'un côté, par affaissement, la couche d'argile sur laquelle elles reposaient étant tombée avec elles. Je la trouvai, au nord de cette 11me. salle et dans son enceinte, à cinq pieds du sol, couvrant les débris des voûtes et adhérente aux tuiles qui la surmontaient. Vers le midi, le toît avait fait une véritable culbute, les tuiles touchant au sol et la couche d'argile étant par-dessus, au lieu d'être dessous, comme dans la partie du nord.

Il était facile de reconnaître la forme et la construction primitive du toît. Il reposait sur un *fastigium* ou comble d'argile, formant une véritable plate-forme composée de deux couches parallèles se liant l'une à l'autre.

Les tuiles étaient les unes rouges et les autres jaunes. Il y en avait de plates et de convexes. Après plusieurs rangs de tuiles plates, larges de onze pouces, dont deux pouces de rebords, venait un rang de tuiles convexes, n'ayant que

cinq pouces de large. L'eau pluviale, reçue dans les canaux de tuiles-goutières, devait ainsi courir le long de la terrasse et se verser dans la rue. La couche d'argile, pressée par les tuiles, en gardait encore l'empreinte.

Des clous, semblables aux nôtres, attachaient les tuiles au *fastigium* ou plate-forme d'argile, et les contenaient par leurs crochets. La charpente était d'une légèreté bien surprenante. Sous la plate-forme d'argile, et incrustées dans sa masse, existaient de fortes lattes qui, formant un lacis entre-croisé, se dirigeaient les unes du nord au sud et les autres de l'est à l'ouest, se fixant sans doute sur la corniche. Ces lattes marquent leur existence et leur grandeur, d'abord par des vestiges charbonnés qu'on retrouve ça et là, ensuite par les empreintes qu'elles ont laissées dans la croûte de bauge qu'elles supportaient.

Ce n'est pas sans dessein que je me sers du mot de *Bauge* pour peindre cette plate-forme d'argile rouge, car, toute durcie qu'elle est par la chaleur d'un incendie qui, en consumant l'édifice, aura brûlé les lattes dont le lacis tient lieu de charpente, on peut néanmoins en briser des portions et reconnaître, à la cassure de ces fragments, que cette bauge est composée de pailles longues d'orge, de roseaux en feuilles et de paille de vau. Au reste,

Digitized by Google

la plate-forme semble avoir été faite en deux temps ; il y a comme une séparation sensible de la partie supérieure et de la partie inférieure : ce retrait d'une matière originairement délayée dans de l'eau n'a pas nui, toutefois, à la liaison de deux couches qui, inhérentes l'une à l'autre, forment une plate-forme épaisse de plus d'un pied et demi. Les tuiles, superposées l'une sur l'autre, donnent au toît une épaisseur qui, en totalité, est de près de trois pieds.

Pour soutenir une si lourde masse, on peut s'émerveiller qu'un lacis de lattes un peu fortes ait suffi, et, quant à la corniche, je la soupçonnerais formée de carreaux dont l'aspect et l'éclat présentent des rapports frappants avec les pavés de schistes dont je parlerai bientôt. Ces carreaux ont jusqu'à 4 pouces d'épais, friables à l'excès ; on les rape comme on rape du sucre, et la poussière grise qui en résulte indique une nature schisteuse. Sortiraient-ils du toît d'une ardoisière et du lit le plus voisin de la terre ?

C'est sur cette couche si mince, de couleur blanche, que l'on voit les peintures. Lignes ondulées, zônes, bordures, mouchetures, fonds unis rouges, verts, bleus, blancs, noirs, presque tous terminés par des carrés, des losanges et autres ornements : tel est l'aspect varié que

présentent ces peintures, assez semblables aux papiers-tentures employés il y a 40 ans.

Divers essais, que j'ai faits pour retrouver le secret de la composition de la pellicule plâtreuse sur laquelle les artistes gallo-romains peignaient leurs plafonds, m'ont fait voir que l'endroit qui recevait la peinture était composé de deux tiers de chaux étouffée et d'un tiers d'une poudre très-fine, provenant d'un carbonate de chaux cristallisé qui abonde aux environs de Lillebonne, et qu'on trouve même sous la colline où était érigé le Balnéaire. Ces cristaux sont lamelleux et très-pulvérisables; ainsi réduits en poussière, ils laissent encore voir quelques formes cristallines que j'avais déjà distinguées dans la pellicule sur laquelle s'appliquaient les peintures.

En imitant la composition dont je viens de rendre compte, j'ai obtenu un enduit qui remplit la double condition de recevoir une peinture adhérant parfaitement sans s'écailler, et de s'appliquer avec succès sur des crépis et même sur la bauge. Je suis persuadé que ce procédé remplacerait d'une manière avantageuse l'emploi que l'on fait dans notre pays d'un ciment rempli de bourre dans laquelle les insectes trouvent facilement à se loger.

Dans les couches du mortier que recouvrait

l'endroit peint, il entrait beaucoup d'ingrédients, souvent divers pour chaque couche. Les plus voisines de la pellicule formée de chaux et de carbonate cristallisé renfermaient de la cendre et quelquefois du blanc d'œuf : j'ignore dans quel but.

A l'étage le plus élevé il n'y avait sans doute que des peintures de couleur brune, car la partie des décombres dans laquelle on trouve les peintures brillantes, que j'assigne au rez-de-chaussée, est recouverte d'une masse de matière crétacée provenant, selon moi, d'un plancher : les peintures brunes ne se rencontrent qu'au-dessus.

Je rappellerai à ce sujet qu'à Herculanum les voûtes, quoique très-épaisses, réunissent la légèreté à la solidité, puisqu'elles sont composées de scories du Vésuve. A Juliobona, nos aïeux suppléaient aux scories volcaniques par une sorte de pouzzolane que je crois formée en grande partie d'une chaux où le silex s'est dissous, ainsi que je l'ai remarqué dans un four à chaux antique par moi découvert au fond des bois, sur une terre qui m'appartenait à Folleville.

Cette masse blanche assez légère avait l'épaisseur de trois pieds. Je l'ai trouvée remplie de nombreuses crevasses et d'une eau saturée de chaux qu'il était facile d'en exprimer. Dans cette masse étaient mêlés des fragments de tuiles et

ments de tuiles et de grés pilés et presque pulvérisés.

La destination que j'ai indiquée est d'autant plus incontestable, que de très-beaux pavés noirs ou jaunes reposaient sur la masse calcaire et y étaient fixés de manière à faire corps avec elle. Ces pavés étaient ceux du Cénacle. En effet on voyait, au-dessous et au revers de la masse blanche, de l'argile rouge fortement adhérente, puisde l'argilette, et enfin un crépi de mortier, dont la dernière couche était cette pellicule de deux lignes d'épaisseur chargées des peintures dont nous avons déjàeu occasion de parler.

Pour juger de l'effet de ce second plafond, je fus obligé de me glisser en rampant dans la partie intérieure de l'édifice, et alors j'aperçus de larges bandes de peintures dont l'éclat et la richesse me frappèrent; elles présentaient entr'autres couleurs un bleu céleste véritablement admirable par sa nuance et sa pureté.

Malgré les précautions prises pour conserver des fragments de ce beau plafond, l'air libre a ôté aux couleurs toute leur vivacité; et, sans le soin que l'on eut de l'imiter par la peinture, il ne subsisterait plus aucune trace de ce trait de l'art antique.

Je crois avoir distingué, parmi les débris amoncelés dans cette onzième salle, des masses

blanches, différentes de celles qui séparaient le rez-de-chaussée du Cénacle. Ce troisième plafond, qui devait servir de voûte à la cave et la séparer de la salle élégante du rez-de-chaussée, était formée d'une espèce de marne ou craie grumeleuse, dont certains morceaux avaient de la consistance et présentaient la dimension de très-petits dés à jouer. Cette masse, loin de contenir de l'eau de chaux, était au contraire fort sèche et s'effritait facilement. Le mélange de grès pilé, que j'avais fort bien remarqué dans le second plafond, n'existait pas dans celui-ci.

Je ne puis dire s'il y avait des peintures attachées à la voûte de cette salle souterraine, parce que je n'en ai pas vu assez nettement le dessous.

SECTION SIXIÈME.

Des divers pavages.

La pièce souterraine dont il vient d'être question était pavée à la manière des voies romaines, c'est-à-dire qu'on y trouvait les quatres couches du *pavimentum*.

D'abord, le *stratumen* composé de petits galets de la grosseur d'une noisette, liés ensemble par de la chaux et du ciment. Le dessous de cette première couche était uni de manière à prouver

que le sol sur lequel elle reposait avait été préalablement applani et battu.

Sur le *stratumen* se trouvait le *rudus*, composé ici de cinq parties de pierrailles et de briques ou tuiles cassées, mêlées à deux parties de chaux C'est ce que les Romains appelaient *redivivum*.

La troisième couche, sur laquelle reposait le pavé qui était la dernière, se nommait le *Nucleus*; non seulement elle existait dans la salle souterraine n°. 11, mais je l'ai retrouvée dans la 19e salle, sous les pavés dits de Caen, dont l'un était chargé de l'inscription déjà rapportée. Ce *Nucleus* était un lit d'une espèce de ciment mis en couche assez mince, et formé d'une partie de chaux contre trois de briques, de tuiles et de poteries pulvérisées.

Le pavé, schisteux et noir, s'était enfoncé dans la couche laiteuse du *Nucleus* et y adhérait fortement.

Ces schistes, qui pavaient aussi la salle du rez-de-chaussée et celle du cénacle, méritent bien que nous nous arrêtions à les considérer.

Ils sont durs, pesants, sonores; le grain en est fin, la couleur noire dans la plupart, et jaune un peu fauve dans quelques-uns. S'ils n'ont pas été apportés de loin, ils indiqueraient une carrière d'ardoise peu éloignée, dont ils auraient formé le toît.

Digitized by Google

Ces superbes pavés qui ne le cèdent qu'au marbre, diffèrent beaucoup entre eux quant à l'épaisseur. Elle varie de deux à quatre pouces. J'en ai recueilli un qui était long de 3 pieds 2 pouces et large de 2 pieds. Il y en a qui sont taillés en demi-quart de cercle, indice d'une rosace. Tout me porte à croire que, au centre de cette rosace, il existait un plateau de verre ondé, presque semblable pour l'épaisseur et la couleur à celui de nos grosses bouteilles. Je rapporterais à ce pavé un petit carreau du même genre qui m'a présenté un point central entouré de cercles inscrits.

Ne confondons pas avec ce verre foncé des plateaux plus minces d'un verre un peu opalisé, dont j'ai rencontré des morceaux précieux munis d'un bourrelet à leur extrémité. Ces plateaux de verre bleu pâle pouvaient appartenir à la rosace de quelque salle.

Maintenant que l'on se figure ce que pouvait être un pavage qui admettait des pavés schisteux ayant dans leur pourtour quatre pouces, s'abaissant successivement à trois pouces, puis à deux, et se terminant par une rosace soit en verre bleu foncé, soit en verre bleu pâle, et l'on trouvera que le balnéaire ne manquait pas d'élégance.

SECTION VIIme.

Des murs et de leurs divers recrépissages.

Ce qui formait, à proprement parler, le mur, avait des fondations de pierre marneuse, allant à deux pieds et demi de la retraite et supportant une muraille carrée faite avec du moellon taillé dont l'épaisseur n'était que de vingt-deux pouces. Pour suppléer à cette mince muraille, les gallo-romains, nos aïeux, avaient mis contre le moellon d'épais crépis. C'était dans le cénacle une argile rouge très-peu différente de celle de la plate-forme du toît et offrant à sa surface la pellicule de deux lignes déjà mentionnées, sur laquelle était appliquée une peinture à fond brun avec des bordures semblables à celles de nos papiers-tentures les plus simples.

Au rez-de-chaussée, la peinture du crépi était charmante, il y avait notamment des bandes coloriées, vertes et blanches, de l'effet le plus gracieux.

Il y a tout lieu de penser que le bas de cette salle était revêtu et pour ainsi dire lambrissé avec des pavés noirs reposant sur le crépi ordinaire, dont tout-à-l'heure je vais décrire la composition. Ce qui l'indique, c'est un pavé noir

que j'ai trouvé couvert de couches d'enduit sur lesquelles il y avait des peintures de couleur minium. Comment, sur une surface aussi lisse que celle de ces pavés schisteux, pouvait-on fixer d'une manière solide un crépi en mortier? C'est ce que je ne puis m'expliquer.

Je suis persuadé que les murailles de la salle souterraine étaient recouvertes d'une couche de mortier uni, de couleur jaune dans le fond et rouge minium à la surface.

Il existait, dans le balnéaire de Lillebonne, au *propnigeum* de *l'hypocauste* (n° 8), un enduit de même nature, sauf la couleur jaune que j'attribue à du blanc d'œuf. La différence d'épaisseur entre cet enduit de la muraille n° 8, et celui de la muraille n° 11 est digne de remarque. Peu épais au *propnigeum*, l'enduit était de neuf pouces dans la salle n° 11; et je ne puis trop insister sur ce fait, puisqu'il explique comment les anciens suppléaient à la faiblesse de leurs murs dans les endroits où la chaleur était indispensable.

Le mortier dont nous venons de parler renfermait une quantité considérable de poteries et de tuiles broyées; il était revêtu de pavés noirs ou rougeâtres; quelquefois on y employait le marbre; j'ai vu, dans la salle n° 11, une moulure

de marbre blanc très-joliment profilée et encore attachée à cet enduit. Lorsqu'au lieu de pavés la muraille devait recevoir des peintures, les dernières couches de crépi étaient modifiées en conséquence. Dans les unes la cendre abondait; d'autres étaient remplies d'une multitude de petites crevasses, comme dans de la mie de pain.

C'était sur un tel enduit qu'on avait appliqué dans le *vasarium* (n° 15) une pellicule de chaux peinte qui imitait le marbre Turquin avec une perfection que nos plus habiles ouvriers décorateurs égaleraient à peine.

Je terminerai ce que j'avais à dire des murailles, par une citation dont j'ai reconnu l'exactitude.

« Soit à hauteur d'appui, soit du haut en bas « de la paroi, les anciens, nous dit-on, recou- « vraient les murailles de leurs *thermes* avec des « surfaces lisses et polies comme du marbre. » Toutes les descriptions contenues dans le chapitre présent ne sont-elles pas un véritable commentaire de ce peu de mots?

SECTION VIIIme.

Du vitrage.

Cet article sera fort court, j'ai découvert peu de chose sur la manière d'introduire le jour dans

les appartements. La seule croisée rencontrée dans la partie non arrasée n'est guère qu'un soupirail de cave, le reste est détruit. Néanmoins je dois dire que non seulement la fouille était remarquablement semée, si je puis le dire, des tales, débris de vitrage, mais encore que j'ai vu des morceaux de verre minces comme le sont nos carreaux de vitre, et qu'un édifice qui a subsisté au moins jusqu'au règne de Guillaume-Le Roux, fils du conquérant de l'Angleterre (1), a dû renfermer des vitres; d'autant plus que tout ce qu'on rencontre dans la Seine-Inférieure fait juger que les Romains connaissaient l'usage du verre. J'ai déposé au musée de Rouen une fiole cinéraire, trouvée dans un tombeau à Trouville, commune entre Yvetot et Lillebonne, qui ne laisse aucun doute à cet égard.

Cette première partie de mon travail prouve, ce me semble, que nos aïeux, au IIIe siècle, bâtissaient avec économie, mais avec élégance; que leurs édifices consacrés aux bains étaient à deux étages avec parties souterraines; que leur hau-

(1) Une médaille de ce prince a été trouvée par M. Pimard dans la portion du balnéaire (balnea virilia) qui a été fouillée sur son terrain. Cette médaille d'argent, dont un quart était emporté, selon l'usage normand, reposait au fond d'une des salles ayant un hypocauste. Ces salles étaient donc vides à la fin du XIe siècle.

Digitized by Google

teur n'était guère que de trente-cinq pieds dont au plus vingt-huit sortaient de terre ; que les toits en étaient plats, couverts de tuiles reposant sur une plate-forme de bauge ; que leurs charpentes étaient légères ; que leurs pavés étaient de marbre ou de schistes magnifiques ; que le procédé de pavage pour le chemin était appliqué aux parties souterraines ; que les plafonds et les lambris étaient peints, et que les vitrages étaient abondants. Ces faits ont dû paraître longuement déduits, j'aurais voulu être plus bref, mais, quand on marche dans un pays inconnu, il est bon de montrer qu'on a vu long-temps et très-attentivement tout ce qu'on avait autour de soi. J'arrive à ma seconde partie où j'espère que les faits paraîtront neufs et curieux.

SECONDE PARTIE.

SECTION IXme.

Distribution de la chaleur dans le balnéaire.

Je commence par des recherches sur la production et la propagation de la chaleur, remettant à m'occuper plus tard de l'eau, des canaux et du réservoir.

Nous savons que le grand moyen de propager la chaleur était, chez les anciens, *l'hypocauste*,

invention de Sergius Orata, et consistant en piliers de briques recouvertes d'un plancher en ciment.

Nous savons encore que cette chaleur était produite dans un four carré qu'on appelait vestibule ou *propnigeum de l'hypocauste.*

Il importe de fixer ses regards sur le plan aux nos 28 et 28 bis; 20, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Ils indiquent la trace de piliers en brique. Au n° 8 on a trouvé les vestiges d'un four carré d'où la chaleur s'échappait : là était le *propnigeum de l'hypocauste* centrale de la façade du balnéaire ; cette chaleur ensuite se propageait dans le n° 7 qui était un vrai *sudatorium*; puis, entrant dans le *caldarium* nos 3, 4, 5 et 6, elle allait en s'affaiblissant dans l'étuve sèche *Laconicum* nos 1 et 2, et, enfin, elle se perdait dans l'étuve humide *tepidarium* n° 20, salle où elle n'entrait que par une seule bouche (voir le 2e et 3e plan), au lieu que, dans le *laconicum*, il y avait trois bouches dont deux carrées et une en arcade. Le 2e plan montre les hauteurs et les formes de ces bouches de chaleur.

Ainsi, le foyer de la chaleur était situé n° 8, le n° 7 était le *sudatorium.*

SECTION Xme.

Du foyer et de ses dépendances.

Le *propnigeum* (n° 8) n'est autre chose qu'un endroit où un four carré a un conduit étroit dont la voûte est légèrement cintrée : il présente deux embouchures assez semblables à celles d'un four à pâtisserie ; l'une au nord, l'autre au midi. Ces ouvertures sont divisées par un petit compartiment en briques, de manière à former de chaque côté deux bouches de chaleur donnant de droite et de gauche dans l'hypocauste du *sudatorium* n° 7. La voûte du *propnigeum* n'a que 20 centimètres de hauteur, elle est composée de tuiles et de pavés en pierre, liés avec du ciment.

Cette voûte reposait sur une masse de 40 centimètres de hauteur formée de marne tassée et battue, et était surmontée par un faîte, carré comme le reste, et tout entier en briques liées par de la terre.

Ces deux bouches à double compartiment avaient été bouchées avec des débris de plafonds peints qui conservent encore leur couleur.

Je n'ai pu trouver la place des foyers qui servaient à chauffer ce balnéaire ; ils ne pouvaient

être ni au-dessus ni au-dessous du four. La masse de briques qui existait d'un côté et la marne battue qui était de l'autre y mettait un obstacle invincible. Elle ne pouvait être davantage au n° 6, puisque c'était l'emplacement d'une baignoire. Restait donc l'espace n° 7, et Winckelmann a effectivement conjecturé, en décrivant l'hypocauste de Tusculum, que le chauffeur placé dans le trou X alimentait les Y et Z du four n° 8 au moyen de combustibles jetés à travers le n° 7, *sudatorium*.

Mais à Lillebonne cela était impossible. En effet, les bouches de four qui étaient très-larges à Tusculum étaient au contraire fort étroites à Lillebonne. Le *sudatorium* à son commencement n'a que quinze pouces de hauteur et les piliers de briques n'ayant que 8 pouces d'écartement ne pouvaient laisser au chauffeur la possibilité d'atteindre les bouches Y et Z.

Une première singularité, qu'il faut noter, est que, en face de ces bouches Y et Z, les murailles de la salle n° 9, et de celle n° 15, étaient construites en briques plates, preuve que la chaleur, sortant de ces bouches, était tellement intense, que, bien qu'elle eût à se propager dans les allées du *sudatorium* n° 7, et qu'elle dût s'y affaiblir, néanmoins l'architecte avait jugé qu'il ne devait pas bâtir les murs de face avec du moellon comme

dans le reste de l'édifice, mais opposer de la brique à cette chaleur qui sortait des deux bouches du four.

Deuxième singularité, la suie aurait dû s'attacher à la bouche de ces fours, si le feu avait été alimenté en cet endroit par des combustibles quelconques. Eh bien, il n'y a point de suie aux voûtes Y et Z, mais une pellicule de cette matière sur l'âtre de ces fours; le foyer était donc en-dessous des fours, et non en-dedans, et, cependant, comment concevoir le foyer dans la masse de marne?

J'expose le problême. Quelle que soit la solution qu'il reçoive, il me paraît qu'il doit demeurer constant que le trou X était la place du chauffeur; les écrits des anciens nous enseignent que le chauffeur de tous les hypocaustes était fort mal à son aise, et avait ses mouvements bridés par tout ce qui l'environnait.

SECTION XI me.

Du bain chaud.

On trouvait une salle (no 4) adossée au four carré no 8, elle renfermait trois baignoires, nos 3, 5 et 6, lesquelles indiquent un *caldarium*.

Dans un *caldarium* de *lavacrum*, la salle

était, dit-on, deux fois plus grande que les autres pièces, et, au centre, on voyait un large bassin (*oceanum*).

Le balnéaire de Lillebonne n'offre pas toutes ces particularités : je doute que l'espace n° 4 puisse être nommé *oceanum*, et lesbaignoires ne contiennent que ce qu'il faut de longueur et de largeur pour la commodité d'une seule personne : elles s'appelaient *labrum*. Chacune de ces baignoires reposait sur l'hypocauste comme tout le reste de la salle, mais, de plus, la muraille était, si j'ose le dire, incrustée de tuyaux de chaleur faits à la romaine ; la forme est bien connue de quiconque a étudié l'archéologie ; ce sont des tubes en terre cuite percés de part en part d'un trou central et affectant la forme d'un très-grand étui plat.

Le *labrum*, ou baignoire, n° 6, devait donner un bain très-chaud, la baignoire n° 5 n'offrait sans doute, qu'un bain tiède, et le *labrum* n° 3 est un bain presque froid.

Après ces trois baignoires, ce qu'il faut remarquer dans cette salle, ce sont les issues par lesquelles la chaleur s'épanchait du bain chaud, (*caldarium*) n° 4, dans l'étuve sèche (*laconicum*) n°s 1 et 2 ; l'arcade centrale par laquelle la chaleur se propageait donne la hauteur de l'hypocauste du balnéaire ; ici nous la fixerons à un

mètre, mesure donnée par Winckelmann pour les bains de Tusculum : en effet le point le plus élevé de cette arcade étant d'un mètre est en même temps celui de la plus grande hauteur des piliers et conséquemment de la naissance du plancher qui recouvrait ces allées souterraines de *l'hypocauste*.

C'est ici le lieu de décrire et ces piliers et ce plancher. Nos plans font voir exactement le nombre des piliers renfermés dans *l'hypocauste* de chaque salle ; ils étaient formés par une brique, puis par une couche de terre, sur laquelle reposait une seconde brique, surmontée elle-même d'une nouvelle couche de terre, ainsi de suite jusqu'à une hauteur de trois pieds et plus. Entre les soixante trois piliers d'un hypocauste il n'y avait que huit pouces d'écartement. Le plancher de ciment variait selon les salles.

Dans le *tepidarium* n° 20, ou étuve humide, de larges briques épaisses de quatre centimètres posées sur le large étaient supportées à chacun de leurs angles par un des piliers également en briques. Elles y adhéraient au moyen d'une couche de chaux épaisse d'un décimètre, mêlée de tuileau réduit en graine ; l'extérieur de cette couche faisait du plancher une mosaïque rustique couleur vert-d'eau avec des accidents d'un rouge pâle.

Le plancher de l'hypocauste du *laconicum* (nos 1 et 2) était formé de deux couches d'enduit recouvrant un entre-deux composé de deux lits de brique liaisonnés avec du mortier.

Le plancher du *caldarium* n° 4 ne différait du plancher de l'hypocauste du *tepidarium* n° 20, que parce qu'il était moins granité à l'extérieur. Il est bon de remarquer que ce plancher de l'hypocauste du *caldarium* servait de fond aux trois baignoires (nos 5 et 6) et même à celle du n° 3, bien que ce *labrum* fût isolé du reste de la salle n° 4. Il existe, au bas du mur briqueté de cette baignoire, deux ouvertures carrées, une à l'extrémité de droite et l'autre à l'extrémité de gauche, par lesquelles la chaleur passait de la salle n° 4 dans ce *labrum* n° 3.

SECTION XIIme.

Des étuves chaudes et humides.

Je vais maintenant m'occuper de la salle no 1, étuve sèche. Elle doit d'autant plus fixer notre attention qu'elle est de forme semi-circulaire.

Dans cette partie se trouvait un disque mobile d'airain, qui, pouvant s'abaisser et s'élever à volonté, procurait au baigneur le degré de chaleur qu'il désirait. Le disque était indispensable dans

toute étuve sèche (*Laconicum*). D'ailleurs on rencontre dans cette salle, en plus grand nombre que dans les autres, les tuyaux en terre cuite dont nous avons déjà parlé.

Cette pièce ne devait pas être fort chaude, non seulement à cause de son éloignement du four n° 8, mais encore parce que la chaleur n'y pénètre que par une seule arcade. Un autre motif de rafroidissement était la position en retour d'équerre que je veux faire remarquer.

Dans les *Lavacrum*, cette étuve humide eût fait suite à l'étuve sèche, car, dans ces grands édifices, quatre salles de plein pied se trouvaient de chaque côté de la *Cella* centrale, four de l'hypocauste. Mais, dans un balnéaire public, on évitait les trop grands développements, et c'était bien pis encore dans un balnéaire domestique. Pline le jeune nous a donné la description du bain attaché à sa *villa*. Au lieu de cinq pièces destinées comme ici au bain chaud, il n'y en avait que deux ; d'abord l'indispensable *Propnigeum Balinei* ou four carré et *l'hypocauste* qui comprenait à la fois le *Sudatorium*, le *Caldarium* ou bain chaud, et les deux étuves *Laconicum* et *Tepidarium*.

Ici se terminait l'édifice vers l'est. Je me suis assuré que de ce côté le moellon était remplacé

à l'extérieur par de la pierre dure taillée en petit appareil.

TROISIÈME PARTIE.

SECTION XIIIme.

Distribution de l'eau dans le Balnéaire.

Dans son mémoire sur les antiquités de Lillebonne, le savant M. Rever a décrit l'aquéduc de cette ville. Je n'en dirai rien, sinon que sa direction indique qu'il portait l'eau vers le balnéaire. J'ignore comment cette eau arrivait dans *l'aquarium*. J'ignore également où était l'emplacement de ce Bassin entouré de la *schola*. Cette schola était la balustrade contre laquelle s'appuyaient les baigneurs obligés d'attendre. Mes recherches m'ont conduit seulement à fixer mon attention sur quatre canaux que l'on remarque sur le premier plan.

1°. n° 16, ce canal se rend dans le vasarium n° 15.

2°. n° 12, il fait sortir l'eau du Balnéaire et la perd au pied du rempart n° 30.

3°. n° 25, et 4° n° 26. Ces deux canaux se trouvent au sein du *Balnea virilia* et sont en

Digitized by Google

ciment, tandis que le canal n° 12 est en pierre dure, et le canal n° 16 en moellon recouvert de mortier. Dans ce dernier canal je comprends les petites dérivations marquées par les lettres Q, R, S, T et U.

Certes l'*aquarium* devait être un bassin central, pouvant servir de réservoir commun aux quatre canaux. Je le chercherais donc le plus loin possible au nord, par delà le n° 23 et tout au moins aussi haut que le n° 28 *bis*, là enfin où j'ai placé le n° 14.

SECTION XIVme.

De l'aquarium ou réservoir d'eau (*n°* 15).

C'est là que l'on a trouvé un sol battu et recouvert par une simple couche de ciment. L'étendue de l'espace cimenté était tel que l'on crut, lors de sa découverte, que c'était une cour. Je ne pouvais me l'expliquer, ne concevant pas qu'un lieu de promenade fût couvert de ciment; mais en supposant que ce fût un réservoir, rien alors n'est plus naturel: il faut ajouter que cet emplacement convenait parfaitement pour réunir les eaux et pour former l'*aquarium*.

Il fallait aussi que cette partie fût voisine de la

rue, puisque c'était là le rendez-vous des baigneurs oisifs ; or, en supposant que le n° 23 ait été la garde-robe des femmes (*spolatorium*)sive (*apodypterium*), il est clair que ce doit être au n° 14 que fut placée la *schola* ou balustrade des baigneurs.

Burette avait pensé que la *schola* était autour de la piscine ; mais MM. Hallé, Guilbert et Nysten, auteurs de l'article, *Bain* du dictionnaire des sciences médicales, ont rectifié cette erreur et prouvé que la balustrade devait être dans l'*aquarium*.

Voici un passage d'Horace qui me semble très-favorable à l'opinion des médecins.

In medio qui
Scripta foro recitent sunt multi, quique lavantes
Suave locus voci resonat conclusus.

Certes ces poètes, empressés de lire leurs vers à des baigneurs, ne pouvaient s'adresser qu'à ceux qui étaient obligés d'attendre. Mais, si la *schola* avait été autour d'un bassin où l'on nageait (piscina), je demande si les périodes poétiques se fussent bien trouvées de l'immodestie et du bruit de la natation, ainsi que des allées et venues continuelles de ceux qui se jetaient dans

l'eau ou s'en retiraient? Concluons donc que l'*aquarium*, étant un lieu voûté, était le lieu où, *avec suavité*, la voix du poète résonnait et que le mot *schola* fut peut-être donné à la galerie à cause de ces passe-temps littéraires.

SECTION XVme.

Des canaux, du vasarium et de la piscina natatil's.

De tous les canaux, aperçus dans le balnéaire de Lillebonne, le plus important, sans doute, est celui numeroté 16, il offre pour 1re. singularité cinq artères de déviation Q, R, S, T et U dont on ne s'explique pas bien l'utilité.

Il passe ensuite entre deux *baptistères* 17 et 17 *bis* et *ter*, double compartiment où je place la piscine de natation (piscina natatilis) ou bain d'eau froide. Ecoutons Pline le jeune à ce sujet.

Il s'agit du balnéaire privé de Laurente que Pline décrit à son ami Gallus.

Indè Balinei cella frigidaria, spatiosa et effusa, cujus in contrariis parietibus duo baptisteria velut ejecta sinuantur, abunde capacia, si innare in proximo cogites, adjacet unctorum, hypocaustum; adjacet propnigeum balnei : mox duæ cellæ

magis elegantes quàm somptuosæ. Cohæret calida piscina mirificè, ex quâ natantes mare aspiciunt (1).

« D'abord la *cella frigidaria*, salle grande et « spacieuse dont il sort en rond et de deux murs « opposés deux *Baptistères* si profonds et si « larges que l'on pouvait au besoin y nager à son « aise. »

« L'*unctorium* est contigu, puis l'hypocauste, « puis ensuite le *propnigeum balinei*, enfin « deux salles plus élégantes que somptueuses aux- « quelles se rattache la *callida piscina* d'où les « baigneurs aperçoivent la mer. »

Ces sept salles du balnéaire de Pline, nous les retrouvons dans le balnéaire de Lillebonne.

En appelant le n° 17, 17 *bis* et *ter*, *cella frigidaria* sive *piscina natatilis*, en plaçant l'*unctorium* dans les pièces contiguës 18, 19 et 21; en comprenant sous le nom d'*hypocaustum* les étuves humides et sèches n°s. 20, 1 et 2, — en reconnaissant pour salles *plus élégantes que somptueuses* celles n°s 11 et 13, lesquelles se trouvaient, comme à Laurente, à côté du *propnigeum balinei* n°s 8 et 7; et enfin en confondant sous les noms de *calidarium* et de *calida*

(1) Le bain de Laurente par Pline le jeune. Epistole (lib. II. XVII.)

Digitized by Google

piscina le n 4 et ses baignoires 1, 3, 5 et 6.

A la vérité le bain chaud (*calida piscina*) était, chez Pline, loin des étuves (*hypocaustum*) et à Lillebonne l'hypocauste comprend le *caldarium* avec le *laconicum* et le *tepidarium*, mais que signifie cela ? sinon que Burette avait raison de dire (1) :

« La structure des bains n'était pas uniforme, « on donnait aux diverses pièces qui les compo- « saient des situations différentes, selon qu'on « destinait ces bains à l'usage du public ou à la « commodité des particuliers; selon qu'on les « joignait aux gymnases et aux palestres, ou » qu'on les construisait séparément. »

L'importance pour nous n'est pas ici de retrouver les pièces du balnéaire dans l'ordre affecté chez Pline, mais de les retrouver toutes. A Lillebonne les deux compartiments de la salle n° 17 ressemblent parfaitement aux deux baptistères de Laurente. Pourquoi l'un de ces deux compartiments était-il subdivisé n° 17 *bis* et 17 *ter* ? C'est ce qu'il m'est impossible de dire.

Le canal n° 16 verse des eaux dans le *vasarium* que nous croyons reconnaître au n° 15.

Remarquons ici cette recherche du luxe gallo-belge. Sénèque parlant du bain de Scipion dans Literne, dit à Lucilius (lettre 86).

(1) (Hist. de l'académie des inscrip., t. 1er, p. 125, édition in-12).

« Chez Scipion, au bas de la maison et des « jardinsest une citerne suffisante pour une ar- « méeentière. L'eau du bain provenait de cette « citerne. *L'eau n'était pas versée comme aujourd'hui et ne se renouvelait pas à chaque moment.* »

A Lillebonne, l'eau était versée, du canal, 16, dans le *vasarium*, 15. (Voir le plan n° 15 et 16).

Sénèque ajoute « Il est vrai que l'eau dans « laquelle Scipion se baignait n'était pas reposée, « qu'elle était souvent trouble et même bour- « beuse pendant les grandes pluies, mais il ne « s'en embarrassait guères : il venait laver sa sueur et non ses parfums. »

Les citoyens de Juliobona avaient apparemment des parfums, car leur eau n'était pas bourbeuse. Ils la faisaient reposer dans un *aquarium* n° 14.

Dans cette même 86e. lettre à Lucilius, Sénèque, s'extasiant sur le luxe enployé dans les bains des Romains ou plutôt de leurs simples affranchis, s'écrie : « Quelle masse d'eau tombe avec fracas « et en cascade ! » Cet effet de cascade a pu se produire par l'eau du canal n° 12 qui, se répandant au dehors de l'édifice, semble avoir trouvé un abrupte de colline assez marqué pour avoir

produit avant l'érection de la muraille militaire n°. 30, ce fracas cher aux Romains et dont parle Sénèque.

Quant aux canaux nos 25 et 26, l'instruction qu'on retire de leur étude est d'un faible intérêt pour la science; ils prouvent seulement, ce me semble, que les dispositions du *Balnea virilia* différaient beaucoup de celles du *Balnea feminilia*. En effet, ces canaux sont voisins de l'hypocauste nos 28 et 28 *bis*, et si nous jetons les yeux sur l'hypocauste 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 20, nous ne voyons dans le voisinage aucun canal qui puisse être comparé à ceux des nos 25 et 26.

IVme ET DERNIÈRE PARTIE.

De l'onction et des autres services du Bain.

SECTION XVIme.

Du dépouillement des habits.

Le lieu où les femmes déposaient leurs habits, précédait ordinairement la salle du bain; elle était plus voisine de la rue, puisque, d'après le rapport de plusieurs auteurs, les voleurs profitaient de ce voisinage pour s'y introduire et pour déro-

ber les vêtements. D'après ces données générales, il paraît convenable de placer la garde-robe dans l'appartement n° 23. Cette salle précède le bain froid et devait être voisine de l'entrée du côté du nord. En effet, outre sa position avancée, ce qui me donne lieu de juger que ce point ne devait pas être loin de la porte, c'est que j'y ai trouvé, comme au n° 28, une espèce de dallage en pierres brutes, mal liaisonnées avec du mortier (1). Il est difficile de trouver par où l'eau de l'aquéduc arrivait dans le Balnéaire : je suppose que c'était par la cour pavée n° 22 ; je ne vois pas à la vérité de canal ; mais cette cour est dans la direction de l'aquéduc.

SECTION XVIIme.

Des exercices et des onctions.

C'était dans *l'alypterium* (n° 19) que des esclaves nommés *alyptæ* frottaient les baigneuses. Une fosse d'aisance se trouvait tout près n° 18.

Ici peut-être il convient de parler, d'après Ju-

(1) Aux Thermes de Bayeux, M. Ed. Lambert a rencontré aussi une cour pavée de grandes pierres de tuf et communiquant avec un canal.

Digitized by Google

venal, des mouvements pris par les femmes avant le bain chaud.

Balnea nocte subit, conchas et castra noveri, etc. (Sat.-VI. vers. 416 et suiv.)

« C'est la nuit qu'elle (la riche romaine) se « rend aux bains. A voir l'attirail qui la suit, on « dirait un décampement nocturne. Il faut *suer* « plus grand fracas encore. »

« Lorsqu'elle a fatigué son bras à balancer une « masse pesante, l'adroit eunuque, sait lui faire » éprouver un doux frémissement. »

Dans le frottoir (Alypterium) il y avait donc à la fois exercice gymnastique, et action du *strigil*, sorte d'étrille avec laquelle la peau se trouvait doucement raclée.

Venaient ensuite les onctions dont on connaît trois espèces, administrées par ces mêmes esclaves, *alyptæ*, et d'abord dans un *unctorium* n° 21, que nous appelons *ceromata*, à l'exemple des *thermes* où la première onction s'administrait dans un lieu ainsi nommé. Cette première onction était ou de beurre ou de *cérat*, mixtion d'huile et de cire *(ceroma)*. Alors les alyptæ prenaient la qualité d'*unctarii*.

La petite salle n° 21, plus basse que la grande n° 19, avait sur sa surface orientale, un siège qui régnait le long de la muraille, et qui ressemblait

à ces banquettes de la boutique de nos décroteurs. Au lieu d'être rembourré, ce siège de baigneur ne m'offre qu'un simple rebord en maçonnerie, recouvert par de petites briques plates.

Traversant l'étuve humide XX, l'étuve sèche I, le bain chaud 4, et l'endroit où l'on suait 7, nous arriverons, avec la baigneuse, au n° 9, autre *unctorium* en forme de cuve, le fond de son sol étant beaucoup plus bas que la terrasse n° 7, de même que le n° 21 était excavé en comparaison du n°. 19. Au lieu d'une nouvelle onction (n° 9) nous l'appellerons *Elæothesium* à cause de l'huile douce qui formait la seconde onction.

Avant que les *reunctores* (alyptæ chargés des dernières onctions) vous eussent abandonné, vous aviez un choix à faire, vouliez-vous vous enterirau bain chaud, de même que d'abord il vous avait été loisible de vous borner à un simple bain froid, alors la salle n° 10 s'offrait à vous pour vous reposer, vous rafraîchir et vous r'habiller (*frigidarium*), peut-être même pour y recevoir la troisième et dernière onction, celle d'onguents parfumés qui, au reste, avaient pu être répandus sur votre corps dans l'*helæotesium* n° 9.

Ou bien vouliez-vous, ce qu'on voulait d'ordinaire, commencer par le bain chaud et finir par

le bain froid? Alors rien de plus simple que de monter de l'*elæothesium* n° 9, dans le n° 4 *caldarium* et de vous rendre n° 17, au bain froid, (*piscina natatilis*) pour y terminer le cours habituel de vos exercices. Entrant alors dans une salle (n° 14 bis), dont je n'ai aperçu que de bien faibles vestiges, salle où on peut supposer que se faisait la dernière onction après laquelle il était facile de regagner la garde-robe (*apodypterium*), n° 23, où la femme reprenait ses vêtements.

SECTION XVIIIme.

De la sortie par les salles élégantes placées au midi.

J'ai appelé *salles élégantes* celles n°s 11 et 13, et c'est d'après Pline le jeune que j'ai cru pouvoir leur donner ce nom. Elles semblaient indispensables à un bain public, puisqu'on les trouve jusques dans le sein d'un bain privé, comme Laurente. On peut regarder l'une comme un lieu consacré (n° 13), puisque c'est là que la statue de marbre de Paros, ornement du musée des antiques de Rouen, a été trouvée.

Cependant je dois dire que, dans cette 13me. salle, je n'ai trouvé aucun débris de *salle élé-*

gante; la terre végétale la recouvrait: dès-lors point de décombres qui aient pu faire juger si, au-dessus du canal n° 12, et beaucoup plus haut que la salle souterraine n° 11, (car le plein pied de ces deux salles est très-différent, celui de la salle n° 13 étant de niveau avec celui des autres salles recouvertes du plancher de l'hypocauste) si, dis je, il n'y avait pas de riches pavés et de brillants plafonds et des murs enjolivés de peintures variées? La présence de la statue de marbre m'a paru suffisante pour admettre la salle n° 13 au nombre de ces salles plus *élégantes que somptueuses* (duæ cellæ magis elegantes quàm somptuosæ) et voisines du four de l'*hypocauste*; le n° 11 en était évidemment une.

Dans cette salle n° 11, il y a, entre la croisée déjà décrite, une dernière ouverture (vid 2e plan) qui fut une des dernières découvertes de la fouille opérée dans ce balnéaire, ce qui explique pourquoi on ne la trouve pas figurée au 3e plan. Cette ouverture n'était autre qu'une porte large et haute par laquelle on se rendait dans la partie du sud, sortant du balnéaire et allant vers le rempart n°s. 30 et 31. Une telle sortie, en supposant qu'elle existât dans l'origine de l'édifice, démontre que les dépendances du Balnéaire s'étendaient vers le théâtre.

Digitized by Google

Ce qui achève de prouver que les deux salles n° 11 et 13, sont à Lillebonne, ce qu'étaient à Laurente les deux salles plus élégantes que somptueuses dont parle Pline, c'est qu'on apercevait de l'intérieur de ces salles, je ne dirai pas la mer, mais la Seine, qui est en face de Lillebonne et de Quillebeuf, et qui n'est pas moins belle que la mer.

Sénèque dit à son ami Lucilius (lettre 86e.): « Aujourd'hui, l'on se croirait dans un cachot si « la salle du bain n'était pas assez ouverte pour « recevoir par d'immenses fenêtres le soleil pen- « dant toute la journée, si l'on ne se hâlait en « même temps qu'on se baigne; si de la cave on « n'apercevait les campagnes et la mer. » La situation du *caldarium* de Lillebonne (n° 4), toute méridionale et la perspective de la Seine et des prairies qui y conduisent, rendent notre balnéaire en tout conforme aux conditions voulues du temps de Sénèque, de même que sa distribution et ses salles élégantes sont sur le plan du balnéaire de Pline.

SECTION XIXme.

Conclusion.

Certes il y avait dans cet édifice *gallo-belge* des traces de barbarie, j'en ai fait ressortir plus d'une et je ne manquerai pas d'insister sur deux encore qui m'ont frappé.

La première provient du mur de la piscine n°. 17, qui manque de parement en-dedans et où il semble qu'on ait construit *contre terre*, ce qui ne fait guère honneur à l'architecte de *Juliobona*. Toutefois, dans cette même salle, on a retrouvé, dans des décombres, une base de colonne, fait qui atteste que ce genre d'ornement n'était pas étranger à cet édifice dépourvu d'ailleurs de tout caractère monumental, où les murs ont quelque chose de faible et de pauvre.

Les passages intérieurs, tels qu'on les aperçoit au point O des salles 19, 20, 1, 11 et 13 sont tellement étroits que des personnes ayant quelque embonpoint ne pouvaient les franchir qu'avec difficulté.

Toutefois, on s'abuserait étrangement si on supposait que toute espèce de luxe était banni de

Digitized by Google

ce balnéaire, puisque j'ai trouvé au n° 14 des fragments de marbre tacheté.

La vue des ornements, des pavés et des revêtements de la salle n° 27 et de celle n° 28 aux *balnea virilia* que le marbre blanc couvrait entièrement ; ce qu'on avait retiré il y a déjà dix ans de l'emplacement n° 14 où j'ai vu le marbre blanc tacheté ; les autres marbres rouges, bleus ou blancs, veinés ou grumeleux, trouvés çà et là ; le chapiteau d'une grande et belle colonne retiré du puisard n°. 18, tout me fait persister à dire que le décorateur avait compensé l'indigence des moyens employés par l'architecte.

SECTION XXme.

Etude des objets recueillis dans le Balnéaire.

J'ai hâte d'arriver à la fin de ma description, déjà bien longue, mais, quelque envie que j'aie d'abréger, je dois dire que nous avons trouvé, dans la salle n°. 11, un fer circulaire ou grand bracelet qui devait presser le bras d'une jeune esclave, une clef antique bien faite et très-légère ; des ornements en cuivre travaillés avec soin, tels que deux lions marins en regard l'un de l'autre, attachés à des filets ; ils faisaient partie

d'autres ornements de même métal destinés à garnir le placage extérieur d'une armoire ou d'un buffet. Ces ornements, au nombre de trois, avaient, par le bas, de grands trèfles; le haut de ces trèfles présente l'aspect d'un vase d'où on dirait qu'il sort une flamme. Je ferai plus tard dessiner ces objets.

On a trouvé également un vase de poterie grossière, en forme de jatte, puis un autre vase de poterie rouge clair, et sur lequel je lis le mot *Kilo*, fraction d'un mot plus long. Les caractères sont griffonnés et nullement alignés, en un mot, tels qu'on en pourrait tracer avec la pointe d'une épingle.

Sur les enduits des murs de la onzième salle, on lit le mot TAVR. VS. La brisure du morceau a dû faire disparaître une lettre au point de disjonction; je suppose que ce devait être un E, alors le mot formait un des surnoms de *Neptune* TAVREVS, nom qui pouvait appartenir à quelque personne. Les anciens, au rapport de *Pausanias*, écrivaient fort souvent sur les murailles, ainsi que le font les modernes. L'exemple que je cite m'a donné un échantillon de l'écriture cursive des Gallo-Romains. J'ai été frappé de la grandeur des lettres : L'R a tout-à-fait la forme d'une majuscule grossièrement tracée. Ecrivant peu, les anciens devaient écrire en gros.

Un morceau de fresque rustique nous a mis en possession d'une peinture représentant une figure d'homme vue de face ; le nez, l'œil et la bouche sont presque de grandeur naturelle, le reste manque. La couleur est peu agréable étant d'un brun rougeâtre, néanmoins le morceau est d'autant plus curieux qu'il ne paraît être qu'un type reproduit. Un morceau tout pareil se trouve à Lillebonne dans le cabinet de M. Davois.

Si on compare cette figure aux fragments de peinture trouvés dans les numéros 27 et 28 (*balnea virilia*), on y trouve une nouvelle preuve que les salles destinées aux hommes étaient mieux décorées que celles des femmes; car, outre les marbres, si abondants aux *balnea virilia* et si rares aux *balnea feminilia*, cette figure vue de face était d'un travail bien inférieur aux figures en pied, représentant des personnages drapés que l'on rencontrait dans l'autre salle. La couleur seulement un peu pâle de ces dernières fresques laissait quelque chose à désirer.

On n'a trouvé que peu de médailles dans ce lieu. Toutes (sauf quelques-unes en argent de Guillaume-le Roux, roi d'Angleterre) étaient en bronze et d'un petit module. La plus ancienne remonte à Vespasien qui régnait 70 ans après

Jesus-Christ, et les plus modernes descendent à *Magnentius* qui périt en 353 (1).

Les autres médailles résultant de cette fouille sont de *Tétricus* père et fils, *de Claude* le Gothique, de *Licinius* et de *Constantin*.

Les travaux d'exploration ont coûté 400 francs au département de la Seine-Inférieure.

(1) Je crois l'une de ce Tyran, et l'autre de son frère Désidérius que je reconnais à son air jeune et à la lettre D précédant le mot *Magnentius* et à la qualité d'Auguste. Décence, autre frère du tyran Magnentius, ne fut jamais que César.

Jusques ici on ne connaissait à *Désidérius* que le titre de César; mais aucune médaille de ce prince n'était reconnue pour authentique.

Désidérius fut, dit-on, blessé par son parricide frère, le tyran *Magnentius* qui, voulant mourir, cherchait à entraîner dans sa mort sa mère et Désidérius. Comme celui-ci ne fut que blessé, et que, d'après quelques historiens il survécut à ses frères, *Magnence* et *Decence*, qu'il eut même recours à la clémence de l'empereur *Constance*, on peut croire qu'il prit un moment le titre d'Auguste que lui donne la médaille trouvée au Balnéaire de Lillebonne.

NOTE

Sur une monnaie de l'abbaye de Jumièges, communiquée par M. CARTIER, *d'Amboise, membre correspondant de la société* (1).

Dans l'histoire des monuments anciens, et surtout dans l'étude de la numismatique, il arrive souvent qu'une difficulté sur laquelle on a longtemps discuté, sans avoir pu se mettre d'accord, est tout-à-coup résolue par une découverte inespérée. Dans un auteur grec ou latin, un passage qui était resté inintelligible par une faute de copiste est rétabli et expliqué par la véritable leçon retrouvée dans le fond d'une bibliothèque ; une inscription mutilée, ou difficile à lire, reçoit enfin, d'une circonstance imprévue, une interprétation généralement adoptée ; une médaille

(1) Je dois cette monnaie à l'extrême obligeance de M. Boileau de Blois, amateur très-zélé qui m'a fait souvent le sacrifice des pièces rares, lorsqu'elles intéressaient mes collection ou mes recherches numismatiques.

unique, d'attribution incertaine faute de légendes complètes, est clairement expliquée par la découverte d'une pièce semblable mieux conservée. La rareté des monnaies antiques et l'excessive variété de leurs coins rendent très-difficiles les confrontations de pièces analogues qui, d'ailleurs, tombent quelquefois entre les mains d'amateurs trop peu instruits ou ne connaissant pas assez tout ce qui a déjà été publié pour tirer de leurs acquisitions un parti avantageux pour la science. C'est pour cela qu'on ne saurait trop encourager la publication de toutes les pièces qu'on croit inédites, lors même qu'on ne pourrait pas leur assigner une attribution positive. Rien n'est plus facile aujourd'hui par l'emploi de la lithographie, si répandue dans toutes les provinces qu'il n'y a bientôt plus aucune ville un peu importante qui n'offre les moyens les plus prompts et les moins coûteux de publication, tant pour les empreintes des pièces que pour le texte des observations dont on veut les accompagner.

Bouteroue, dans ses *recherches curieuses des monnaies de France*, et Le Blanc, dans son *traité historique*, ont donné un grand nombre de tiers de sou d'or, ou *Monétaires* de la première race, dont ils avouent ne pas trouver l'explication. Il existe dans toutes les collections de

monnaies françaises, quelques minimes qu'elles soient, de ces pièces indéterminées, parce qu'elles sont frustes, mal frappées, ou parce qu'on y lit des noms de lieux inconnus dans la géographie ancienne. Quelques-uns de ces points litigieux ont été éclaircis, d'autres le seront encore, soit par d'heureuses interprétations, soit par la découverte de nouvelles pièces. C'est ainsi qu'aujourd'hui une petite monnaie d'argent, trouvée parmi plusieurs monétaires d'or, va faire cesser toute incertitude sur une autre pièce, également d'argent, publiée par plusieurs auteurs qui n'avaient pu lui donner qu'une attribution douteuse.

Cette première pièce, jusqu'ici classée parmi les incertaines, est dessinée au numéro 12 de la planche des *Monétaires* de Bouteroue, page 349. Elle a l'effigie royale avec le nom du monétaire, et de l'autre côté une sorte de rosace accompagnée d'une légende qui est le nom de la ville où la pièce a été frappée, mais dont plusieurs lettres manquent. Le type de ce revers est très-remarquable sur une monnaie de la première race où l'on trouve toujours, avec la tête, une croix variée de diverses manières, simple, ancrée, montée sur des degrés, cantonnée de points ou de lettres, et jamais un emblème

particulier au lieu auquel appartient la monnaie, comme on le voit ici clairement, puisque nous retrouvons la rosace sur une pièce différente, mais frappée dans le même endroit.

Voici ce que dit Bouteroue de la pièce qu'il a publiée le premier : « Denier d'argent avec la « teste ceinte du diadême simple, pour légende « GRIMBER.... V M pour *Grimbertus Mo-* « *netarius*. De l'autre costé, une fleur à six « feuilles, et pour légende GEM.....M. Dans « la vie de saint Philbert abbé, rapportée par « Duchesne, tom 1er., fol. 650. *Locum in pago* « *Rotomagensi quem vetusto vocabulo* gem- « meticum *antiquitas consueverat nuncupare*, « *etc.*, et plus bas : *ibidem castra condiderunt* « *antiqui*. Je crois que cette pièce a été fabri- « quée en ce lieu nommé *Gemblacum oppidum* « *et monasterium Brabantiae*. Boland, tom. 2, « Juan. fol. 216. »

Le Blanc copie exactement le dessin de Bouteroue, et, sans prévenir que cette pièce est d'argent, il la place au milieu des *monétaires* inconnus (n°. 18, page 58). « On peut lire, « dit-il, page 68, sur la dix-huitième *Gemme-* « *ticum* que Bouteroue et Valois croient être « l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges, proche « la rivière de Seine, dans le Romois. Ce lieu

Digitized

« était *villa regia*, comme on le voit dans la « vie de saint Philbert. Si on lit *Geminiacum*, « ce pourra être le lieu dont il est parlé dans la « table de Peutinger, et dans l'itinéraire d'An- « tonin, et que l'on croit être *Gemblours* dans « le Brabant. »

Voici donc nos deux historiens des monnaies françaises incertains entre Jumièges et Gemblours, et s'ils inclinent pour la célèbre abbaye de Normandie, ils ne peuvent apporter aucune raison plus favorable à l'un de ces deux endroits qu'à l'autre. L'abbé Ghesquière dans son ouvrage intitulé : *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, penche au contraire pour Gemblours, mais il me semble que c'est par pur patriotisme, car son dessin est celui de Bouteroue, et ses raisons ne sont pas plus concluantes. « On voit, sous « le numéro 43 de l'ouvrage de M. Eckart, une « monnaie qui représente la tête d'un roi de la « race mérovingienne, ceinte d'un diadême « simple, et à l'entour le nom du monétaire « GRIMBERTUS ; au revers, cette monnaie « porte une fleur à six feuilles, et a pour légende « les lettres GEM suivies d'un espace vide assez « étendu pour avoir contenu six autres lettres, « qui ne sont plus visibles, et après cet espace

« on trouve la lettre M, finale du nom de la « ville où cette monnaie a été frappée. Je la « donne ici sous le numéro 17. Selon M. Eckart « (*commentarii de rebus Franciæ orien-* « *talis*, *tom.* 1, *p.* 295, on pourrait remplir cet « espace vide, en y substituant les lettres ETICV, c'est-à dire, selon lui, que cette pièce « aurait été frappée à Jumièges sur la Seine, « dont le nom latin est GEMETICUM. Mais « pourquoi ne pourrait-on pas, et même avec « beaucoup de probabilité, suppléer les lettres « usées et devenues invisibles, en y substituant « les lettres suivantes INIACV, et lire en con- « séquence GEMINIACVM ; d'autant plus que « les lettres usées paraissent avoir été au nombre « de six au lieu de cinq, et que GEMINIACVM « qu'on croit être *Gemblours* était dès lors, et « bien avant même, un endroit célèbre, nommé « dans la notice de l'Empire romain (page 55). »

Et ailleurs (page 113) Ghesquière appuie sur le droit que l'abbaye de Gemblours avait de frapper monnaie, selon une bulle d'Innocent III, donnée en 1213. Ceci ne prouverait rien, car si Gemblours est beaucoup plus ancien, son abbaye ne fut fondée qu'en 921, époque à laquelle les noms des monétaires ne paraissaient

Digitized by Google

plus sur les monnaies ; et Jumièges, comme abbaye, date de trois siècles avant.

Duby ne donne pas cette pièce, il se contente de cette courte notice (1). « Jumièges, *Jumiacum*, « et *Gemeticum*, abbaye de l'ordre de saint « Benoît, dans le bourg du même nom, situé « sur la rive droite de la Seine, à quatre lieues « de Rouen. Cette abbaye fut fondée sous le « règne de Clovis II, vers l'an 655, par saint « Philbert qui en est le premier abbé. Le Blanc « donne parmi ses monétaires une monnaie sur « laquelle on lit : *Gemmeticum*, mais il est « incertain si elle a été frappée par cette abbaye, « ou si, en l'attribuant à nos rois, elle doit « servir de preuve qu'ils avaient un palais à « Jumièges. »

On voit combien cette citation de Duby est inexacte et quelle incertitude régnerait encore sur la monnaie donnée par Bouteroue et copiée par Le Blanc, Eckart et Ghesquière, si une nouvelle pièce d'une attribution incontestable

(1) Monnaies des Prélats et Barons, tom 2, pl. 242. Cet excellent ouvrage est malheureusement très-incomplet ; aujourd'hui qu'on s'occupe beaucoup des monnaies du moyen âge, on aurait besoin d'un bon supplément pour donner les monnaies qui manquent à Duby et pour rectifier quelques erreurs qui déparent son livre.

n'était venue décider la question en faveur de Jumièges. Cette monnaie, trouvée en Anjou avec plusieurs tiers de sou d'or, dont un appartenant à Châlons-sur-Sâone CABILONNO, est d'argent; on pourrait la prendre pour une obole de la 2me. race, si son poids de 21 grains, son épaisseur et sa fabrication ne la rapprochaient beaucoup plus des deniers d'argent de la première race (1). On y voit d'un côté *la petite fleur à six feuilles* entourée de cette légende ✝ GEMEDICO-CAL, et de l'autre, autour d'un petit cercle dont le centre est apparent : ✝ SCO FILBER, *Sancto Philberto*.

La présence du même type sur les deux pièces prouve qu'il faut lire sur la première GEMEDICVM ou GEMETICVM, car on sait qu'anciennement le D et le T étaient souvent employés l'un pour l'autre. Ces deux pièces sont donc de Jumièges qu'Adrien de Valois appelle *Gemeticum*,

(1) Les deniers de la première race doivent peser de 21 à 22 grains ; ceux de Pepin 23 grains ; les premiers de Charlemagne 25, et ses derniers, ainsi que tous ceux de la seconde race, environ 29 grains : les oboles de 13 à 14 grains. Il y a cependant beaucoup d'exceptions, en plus par l'imperfection des procédés monétaires, en moins par le frai et les altérations si ordinaires des monnaies anciennes. J'ai des deniers de la seconde race qui pèsent depuis 25 jusqu'à 33 grains.

Gemedium, *et Gimiticum*. Cette attribution est confirmée par les trois lettres qui terminent la légende de la pièce, car elles sont le commencement de CALEtorum ou CALetense, ce qui fixe incontestablement GEMEDICVM dans le pays de Caux, PAGVS CALETENSIS ou CALETORVM (V. Ad. de Valois, page 115).

Cette particularité de l'addition du nom du pays à celui du lieu est extrêmement rare dans notre histoire monétaire ; elle rend la pièce dont nous nous occupons d'autant plus remarquable et témoigne de sa haute antiquité. Cependant il existe une obole d'argent, d'une fabrication analogue à celle des monnaies de la 2me. race où se lit d'un côté CAINONI CASTRO(chinon), et de l'autre, auprès d'une tête, TVRON.

Enfin le revers de la pièce doit compléter la conviction, puisqu'on y trouve le nom de saint Philbert, fondateur et premier abbé de Jumièges, comme on voit les monnaies de l'église de Saint Martin de Tours offrir d'un côté le nom de son patron SCS MARTINVS, et de l'autre le nom de la ville TVRONIS CIVITAS ou TVRONVS CIVI ; celles des Prieurs de Souvigny en Bourbonnois SCS MAIOLVS, saint Maïeul, et au revers

SILVINIACO; celles de Limoges, STS MARCIAL et LEMOVICENSIS, etc.

Il est donc probable que la pièce publiée ici pour la première fois est une monnaie de l'abbaye de Jumièges, qui aurait été frappée vers la fin de la première race. Il est vrai qu'on connaît très-peu de monnaies particulières de cette époque, et il faudrait, pour étayer l'opinion que j'émets, produire quelques documents historiques sur l'existence, sur l'époque de la concession, et sur l'exercice du droit de battre monnaie par l'abbaye de Jumièges, ce que je ne suis pas à même de rechercher aujourd'hui. Mais pour justifier l'attribution que je propose ainsi que l'époque que j'assigne, autrement que par la pièce elle-même, je pourrais citer les monnaies mérovingiennes et incontestables de l'église de Saint Martin de Tours, un tiers de sou d'or d'un évêque de Lyon, publié par M. Marchant de Metz (1), et le titre de Thierry III de 680, en

(1) Mélanges de numismatique et d'histoire. Lettre 12e., p. 117 du premier recueil publié en 1818. Ces mélanges, très-intéressants se composent de 15 cahiers publiés séparément jusqu'en 1829 et qu'il est très-difficile de trouver réunis. M. Marchant était, en 1829, conseiller de préfecture à Metz ; il est mort, en 1833, sous-préfet à Briey. Il a laissé un riche médailler et sans doute des travaux précieux dont on doit désirer la publication.

faveur des evêques du Mans, rapporté par Don Mabillon. Au reste, la difficulté ne serait que dans l'âge de la pièce qu'on pourrait rapprocher jusqu'à la seconde race, au commencement de laquelle nous voyons beaucoup de privilèges monétaires accordés, par nos rois, à des evêques et à des abbayes.

Quant à la pièce précédemment publiée par Bouteroue et ceux qui l'ont copié, il est hors de doute qu'elle est du même lieu, mais elle ne paraît pas avoir été frappée par l'abbaye. Les monnaies de Saint Martin et de Lyon que je viens de citer n'ont pas de nom de monétaire, et il n'y aurait pas impossibilité qu'une monnaie royale ait été frappée à Jumièges, soit avant la fondation du monastère, soit après, puisque sous la première race et une partie de la seconde on frappait monnaie à la *cour* du roi, dont les officiers monétaires suivaient tous les changements de résidence. Au reste, je ne puis rien dire de positif sur cette ancienne pièce que je ne connais que par l'empreinte incomplète de Bouteroue ; nous avons des exemples de monnaies d'argent des rois de la première race, celle-ci aura pu être frappée dans un domaine royal, converti depuis en monastère par une donation de Clovis II à

saint Philbert. Ce qui est certain, c'est qu'on doit y lire GEMEDICVM, GEMETICVM, et qu'elle est de Jumièges, ainsi que la nouvelle pièce dont je donne un dessin exact et dont l'attribution ne saurait être contestée.

Digitized by Google

NOTICE

Chronologique et historique sur les anciens comtes du Perche, par M. LANGE, *membre de la société et de plusieurs autres compagnies savantes.*

(Lue à la séance de cette société, le 2 décembre 1831.)

Le Perche, petite province d'environ treize lieues de longueur sur douze de largeur, située entre le Vendomois, le Dunois, le Maine et la Normandie, fait aujourd'hui une grande partie des départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne. Compris dans l'Armorique, ce pays fut anciennement habité par les *Aulerci Cenomani,* et porta, du temps de Grégoire de Tours, mort en 595, le nom de *Pagus Pertensis* ou *Perticensis.* Il était alors entièrement couvert de bois, dont il reste une portion assez considérable nommée la forêt du Perche (*Saltus Perticensis*), qui contient environ quatre mille arpens. On y en voit encore

deux autres qui sont la belle forêt de Bellême et celle de Réno où fut bâtie la chartreuse du Valdieu, à deux lieues de Mortagne. A mesure que le pays a été défriché, il a été partagé en divers cantons (*Pagi*). Le principal est celui d'Hiesmes ou d'Exmes (*Pagus Oximensis*) compris avec le Bellêmois et le Corbonnais dans le diocèse de Séez, dont on appela quelquefois les evêques *Episcopi Oximenses*, à cause de la résidence qu'ils faisaient au chef-lieu de ce canton, nommé *Oximum*. Le Sonnois, qui fait partie du diocèse du Mans, et le Thimerais, appartenant au diocèse de Chartres, étaient deux autres cantons du Perche.

Cette province a eu ses seigneurs particuliers, dont le plus ancien connu est Agombert qui vivait sous le règne de Louis I er. dit *le Débonnaire*. Aimoin, bénédictin de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, mort au commencement du XI e. siècle, cite (1) *Agumbertus comes Pertensis*, qui suivit les drapeaux de Lothaire, combattant en 853 contre son père Louis I er. Agombert mourut de la peste qui affligea cette armée.

L'histoire est muette sur le Perche jusqu'au temps d'Yves de Creil, plus connu par le surnom

(1) *De Gest. Franc.* Lib. 5. cap. 16.

Digitized by Google

de *Bellême*, fils de Fulcoin de Creil et de Rothaïs. Il était, vers l'an 940, en possession, non du comté du Perche qu'il ne paraît pas avoir jamais eu en entier, mais de la ville de Bellême (*Bellismus ou Bellismum*), située aujourd'hui sur une espèce de rocher, et qui était originairement à un quart de lieue plus loin dans la plaine où se voit encore le vieux *Bellême*. Cette ville n'ayant point été cédée à Rollon par le roi Charles III, dit le *Simple*, resta unie au domaine de la couronne de France, ce que prouve, suivant D. Boudier, une charte donnée en faveur de l'eglise S. Léonard de Bellême par le roi Philippe Ier. mort en 1108, où ce monarque nomme Robert de Bellême comme son vassal.

Yves est qualifié par Guillaume de Jumièges *d'homme puissant et sage* (*vir potens et sapiens*). Ce fut par son conseil qu'Osmond de Cent Villes, gouverneur de Richard Ier., duc de Normandie, âgé de 10 ans, parvint à remettre en liberté ce jeune prince détenu prisonnier à Laon par le roi Louis IV, dit d'Outremer (1).

(1) Ce monarque, excité par le perfide Arnoul, comte de Flandre, qui avait fait assassiner en trahison, le 18 decembre 942, Guillaume-Longue-Epée, père de Richard, vint à Rouen et s'empara du jeune duc, sous prétexte de le faire élever sous ses yeux, mais en réalité, pour le dépouiller plus facilement

Yves était frère de Sigefroi, évêque du Mans. Il avait epousé Godechilde dont il eut trois fils, Guillaume, Avesgaud et Yves avec deux filles. Guillaume fut son successeur; Avesgaud succéda, vers la fin de l'an 994, à Sigefroi son oncle, et Yves fut Seigneur de Château-Gonthier. On a mal à propos placé la mort d'Yves de Bellême en 980; il est certain qu'il vivait encore sous le régne du roi Robert, comme il paraît par une donation qu'il fit à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le 12 octobre, *regnante rege Roberto*. Or, ce monarque étant parvenu à la couronne en 996 après la mort de Hugues Capet, son père, et ayant régné jusqu'en juillet 1031, Yves a dû, par conséquent, vivre jusque vers la fin de 997.

de son héritage, oubliant ainsi les grands services qu'il avait reçus de Guillaume. On fit dire à Richard de contrefaire le malade, ce dont il s'acquitta si bien que ses gardiens le croyant en danger de mourir, sortirent un soir après souper pour aller voir un ballet qui se donnait à la cour. Alors Osmond l'enferme dans une botte d'herbes vertes qu'il emporte dans sa maison, monta à cheval, tenant en travers devant lui son précieux fardeau, et sort de la ville sans trouver d'obstacles; un cheval est là pour le prince, et tous deux cheminent jusqu'au château de Coucy qui appartenait à l'un des oncles maternels de Richard. Osmond le laisse à la garde du châtelain, et le reste de la nuit fait si grande diligence, qu'au soleil levant il était aux portes de Senlis.

Digitized by Google

En 997 au plutôt, Guillaume Ier., frère d'Yves, lui succéda dans le comté de Bellême et la seigneurie d'Alençon. Il avait déjà rendu d'éminents services à Hugues Capet contre Charles de Lorraine, son compétiteur à la couronne de France; et il ne fut pas moins utile au roi Robert son successeur.

L'an 1027, le duc de Normandie faisant le siége de Falaise dont Robert, son frère utérin, s'était emparé, y fut accompagné par Guillaume, son vassal à raison de sa seigneurie d'Alençon; mais lorsque, l'année suivante, Robert fut parvenu au duché, Guillaume refusa de lui rendre hommage. Alors le duc l'assiégea dans le château d'Alençon et pressa si vivement le siége qu'il obligea Guillaume à lui demander pardon, une selle de cheval sur le dos (1).

(1) C'était là le châtiment d'un vassal qui refusait l'hommage à son Suzerain. L'ancienne chronique de Normandie rapporte un autre exemple de se présenter ainsi devant le vainqueur. Renaud, comte de Bourgogne, gendre de Richard II, duc de Normandie, ayant été fait prisonnier par Hugues, comte de Châlons, Richard ne put obtenir la liberté de Renaud, au moyen d'une rançon. « Il en fut tellement irrité, dit la chronique, qu'il « envoya ses deux fils, Richard et Robert, avec de grandes « forces, qui assiégèrent Châlons, et l'ayant réduit à l'extré- « mité, Hue prend une selle, la met sur son col, et tout à « pied s'en vint à la porte où les deux enfans du duc estoient, « et se laissa choir aux pieds de Richard, fils du duc, afin que « Richard le chevauchât, s'il lui plaisait. »

Warin ou Guerin, l'un des fils de Guillaume Ier., mourut avant son père, l'an 1026. Il était appelé *bâtard* dans un acte de l'abbaye de Marmoutier. Cependant c'était comme second fils de Guillaume qu'il avait souscrit à la fondation de l'abbaye de Lonlai. Il avait épousé Mélisende, sœur, à ce qu'il paraît, de Hugues, archevêque de Tours, et du chef de laquelle il fut vicomte de Châteaudun. Il prenait aussi les titres de Seigneur de Domfront, de Nogent et de Mortagne. Il laissa de son mariage un fils qui lui succéda dans le comté du Perche.

1026. Geoffroi Ier., fils de Warin et de Mélisende, ne prenait dans ses actes que le titre de vicomte de Châteaudun, mais il est certain qu'il possédait au moins une partie du Perche, comme on le voit par la fondation qu'il fit en 1031 ou 1032 du monastère de Saint-Denis à Nogent, depuis surnommé le *Rotrou*. Il eut de grands démêlés avec Fulbert, evêque de Chartres, qui l'excom-

Le repentir de Guillaume ne fut que passager ; bientôt il se souleva de nouveau, assembla un corps de troupes qu'il envoya sous la conduite de ses fils, Foulques et Robert, ravager les terres de Normandie et du Maine. Foulques fut tué dans un combat, Robert y fut blessé dangereusement et fait prisonnier. Guillaume apprenant ces fâcheuses nouvelles, en mourut de chagrin en 1028, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame à Domfront, dont il avait bâti le château.

Digitized by Google

munia et le menaça même d'employer les armes temporelles contre lui, mais il paraît qu'ils s'étaient réconciliés dès l'an 1028. Geoffroi néanmoins eut dans la suite d'autres querelles avec les Chartrains qui, l'ayant surpris, vers l'an 1040, comme il sortait de la cathédrale, le poignardèrent au milieu de ses chevaliers qui l'environnaient en grand nombre. Il laissa de sa femme Helvide deux fils, Hugues mort avant lui, et Rotrou, qui suit.

1040 ou environ. Rotrou Ier., fils de Geoffroi lui succéda fort jeune; il prit les titres de vicomte de Châteaudun et de comte de Mortagne. Albéric de Trois-Fontaines lui donne celui de comte du Perche. Rotrou voulut venger le meurtre de son père sur l'evêque et les habitants de Chartres, mais le prélat repoussa ses attaques par l'excommunication. Vers l'an 1078, Guillaume-le-Conquérant l'engagea dans ses intérêts contre Robert-Courte-Heuse, son fils aîné, qui s'était révolté. Rotrou suivit le père au siége de Rémalard près Mortagne, défendu par les partisans de Robert. On ignore l'époque précise de la mort de Rotrou, mais ce qui prouve qu'il vivait encore en 1079, c'est qu'après avoir mis la dernière main à la fondation du prieuré de Saint-Denis de Nogent, que la mort n'avait pas permis à son

père d'achever, il en fit dédier solennellement l'église par Geoffroi, évêque de Chartres, qui, nommé à ce siége, l'an 1077, ne commença d'en jouir qu'en 1079. Le comte Rotrou eut d'Adeline sa femme 3 fils, Geoffroi qui suit; Hugues, vicomte de Châteaudun, et Rotrou, seigneur de Montfort près le Mans.

En 1079 au plutôt, Geoffroi II, seigneur de Mortagne, succéda dans le comté du Perche à Rotrou son père. Il avait, fort jeune encore, accompagné Guillaume-le-Bâtard à la conquête d'Angleterre. Orderic Vital nous le dépeint comme un seigneur plein de valeur et de générosité, réglé dans ses mœurs, craignant Dieu, respectant lise, protecteur zélé des pauvres et du clergé, aimable et doux en temps de paix, heureux et terrible à la guerre; « aussi puissant qu'il-« lustre, dit-il, par sa naissance et par celle de « sa femme; il avait pour vassaux plusieurs ba-« rons d'un rang distingué, et pour soldats un « grand nombre de bourgeois qui ne respiraient « que la guerre, et la faisaient avec ardeur. « Ayant pris les armes, ajoute-t-il, contre Robert « de Bellême, il lui enleva le bourg d'Echau-« four, brûla plusieurs villages aux environs, « et s'en revint chez lui, traînant à sa suite un « grand nombre de prisonniers avec un riche butin. « La guerre de Geoffroi contre Robert ne se

Digitized by Google

« borna point à cette expédition. Il n'oublia rien « pour arracher de ses mains le château de Dom- « front et d'autres fonds sur lesquels il avait des « prétentions légitimes. Mais ce qui l'animait « davantage contre lui, ajoute Orderic, c'était « la tyrannie qu'il exerçait sur des innocents qui « étaient sans défense. Toutefois, il n'y avait « pas moyen d'attirer en campagne cet en- « nemi public dont il cherchait à tirer ven- « geance, car ce méchant homme qui foulait et « opprimait tous les autres, les redoutait cepen- « dant tous. C'est la raison pourquoi il n'osait « hasarder de combattre en règle. Sa ruse était « de se tenir caché dans ses forts ; et de lâcher, « de temps en temps, ses gens pour aller faire « le pillage, craignant que, s'il se mettait à « leur tête, ils ne le trahissent et le laissassent « entre les mains de ses ennemis. Cette manière « de guerroyer entre ces deux seigneurs puis- « sans dura plusieurs années, et coûta de part « et d'autre des pertes inestimables d'hommes et « de biens à leurs vassaux. » C'est bien le cas de dire ici : *Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi*. Le comte Geoffroi mourut au mois d'octobre l'an 1100 (1), laissant de sa femme

(1) Et non pas 1110, comme il est marqué dans Bry de la Clergerie par une faute d'impression.

Béatrix, fille de Hilduin, comte de Rouci, Rotrou qui suit, et trois filles.

1100. Rotrou II fut le successeur de Geoffroi II, son père, dans le Perche, dont le P. Anselme prétend qu'il fut le premier comte. Ses exploits l'avaient déjà rendu célèbre. L'an 1089, il avait combattu les Sarrasins en Espagne. L'an 1096, il alla dans la Terre-Sainte avec Robert-Courte-Heuse, duc de Normandie, et commanda un corps de troupes au siége d'Antioche. L'an 1113 il reçut en présent du roi d'Angleterre, Henri Ier., la ville de Bellême qu'il l'avait aidé à conquérir, mais le monarque s'en réserva le château. Depuis ce temps Rotrou se qualifia comte du Perche. Il retourna, vers l'an 1122, faire la guerre en Espagne aux Sarrasins. L'an 1135, après la mort du roi; le 1er. décembre, à Lyons près Rouen, Rotrou prit le parti d'Etienne de Blois qui s'empara du trône d'Angleterre et l'abandonna dans la suite. Il fut tué en faisant avec ce monarque le siége de Rouen, l'an 1143. Il avait épousé Mathilde, fille naturelle de Henri Ier., laquelle périt en mer le 25 novembre 1120 (1).

(1) Henri ayant terminé d'importantes affaires en Normandie, s'était embarqué à Barfleur pour retourner en Angleterre. Son fils aîné, agé de 18 ans, héritier présomptif des deux couronnes, le suivait d'assez loin dans un autre vaisseau nommé la

Digitized by Google

Il eut d'elle une fille mariée à Hélie frère puîné de Geoffroi Plantagenêt. De Harvise, sa seconde femme, fille d'Edouard de Salisbury et petite-fille de Gauthier d'Evreux, il laissa trois fils, Rotrou qui lui succéda, Geoffroi, baron de Neubourg, et Etienne que la reine Marguerite du Perche, veuve de Guillaume Ier., roi de Sicile, appela dans ce royaume, où elle le fit chancelier, puis archevêque de Palerme, dignité qu'il fut obligé, pendant les troubles qui s'élevèrent dans le pays, d'abandonner pour se sauver en Palestine où il mourut. Rotrou avait fondé, l'an 1109, l'abbaye de Tiron, et celle de la Trappe l'an 1140. Harvise, devenue veuve, épousa Robert, troisième fils de Louis VI, dit *le Gros*, roi de France, qui porta le titre de

Blanche-Nef, avec sa famille et la fleur de la noblesse d'Angleterre. L'extrême débauche à laquelle se livra cette jeunesse licencieuse fut imitée par les matelots qui, s'étant enivrés, laissèrent donner le bâtiment sur un rocher fort près du port et facile à éviter. La mer était tranquille, le ciel serein; on eut le temps de mettre à la mer la chaloupe pour sauver le prince, et il avait déjà vogué vers la terre, lorsque les cris de la comtesse du Perche, sa sœur, le firent retourner pour la prendre avec lui; mais il se jeta dans l'esquif tant de personnes qui couraient le même danger, qu'elles le firent couler à fond. D'environ 200 restées à bord du navire, il n'y eut de sauvé qu'un seul homme qui, s'étant affourché sur un mât, fut trouvé le matin par trois pêcheurs, et leur raconta comment le malheur était arrivé.

comte du Perche pendant la minorité des enfans de Rotrou, et même jusqu'à la fin de ses jours.

1144. Rotrou III, fils de Rotrou II, lui succéda en bas âge, sous la tutelle d'Harvise, sa mère, et de Robert de France, son beau-père. Il fit, l'an 1158, avec Henri II, roi d'Angleterre, un traité par lequel il lui remettait les châteaux de Moulins et de Bonsmoulins que son père avait usurpés du temps du roi Etienne, sur le duché de Normandie; et en échange Henri lui céda, sous la condition de l'hommage, le château de Bellême. Rotrou fonda, le 29 juin 1170, la chartreuse du Valdieu dans la forêt de Réno, à 2 lieues de Mortagne. Elle fut beaucoup augmentée par Pierre de Valois II du nom, comte d'Alençon et du Perche. Il y fut inhumé avec Jeanne, sa fille, l'an 1404 (1). Rotrou s'étant déclaré, l'an 1174, pour le jeune Henri contre Henri II, son père, se mit en marche avec lui et le comte de Champagne pour s'emparer de la ville de Séez, mais la vigoureuse résistance des habitants

(1) Cette maison, magnifiquement rebâtie depuis 1760, a été vendue et presque entièrement démolie à la révolution. La bibliothèque, ornée de sa superbe boiserie, forme en partie la bibliothèque publique d'Alençon.

fit échouer l'entreprise. Le comte du Perche accompagna, l'an 1183, le roi qui allait au secours de Richard, son fils, duc d'Aquitaine, attaqué par ses frères Henri et Geoffroi. L'an 1189, Rotrou fut du nombre des ambassadeurs que Philippe-Auguste envoya, dans le mois de novembre, au roi Richard-Cœur-de-Lion, pour lui faire part du vœu qu'il avait fait de se croiser, et pour l'engager à se rendre à Vézelai *dans Pâques clos prochain*, afin de prendre la croix ensemble. Rotrou assista lui-même au rendez-vous, partit ensuite avec le roi de France pour la Terre-Sainte, et mourut, l'an 1190, au siége de Saint-Jean d'Acre (Ptolémaïde). De Mahaud, sa femme, fille de Thibaut II, comte de Champagne, il laissa Geoffroi qui suit, Rotrou, evêque de Châlons-sur-Marne, en 1190, Guillaume, aussi évêque de cette ville en 1215, après son frère (Gérard entre deux) et Etienne, duc de Philadelphie en Orient, avec une fille, Béatrix, mariée à Renaud III, seigneur de Château-Gonthier.

1191. Geoffroi III, fils et successeur de Rotrou III, était avec son père au siége d'Acre. De retour en France, il embrassa le parti de Philippe-Auguste contre Richard-Cœur-de Lion, avec lequel il se réconcilia : bientôt il mourut l'an

1202, en carême, comme il était sur le point de retourner à la croisade (1).

Geoffroi, en mourant, chargea Etienne son frère de conduire ses troupes à la croisade, ce qui fut exécuté. Mais Etienne étant arrivé à Venise, suivit les croisés au siége de Zara en Dalmatie, et lorsque cette place eut été prise, il alla faire avec eux la conquête de Constantinople. La principauté de Philadelphie fut la récompense de la valeur qu'il montra dans cette expédition. Le comte Geoffroi, son frère, avait épousé, l'an 1189, Mathilde, fille de Henri-*le-Lion*, duc de Bavière (2), dont il laissa un fils qui suit. Mathilde, devenue veuve, épousa Enguérand III, sire de Couci, qui prit le titre de comte

(1) C'est d'après Ville Hardouin qui fut un des croisés et cessa d'ecrire en 1207, qu'on a fixé l'époque de cette mort, et il y a une erreur dans la date du 28 avril 1205 apposée à une chartre de ce comte en faveur de l'abbaye de Tiron, transcrite en entier par Bry de la Clergerie.

On croit que Geoffroi III avait fondé un prieuré à Maison-Maugis, près Mortagne, et qu'il en fit don à l'abbaye de Saint-Evroul, mais on ignore à quelle époque les moines s'en retirèrent.

Maison-Maugis était une des quatre anciennes châtellenies du Perche; les comtes y faisaient souvent leur séjour, et l'on voit encore sur une espèce de tertre les ruines de leur château.

(2) Et non de Thibaut III, comte de Champagne, comme le marque M. Grosley.

Digitized by Google

du Perche pendant la minorité de son beau-fils. Ce fut elle qui commença la fondation de l'abbaye Cistercienne des Clairets, près Nogent-le-Rotrou, pour accomplir un vœu qu'avait fait son premier mari.

1202. Thomas, fils du comte Geoffroi III, lui succéda, l'an 1202, dans le comté du Perche. En 1214, ses vassaux de la châtellenie de Bellême reçurent de lui une déclaration, par laquelle il leur notifie qu'ils lui doivent la taille de leurs fiefs et de leurs hommes pour les 4 cas suivants, savoir : pour sa première campagne ; pour sa première rançon, s'il est fait prisonnier; pour la chevalerie de son fils aîné, et pour le mariage de sa fille aînée. Dans la suite, étant passé en Angleterre avec le prince Louis, fils du roi Philippe-Auguste, il fut tué à la bataille de Lincoln, le 20 mai 1127, sans laisser d'enfans d'Hélisende de Réthel, sa femme. Il avait achevé la fondation de l'abbaye des Clairets commencée par sa mère.

1217. Guillaume, evêque de Châlons-sur-Marne, et frère de Thomas, lui succéda dans le comté du Perche, dont il fit hommage, en juin, à Philippe-Auguste. Après sa mort arrivée le 18 janvier 1228, Blanche, comtesse de Champagne, et Jacques, seigneur de Château-Gonthier, qui descendaient tous deux des comtes du Perche,

se disputèrent vivement sa succession. Le roi Louis VIII, dit *Cœur-de-Lion*, qui avait aussi des prétentions sur le Perche, s'en empara par provision ; et en partant pour aller faire la guerre aux Albigeois, confia la garde de Bellême à Pierre de Dreux, comte de Bretagne. Ce monarque étant mort, le même Pierre forma une cabale contre la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis, régente du royaume, et fit fortifier Bellême pour servir de place forte à la ligue. Forcé de se soumettre, la garde de Bellême lui fut conservée par le traité de Vendôme conclu en 1127. Mais comme il renoua bientôt ses intrigues, saint Louis, dès qu'il en fut instruit, partit avec sa mère, pendant l'hiver de l'an 1229 et vint assiéger Bellême qui ne se rendit qu'après la plus vigoureuse résistance. L'an 1757, au mois de juin, Jacques de Château-Gonthier céda au roi ses prétentions sur le Perche, à la réserve de Nogent-le-Rotrou qu'il retint, et qui fut transmis à sa postérité.

En mars 1268, saint Louis donna les comtés d'Alençon et du Perche en apanage et en pairie à Pierre, son 5e. fils. Celui-ci accompagna, l'an 1270, son père au voyage d'Afrique ; et, par son mariage avec Jeanne de Châtillon, l'an 1272, devint comte de Blois, de Chartres et de

Digitized by Google

Dunois, seigneur de Guise et d'Avênes. Etant allé, l'an 1282, après les vêpres siciliennes, au secours de Charles I ., roi de Naples, son oncle, il mourut à Salerne, le 6 avril (jeudi saint) de l'an 1284, sans laisser de postérité, ses deux fils Louis et Philippe étant morts en bas âge. Après lui, les comtés d'Alençon et du Perche revinrent à la couronne de France.

En 1293, Philippe IV, dit *le Bel*, donna ces deux comtés, au même titre, à Charles Ier de Valois, son frère, qui mourut à Nogent-le-Rotrou, le 16 décembre 1325, avec la réputation du plus grand homme de guerre, et de l'un des plus habiles politiques de son temps. C'est de lui qu'on a dit : frère, oncle, père, gendre, beau-père de roi, et jamais roi.

En 1325, Charles II de Valois, surnommé le *Magnanime*, deuxième fils de Charles Ier., devait lui succéder dans les comtés d'Alençon et du Perche, en vertu du partage qu'il avait fait de ses domaines entre ses enfans, en janvier 1322; mais, par un autre partage, fait le 3 avril 1326, Philippe de Valois, depuis roi de France (Philippe VI) qui jouissait du comté d'Alençon, en fit don à ce même Charles II, avec les châtellenies de Moulins et de Bons-Moulins, de Mortagne et de Mauves; ce qui

En septembre de l'an 1417, le général Talbot lui enleva Domfront après six mois de siége. Il demeura prisonnier des Anglais, le 17 août 1424, à la bataille de Verneuil, où il fit ses premières armes, et fut enfermé au Crotoi. Le duc de Bedford lui ayant proposé de prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, il rejeta noblement cette proposition, ce qui fit prolonger sa captivité. Elle dura près de trois ans pendant lesquels Bedford prit le titre de duc d'Alençon, et perçut les revenus du duché. Pour obtenir sa liberté, le duc Jean fut obligé de payer l'énorme somme de 200 mille écus. Il eut, en 1429, le commandement général des troupes, et fut appelé, peu de temps après, à l'entretien secret que Charles VII eut avec Jeanne d'Arc, lorsqu'elle se présenta pour la première fois devant le monarque. Cette héroïne, qui ne l'appelait que le beau duc, l'accompagna au siége de Gergeau dont il se rendit maître après un rude assaut. Il prit ensuite avec elle la ville de Beaugenci, et, le 18 juin, ils battirent ensemble les Anglais à Patay, où Talbot leur général fut fait prisonnier par Xaintrailles, et amené au roi. Dans le mois suivant, Jeanne et le duc conduisirent Charles VII à Reims où le duc, assistant à son sacre, représenta l'un des douze pairs. L'an 1440 fut le terme de la haute

Digitized by Google

faveur dont jouissait le duc d'Alençon. Le roi lui ôta la lieutenance générale de ses armées, pour avoir excité le dauphin (depuis Louis XI) à la révolte, et l'avoir emmené du château de Loches à Niort, mais étant rentré en grâce quelque temps après, il reprit le service où il donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son zèle pour la patrie. L'an 1449, il recouvra la ville d'Alençon par la bonne volonté des principaux habitants qui lui ouvrirent une des portes pendant la nuit. La ville et le château de Verneuil lui furent aussi livrés par l'industrie d'un meunier nommé Bertin, mais la grosse tour appelée *la Tour Grise*, soutint un siége et ne se rendit qu'au bout d'un an. Le duc Jean n'attendit pas ce terme pour aller faire le siége de Bellême, où commandait un anglais nommé Mathieu Goth. « Il y a, dit La Clergerie, à Bellême et ès en-« virons plusieurs choses qui retiennent le nom « de Matagot (1) et il est demeuré jusqu'à pré-« sent en la bouche des petits enfans. » Les ennemis firent de vains efforts pour secourir la place : elle fut obligée de se rendre le 20 décembre de la même année 1449. Le siége de Caen ayant été commencé le 5 juin 1450, le duc

(1) Par corruption de Mathieu Goth.

d'Alençon s'y rendit et se signala sous les yeux du roi dont la présence animait les assiégeants. La place fut prise par composition le 1er. juillet suivant, et celle de Falaise, assiégée ensuite par les mêmes généraux, subit un pareil sort, le 21 du même mois. Celle-ci fit une capitulation dont une des conditions fut la délivrance du général Talbot, à qui le roi d'Angleterre avait donné cette ville en propre. Deux jours après le duc d'Alençon se rendit avec Charles de Culant, grand-maître de l'hôtel, au siége de Domfront qu'ils firent rentrer sous les lois de la France, le 22 août suivant. Il n'y eut presqu'aucune expédition en Normandie et dans les pays voisins pour en expulser les Anglais, où le duc d'Alençon ne prit part. Ce prince, après tant de services rendus à l'Etat, se crut fondé à demander au roi des dédommagements pour les pertes qu'il avait essuyées; on lui donna des espérances dont il attendit longtemps l'effet. Enfin voyant qu'on lui manquait de parole, il se détermina, par le conseil de son perfide confesseur, à rappeler les Anglais en Normandie. Charles VII instruit de ses intelligences avec le roi d'Angleterre, le fit arrêter, l'an 1456 et conduire à Melun, où le connétable Artur de Richemont fut chargé d'aller l'interroger; mais quand il voulut procéder à cet interrogatoire,

le duc fit cette réponse hardie : *Qu'il dirait son fait au roi, et non à d'autres.* Quoique le connétable (depuis duc de Bretagne) fût prince du sang, puisqu'il était de la maison de Dreux, le duc d'Alençon pensa qu'un prince du sang ne devait répondre qu'au chef de sa maison. On le conduisit au roi lui-même, qui le questionna, mais qui n'étant pas satisfait ds ses réponses, assembla un conseil des pairs pour le juger. L'affaire traîna près de deux ans; enfin, le mardi 10 octobre 1458, un arrêt de la cour des pairs, le roi séant, condamna le duc d'Alençon à la mort. Le monarque commua sa peine en une prison perpétuelle, d'où il fut tiré par Louis XI qui lui accorda des lettres d'abolition, datées du 11 octobre 1461 (1). Cette grâce fut mal reconnue par le duc, qui se joignit aux princes mécontents, et fut un des chefs de la guerre dite du *bien public.* Il reprit ses intelligences avec les Anglais, conclut un traité avec le duc de Bourgogne, fit fabriquer de la fausse monnaie, commit divers meurtres, et par toutes ces actions indignes de sa naissance, força le roi de s'assurer une seconde fois de sa personne. Il fut arrêté le 8 mai 1472. Le roi lui faisant encore grâce de la vie, le renvoya dans

(1) Charles VII était mort le 22 juillet précédent.

la prison d'où il l'avait tiré. Ayant été transféré à la tour du Louvre sous une garde moins sévère, il en sortit par faveur l'an 1475, et fut mis dans une maison bourgeoise où il mourut peu de temps après. Le 3 avril 1437, il avait épousé en secondes noces Marie, fille aînée de Jean IV, comte d'Armagnac, que le roi obligea de quitter Alençon le 13 avril 1473. Elle se retira chez les hospitalières de Mortagne où elle languit quelque temps, fit son testament le 22 juillet suivant et succomba trois jours après au chagrin qu'elle avait pris du sort de son époux et des malheurs du comte d'Armagnac, son frère, dont le roi, par une barbarie sans exemple, poursuivit le dernier rejeton jusque dans le sein de sa mère (1). Marie, morte en odeur de sainteté, fut inhumée dans le chœur de l'église collégiale de Toussaints qui a été détruite à la révolution. Le duc Jean, malgré son surnom, fut un prince turbulent, séditieux, ennemi du roi et de la patrie. Il laissa de Marie d'Armagnac René qui suit.

René d'Alençon nâquit en 1440: il porta, du vivant de son père, le titre de comte du Perche, et lui succéda au duché d'Alençon par la clémence du roi, sous les drapeaux duquel il avait

(1) Elle fut empoisonnée étant enceinte.

combattu à la guerre du *bien public*. Il l'avait ensuite accompagné à l'entretien qu'il eut avec le duc de Bourgogne à Péronne, puis l'avait suivi à Liége que ce duc assiégeait. A cette grâce Louis XI ajouta d'autres faveurs qui excitèrent la jalousie des grands. La vie dissolue de René, et sur laquelle ses domestiques enchérissaient, servit de matière à ses ennemis pour le noircir auprès du roi qui déjà commençait à se refroidir à son égard. Les soupçons qu'on eut soin de jeter sur sa fidélité dans l'esprit ombrageux de Louis, déterminèrent ce monarque à sévir contre lui. Par son ordre, les gens du duc furent, comme coupables de rapt et de viol, arrêtés dans sa propre maison. On supprima ses pensions, et les terres qu'on avait promis de lui restituer furent données à d'autres. René craignant pour lui-même, se laissa persuader par de faux amis d'aller se réfugier auprès du duc de Bretagne. Il était en route pour s'y rendre, l'an 1481, lorsqu'il fut arrêté le 10 juillet, près la Roche-Talbot, par Jean de Daillon, seigneur du Lude, son ennemi, qui l'observait, et qui le conduisit d'abord à La Flèche, puis à Chinon où il fut enfermé dans une cage de fer *d'un pas et demi de long* (1), où il

(1) Avant la révolution, on montrait encore au château de Loches, une de ces cages appelée *cage Balue*, du nom de l'infâme cardinal Balue, son inventeur.

fut six jours sans en sortir, pendant lesquels on lui donnait à manger avec une fourche. Après ces six jours on le tirait de sa cage pour lui donner à manger et on l'y remettait ensuite, ce qui dura douze semaines. Il fut enfin tranféré à Vincennes, pour être jugé par une commission que le roi nomma. René demanda d'être jugé par la cour des pairs, suivant le privilège de sa naissance et de son rang. Mais il en était exclus par les lettres d'abolition accordées au duc Jean, son père; lettres où le roi, comprenant aussi le fils quoiqu'innocent alors, les faisait renoncer l'un et l'autre au privilège de la pairie, s'il arrivait qu'ils retombassent dans le crime de félonie. Tout ce que René put obtenir, fut d'être jugé par le parlement, mais sous l'adjonction des pairs. L'arrêt de cette compagnie, rendu le 22 mars 1482 (n. s.) condamna, par politique, le duc à implorer la clémence du monarque, et à recevoir garnison royale dans ses châteaux.

La France ayant été enfin délivrée du tyran, le 3 août 1483, le roi Charles VIII, son fils, âgé de 13 ans et demi, lui succéda. Un de ses premiers soins, lorsqu'il eut reconnu l'innocence du comte à plusieurs égards, fut de lui rendre la liberté, ainsi qu'à tous les malheureux qui gémissaient avec lui dans les fers. Il l'admit parmi les

Digitized by Google

princes du sang à son sacre, où il représenta le duc de Normandie ; mais ensuite il lui donna un témoignage plus authentique de son affection, en le rétablissant dans tous ses droits, par lettres-patentes du mois de mai 1487. René vécut paisible depuis ce temps, et mourut le 1er. novembre 1492, laissant de Marguerite de Lorraine, fille de Ferri II, comte de Vaudemont, qu'il avait épousée le 14 mai 1488, Charles, qui suit, et deux filles : Françoise, mariée 1°. en 1505, à François II, duc de Longueville ; 2°. le 18 mai 1613, à Charles de Bourbon, duc de Vendôme ; et Anne qui épousa, le 31 août 1508, Guillaume Paléologue VI, marquis de Montferrat. Marguerite, après la mort de son époux, se fit religieuse au monastère de Sainte-Claire d'Argentan, où elle mourut le 1er. novembre 1521.

La duchesse, en établissant l'ordre dans sa maison, l'économie la plus sage dans l'administration des domaines de ses enfans, et en se livrant elle-même aux exercices de piété et de charité, veillait encore avec la plus sévère attention, à ce que la justice fût rendue partout par des hommes aussi intègres qu'éclairés ; pour cela elle changea les juges dans plusieurs siéges de juridiction et leur en substitua d'autres. Elle avait fait élever son fils dans le château de Mauves, près Morta-

gne ; position des plus salubres de la province. Dès qu'il eut atteint sa majorité, elle lui remit l'administration de ses biens, ne se réservant pour son douaire et ses droits que la ville d'Essey avec le domaine de Graville (1).

Héritier de la valeur de ses pères, Charles IV embrassa comme eux la carrière militaire. Il dé-

(1) Elle fit, le 20 juin 1513, un réglement pour la dépense journalière de la maison; on y voit ce qui devait être servi au dîner et au souper de la duchesse, aux gentilshommes, aux quatre dames d'honneur et aux demoiselles; aux femmes de chambre et aux autres officiers; on y remarque la plus grande frugalité, et que la dépense pour toutes ces tables n'était que de 9 livres 10 sous par jour. On servait au dîner de la duchesse deux potages, deux chapons bouillis, une pièce de bœuf, une haute côte de mouton. Pour rôti, un *membre* de mouton, un demi-chevreau, quatre poulets ou pigeons, ou lapereau, ou autre chose pareille. Les dimanches, mardis et jeudis, des assiettes de pâtés. Le dessert, des fruits de la saison, et au souper une langue de veau, un *membre* de mouton, un demi-chevreau, quatre poulets ou pigeons ou lapereau. La desserte formait la table des gentilshommes avec une pièce nouvelle de bœuf ou de mouton. La table des dames et des demoiselles d'honneur était servie d'un potage, un chapon, une pièce de bœuf, une pièce de mouton; le rôti un *membre* de mouton et quatre poulets. Au souper deux *membres* de mouton, deux pièces de veau et quatre poulets. Elle fixa le prix de chaque objet, ce qui nous paraîtrait présentement incroyable, si on ne savait pas qu'à la table de Charlemagne, où mangeaient les princes et les princesses ses enfans, on ne leur servait que quatre plats outre le plat de rôti. Nos modernes Apicius s'accommoderaient mal d'une cuisine aussi simple. (Mémoires historiques sur Alençon, 1787, 2e. vol. p. 282. Par Odolant Desnos).

buta par servir dans l'armée de Louis XII, en 1507, conduisit en Italie une armée pour soumettre Gênes qui s'était soustraite à son obéissance. Deux ans après il passa pour la seconde fois en Italie avec le roi qui, en conséquence de la ligue de Cambrai, avait résolu de faire la guerre aux Vénitiens. Le duc était à la mémorable bataille d'Agnadel, dans le Milanais, où ceux-ci furent battus le 14 mai 1509. Le 9 octobre de cette année, il épousa Marguerite d'Angoulême, si célèbre par son esprit et sa grande beauté. Elle était sœur de François, comte d'Angoulême et duc de Valois, qui monta sur le trône à la mort de Louis XII, le 1er. janvier 1515. Le duc d'Alençon, déclaré premier prince du sang par le roi son beau-frère, fut présent à son sacre, où il représenta le duc de Bourgogne, doyen des pairs de France. Le roi lui donna le commandement de son arrière-garde à la journée de Marignan, le 13 octobre 1515, contre les Suisses, qui laissèrent 15 mille morts sur le champ de bataille. Charles y montra la plus grande valeur, et ce fut lui qui décida la victoire au second jour. François 1er, l'année suivante, fit gouverneur de Normandie son beau-frère, et, par lettres patentes du 11 octobre 1517, il gratifia la duchesse d'Alençon du duché de Berry, avec les seigneu-

ries de Dun-le-Roi, d'Issoudun, de Vierzon, Mehun-sur-Yèvre, pour en jouir pendant sa vie, en tout droit et titre de pairie.

Le duc, lorsqu'il écrivait au roi, l'appelait *Monseigneur*, ne donnait point de *Majesté* et signait simplement *Charles* comme les souverains et les enfans de France; il intitulait ses actes : *par la grâce de Dieu*, etc.

En 1521, il commanda l'avant-garde de l'armée que le roi menait dans les Pays-Bas contre l'empereur Charles-Quint, campé sous les murs de Valenciennes, mais la retraite précipitée de ce prince prévint la bataille que le roi allait bientôt lui livrer. Charles ayant passé les monts, l'an 1525, pour la 4e. fois, eut encore la conduite de l'avant-garde le 24 février, à la fatale bataille de Pavie que perdirent les Français. Le roi ayant été fait prisonnier, Charles gagna, sans être poursuivi, le Piémont avec son arrière-garde, et sauva par cette retraite les restes de l'armée qui auraient subi le joug du vainqueur. Annebaut, Montéjean, La Roche-du-Maine et le baron de Trans avec quelques autres qui étaient sous les ordres du duc, voulant aller au secours du roi déjà au pouvoir des ennemis, tombèrent ainsi dans leurs mains.

La duchesse d'Angoulême, à qui le roi son fils

Digitized by Google

avait confié la régence avant son départ pour l'Italie, était à Lyon. Elle y appela les princes du sang et les gouverneurs des provinces, pour aviser avec eux aux moyens de préserver la France d'une ruine totale. Le duc, arrivé un des premiers, fut reçu par elle avec mépris, parce qu'elle attribuait à sa retraite le malheur de cette journée. Marguerite elle-même, si douce, si éclairée, se joignant à son impérieuse mère pour accabler son mari, le repoussa lorsqu'il s'avança vers elle pour l'embrasser. Il ne tarda guère à succomber à la honte et au chagrin. Il mourut à Lyon, le mardi saint, 11 avril 1525, sans laisser de postérité (1). Les officiers de Fran-

(1) Plusieurs historiens se sont injustement attachés à blâmer le duc d'Alençon, voici ce qui tend à sa justification : je ne m'arrêterai point, dit Odolant Desnos, à discuter les différentes parties de la narration, que les écrivains font de la bataille de Pavie. J'observerai seulement qu'il en résulte : 1°. Que le duc d'Alençon remporta un avantage considérable au commencement de l'action. 2°. Que la sortie imprudente du roi hor de son camp et du parc ne permit plus au duc d'agir. 3°. Qu'il s'avança dans la plaine, au secours du roi, et forma une aile à son armée. 4°. Qu'il lui était impossible de secourir le corps de bataille, tant que les Suisses conservèrent leur position, à moins de leur passer sur le corps. 5°. Que leur fuite soudaine et la terreur dont ils furent surpris, ne laissèrent au duc d'Alençon ni le moyen de les appuyer, ni le temps de les rallier. 6°. Que le corps des Lansquenets qui les avait mis en déroute, maître du terrain qu'ils avaient occupé, ne permettait pas au duc et à sa faible troupe, de s'exposer à une défaite certaine, avant de pénétrer à l'escadron du roi. 7°. Que le sort de la bataille était

çois Ier. saisirent le duché d'Alençon, le comté du Perche et les autres terres de la succession de Charles, prétendant que le tout était réuni de droit à la couronne, par défaut d'hoirs mâles. Mais Char-

absolument décidé, soit que le roi fût déjà prisonnier, ou seulement dans l'impossibilité d'être dégagé, lors de la retraite du duc. 8°. Que cette retraite était devenue absolument nécessaire pour profiter du moment où le duc était encore maître du pont du Tesin, pour sauver cette petite portion de l'armée. 9°. Qu'un moment plus tard, il ne pouvait plus le faire, et qu'on n'aurait pas manqué de lui faire un crime de s'être sacrifié, et d'avoir sacrifié son corps sans aucun espoir de succès, lorsqu'il pouvait faire autrement. Si le dernier historien de François Ier. eût discuté la conduite du duc d'Alençon, avec la même impartialité qu'il a fait celle de Bonivet, il nous paraîtrait avoir fait ce qu'on devait attendre de lui, ou il se serait contenté de dire avec Jean Antoine *de Veren*, historien de Charles Quint, que *le duc d'Alençon, qui peut-être ne pouvait pas faire davantage, sortit de la bataille un peu plutôt qu'il ne devait.* Pour nous, nous croyons avec du Bellay, Guichardin, le P. Daniel, que voyant que tout était perdu, il agit prudemment, en se retirant avec quelques troupes de l'arrière-garde, par le pont que les ennemis n'avaient pas eu le temps ou la précaution de rompre. » (Mém. cités. T. 2. p. 251).

Nous ne pouvions passer sous silence des réflexions aussi judicieuses qui, selon nous, montrent les choses sous leur véritable jour, et repoussent ainsi tout ce qu'on a voulu dire d'offensant pour la mémoire d'un prince, dont la vie entière avait été digne d'éloges. François Ier. fut coupable d'avoir plutôt écouté un vain sentiment de vengeance, que les sages conseils qu'il reçut au moment de livrer la bataille, 3e. tôme des journées de Créci et d'Azincourt qui, enlevant de même à la France un grand nombre de ses meilleurs guerriers, la mirent à deux doigts de sa perte. L'amiral Bonnivet, à la persuasion duquel le roi donna cette bataille malheureuse, y fut tué.

Digitized by Google

les de Bourbon, duc de Vendôme, et le marquis de Montferrat, beaux-frères de Charles, formèrent leur opposition à cette saisie, soutenant que le duché d'Alençon et le comté du Perche n'avaient point été tenus en apanage, mais en pleine propriété. La contestation, long-temps discutée, selon les formes ordinaires, fut enfin trminée par le roi Henri II, au moyen de la cession qu'il fit d'autres terres aux héritiers. Mais pendant cette discussion, Marguerite et le roi de Navarre qu'elle avait épousé en secondes noces, au mois de janvier 1526, jouirent du comté du Perche, malgré la saisie, et ce ne fut qu'après leur mort, que le tout se trouva réuni de fait et de droit à la couronne.

Le roi François II, mort le 5 décembre 1560, avait donné, dès le 5 du même mois de l'année précédente, à Catherine de Médicis, sa mère, pour la remplir d'une partie de son douaire, le duché d'Alençon et le comté du Perche; elle en jouit jusqu'en 1566, et ces pays éprouvèrent pendant tout le temps beaucoup de malheurs, qui eurent pour prétexte les nouvelles opinions, et pour véritable cause l'ambition des grands. Catherine ayant remis le duché et le comté à Charles IX, son fils, successeur de

François II, il paraît que le comté demeura réuni à la couronne, lorsqu'il donna le duché à François son frère, qui ayant, par le conseil de sa mère, accepté pour supplément d'apanage les duchés d'Anjou et de Berri, ne fut plus appelé depuis ce temps que duc d'Anjou. Ce jeune prince, après une vie fort agitée, dont le dernier acte fut sa perfide et désastreuse entreprise sur Anvers, tomba malade à Château-Thierry, où il avait fixé son séjour; il y mourut âgé de 30 ans, 2 mois et 20 jours, le 10 juin 1534. Alors le duché d'Alençon et le comté du Perche rentrèrent dans le domaine de l'état, et y restèrent jusqu'en 1612, que Louis XIII, par lettres du 25 septembre, ordonna que Marie de Médicis, sa mère, possédât le duché d'Alençon, de la même manière qu'elle jouissait des autres terres et seigneuries qui lui avaient été données en douaire, même avec le titre de duchesse d'Alençon, ainsi que du droit de pourvoir aux bénéfices et offices, tant ordinaires qu'extraordinaires.

On sait comment cette veuve de Henri-le-Grand, mère d'un roi de France, et belle-mère de trois souverains de l'Europe, se vit réduite à un exil volontaire, mais douloureux, où elle manqua souvent du nécessaire, et mourut enfin dans l'indigence à Cologne, âgée de 69 ans.

Digitized by Google

DESCRIPTION

Du Tumulus de Condé-sur-Laison; par M. FRÉDÉRIC-GALERON, *membre titulaire de la société.*

Il existe à Condé, non loin de l'église, une *pierre levée*, dite la *Pierre Cornue*. C'est un de ces monuments que les anciens plaçaient sur la tombe de leurs héros ou dans les champs consacrés par quelques combats, et par les cérémonies de leur culte mystérieux. J'ai eu l'occasion de décrire la *Pierre Cornue*, dans le troisième volume de la *Statistique* de Falaise, et j'ai rappelé les traditions que l'on y rattachait dans les environs. En même temps j'ai indiqué un monticule factice qui en est éloigné de quelques centaines de pas seulement, et que j'ai considéré, dès la première vue, comme étant « la base d'un

« *tumulus*, dont le sommet aurait été abaissé. » Des fouilles que je viens de faire dans cette masse monumentale ont pleinement confirmé mes prévisions : ce monticule artificiel n'est autre chose qu'un tombeau gaulois. Pour le démontrer, je vai sprésenter le détail des diverses observations que j'ai faites pendant le cours de mes recherches.

Le *tumulus* est à un quart de lieue au plus de la *Pierre Cornue*, dans la direction du midi. Il a été disposé de manière à dominer la vallée du Laison et à correspondre avec les rochers de la *Brèche-au-Diable* et de Rouvres, ainsi qu'avec les hauteurs d'Escures qui sont célèbres dansle pays. Je me suis maintes fois orienté sur son sommet et j'ai toujours admiré les vastes et gracieux aspects qu'il offrait sur presque tous les points, et notamment à l'est, au midi et au couchant. Les villageois ont donné à cette éminence le nom de *butte du Hû*. Quelques-uns croyaient que c'était les restes d'une construction féodale sur laquelle il y avait eu jadis des *canons*. Mes découvertes ont rectifié leurs idées à cet égard. Il n'en est pas un aujourd'hui qui ne dise, en se servant du mot technique, que c'est un *tumulus gaulois* (1).

(1) Dans le premier moment le bruit se répandit que je venais chercher un trésor, et l'on disait même que j'avais reçu

Quand j'eus résolu d'explorer cette butte artificielle, j'y fis pratiquer à la fois quatre tranchées qui partant de quatre points opposés se réunissaient au centre, de manière que rien n'a dû m'échapper.

Vers l'Ouest, les ouvriers rencontrèrent des lits nombreux et réguliers de moellons calcaires superposés avec soin, à sec, et formant une masse compacte de 15 pieds de profondeur ou épaisseur jusqu'au centre, sur une élévation de cinq, dix et quinze pieds, selon que l'on s'avançait plus ou moins vers le sommet. Point de sable, point de ciment, point de terre, dans toute cette épaisseur de maçonnerie impénétrable. Le fer enlevait les lits que rien n'avait altérés depuis le jour où la main de l'homme les avait disposés pour résister aux siècles.

Au midi, c'étaient également des lits de moellons superposés, mais avec moins de soin. Les pierres étaient plus grosses, moins bien taillées, moins bien établies. Du reste, la profondeur ou

d'Angleterre l'avis du lieu où il se trouverait. On le faisait monter à plusieurs millions. De là le grand nombre de curieux qui assistèrent aux fouilles. Quand on vit que je ne recueillais que des ossemens, les idées se rectifièrent et l'on s'informa de l'époque à laquelle remontait ce tombeau. Le nom des *Gaulois* fut prononcé et ce nom n'est pas inconnu dans nos villages. Ce *tumulus* est maintenant renommé à plusieurs lieues à la ronde.

épaisseur était la même, c'est-à-dire de douze à quinze pieds jusqu'au centre.

Au Nord, les moellons étaient encore généralement plus volumineux et ils étaient superposés avec peu de régularité. Avant d'arriver au niveau du sol, on remarquait une petite galerie souterraine, transversale, allant du Nord-Est au Nord-Ouest, et peu élevée. Un Renard n'aurait pu y pénétrer. Il fut impossible de découvrir où elle aboutissait, ni quelle était sa destination. Deux roches de grès quartzeux, renversées, se voyaient aussi vers l'entrée du Nord-Est; mais il y avait eu de ce côté un bouleversement et le sol y avait été remué à une grande profondeur. Je n'y ai rien observé qui méritât d'être noté. Seulement quelques petits ossemens d'oiseaux et de quadrupèdes étaient jetés au milieu des moellons, que l'on avait évidemment déplacés à une époque quelconque.

C'est à l'Est que je reconnus l'entrée du monument et que je commençai mes observations les plus importantes. Après quelques heures de travail, on trouva un bloc de grès quartzeux qui fut renversé avec quelque peine, puis des moellons en désordre, et dès qu'ils furent enlevés, on entrevit l'entrée d'une gaerie qui se dirigeait directement vers le centre du monument. La galerie

fut déblayée, et chacun des ouvriers crut arriver à une salle remplie de trésors. Moi qui ne cherchais qu'un tombeau, je n'eus pas même la satisfaction de le découvrir en entier.

Le second jour, les tranchées approchaient du centre, et la galerie dégagée ouvrait un passage où un homme pouvait aisément pénétrer. Ce fut alors que je reconnus que le sommet du monticule avait subi depuis long-temps un affaissement; et au lieu d'une chambre sépulchrale entière je ne rencontrai pendant long-temps que des couches confuses de très-belles pierres calcaires, plates, larges, et qui paraissaient avoir formé une voûte qui s'était abaissée avec les parois qui la soutenaient. A mesure que l'on débarrassait les couches supérieures du centre, on remarquait autour de soi, sur les côtés, un reste du travail qui avait formé cette chambre souterraine. Enfin lorsqu'on arriva au niveau du sol, et que la dernière couche des gros moellons eut été enlevée, j'aperçus des ossements dispersés sur un terrain qui avait été uni. Ces ossements étaient parfaitement secs, très-blancs, et avaient conservé toute leur solidité. J'aurais voulu pouvoir en étudier à loisir la disposition, mais l'affluence des ouvriers et des curieux était très-grande; on craignait d'ailleurs des éboulements

et je fus forcé d'enlever toute la partie des ossements qui me parut la plus entière, me bornant à examiner l'agencement de chaque cadavre, et à compter le nombre de ceux qui avaient été réunis dans cette enceinte funèbre. Les remarques que je fis, bien qu'à la hâte, dans cette occasion, méritent d'être consignées ici.

D'abord la salle tumulaire devait ressembler, pour la forme, à l'intérieur d'un four à chaux, ou même encore à une ruche d'abeilles. On n'y pénétrait que par la galerie découverte à l'Est. Les parois étaient formées, ainsi que la voûte ou le couronnement, par des moellons de choix, disposés régulièrement les uns au-dessus des autres, et liés entre eux de manière à présenter la forme que je viens d'indiquer. Le tout était maçonné à sec, selon l'usage des anciens temps; et si les travaux des laboureurs n'eussent pas déplacé les pierres supérieures et occasionné par suite l'éboulement successif de couches inférieures, j'aurais infailliblement retrouvé le monument aussi intact qu'au jour où il avait été clos, les eaux n'y ayant filtré sur aucun point.

La galerie qui y accédait avait 5 pieds et demi de hauteur, sur 3 pieds environ de largeur. Le fond était garni d'un dallage de moellons plats,

taillés presque régulièrement en forme de pavé. Les côtés, soutenus par des rangs de maçonnerie sèche, supportaient des roches plates de grès de Saint-Quentin qui formaient le plafond de la galerie; les corps avaient été introduits par ce passage que l'on avait ensuite fermé, au moyen de grosses pierres renversées et recouvertes de terre au niveau des autres parties du monticule. C'est à ce moyen que depuis tant de siècles, cette masse, que bien des cultivateurs regardaient comme naturelle, avait échappé aux investigations. Une couche végétale épaisse la recouvrait sur presque toutes les parties et se chargeait chaque printemps de grains d'assez belle apparence.

Voici maintenant quelle avait dû être la disposition des ossements : les têtes touchaient aux parois de la muraille intérieure de la chambre sépulchrale, tandis que le reste des corps, et notamment les jambes, s'étendaient vers le centre de cette chambre. J'ai compté dix personnages qui avaient ainsi été placés autour de cette enceinte, à des distances à peu près égales les uns des autres. Avaient-ils été posés assis ou debout, ou couchés? C'est ce qu'il semblait assez difficile de bien connaître, après l'éboulement survenu

depuis un temps plus ou moins reculé. Toutefois ayant eu occasion de remarquer que quelques-unes des têtes étaient engagées au milieu de nombreux fragments de vertèbres et de côtes pectorales, j'ai pensé que, peut-être, dans le principe, les corps avaient été posés assis et adossés aux parois de la salle, formant ainsi une espèce de cercle dont l'ordre et l'harmonie auraient été détruits par l'affaissement de la voûte et de la muraille supérieure. Au centre, entre les cadavres, je trouvai les débris d'un vase de terre cuite, brune, recouverte d'un vernis, et dont la forme ne pouvait guère être déterminée. Le fond qui était la partie la plus entière, avait un diamètre de près de 7 pouces. Les bords devaient être évasés et peu élevés, plutôt en forme de plat que d'urne ou de pot. Ce vase n'offrait aucune trace de ciselure, et je ne trouvai sur les parois intérieures qu'une espèce de résidu de matière blanchâtre. Les fragments que j'ai recueillis sont pour le grain, pour la cuisson, et surtout pour le vernis, supérieurs au vase gaulois découvert, il y a 3 ans, dans le *tumulus* de Fontenay-le-Marmion; mais celui-ci était de forme élevée, et arrondi par le bas, tandis que celui de Condé avait peu d'élévation et un fonds assez large; près des corps il n'y avait rien autre chose, ni armes, ni pierres taillées, ni ornements, ni monnaies d'aucune espèce.

Digitized by Google

La chambre sépulchrale avait un pavé pareil à celui de la galerie, et, au-dessous, le sol avait été affermi et consolidé au moyen d'une couche de sable noir ou vase de rivière, épaisse de 6 pouces, qui semblait avoir été appliquée humide, puis battue, comme pour tenir lieu d'argile qui manquait dans cette campagne. La couche de sable ou de vase était mélangée de charbon avec un peu de cendre, et même j'y ai retrouvé entier et bien conservé, un petit os de la main d'un homme. Serait-ce qu'un corps brûlé y aurait été déposé? Du reste, cette couche s'étendait non seulement sous la chambre qui faisait le centre du *tumulus*, mais encore à l'entour, sous la plus grande partie du monticule, dont elle paraissait être ainsi destinée à supporter la masse principale. Je la retrouvais dans toutes les tranchées, à 7 ou 8 pieds en-dehors du caveau funéraire. Il est évident qu'avant d'élever le *tumulus* on avait commencé par niveler le sol, puis, dans un rayon central de 100 pieds environ, on l'avait creusé de six pouces, ayant soin de remplir l'excavation de cette couche de sable battu qui lui donnait plus de consistance et d'aplomb; puis enfin on avait disposé, par-dessus, les couches régulières de moellons secs qui devaient former l'adossement et les côtés de la chambre funéraire. Le monticule, dans sa plus

grande étendue, pouvait avoir eu dans le principe, 250 pieds de circonférence, sur une élévation de 18 à 20 pieds. Sa hauteur, quand je l'attaquai, n'était plus que de 12 à 15 pieds au plus sur un circuit de 220 pieds environ.

A l'Est et au Nord-Est, les pierres n'étaient plus aussi régulièrement posées que sur les autres points, et à une certaine profondeur, de ce côté, je remarquai des ossements de quadrupèdes et même un très-petit fragment de poterie pareille à celle du vase trouvé dans la chambre. Ces débris remontaient aux temps les plus reculés et probablement aux époques où l'on ouvrait la galerie, pour placer quelque nouveau personnage dans l'enceinte funèbre. Parmi les ossements d'animaux, j'ai recueilli et je conserve un os du pied d'un sanglier ou d'un gros porc très-bien conservé. Il y a aussi des os presque imperceptibles, tels que ceux des plus petits oiseaux. Faisait-on pendant les funérailles des sacrifices d'animaux dont les restes étaient enfouis pêle-mêle avec les pierres qui refermaient l'entrée du monument? Dans d'autres *tumulus*, et notamment dans ceux de la cité de Limes, on a trouvé des dépôts d'ossements de ce genre. Ce rapprochement m'avait frappé et j'ai dû le consigner (1).

(1) Voir les mémoires de la Société des Antiquaires, tome 2.

Digitized by Google

Il me reste à rechercher quels peuvent être les personnages qui furent ensevelis dans le *tumulus* de Condé-sur-Laison. Quand on fouilla celui de Fontenay-le-Marmion, il y a 4 ans, on y découvrit des ossements humains, d'une dimension peu considérable, et les membres de la commission qui les recueillirent en parurent très-frappés. Ils avaient lu dans César que les Gaulois étaient de haute stature ; ils étaient bien convaincus que le *tumulus* de Fontenay était Gaulois ; et ils ne savaient comment concilier l'assertion de César avec ces frêles débris qui s'offraient à eux dans les diverses salles qu'ils avaient ouvertes. Même difficulté se présenta pour moi à Condé, où je ne rencontrai pareillement que des ossements d'un assez mince volume. Les plus forts paraissaient à peine avoir appartenu à un homme de la taille la plus ordinaire. D'abord je me perdis en conjectures : ce ne pouvaient être des guerriers que récélait ce lieu funèbre, car de tels hommes eussent été plus vigoureusement constitués. Etaient-ce des Prêtres, des Druides? mais pourquoi la race sacrée eût-elle eu une taille et une conformation au-dessous de la race vulgaire? Une telle hypothèse étant inadmissible, j'examinai soigneusement une tête que j'avais recueillie entière, et je remarquai que la boîte osseuse de cette tête

ne ressemblait point à celle des hommes de nos jours. Le front semblait moins développé, sur le sommet surtout, tandis que la partie postérieure s'étendait beaucoup horizontalement en arrière, au lieu de s'abaisser et de s'arrondir en boule, comme dans nos têtes modernes. Je me rappelai alors que M. Amédée Thierry et un savant anglais, nommé Edwars, avaient avancé que la race des Galls primitifs avaient eu une organisation de ce genre, et que ces Galls avaient été reponssés dans l'Ouest, à une époque reculée, par une peuplade plus vigoureuse, venue du Nord, et que l'on avait désignée, depuis, sous le nom de nouveaux Galls, de Galls Kimris, ou Belges. Ces Galls Kimris ou Belges s'emparèrent du Nord et de l'Est de la Gaule, et ce furent eux qui se montrèrent à César et qui luttèrent avec lui; *omnium fortissimi Belgæ*, dit-il, en vantant avec énergie leur force et leur courage. Quant aux peuples primitifs qui furent rejetés dans nos contrées où César pénétra peu, cette race plus barbare, vivant dans les forêts, n'avait pas, sans doute, une organisation athlétique et c'était peut-être à elle qu'appartenaient les personnages renfermés dans le *tumulus* de Fontenay et de Condé. Telle était la supposition à laquelle je m'arrêtais définitivement, et elle n'avait rien

peut-être de trop déraisonnable. Elle tendait à démontrer, du moins, ce que je crois être bien réel, que ces tombeaux remontaient aux temps les plus reculés.

Livré à cette présomption et me trouvant au Congrès à Caen, au mois de juillet dernier, avec un savant anatomiste écossais, M. Roberton, je le priai d'examiner, au musée de la Société des Antiquaires, une tête et des ossements extraits du *tumulus* de Fontenay. M. Roberton s'occupa de cet examen ; et j'appris de lui, avec étonnement, que ces ossements avaient appartenu à un personnage du sexe féminin. Je lui en montrai quelques-uns provenant du *tumulus* de Condé que j'avais apportés comme échantillons, et M. Roberton m'assura qu'ils avaient aussi fait partie d'un corps de femme. J'annonçai alors que je possédais à Falaise un dépôt considérable des débris humains trouvés à Condé, et l'anatomiste écossais, qui est un véritable ami de la science, n'hésita pas à entreprendre le voyage de Falaise, uniquement pour les étudier. Il en a fait l'examen le plus attentif devant moi, et je tiens de lui que tous ces corps trouvés dans le *tumulus* de Condé, étaient certainement des corps de femmes. Dans le nombre il devait y en avoir de très-jeunes, comme il le reconnut par deux

mâchoires inférieures encore privées de leurs plus grosses dents. Maintenant, si l'on me demande quelles durent être ces femmes que l'on renfermait si religieusement dans des monuments élevés avec tant de soin; je dirai que je n'ai nullement la prétention de le savoir. Etaient-ce des vierges sacrées, des Druidesses? Etaient-ce les femmes et les filles des héros morts dans les combats pour la patrie? L'un et l'autre peuvent se supposer. Toutefois je dois dire qu'il résulte de l'examen des têtes fait par M. Roberton, que toutes à peu près devaient appartenir à des femmes heureusement organisées. La tête trouvée à Fontenay et déposée à Caen, présente les caractères de la circonspection, de l'amour de Dieu, de la tendresse maternelle et de la fermeté; « Cette femme était certainement supérieure », disait l'anatomiste, en admirant cette conformation. Il remarqua les mêmes qualités, les mêmes penchants, mais à un degré inférieur, dans une tête que je possède et que j'ai recueillie à Condé. Si ses conjectures sont fondées, on pourrait en conclure que ces femmes auraient appartenu à la classe sacerdotale, qui était la classe lettrée, la classe supérieure et dominante. Mais je me borne à signaler ces détails sans rien donner comme certain.

Digitized by Google

A quelques centaines de pas du *tumulus* de Condé, vers le midi, j'ai remarqué, sur le territoire de la commune d'Ernes, un exhaussement factice du sol, qui semble avoir fait partie d'un second *tumulus* dont les cultivateurs ont successivement fait disparaître les couches supérieures. Ce monticule pourrait être aisément exploré. Dans mes premiers travaux, j'ai trouvé tant d'obligeance chez les principaux habitants d'Ernes et surtout chez le maire, M. Petit, que je pourrai un jour faire des recherches dans ce second *tumulus*. Le terrain occupé par celui que j'ai ouvert appartenait à M. Labbé, adjoint à Falaise, qui me permit de le retourner comme je le voudrais. Le champ où l'autre se voit est dans les mains d'un proche parent de M. Petit, qui ne refuserait pas de se prêter aux nouvelles fouilles que je pourrais entreprendre. Si j'exécute ces recherches, je ne négligerai rien pour présenter des observations plus complètes encore que celles que j'ai recueillies dans une première investigation, qui n'était pour moi qu'un essai. Parmi les hommes instruits qui ont visité le *tumulus* de Condé et qui m'ont vu occupé de l'exécution des fouilles, je dois citer MM. Ch. de Vauquelin, Alph. de Brébisson, Guilmard, Choisy, de Beaurepaire, Hamelin,

Belcour, Pagny et Crespin. Ils ont observé le monument dans ses détails, et ils pourront reconnaître si j'en ai donné une description exacte.

Je joins à cet exposé une esquisse grossière, destinée à faciliter l'intelligence des dispositions extérieures et intérieures du *tumulus* de Condé-sur-Laison. (*Voir l'atlas.*)

NOTICE

Sur une Monnaie d'or de la première race des rois de France, trouvée à Benouville, près Caen; Par M. Edouard LAMBERT.

Nous avons toujours pensé, ainsi que M. de La Saussaye, de Blois, l'a si bien exprimé dans une des séances du congrès scientifique de Caen, que la partie de la numismatique qui regarde les monnaies françaises était beaucoup trop négligée de nos jours. Cependant on ne peut nier que, sous le rapport de l'art et de l'histoire, les monnaies françaises n'offrent un puissant intérêt aux amis de l'histoire nationale. C'est ce motif qui nous a porté, depuis long-temps, à saisir avec empressement les occasions qui pourraient se présenter de recueillir quelques-unes de ces espèces d'or et d'argent des deux premières races de nos rois, qui sont si rares aujourd'hui.

M. Gervais ayant appelé l'attention de ses collègues sur une petite pièce d'or trouvée dans un sarcophage de pierre que l'on découvrit, il y a quelques années, dans une enceinte retranchée qui a dû servir de poste avancé pour défendre le passage de la rivière d'Orne, à Benouville, près Caen, M. de Caumont a bien voulu nous communiquer cette pièce pour l'examiner. Nous allons tenter de l'expliquer et profiter de cette circonstance pour décrire une pièce semblable qui a été trouvée dans le département de la Manche.

La monnaie dont il s'agit est un tiers de sol d'or de la première race des rois de France; elle est bien conservée et pèse 25 grains. Comme toutes les pièces de cette époque, elle est extrêmement barbare.

Elle présente d'un côté une tête tournée à droite, ceinte d'un diadême, avec cette légende; ȣVINTVITICVIT (c'est-à-dire, *Quintovicus civitas*). Car la première lettre est incontestablement un Q renversé (*), et le second T a été formé par le graveur, du C carré (ꞓ) qui était fréquemment employé sous les deux premières races et même au

(*) Une circonstance qui peut paraître assez frappante, c'est que cette lettre est figurée de la même manière (avec deux queues), sur le denier d'argent de Louis-le-Débonnaire, où l'on voit, d'un côté, une tête couronnée de laurier, et de l'autre un vaisseau, avec la légende : SVENTOVVICVS.

Digitized

commencement de la troisième. Quant à l'interposition du premier I de *civitas*, elle est tellement évidente que l'artiste paraît avoir eu l'intention de rectifier son erreur en plaçant un point au-dessus de cette lettre et un autre dans l'intérieur du V.

La ville de Quentovic a donné de l'exercice aux géographes, pour en déterminer la véritable situation (1). C'était un port de mer considérable. Les annales de Saint-Bertin disent que, l'an 842, une armée de Normands descendit dans un lieu de grand commerce nommé Quentovic, qu'elle le pilla et le saccagea. Les miracles de saint Wandrille font mention d'un certain *Grippo præfectus emporii Quentovici*. On retrouve encore ce nom dans le partage de l'empire de Louis-le-Débonnaire, à la suite de ceux de Teroüenne et du Boulonnais. Ce lieu était ainsi nommé, parce qu'il se trouvait à l'embouchure de la Canche, *Quantiæ vicus*.

Bouteroue et Leblanc rapportent plusieurs pièces d'or de la première race, qui ont été fabriquées dans un lieu nommé *Wicus* qui est évidemment le même que *Quentowicus*. Un titre de l'abbaye de Saint-Denis prouve que *Wicus* était un port de mer : *omnes civitates in regno*

(1) Le Blanc, traité des monnaies de France, page 10.

nostro maximè ad Rothomo Porto, *et Wicus Porto qui veniunt de ultrà mare.* Un autre titre de Charlemagne et quelques autres présentent presque toujours ces deux villes jointes ensemble, *neque per civitatès tàm in Rodomo quàm in Wicus.* Un passage d'Alcuin nous apprend que le monastère de Saint-Josse était dans *Wicus.* Ainsi plus d'incertitude, *Wicus* était situé près de l'embouchure de la Canche, vis-à-vis d'Etaples, comme Le Blanc l'a démontré (1).

Notre pièce est une preuve démonstrative qui établit que, dès l'époque Mérovingienne, le port de *Wicus* se nommait aussi *Quentovicus* comme se trouvant placé à l'embouchure de la rivière dont il empruntait une partie de son nom.

Au surplus, Quentovic a été un lieu d'une grande célébrité pour les monnaies. On lit dans les ordonnances de Charles-le-Chauve : *In nullo alio loco in omni regno nostro moneta fiat nisi in palatio nostro, in Quentowico, ac Rothomago, etc..... quæ moneta ad Quentowicum ex antiquâ consuetudine pertinet* (2).

Le revers de ce tiers de sol offre une victoire debout vue de face, tenant dans sa main droite

(1) Aujourd'hui St. Josse-sur-Mer (*sanctus Jodocus super mare*, bourg de la Basse-Picardie, dans le Ponthieu, à 2 lieues de Montreuil, département du Pas-de-Calais.

(2) Capitul. tome 2, p. 178 et 791.

Digitized by Google

une croix, et dans la gauche une couronne ou diadême avec les deux bouts croisés et pendants. La légende qui porte ces lettres ; .... STVINTCIVO nous paraît devoir être la répétition de l'autre face, mais avec des caractères tout-à-fait bouleversés, comme il arrivait souvent dans les premiers siècles de notre monarchie.

Un autre monnaie d'or de la première race qui est entre les mains de M. Auguste Asselin, président de la Société Académique de Cherbourg, fut trouvée, il y a au moins 12 ans, dans la commune de Hainneville, à une lieue de Cherbourg. Cette pièce, qui pèse 24 grains, est semblable à la précédente pour la tête et le revers, ainsi qu'on peut le voir par le dessin ci-joint ; elle ne présente de différence que dans les inscriptions. Du côté de la tête on trouve les caractères suivants qui ne semblent former aucun sens : ȣTVNOSTVNENVE. Sur le revers on voit très-distinctement .... DIVI TONS VIVAT CIT NI...

Ces deux tiers de sol ne portent le nom d'aucun roi, mais leur similitude parfaite ne peut permettre de douter qu'ils n'appartiennent au même souverain. Quoique provenant de coins différents, ils présentent l'un et l'autre le type de la victoire avec les mêmes attributs. Or cette circonstance doit servir de point de départ pour rechercher celui des rois de la première race auquel ces es-

pèces peuvent être attribuées de préférence, et nous croyons l'avoir rencontré dans la personne de Clotaire II, dont le règne long et brillant fut signalé par des victoires importantes. D'ailleurs sur huit monnaies d'or connues portant le nom de Clotaire et dont sept peuvent être attribuées à Clotaire II, on lit sur le revers, *Chlotarii Victuria*. Peu de souverains de cette époque ont fourni l'occasion de pareilles inscriptions.

La bataille qui se donna, en 593, à 5 lieues de Soissons, dans le lieu dit alors *Trucciacum*, qui est le village de Droissi, où les troupes de Childebert furent entièrement défaites par celles de Clotaire commandées par Landry, sous les ordres de Frédégonde, nous paraît avoir été le motif de la fabrication de cette monnaie.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'une pareille monnaie dans un cercueil de pierre indique probablement que le guerrier, avec qui elle fut déposée dans l'enceinte du retranchement de Benouville, fut un chef supérieur qui commandait ce poste. Il n'est guère présumable que sa mort puisse être attribuée à un accident de la guerre, à cause du soin qui paraît avoir présidé à son inhumation.

Le camp de Benouville se trouve indiqué comme une chapelle en ruine sur la carte du diocèse de Bayeux, publiée en 1736, par l'abbé

Outhier, avec la dénomination remarquable de *Câtillon*. Cette dénomination ne se retrouve plus sur celle de Cassini, qui est postérieure et sur une plus grande échelle.

Ne serait-il pas naturel de conclure de ce qui précède que le retranchement de Benouville, après avoir été occupé militairement à l'époque de la domination romaine, aura continué à l'être sous la première race pour s'opposer aux invasions des peuples du Nord, qui ne cessaient de faire des incursions sur nos côtes depuis plusieurs siècles.

Ce poste, à l'embouchure d'une rivière, dut être confié comme tout le littoral de notre contrée à ces *Saxones Baiocassini* (1), qui, établis dans le pays, firent donner à notre côte le nom de *littus Saxonicum*, et qui, dans le VIe. siècle, obéissaient aux ordres de Chilpéric Ier., de Frédégonde et de Clotaire II.

Ceci nous paraît expliquer suffisamment le motif qui fait retrouver des monnaies Mérovingiennes dans des lieux de campement qui ont été confiés à la garde d'étrangers établis et soldés par les rois de France de cette époque.

Nous profiterons de cette circonstance pour donner, à la suite de cette notice, un autre tiers de sol d'or appartenant à la même période, qui

(1) Greg. Turonen. hist. lib. v. p. 246. Basiliæ, 1568.

a été trouvé à Bayeux, au mois d'avril 1832. Cette pièce encore inédite, a été frappée à Rouen, et ne ressemble en rien à celles qui ont été publiées par Bouteroue et Le Blanc. Elle est parfaitement conservée et pèse 25 grains.

Du côté de la tête, qui est diadêmée et d'une barbarie remarquable, on lit : ROTOMOCIV. Le revers ne présente qu'une croix, dont la branche supérieure est surmontée d'une petite boule ou point, le tout entouré d'un cercle perlé; la légende porte le mot : BERTECHRAMNO, qui est sans doute le nom du comte ou gouverneur de la ville. Si l'histoire nous avait conservé les noms de ces comtes préposés par les rois de la première dynastie, pour administrer les cités qui leur appartenaient, nous pourrions fixer la date, et connaître le souverain qui régnait alors ; mais il n'en est pas ainsi, il suffisait très-souvent, à cette époque, d'indiquer le nom du monétaire ou celui du comte, pour attester que la pièce était de bon aloi.

Cette monnaie, qui nous appartient, est importante pour la ville de Rouen, et nous nous félicitons de pouvoir appeler l'attention des savants distingués de cette métropole de la Normandie, sur ce curieux monument de leur histoire. Peut-être un jour parviendront-ils à en déterminer la date d'une manière positive.

NOTE

Sur un Pied à mesurer, en bronze, découvert dans la forêt de Maulevrier, auprès de Caudebec, en 1834; Par M. A. DEVILLE, *membre de la Société.*

En faisant des fouilles sur l'emplacement d'anciennes constructions romaines, dans la forêt de Maulevrier, auprès de Caudebec (Seine-Inférieure), on vient de découvrir, au milieu de débris de marbres et de tuiles antiques, un pied à mesurer en bronze, fort bien conservé (1).

Ce pied, dont la verge est extrêmement mince et presque quadrangulaire (elle a 4 millimètres de large sur deux d'épaisseur, terme moyen), est à charnière et se ferme en deux parties égales, à l'instar de nos pieds ordinaires.

(1) Ce pied a été déposé au Musée d'Antiquités de Rouen.

Pour le maintenir droit et ouvert, une petite lame mobile en bronze, virolée sur une des branches du pied, vient se fixer, au moyen de deux échancrures, à deux têtes de clous arrondies, ou boutons, qui sont assujettis à l'autre branche.

La longueur totale du pied, mesuré à un étalon métrique, est de 292 millimètres. Au premier coup-d'œil, ce pied ne porte point de divisions; mais en l'examinant attentivement et de près, on remarque sur une des faces, des points en creux dessinés en losange, qui, le pied étant fermé, se correspondent, à bien peu de chose près, sur les deux branches.

Ces points sont au nombre de quatre par branche; ce qui, en admettant la section médiale du pied pour un, en donnerait neuf, par le fait, pour le pied, et formerait par conséquent dix espaces ou divisions.

Ces divisions ne sont point égales entre elles; il y en a six grandes et quatres petites. La longueur des premières varie de 36,5 centimètres à 38; celles des petites, de 16 centimètres à 17,5(1), irrégularité qu'on doit attribuer, sans doute,

(1) Cette dernière division se rapproche beaucoup du doigt romain, *digitus*, qui formait la seizième partie du pied, selon Frontin.

à la négligence et au défaut d'attention de celui qui les a tracées.

Les quatre petites divisions ne sont point inscrites dans les grandes, mais sont placées entre celles-ci et paraissent former division séparée.

Le lieu dans lequel ce pied a été trouvé, les débris evidemment romains qui l'accompagnaient, la matière dont il est composé, tout tend à le faire regarder comme antique. S'il en était ainsi, nous posséderions là, à coup sûr, un des objets les plus curieux qu'aient procurés les fouilles exécutées depuis quelque temps en Normandie ; et sa découverte devrait compenser, aux yeux de l'administration départementale, la dépense qu'ont occasionnée celles qu'elle a fait faire dans la forêt de Maulevrier (1).

Pour achever de lever toute espèce de doute relativement à l'origine de ce pied, voyons s'il se rapporte à la mesure du pied romain. Ici s'élève une difficulté ; quelle est la véritable mesure du pied romain antique ? Les savants, nous ne devons point le dissimuler, ne sont nullement d'accord entre eux à cet égard. Les uns lui donnent onze pouces du pied de roi; les autres

(1) Ces fouilles ont été dirigées par la commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure.

quelques lignes de moins; d'autres enfin quelques lignes de plus : la différence varie de une à six lignes; différence assez forte, lorsqu'il s'agit d'une mesure aussi petite.

Pour sortir d'embarras, la plupart des métrologues de nos jours sont convenus d'adopter la mesure du pied qui est gravé au Capitole. Mais ici nouvelle difficulté (ce qui prouve, pour le dire en passant, combien il est facile d'errer en fait de mesures). Ceux-ci, tels que Perrault et l'Encyclopédie, le disent de 10 pouces, 10 lignes 5/10e du pied de roi (en mètres, 0,294); ceux-là (1) l'admettent pour 10 pouces 11 lignes, 7/10e, (0m,297). Lesquels croire?

Les uns et les autres d'ailleurs n'ont pas su, ou ne se sont pas souvenus, que le pied qui est gravé au Capitole n'est point antique, mais qu'il a été tracé, dans le XVIe. siècle, par un savant d'Italie, Lucas Pœtus, qui s'est occupé des mesures des anciens, et qui le calcula d'après ses observations particulières.

Que si nous prenons pour base, ce qui me paraît beaucoup plus sûr, les pieds antiques qui sont parvenus jusqu'à nous, en admettant que leur mesure ait été exactement relevée, nous

(1) M. Rondelet, édition de Frontin, de *aquæ ductibus*.

Digitized by Google

trouvons, en calculant la moyenne sur huit de ces pieds (1), que le pied romain, abstraction faite de ses fractions de millimètres, avait 293 millimètres, soit 129 lignes du pied de roi (10 pouces 9 lignes).

Nous avons dit plus haut, que notre pied avait 292 millimètres (10 pouces 9 lignes 5|10). Il ne différerait donc de la mesure du pied antique que d'un millimètre, soit d'environ une demi-ligne. Une si légère différence peut-elle nous empêcher de le regarder comme un pied romain? Je ne le pense pas.

Mais voyons à quelle autre mesure, d'ailleurs, il pourrait appartenir. D'après le lieu où il a été découvert, les trois seules qu'on puisse lui appliquer, sont celles-ci : le pied français, le pied anglais, le pied normand. Quelles sont les dimensions de ces trois pieds?

	Lignes.			Millimètres.	
(1) Pied Statilien	128	8	—	290	45
Pied Cossutien	128	8	—	290	45
Pied Capponien	130	6	—	294	61
Pied Ebutien	130	6	—	294	61
Pied du Vatican	130	6	—	294	61
Pied de la voie Appienne	130	4	—	294	25
Pied en Fer	130	6	—	294	61
Pied du Mont Châtelet	130	6	—	294	61
	Millimètres				
Moyenne	293	32			

Digitized by Google

Le pied français, dit pied de roi, a 324 mill.
Le pied anglais 304
Le pied normand de 11 pouces usité dans le pays de Caux (1). 297

Or le pied de la forêt de Maulevrier a 292 millimètres ; il différerait donc
Du pied de roi, de 32 mill.
Du pied anglais, de 12
De l'ancien pied normand, de 5
tandis qu'il ne s'éloigne du pied romain que de 1 millimètre. Il appartient donc, évidemment, plutôt à ce dernier qu'aux précédents (2).

Ainsi tout se réunit pour faire reconnaître pour un pied romain antique, le pied de bronze découvert dans la forêt de Maulevrier.

Que si, pour préciser davantage son âge, on

(1) Le pied légal en Normandie, avant la révolution de 1789, était le pied de roi de 12 pouces, mais l'ancien pied normand, dont l'usage s'était perpétué dans le pays de Caux, et qui y était le plus répandu, était le pied de onze pouces, qui n'était autre, à notre sens, que l'ancien pied romain, importé dans les Gaules, et plus ou moins altéré par la succession des temps et le mélange du pied de roi français.

(2) En supposant même qu'on voulût élever le pied romain à 294 millimètres, notre pied se rapprocherait encore plus de cette mesure antique que des pieds français, normands et anglais.

voulait tirer une induction du voisinage des médailles qui ont été trouvées dans les mêmes fouilles, et qu'on voulût s'arrêter à la moins ancienne de toutes, qui est une Salonine, femme de Gallien, nous arriverions, par là, à indiquer la seconde moitié du IIIe. siècle, comme étant l'époque où ce pied a été déposé, ou oublié, dans les antiques constructions, qui viennent de nous le rendre après un intervalle de plus de quinze siècles.

Nota. Le pied de la forêt de Maulevrier a excité l'attention de l'institut ; ce corps savant a chargé M. Jomard, un de ses membes, de lui faire un rapport sur cette ancienne mesure, qui a été mise à sa disposition.

MÉMOIRE

Sur les travaux militaires antiques des bords de la Seine et sur ceux de la rive Saxonique; par M. Léon FALLUE, *membre titulaire de la société.*

Dans son rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Normandie, M. de Caumont s'exprimait ainsi (1) :

« On connaît, sur plusieurs points de la Nor-
« mandie, de vastes enceintes retranchées dont
« il est très-difficile de débrouiller l'origine.
« Les uns attribuent ces places fortes aux Nor-
« mands, les autres, et c'est le plus grand nom-
« bre, pensent qu'elles pourraient être beaucoup
« plus anciennes et remonter à une époque an-
« térieure à la conquête des Gaules par les
« Romains; la plupart pensent que, vu leurs
« dimensions considérables, l'irrégularité de

(1) Séances publiques du 4 août 1829, et du 27 juillet 1830. Tome 5 des mém. de la Société.

« leurs formes et la hauteur de leurs remparts, « elles ne peuvent être l'ouvrage de ce peuple « conquérant. Quoi qu'il en soit, MM. Le Pré- « vost, Féret, Gaillard, Fallue, de Gerville « etc., étudient cette question et vous communi- «queront bientôt le fruit de leurs recherches. »

Une étude consciencieuse et approfondie paraît en effet le meilleur moyen de connaître ces camps; vus isolément, j'ai toujours pensé qu'il serait difficile d'asseoir une opinion raisonnée sur leur origine; mais réunis dans un même cadre, jugés dans leurs rapports respectifs et par les antiques débris qu'ils renferment, on pourra, je crois, sortir du domaine des conjectures, surtout si l'on se reporte à ces âges de révolutions qui changèrent tant de fois la face du monde, et à ces vieilles races d'hommes qui, tour-à-tour victorieuses et esclaves, n'ont laissé dans l'histoire et sur le sol, d'autres traces que leur nom ou leur cercueil.

C'est à ce travail que je me suis livré, c'est le faible tribut que j'apporte à la Société des Antiquaires de Normandie.

Camp de Sandouville.

Le camp de Sandouville (Pl. VI, fig. 1.)(1), à 5 lieues du Hâvre, de forme carrée très-irrégulière, est établi sur une éminence dont un côté, celui du midi (C), borde la Seine sur un prolongement de 900 mètres. La hauteur de la falaise, abrupte vers sa base, lui tient lieu de fortifications dans cette partie. Les profondes vallées d'Oudale et de Mortemer le défendent au Nord-Ouest et à l'Est.

Le côté du Nord-Est, de niveau avec la plaine étant privé de défenses naturelles, se trouve pourvu de deux remparts en terre presque parallèles (D et H), assez distans l'un de l'autre, et disposés de telle sorte que le premier (D) venant à être forcé, les assiégés pouvaient se retirer à l'abri du second (H).

Les coteaux d'Oudale et de Mortemer taillés en pente douce, et par cela même assez accessibles, étaient couronnés à leurs sommets par de petits remparts (A et B), dont la base encore ap-

(1) Tous les camps que je vais décrire sont figurés sur la carte du cours de la *Seine*, (pl. VIII.)

parente sur plusieurs points, donne lieu de croire qu'ils étaient élevés de 4 à 5 pieds au-dessus du sol du camp. On en retrouve encore par intervalles quelques restes; celui d'Oudale a 800 mètres environ d'étendue et se prolonge en F dans la déclivité et à l'angle de la falaise jusqu'au point où elle devient abrupte : on interdisait ainsi aux assiégeants établis dans la vallée les moyens de tourner le cap, pour s'introduire dans l'enceinte du côté de la *Seine*, lequel, avons-nous dit, était dépourvu de travaux dus à l'art de la castramétation.

Le rempart analogue (B) existant du côté de Mortemer, sur un prolongement de 200 mètres, descend aussi en F., à l'angle de la côte, jusqu'aux approches de la Seine, sans doute par les mêmes raisons que nous avons indiquées ci-dessus. Des deux remparts qui regardent la plaine, le premier et le plus long (D), quoique placé dans l'endroit où le terrain se resserre davantage, n'a pas moins de 400 mètres de développement; il conserve encore une élévation de 20 à 25 pieds dans les endroits qui ont le moins souffert des efforts de la culture : un fossé large de 10 mètres court au pied dans toute sa longueur, on en reconnaît partout les traces. La direction du rempart est d'abord subordonnée à

Digitized by Google

un petit vallon, situé à l'Ouest, contre lequel il s'appuye (F); il décrit ensuite dans la plaine plusieurs angles faiblement sentis : est-ce l'effet du hasard ou d'une combinaison pour en rendre la défense plus facile? Toujours est-il qu'une porte que nous considérons comme antique (G), se trouve dans un angle rentrant.

Le second boulevard ou *Vallum* (H), formant un camp retranché dans la grande enceinte, court du *Sud* au *Nord* sur un développement de 200 mètres; il s'appuye, au Sud, contre la petite vallée du Haut-du-Vent (I), laquelle lui sert de fossé, et de ce point part une rampe (P) descendant verticalement la falaise pour interdire l'accès du camp par la pente du coteau : le rempart est de forme cintrée. On remarque cependant deux angles très-obtus à 50 mètres environ de ses extrémités, il a les mêmes proportions que le précédent, les fossés de l'un et de l'autre sont tournés vers le Nord.

Du petit camp part une route cavée, ou chemin couvert se dirigeant en G dans le fond d'Oudale vers les fontaines et la rivière qui coule dans cette partie. Cette route paraît avoir été destinée à procurer une voie sûre, pour mener à l'abreuvoir les chevaux et les autres animaux domestiques qu'on tenait dans l'enceinte des retranchements.

Le *Vallum* du grand camp (D) possède plusieurs ouvertures ; nous n'en regardons qu'une seule comme antique, à un tiers environ de sa longueur vers l'occident (G) par où passe une route vicinale, laquelle traversant le second rempart (DD), se rattache au chemin couvert dont nous venons de parler.

Les ouvertures antiques me paraissent indiquées par une courbure du *Vallum* vers l'intérieur, annonçant quelque chose d'arrondi et de terminé ; quelquefois même par des plate-formes qu'on pourrait prendre pour la base d'ouvrages en bois destinés à défendre l'accès des portes. Les ouvertures modernes faites seulement pour établir des communications, sont coupées perpendiculairement et ne laissent aux environs aucunes traces remarquables.

Nous croyons, par suite des mêmes observations, que le second *Vallum* (H) ne possédait que la porte située à l'Ouest (DD); une ouverture eût été, selon nous, peu convenablement placée où il en existe une maintenant auprès de l'anse du Haut-du-Vent, seul point accessible de la côte : il a fallu même, pour arriver à cette porte, établir une chaussée (E) à travers le vallon qui, en ce lieu, sert de fossé au rempart : surcroît de travail, diminution de moyens de défense

que certainement on aurait voulu éviter. On reconnaît facilement que la chaussée établie dans ce fond a été faite dans des temps modernes, aux dépens du boulevard duquel on aura enlevé beaucoup de matériaux. Si cependant, contre notre opinion, cette porte eût existé dans l'antiquité, on pourrait expliquer la motte que l'on voit au midi (X), comme étant la base d'une tour destinée à la défendre. Je dois cependant dire ici que je n'ai trouvé qu'une seule entrée à la plupart des camps analogues à celui de Sandouville que j'ai visités sur les rives de la *Seine*.

On trouve dans la grande enceinte, et à une petite distance de la falaise, une vaste et profonde mare (M) qui ne tarit jamais, quoique n'étant alimentée par aucune source : ces sortes d'établissements se rencontrent ordinairement sur les bords de la *Seine*, dans les lieux où existent des traces de monuments et d'habitations de la plus haute antiquité.

On m'a fait remarquer aussi dans la cour du château seigneurial de Sandouville (N) et près du grand rempart, une dépression de terrain de forme circulaire (T) qu'on dit être l'ouverture d'un puits. Il serait, je n'en doute pas, très sa-

tisfaisant pour la science de faire quelques fouilles dans ce lieu, et d'ouvrir plusieurs buttes de terre (S et U) dont j'aurai occasion de parler plus tard.

Il me restait à examiner de quels matériaux étaient formés les remparts de ces enceintes; partout où il existe des tranchées, j'ai trouvé un mélange de terre, de calcaire crayeux et de silex, mais ce dernier, très-commun sur les rives de la Seine, paraît avoir été employé seul presque à sec dans la base du *Vallum*; car c'est là qu'on en retrouve les plus gros fragments et en très-grande quantité : la partie supérieure est mélangée comme elle existe naturellement dans les champs voisins. On ne remarque dans l'intérieur du rempart aucuns débris de poutres ou d'autres végétaux qui seraient entrés dans sa construction.

Je reviendrai plus tard sur d'autres détails que, pour éviter les répétitions, je suis forcé de porter ailleurs; je dirai seulement qu'un géomètre instruit m'a assuré que l'enceinte du camp ne contenait pas moins de 500 acres de terre.

Camp du Boudeville.

Le camp du Boudeville, (Pl. V, fig. 2.) renfermant environ 150 acres de terre dans son enceinte, est situé sur une éminence dont le cap s'avance dans la *Seine*.

Il est gardé au Midi par le fleuve, au Nord par la vallée de Tancarville. Le côté de l'Est, de niveau avec la plaine, étant privé de défenses naturelles, se trouve muni de deux remparts en terre, parallèles, au pied desquels court un fossé (A et B); et la partie qui est vers le cap est entourée d'une enceinte semi-circulaire C, indiquée par la conformation du terrain, lequel se trouve coupé par un petit vallon (VV), descendant en pente douce jusqu'au pied du coteau.

Le grand rempart (AA) rattaché, au midi, à un point inaccessible de la falaise, se prolonge vers le Nord, d'abord à travers la plaine et ensuite dans la déclivité de la côte en s'étendant le long d'un vallon qui lui sert de fossé, et s'arrête en un certain lieu où la dépression du sol rend la pente abrupte et de difficile accès.

J'ai remarqué que ce *Vallum* était double

sur le penchant de la colline (E); on croirait peut-être que c'était dans le but d'augmenter les moyens de défense : telle est, du moins, l'opinion de plusieurs Antiquaires, laquelle je ne peux partager; car il résulte des observations que j'ai faites sur les lieux que ce travail est uniquement dû à la conformation du terrain sur lequel il est élevé. En effet, que sur la pente d'un coteau arrondie en ABCD (fig. 3, pl. VI), on établisse un *Vallum* en AEB, et au pied, un fossé en BGC, un second *Vallum* en DCG naîtra naturellement de ce travail. Je me suis cru obligé à donner cette explication, parce que devant rencontrer quelques remparts doubles dans les autres camps de la Seine, je ne m'y arrêterai autrement que pour en faire part et les décrire.

Le second *Vallum* (B), parallèle au premier, cesse d'être visible dans la pointe de la falaise, vers le Nord; l'un et l'autre, dans l'origine, moins élevés que ceux de Sandouville, ils ont été détruits en partie dans la plaine, sans cesser néanmoins d'être reconnaissables partout; ils paraissent intacts sur le penchant du coteau où la culture a fait peu de progrès.

La falaise très-élevée; du côté de la *Seine*, a dispensé d'établir aucunes fortifications sur le sommet (F); il n'en existait pas davantage du

côté de la vallée, quoique la côte fût en pente assez douce; on peut en tirer la conséquence que le fond de Tancarville n'était alors qu'un terrain marécageux, inabordable, gardant suffisamment le camp vers le Nord.

La pointe de la montagne est entourée, avons-nous dit, d'un *Vallum* de forme semi-circulaire CC, avec un fossé tout à l'entour; plusieurs petits remparts se rattachent à ce fossé et s'étendent jusqu'au pied de la côte, représentant assez bien les branches divergentes d'un éventail ouvert. Les chemins creux que l'on trouve entre ces remparts ont au moins 6 à 8 pieds de profondeur; tous ces ouvrages paraissent destinés à interdire l'accès du camp, par la pente de la falaise, à un ennemi venant de la mer. Si l'on jette un coup d'œil sur le plan, on voit, en effet, qu'ils sont le complément obligé des fortifications de l'enceinte, défendue seulement, au Nord, par un terrain marécageux qu'il était urgent de lier avec les travaux existants sur la hauteur.

La petite enceinte circulaire présente intérieurement beaucoup de points remarquables qu'il serait nécessaire d'explorer; j'ai reconnu vers le cap des espèces d'aires qui m'ont paru être les bases d'antiques habitations (P). On voit encore çà et là certaines excavations et des mottes

Digitized by Google

qu'il est difficile d'expliquer (X) ; mais ce qui m'a surtout frappé, c'est une rampe en terre (O), de 4 à 5 pieds d'élévation, sur un développement de 50 pieds au moins, dont le centre repose sur la crête de la falaise, et dont les extrémités sont légèrement ramenées vers l'intérieur. Le terrain existant dans cette courbe paraît avoir été applani à dessein, si on le compare à celui qui l'environne.

C'est au midi de ce retranchement qu'on remarque la roche Druidique, connue dans le pays sous le nom de *Pierre Gante* (I).

Il existe dans ce camp, comme dans celui de Sandouville, un chemin couvert (S), venant du haut de la côte, et descendant verticalement jusqu'à la vallée; il était, sans doute, destiné à établir une communication avec les fontaines qui coulent abondamment dans ces parages.

Le chemin traverse les deux grands remparts du camp par les seules ouvertures (RR), qui existaient dans l'antiquité, et il se prolonge jusqu'à la route de Lillebonne, ancienne voie romaine passant à une demi-lieue de l'enceinte du Boudeville.

La sinuosité de la Seine formant une anse devant le bourg de Tancarville, les caps de

deux montagnes voisines viennent s'y réunir à celui du Boudeville : l'une de ces éminences s'appelle les *Petits-Monts* ; c'est sur la seconde qu'on a élevé le château féodal de Tancarville. La première doit son nom au rempart en terre, avec fossé, qui la traverse d'une vallée à l'autre (1). Le même retranchement existait sans doute sur la seconde éminence, puisqu'on en retrouve les restes sur la pente de la colline (2) ; à peu de distance du château on voit que, au moyen de ces travaux, les vallées de Tancarville se trouvaient barrées et inaccessibles pour tout ennemi venant par la *Seine*.

Camp de Lillebonne.

Je suis porté à croire qu'il y a eu dans la vallée de Lillebonne un camp de la nature de ceux que je décris ; j'en ai découvert les traces sur la petite éminence que les Romains jugèrent à propos d'entourer d'une muraille militaire, et où l'on éleva dans le moyen âge le château si souvent visité par Guillaume-le-Conquérant.

(1) Voir Tancarville sur la pl. VIII.
(2) Id. id.

Ce monticule, en effet, remplit toutes les conditions physiques que nous avons reconnues dans l'emplacementdes autres camps : vallée profonde régnant presque tout à l'entour, côte abrupte au Nord et au midi, et du côté de la campagne le *Vallum* en terre et fossé dont on retrouve les vestiges à l'Est du château féodal (1).

Il existe en outre, à l'Ouest de la vallée, un barrage en gazon, lequel commande, au pied de la côte de Folleville, l'antique voie de *Juliobona* à *Carocotinum* (2).

Camps de Caudebec.

On sait que la ville de Caudebec est située entre deux montagnes qui touchent à la *Seine*. Ces deux éminences ayant été fortifiées dans l'antiquité, nous les appellerons *Camps de Caudebec*.

La plus vaste de ces enceintes, de forme semi-ovale, est établie, à l'Ouest de la vallée, sur la montagne que traverse la route moderne conduisant à *Lillebonne* (NN).

(1) Voir sur la carte : Lillebonne. n° 1.
(1) Id. id. id. n° 2.

La partie voisine de la Seine est privée de retranchements, la falaise abrupte sur ce point pouvait lui en tenir lieu.

Le côté du Nord qui, domine la vallée, est couronné dans tout son circuit d'une rampe en terre (AA) si peu élevée au-dessus du sol de l'enceinte, que j'ai hésité long-temps à la reconnaître pour le *Vallum* d'un camp; cependant la forte dépression du sol qui règne à l'extérieur de cette rampe, dans tout son développement, en rend l'accès assez difficile.

Le sommet de la montagne, vers l'Ouest, n'était gardé par aucune excavation naturelle; on y a élevé de hauts boulevards en terre (DD), au pied desquels courait un large fossé: ces retranchements sont coupés en *t* par la grande route de Lillebonne, longeant la crète de l'éminence vers la *Seine*, et sont peu apparents sur ce point; mais si l'on se transporte à 100 pas environ dans la campagne, on rencontre la route de *Saint-Gilles*, passant par la porte antique de l'enceinte (*s*), entre de hauts boulevards qui rendent incontestable l'existence d'un camp sur cette partie de la côte.

L'intérieur de l'enceinte est coupé de l'Ouest à l'Est par une vallée au fond de laquelle on a pratiqué la route cavée en (*mm*) qui, partageant

Digitized by Google

le camp en deux parties presqu'égales, sort en *r*, par une ancienne porte destinée à établir des communications avec la rivière. Nous regardons ce chemin comme l'antique voie de *Juliobona* à *Lotum*, dont la direction n'a pas encore été fixée jusqu'à ce jour.

A l'extrémité du camp et sur la partie la plus rapprochée de la *Seine*, on remarque un plateau, jadis entouré d'un *Vallum* avec fossé maintenant détruit (O). Cette espèce de citadelle ou de *Pretorium* figure assez bien le travail qui existe sur la pointe du *Boudeville*; il porte le nom de *Calidue*, de *Calidum-Beccum*, Caudebec, preuve que ce point n'a pas été sans importance dans l'antiquité : on y a fait d'ailleurs plusieurs découvertes archéologiques sur lesquelles je reviendrai.

La seconde montagne, à l'Est de la vallée de Caudebec, sur le cap de laquelle on voit groupées en amphithéâtre plusieurs maisons de la ville (B), est fermée du côté de la plaine par un boulevard en terre avec un large fossé à travers desquels passe un chemin pour accéder dans l'enceinte dont le plateau présente la forme d'un triangle équilatéral.

D'une autre partie du rempart de ce camp, part un chemin couvert traversant la vallée en

(*ff*), et allant gagner le sommet de l'éminence voisine (C), sur laquelle on a découvert les traces de plusieurs maisons Romaines entourées d'un *Vallum* (I).

Le premier de ces deux camps peut être de même grandeur que celui du *Boudeville*; le second a moitié moins d'étendue.

Camp de Jumièges.

En jetant les yeux sur la carte du cours de la *Seine*, on verra que le territoire de *Jumièges*, forme une presqu'île entourée d'eau, dans un espace de 4 à 5 lieues, ne tenant à la terre que par la vallée de Saint-Paul, longue de trois kilomètres environ. C'est sur ce terrain resserré qu'on a élevé un retranchement (A) qui, partant de la *Seine*, à l'Ouest, suit d'abord les sinuosités de la côte de Yainville (C), traverse ensuite la vallée de Jumièges (B), et remontant à l'opposite vers Saint-Paul, se rattache au sommet de la montagne qui domine le cours de la *Seine* à l'Est.

Partout où ce retranchemeut se trouve sur le versant de la montagne, on a pu se passer d'y joindre un fossé; on en voit un lorsqu'il tra-

Digitized by Google

verse la vallée de Jumièges et les bois de Saint-Paul qui sont en terrain plat. Il y a double rempart en approchant de la *Seine*, du côté de l'Est, c'est même sur ce point qu'on peut reconnaître le travail de la terrasse dans toutes ses antiques proportions, et où l'on juge le mieux, des efforts de la race d'hommes qui éleva ces monuments gigantesques. Le reste du camp, avons-nous dit, est entouré d'eau ; mais nous devons ajouter, que les assiégés ne la regardaient sans doute pas comme une défense suffisante, puisque depuis la naissance du retranchement, à l'Ouest, jusqu'au point où exista l'abbaye de Jumièges, la côte paraît avoir été taillée à pic par la main des hommes.

La falaise, abrupte et très-haute, était inabordable au levant.

Quant à la partie du Midi comprise entre le Mesnil E, et l'abbaye de Jumièges D, les historiens de ce monastère nous apprennent qu'elle était marécageuse, infecte, et inabordable, sans doute, à pied et en bateau. Ce que nous croirons facilement en présence de vastes terrains encore submergés de nos jours. Ajoutons toutefois qu'au milieu de ces marécages existaient des îles dans l'antiquité, et que l'une d'elles, celle de *Conihout* (F), présente encore

à sa surface les restes d'une petite enceinte entourée d'un fossé, laquelle est nommée les *Haugues*. Ce point de défense, combiné avec quelques mottes gazonnées, la station du Mesnil et des marais impraticables, pouvait très-bien rendre impossible l'accès de la presqu'île de Jumièges, du côté du midi. Je laisse à juger de l'étendue d'une enceinte qui n'avait pas moins de 4 à 5 lieues de circonférence.

Je crois que le retranchement de Jumièges ne possédait dans l'antiquité que la seule ouverture (B) qui existe dans la vallée, près de l'église de Yainville (C), nommée encore de nos jours, les *Portes*: les autres auraient été pratiquées postérieurement, sans doute, dans le seul but de rendre les points de communication plus fréquents. Celles-ci ne portent aucuns noms connus ou remarquables.

Camp de Duclair.

Il existe à Duclair, à l'Est de la vallée, un camp antique, portant le nom de *Câtel;* on en découvre les traces sur la petite montagne voisine de la *Seine*.

La côte abrupte en regard du fleuve (AA),

a pu se passer de travaux de défense; mais à l'Ouest et au Nord on reconnaît les restes d'un petit *Vallum* (BB) parcourant toutes les sinuosités de la crête du coteau. La partie inférieure de cette éminence semble avoir été taillée afin de la rendre presque perpendiculaire.

Le terrain se rétrécissant à l'Est, un boulevard que j'ai encore trouvé haut de 12 à 15 pieds avec fossé en-dehors, fermait cette partie du camp, laquelle n'avait que 25 à 30 mètres d'ouverture.

Ce rempart, qu'une administration municipale peu éclairée fait détruire, aura bientôt disparu; j'ai remarqué qu'il était formé à sa base de beaucoup de silex, au milieu duquel j'ai rencontré plusieurs pierres taillées; comme il va cesser d'exister, d'ici à peu de jours, je dois consigner ici, qu'il se trouvait à une distance de 6 mètres à l'Est du mur du cimetière qu'on vient d'établir sur cette éminence et qu'il lui était parallèle.

Le camp de Duclair renfermait 8 à 10 acres de terre dans son enceinte.

Camp de Varengeville.

Le camp que nous nommerons de *Varengeville*, parce qu'il est établi sur le territoire de

cette commune, entre Duclair et la Fontaine, sur un plateau dont un côté, celui du midi, fait face à la *Seine* (CC) et les autres dominent les deux vallées du hameau de l'Auerie, lesquelles l'entourent presque de trois côtés (HG).

La partie du midi est privée de retranchements, la falaise peut en tenir lieu. Au Nord et à l'Ouest, en face de la vallée (HH), existe une rampe en terre (OO) sur tout le prolongement de la crête du coteau.

A l'Est, un grand boulevard se voit, dominant la vallée (G), jusqu'au point (I), où le vallon cessant de régner, on a flanqué ce boulevard d'un large fossé dans tout le reste de son prolongement.

L'enceinte du camp peut contenir environ 100 acres de terre.

En arrière du premier boulevard en existe un autre (BB), qui lui est parallèle ; ce dernier forme un camp retranché semblable à ceux des autres enceintes que nous avons décrites.

Un chemin passe en E, par la seule porte du premier rempart, traverse ensuite le second en L, un embranchement en D, contourne la croupe de la montagne, pour descendre dans le vallon. C'est la route cavée que l'on rencontre dans les autres camps, établie, avons-nous dit,

dans le but de communiquer avec les fontaines.

Ce que l'on remarque de particulier à ce camp, c'est un long parapet, en-dehors de l'enceinte, du côté de l'Ouest, se rattachant circulairement aux deux extrémités du grand rempart.

Il semblerait que les assiégés trop resserrés dans l'enceinte, auraient eu le projet de s'étendre au-dehors, en se couvrant néanmoins d'une terrasse, pour être à l'abri de toute surprise.

On remarque aussi, dans le petit camp, un second rempart en (XX), qui se réunit à son voisin dans la déclivité de la côte. Un étroit espace de terrain, que je considère comme l'enceinte où se tenait le commandant militaire, se trouve compris et renfermé entre ces deux terrasses. Dans la partie la plus élevée de ce retranchement on remarque une *Vigie* ou motte gazonnée (V), et au-dessous, deux emplacements circulaires paraissent avoir servi de bases à des habitations temporaires.

Camp de Bon-Secours.

Tout le monde connait à Rouen les côtes voisines de Sainte-Catherine et de Bon-Secours,

entre lesquelles passe la grande route allant à Paris ; on sait qu'elles sont munies l'une et l'autre de retranchements en terre fort élevés. Ceux de la montagne Sainte-Catherine (E) sont modernes, on le juge facilement à l'aspect des bastions (D) et des embrâsures destinées à recevoir de nombreuses pièces d'artillerie : on en a d'ailleurs la certitude par l'histoire. Les remparts de la côte voisine passent pour appartenir à la même époque ; l'on n'a pas fait de recherches à cet égard, et on a ainsi confondu le travail peut-être le plus ancien qui puisse se voir dans les environs de Rouen, avec des retranchements qui ont à peine deux siècles d'existence.

Je dirai peu de choses sur ce monument antique, que tant de personnes érudites peuvent étudier.

Il est établi sur la côte de Bon-Secours, dont le cap très-élevé s'avance vers la Seine ; un boulevard en terre (A), encore haut de 12 à 15 pieds, le sépare de la plaine en courant d'une vallée à l'autre, et se prolongeant verticalement sur les flancs de la montagne.

Ce rempart était accompagné d'un large fossé comblé de nos jours ; on en reconnaît néanmoins les traces dans toute son étendue, et il existe

Digitized by Google

même en entier du côté de la route de Paris.

La longueur du *Vallum* est de 150 mètres environ ; on y remarque une porte antique servant à l'exploitation des terrains compris dans l'enceinte du camp, lequel a presque la forme d'un triangle équilatéral.

Le cap de cette éminence présente aussi des traces de terrasses abruptes et étagées (C) destinées, sans doute, à recevoir les défenseurs de cette partie du retranchement.

Camp de Moulineaux.

Le château de *Moulineaux* (1), appelé vulgairement en Normandie, château de *Robert-le-Diable*, est situé sur le cap d'un promontoire qui longe la *Seine*, vers le Nord. Au revers, existe une vallée profonde plantée d'arbres, laquelle fait partie de la forêt du *Rouvray*. C'est sur le plateau de cette éminence qu'est établi le camp de Moulineaux.

La falaise en regard de la *Seine*, n'étant pas parfaitement abrupte, a été garnie de petits remparts en terre, de fossés et de glacis dont on re-

(1) Voir la carte.

trouve fréquemment les restes : il en est à peu près de même du côté opposé.

La partie du camp qui se trouve de niveau avec la campagne, est fortifiée d'un rempart en terre et d'un fossé semblables à ceux des autres enceintes ; ce retranchement se prolongeait vers la *Seine*, jusqu'aux fontaines, en suivant la pente de la colline : il est encore très-visible dans le bois et auprès de la grande route qui le coupe au-dessus de l'étang du moulin.

J'ai remarqué que l'ancienne voie *Romaine* traversait ce camp et son rempart, et qu'elle formait sur la pente latérale de la falaise du côté de la *Seine*, une espèce de route cavée, ou chemin couvert, au moyen duquel des hommes et des animaux pouvaient descendre en sûreté jusqu'au bord du fleuve.

On verra plus tard les raisons qui peuvent porter à croire que le château de *Moulineaux* a été établi sur un retranchement plus ancien que lui.

Enceinte de la Vaquerie.

L'enceinte de la Vaquerie, l'une des moins considérables des bords de la *Seine*, est placée

Digitized by Google

dans la forêt de Brotonne sur une éminence qui domine le prolongement, vers Vatteville, de la voie Romaine de Juliobona, au pays des Lexoves; son rempart, quoique détruit, est néanmoins reconnaissable sur plusieurs points dans l'intérieur de la forêt.

Ce retranchement était gardé, à l'Ouest, par la falaise abrupte qui longe la *Seine*. Il méritera, je crois, d'être mieux connu, quand le bois touffu et les arbres de haut jet qui le couvrent permettront de l'explorer.

Camp de la Roque.

Le promontoire, connu des marins sous le nom de pointe de la Roque, est le plus élevé de ceux que l'on rencontre à l'embouchure de la *Seine* et le seul sur la rive gauche; ses falaises sont partout abruptes, excepté du côté de l'Ouest, vers le cap, où existe un petit vallon FF, d'abord très-rapide, gagnant ensuite en pente douce le plateau qu'il traverse jusqu'au sommet de la côte opposée (I), où l'on voit les ruines d'une chapelle dont la construction remonte, dit-on, au moyen âge.

Un second vallon, mais plus profond que le

premier, prend naissance du même côté, vers la Rille PP, et sépare presque le promontoire du reste de la plaine; c'est sur la crête de ce vallon qu'on a établi un rempart en terre AA, traversant ensuite le plateau jusqu'au bord de la côte opposée, d'où part une rampe qui se prolonge verticalement en R, sur le penchant de la falaise.

Ce boulevard, haut de 18 à 20 pieds, peut avoir une demi-lieue de longueur; il est double dans la partie de l'Est où règne une forte dépression de terrain, faisant suite à la vallée qui vient de la Rille.

Un second rempart BB, maintenant peu élevé, domine encore le petit vallon F, dont nous avons parlé, et forme vers la pointe de la Roque, un camp retranché dans le grand camp, lequel, m'a-t-on assuré, renferme 4 à 500 acres de terre dans son enceinte.

Mottes gazonnées.

Il nous reste à parler d'une autre espèce de fortifications qu'on rencontre sur les deux rives de la *Seine*; la plupart sont établies sur le pen-

Digitized by Google

chant des coteaux qui dominent certaines vallées.

Ce sont de grandes mottes en gazon de forme circulaire, ayant de 150 à 200 mètres de circonférence, mesure prise en-dehors du *Vallum* qui les entoure. Ce *Vallum*, haut de 15 à 25 pieds, est accompagné d'un fossé plus ou moins profond régnant tout à l'entour; je n'ai vu aucune trace de portes antiques à ces espèces de forteresses : on y accédait sans doute au moyen d'un pont volant en bois qu'on jetait à volonté sur le fossé.

Le sol intérieur de ces petites enceintes est quelquefois nivelé et applati en AB; le plus souvent il est creux en ACB, et cette dernière forme paraît la plus naturelle, puisque le rempart présente un parapet indispensable pour mettre à couvert ceux qui occupaient l'intérieur du fort.

C'est dans cet état qu'on retrouve toutes les mottes qui existent au milieu des bois, où elles paraissent avoir été oubliées. Celles dont le terre-plein est de niveau avec le rempart se remarquent dans les terrains cultivés. Quelquefois on trouve à l'entour, comme à celle de Gonfreville-l'Orcher, des chemins taillés en spirale, indiquant qu'on a voulu les utiliser pour

l'agrément du paysage, ou pour obtenir un point de vue. Dans l'un et l'autre cas, on a eu besoin d'en niveler le sol aux dépens du parapet.

Je reviendrai plus tard sur ces petites forteresses, je dois cependant dire ici que celle de Vatteville a conservé un mur haut de 18 pouces, régnant circulairement à l'intérieur de l'enceinte, pour soutenir sans doute les gazons du rempart.

J'ajouterai que la motte de Renchon possède dans son fossé un puits dont la maçonnerie se voit encore à plus de 20 pieds de profondeur.

Nous avons suffisamment fait connaître les camps de la *Seine*. Il nous reste à rechercher à quelle époque et à quelle race d'hommes on doit en attribuer la gigantesque construction. Commençons par les temps modernes.

Il existe un préjugé populaire assez répandu dans la Normandie, c'est que tous les travaux militaires, ainsi que les églises gothiques un peu importantes, doivent avoir éte l'ouvrage des Anglais quand ils étaient maîtres de la province au XVe. siècle.

Cette manière de voir ne peut être sérieuse-

Digitized by Google

ment soutenue ; car jamais armée Anglaise de l'époque n'a été assez considérable pour occuper des enceintes aussi vastes, dont les remparts n'offrent pas, d'ailleurs, les conditions nécessaires pour l'établissement d'une nombreuse artillerie; nous ne voyons aucune trace de bastions, de plate-formes, ni d'embrâsures pour recevoir les canons dont les armées commençaient à être abondamment pourvues. « Il y « avait dans l'armée du roi (Charles VII), dit « Monstrelet, telle provision de grosses bom- « bardes, gros canons, venglaires, serpentines, « crapaudines, couleuvrines et ribauldequins, « qu'il n'est mémoire d'homme, qui jamais « vit à roi de France si grande artillerie... »

Si les retranchements dont nous parlons étaient de cette époque, elle n'est pas assez éloignée pour que nous manquassions de documents positifs, et le silence des historiens Français et Anglais qui sont entrés dans le détail de toutes ces guerres suffit pour écarter l'opinion que nous combattons; elle émane d'ailleurs de personnes peu éclairées qui, conservant d'âge en âge la tradition de temps malheureux, y rattachent naturellement des travaux militaires, symboles ordinaires de guerre, de misère et d'oppression.

Digitized by Google

L'historien moderne de l'abbaye de Jumièges (1) fait remonter le *vallum* qui ferme la presqu'île Gemétique à l'époque des guerres de religion, et prétend que les moines l'avaient sans doute élevé à dessein de préserver leur monastère du pillage exercé par les protestants dans le XVIe. siècle. Je ne dirai qu'un mot pour le réfuter, c'est que l'église de Yainville, dont l'architecture remonte incontestablement à la première moitié du XIIe. siècle, est établie sur une petite portion du boulevard, enlevée pour fournir un emplacement convenable à cette construction. Je remonte ainsi à l'époque normande.

Ce que j'ai dit des armées anglaises peut également s'appliquer à toutes les bandes envahissantes qui ensanglantèrent le sol de la Normandie à différentes époques plus ou moins reculées.

J'avais d'abord traité très-succinctement tout ce qui a rapport aux invasions des hommes du Nord ; mais ayant eu connaissance, sur ces entrefaites, de l'ouvrage de M. de Gerville, tendant à prouver que ces pirates avaient été *dans l'usage* de former des établissements sur

(1) M. Deshayes.

Digitized by Google

les promontoires des contrées où ils exerçaient leurs ravages, et que la grande enceinte du Cotentin, que l'on remarque sur le cap de la Hague, était d'origine normande, j'ai dû approfondir l'opinion de ce savant, dont les recherches laborieuses ont jeté le plus grand jour sur l'histoire de la Normandie. Quoiqu'il parle avec conviction, je lui demanderai la permission de différer avec lui de sentiment.

Cet antiquaire tire ses preuves de l'Angleterre; et la plus concluante, sans doute, est un passage de la chronique de Wallengford; car l'opinion du docteur *Borlase*, sur les camps du *Cornwall*, est, selon moi, de peu de valeur; j'en discuterai quelques passages en temps et lieu. Mais avant de suivre M. de Gerville sur le terrain où il s'est placé, je parlerai d'abord des retranchements de la Seine et de ceux des côtes de la Normandie.

Tout le monde a déjà pensé que l'établissement et l'occupation de vastes enceintes indiquait de nombreux corps militaires. Voyons quelle était la force des bandes de pirates qui désolaient nos côtes sous les derniers descendans de Charlemagne : Il résulte des annales de Metz, de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, que ces diverses expéditions maritimes se compo-

sèrent successivement de 54, 67, 120 et 200 bateaux. La seule fois que tous les Normands de la Garonne, de la Loire, de la Somme et de l'Angleterre semblent s'être donné rendez-vous dans la *Seine* pour faire le siége de Paris, ils avaient, dit un ancien annaliste, jusqu'à 700 barques, nombre fort exagéré sans doute.

Ces légères embarcations, d'après Snorro, Saga d'Olaf-le-Saint, cité par Depping, contenaient : celles de moyenne dimension, douze rameurs et un pilote ; les plus grandes étaient montées par 40 hommes (1), ce qui faisait seize cents à 2,000 combattants pour 100 pirogues de diverses grandeurs. Et qu'on ne trouve pas que nous exagérions la faiblesse numérique de ces bandes ; tous les chroniqueurs sont d'accord à ce sujet, et aucuns faits particuliers ne viennent démentir leurs assertions.

Elles n'étaient pas nombreuses, sans doute, les armées qui détachaient de leurs stations 500 hommes pour s'emparer de Chartres et de Saint-

(1) *Asbiorn atti l'angs vip, pat var, snechia tui tog sessa, stodi nausti mikio.* — Voici la traduction de ce passage Islandais extrait de l'Heims Kringla : Asbiorn possédait un long navire, en forme de conque, lequel avait deux vingtaines de sièges (*tui tog sessa*), il le tenait dans un lieu couvert, à l'abri des injures du temps.

On pense bien que les bateaux de cette dimension, appartenant aux chefs les plus puissants, étaient fort rares dans les flottes des Scandinaves.

Digitized by Google

Omer, et qui avaient l'audace d'envoyer 200 pirates devant Paris, pour y faire une réquisition de vins. L'expédition de Hastings contre l'Italie n'était composée que de cent bateaux.

Ensuite, pourquoi attribuerions-nous aux Normands la confection de grandes enceintes retranchées, quand leurs historiens, qui se taisent à ce sujet, ont soin de nous apprendre que ces pirates ne séjournaient que dans les îles placées à l'embouchure de nos fleuves? C'était bien là, en effet, que les faibles moyens dont ils disposaient devaient suffire pour défendre de petits territoires entourés d'eau : tout autre emplacement, attenant à la grande terre, aurait exigé des retranchements et des forts, travail qui n'était pas selon les habitudes de ces peuples; ajoutons encore qu'ils eussent manqué de prudence en s'éloignant de leurs bateaux qui, rangés comme un rempart autour de leurs stations, devaient toujours être prêts à les recevoir en cas d'attaque; car on ne doit pas oublier que, sur l'eau, les Normands ne furent jamais vaincus.

Au rapport de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges, liv. 1, chap. 7, les pirates de la *Loire* s'étaient établis dans les îles de *Her* et de *Saint-Florent*, et ceux

de la *Seine*, dans l'île d'Oissel et aux environs de Jumièges (1), où ils ont plusieurs fois radoubé leurs navires.

Les annales de *Saint-Bertin* nous apprennent que, après avoir ravagé la ville d'Amiens, les hommes du Nord se mirent à couvert dans une île de la Somme.

« Pendant qu'ils font leurs courses dans « l'intérieur, dit Guillaume de Jumièges, liv. « 1, chap. 7, établissant leurs navires comme « pour se faire un asile en cas de danger, en « station dans une certaine île située au-dessous « du couvent de Saint-Florent (dans la Loire), « ils construisirent des cabanes qui formaient « une sorte de village, afin de pouvoir garder, « chargés de chaînes, leurs troupeaux de captifs, « et se reposer eux-mêmes de leurs fatigues. »

Ainsi, comme on le voit, les expéditions maritimes des Normands arrivent directement

(1) La station des Normands à Jumièges devait être placée au-dessous de l'abbaye, sur les terrains d'alluvion qui, il y a moins d'un siècle, formaient des îles dont les attérissements postérieurs de la Seine n'avaient pas encore changé la forme. L'une se nomme le Houlme (A), l'autre porte le nom de Conihout et possède les restes d'un fort appelé les *Haugues* (B). Tous ces noms appartenant à l'idiôme du Nord, ne seraient-ils pas une preuve du séjour des pirates sur ces petits territoires ?

(A) Voyez sur le plan de Jumièges, la lettre G.
(B) Id. lettre F.

Digitized by Google

dans nos fleuves, et leurs stations ont toujours lieu dans ces petites îles que les marées forment à leurs embouchures.

Que pourrait-on opposer à de pareilles autorités, surtout si l'on se reporte à la chronique de Fulde, citée par M. Auguste Le Prévost (1), laquelle nous apprend que ces mêmes peuples *étaient dans l'usage de se retrancher dans des enceintes formées de haies et de palissades?* Il est vrai que dans leurs courses lointaines, à travers la France, leurs moyens de défense variaient selon qu'ils étaient plus ou moins pressés par la nécessité; au pont de l'Arche, par exemple, en présence de l'armée des Francs, ils se couvrent d'une levée de terre faite à la hâte, et sur le territoire de *Loches*, une partie de l'armée de Rollon campe sur une montagne fort élevée.

Si nous reportons nos regards vers l'Angleterre, l'étude des chroniques bretonnes, saxonnes et anglo-danoises nous présentera toujours les hommes du Nord, usant de la même tactique pour attaquer les îles et les côtes maritimes de ce pays. La chronique de Wallengford nous les montre tombant, comme des loups affamés, au milieu des populations paisibles, et regagnant

(1) Voir les laborieuses recherches de ce savant, modestement intitulées : Notes pour servir à l'histoire de la Normandie, et insérées dans l'annuaire de l'association normande 1834.

immédiatement leurs navires, gorgés de sang et de butin, pour courir à de nouvelles expéditions : *In transitu suo multas insulas et loca regionum maritima exturbavit* (Rollo cum Danis). *More enim luporum, subito iucursu à silvis erumpentium littoribus naves impellebant, et actis prædis naves reintrabant, et pansis velis ad ventum subito disparebant.*

Il était si difficile de prévenir les incursions de ces peuples, et leurs établissements présentaient si peu le caractère de durée et de force que leur attribue le docteur *Borlase*, que le roi *Alfred*, selon les annales que je viens de citer, fatigué d'avoir à lutter sans cesse contre des ennemis insaisissables, jugea à propos de traiter avec eux, en leur assignant, sans doute, un territoire dans ses états : *Pacem estimavit. petendam esse; qua enim contra taliter à mari erumpentes exercitum duceret, penitùs ignoravit.*

Cependant M. de Gerville, muni d'un passage de la même chronique, prétend que les grandes enceintes qui existent sur les rives de la Manche et dominent le cours de nos fleuves, sont d'origine normande. Je rapporterai le texte de Wallengford : *Duxit autem* (Edwardus) *in summa et bona pace vitam suam, excepto quod aliorum incommodis vexabatur, nam*

Digitized by Google

à temporibus Sweni et Igguar et Hubbœ ducibus Danorum, sub diversis eorum eruptionibus, consederant in diversis promontoriis et locis ad munitiones aptis Dani multi, et ea optime muniverant, nullius incursum metuentes, in tempore Ducum supradictorum irrogaverunt molestias quas poterant omnibus patriotis.

Je pense que les lieux faciles à fortifier : *loca ad munitiones apta*, dont il est question dans ce passage, doivent être des îles placées près des côtes de l'Angleterre ou à l'embouchure de ses grands fleuves. Quant aux promontoires *promontoriis*, sans rechercher si cette expression a été employée avec une rigoureuse exactitude, car ce fait de l'établissement des Danois sur des caps élevés est unique dans les annales de l'époque ; je crois que ce mot *promontoires* doit s'entendre de pointes de terre peu élevées, s'avançant dans la mer en forme de presqu'îles, ou bien de quelques montagnes de l'intérieur où se retranchaient les bandes qui avaient pénétré dans le centre du pays, à une assez grande distance de la mer ou des fleuves (1) ; je penche même

(1) On montre sur le promontoire de Nétreville, près d'Évreux, un ouvrage en terrasse que les antiquaires croient d'origine normande. On vient de trouver tout auprès des médailles, un anneau en bronze et des fragments de vases, qui ne laissent aucun doute sur son origine. Pour moi, je le considère comme la clôture d'un établissement gallo-romain.

pour ce dernier sentiment; car cette circonstance, sur laquelle revient la chronique, que les pirates avaient tellement muni leurs stations qu'elles se trouvaient à l'abri de toute attaque : *et ea optime muniverant nullius incursum metuentes ;* cette circonstance, dis-je, prouve que leurs fortifications avaient cessé d'avoir pour auxiliaires, et de nombreux bateaux et des fleuves, et les profonds abîmes de l'Océan. Aime-t-on mieux croire que, après avoir été admis comme colons dans l'intérieur du pays, les premiers pirates en attirèrent d'autres, et que, craignant tous ensemble le ressentiment de leurs voisins, ils se tinrent pendant quelque temps à l'écart et réunis sur de hautes montagnes, d'où ils firent souvent des excursions dans les plaines, n'ayant pas encore perdu l'habitude de la vie de mer et des expéditions aventureuses ?

On sera libre d'admettre cette supposition. Quoi qu'il en soit, préférant les passages positifs de nos annalistes au texte vague de Wallengford, je ne pourrai jamais croire que quelques poignées de pirates aient occupé les grandes enceintes qui existent sur les rives de nos fleuves, sur les côtes de la Normandie et même sur celles de Cornwall, comme le pensent M. de *Gerville* et le docteur *Borlase*.

Digitized by Google

Je me trouve maintenant conduit à examiner si tous ces travaux n'auraient pas été élevés par les Francs, dans le but d'opposer un obstacle aux incursions des hommes du Nord. J'aborde l'époque Carlovingienne.

Tout le monde sait que Charlemagne, prévoyant l'invasion des barbares, qui eut lieu sous le règne de ses petits-fils, avait ordonné de fortifier les frontières de l'empire depuis Anvers jusqu'à Rome. Nous tenons ce fait d'Eginard, son secrétaire et peut-être son gendre, qui, par reconnaissance, aura sans doute exagéré les travaux de son bienfaiteur, du moins c'est l'opinion de beaucoup de personnes érudites. Quoique parfaitement connu, nous reproduirons ici le passage qui traite de cette particularité historique : « Molitus est et classem contra « Nordmannos, œdificatis ad hoc navibus juxta « flumina quæ et de Galliâ et Germaniâ influent « Oceanum, et quo Normanni Gallicum littus « atque Germanicum assiduâ infestatione vas- « tabant, per omnes portus et ostia fluminum, « quò naves recipi posse videbantur, stationibus « et excubiis dispositis, ne quà hostes exire « possent, tali munitione prohibuit (1). »

(1) Vit. Kar. mag. Per Egin. Script.

On voit que le principal moyen de défense de Charlemagne était de placer des navires à l'embouchure des grands fleuves coulant de la Germanie et de la Gaule dans l'Océan ; il établit en outre, sur la côte et dans les ports, des corps-de-gardes et des sentinelles, *stationes et excubias*. On conviendra qu'il n'y a nul rapport entre ces vigies et de vastes enceintes retranchées. Ajoutons qu'Eginard fut abbé de Fontenelle pendant 7 années. Aurait-il passé sous silence les camps de la Seine, si voisins de son monastère ?

Ces travaux n'auraient pas, d'ailleurs, rempli le but de Charlemagne ; car nous ne voyons pas que les Francs les aient occupés pour s'opposer au passage des bandes du Nord, qui attaquaient les villes et les monastères où elles savaient trouver du butin ; on ne remarque pas qu'elles aient eu une lutte sérieuse à soutenir contre des hommes résolus à défendre dans des camps, leurs pays, leurs biens et leur indépendance.

A défaut de travaux militaires, de courage et de résolution, les miracles jouent un grand rôle dans ces temps malheureux, et ce que le souverain et les grands du royaume auraient dû faire pour stimuler le patriotisme des peuples, des évêques et des moines l'entreprirent en

Digitized by Google

laisant intervenir la milice du Ciel dans cette lutte honteuse. La cité de Rouen se trouva très-bien du patronage de son premier pasteur ; Paris fut préservée par la bienveillante intervention de sainte Geneviève ; et Chartres dut son salut à la tunique de la Vierge arborée sur ses remparts (1). Les saintes reliques des patrons des villes étaient portées processionnellement près des lieux que menaçaient les païens, et l'exaltation produite par ces pieuses cérémonies, souvent funestes aux hommes du Nord, leur faisait dire que, en France, ils craignaient plus d'avoir affaire aux morts qu'aux vivants (2).

Voyons quelle résistance matérielle fut opposée aux bandes de pirates qui se présentèrent devant Jumièges : A leur arrivée, les moines et les habitants de la presqu'île prennent la fuite : les Danois trouvant le pays abandonné, mirent le feu à tous les édifices et réduisirent tous les environs en un désert (3).

(1) Roman de Rou, pag. 83.

(2) Dès le temps de Charlemagne, un miracle dû à l'intercession du moine Angilbert effraya tellement l'esprit des Danois, qu'ils prirent incontinent la fuite et quittèrent le pays des Francs. « Ut catervæ Danorum incredibili terrore concussæ solum vitæ refugium quærerunt, et conscensis raptim ratibus, à finibus Francorum effugere summo desiderio anhelarent. »

(Ex vit. S. Angilberti de Car°. Mgn°.)

(3) Will. Gemet., liv. 1, chap. 6.

D'un autre côté, Mabillon nous parle d'un siége soutenu par les moines et quelques paysans, retranchés seulement derrière les murs du monastère (1).

Ainsi, le grand Vallum de Yainville ne joue aucun rôle dans ces attaques successives. Je sens fort bien que ces deux preuves, toutes négatives, peuvent paraître insuffisantes pour combattre une opinion qui n'a pas manqué de partisans d'un grand mérite ; mais une autorité, selon moi concluante, résulte de ce passage tiré des annales de l'ordre de Saint-Benoît, dans lequel nous voyons que le monastère de Jumièges fut élevé en un certain lieu que les anciens avaient précédemment fortifié : *Ibidem castrum* condiderant antiqui (2). On conviendra que le mot *antiqui*, employé par un auteur de l'époque Carlovingienne, doit nous reporter au temps des Romains ou des Gaulois.

Quant aux Saxons et aux Francs qui inondèrent les Gaules sur la fin de l'empire romain, on peut en partie leur appliquer le raisonnement que j'ai fait à l'égard des Anglais et des bandes du Nord. Je me dispenserai d'entrer ici dans de nouveaux détails, qui ne seraient, sauf

(1) An. Ben.
(2) An. in vit. S. fil.

Digitized by Google

la différence des temps, que la répétition de ce qui précède.

Les camps de la Seine n'étant ni modernes, ni des époques normandes ou Carlovingiennes, il me reste à découvrir s'ils peuvent être attribués aux Romains ou aux Gaulois. J'ai besoin de commencer par ces derniers.

Une opinion en faveur parmi les archéologues français, c'est que les Gaulois, avant l'invasion romaine, possédaient deux espèces de villes : les unes fortifiées et habitées comme nous l'entendons de nos jours, d'autres également munies de retranchements, mais occupées seulement en temps de guerre ; c'est-à-dire que les populations environnantes s'y réfugiaient avec ce qu'elles possédaient de plus précieux, pour résister aux attaques de l'ennemi et mettre leurs biens à l'abri du pillage ; en un mot, on a prétendu qu'il y avait des *oppida villes* et des *oppida refuges*, et cette classification a pris naissance dans l'étude approfondie des commentaires de César ; d'autres, s'appuyant sur la même autorité, ont encore poussé plus loin le système des oppida refuges ; car, par une singulière préoccupation, ils ont écrit de savants mémoires pour prouver qu'il n'existait pas d'autres villes en Gaule, et qu'aucune place forte n'était

constamment habitée avant l'occupation romaine. Examinons ces deux systèmes ; il en résultera peut-être quelques éclaircissements applicables aux camps de Sandouville et du Boudeville, réputés maintenant gallo-belges, surtout depuis la publication de l'intéressant mémoire de M. Feret, *sur la cité de Limes, ou camp de César des environs de Dieppe.* Il m'en coûte de ne pouvoir partager l'opinion d'un antiquaire aussi distingué.

On trouve, il est vrai, dans les commentaires de César, plusieurs passages, et je les citerai, où il est ordonné aux habitants des campagnes de se réfugier dans les villes voisines, avec leurs troupeaux et ce qu'ils possédaient de précieux; on en conclut que ces villes n'étaient pas habitées.

Acco (chef Gaulois), qui était à la tête de la révolte, ordonna aux peuples de Sens (Senones) de se retirer dans les villes. « Jubet in oppida multitudinem convenire. » (Commentaires, livre 6, chapitre 4.)

Ceux qui supposent que les Gaulois avaient des troupes organisées pour la garde de leurs places, tombent dans une erreur qu'il est utile de signaler ; car il est probable que les oppida n'étaient occupés, en temps de paix, que par

Digitized by Google

les seuls habitants *oppidani*, et qu'en présence de l'ennemi les populations voisines se retiraient à l'abri de leurs retranchements. Cet usage n'existe-t-il pas encore de nos jours, quand l'étranger s'approche de nos places fortes ? Les Gaulois, en prenant ce parti sage, mettaient d'un côté leurs biens et leurs familles à couvert, de l'autre ils apportaient des bras pour aider à la défense de leurs places, et des approvisionnements qui, autrement, seraient tombés au pouvoir de l'ennemi.

On lit aussi dans le livre 3 de la guerre des Gaules, que les places des Venetes (1) étaient situées sur des promontoires qui s'avançaient dans la mer. Lorsque ces peuples étaient prêts à être forcés par l'ennemi, ils montaient sur leurs vaisseaux et se retiraient dans une ville voisine.

On a d'abord comparé les camps de la Seine aux villes des Venetes, et trouvant leurs positions analogues, on a jugé que les Gallo-Belges, pressés par l'ennemi dans le camp de Sandouville, pouvaient, au moyen de leurs bateaux, se réfugier de cette place dans un oppidum voisin, et successivement, de celui-ci dans un autre ; et on a dit : Les camps de la Seine étant par-

(1) Peuples de Vannes.

faitement semblables aux oppida des Venetes, ne sont donc autre chose que des villes gauloises, *Oppida Gallica ;* mais d'un autre côté les vastes enceintes de Sandouville et de La Roque ne renfermant aucune des conditions nécessaires pour l'établissement de villes habitables, on a trouvé tout simple, pour éluder cette difficulté, de créer en Gaule (1), et presque en leur faveur (2), des places temporairement occupées, et, par un retour de comparaison qui n'était que la conséquence raisonnée d'un principe admis, les villes de l'Armorique, comme les camps de la Seine, ont reçu la dénomination d'*oppida* refuges.

On voit comme on a été vîte en chemin, et comme de conséquences en conséquences, les hommes les plus graves peuvent arriver à des conclusions fort extraordinaires.

Celle qui ressort évidemment de ce système, c'est que César aurait appelé également *oppida*, et des villes fortifiées, et de simples camps temporaires, ce qui devrait étonner de la part d'un auteur aussi exact, qui, sans entrer dans des détails polixes, a dit suffisamment tout ce

(1) On comprend bien qu'il ne peut être question que de la Gaule insoumise avant l'arrivée de César.

(2) Et aussi en faveur de la cité de Limes.

Digitized by Go

qu'il fallait dire pour l'intelligence des faits et des lieux qui étaient l'objet de ses immortels commentaires.

Nous avons donc à établir :

1°. Que les oppida gaulois, dont parle César, n'étaient pas de simples camps, ou refuges temporaires, mais bien des villes plus ou moins habitées ;

2°. Que les camps de la Seine n'ayant jamais été des villes habitées, ne peuvent être considérés comme des oppida gaulois ;

3°. Que les lieux qui ont servi de refuges aux Gaulois, n'ont jamais été considérés comme des *oppida*, ni par César, ni par Strabon.

Il est constant que presque toutes les villes un peu importantes de la partie insoumise de la Gaule, la seule dont nous ayons à nous occuper, étaient fortifiées, puisque César nous apprend, liv. 6 de bell. Gall., qu'il n'y avait pas d'années où les Gaulois ne fussent occupés, soit à attaquer, soit à se défendre. Le passage des Cimbres (1), lesquels se répandirent comme un torrent dans ce pays, et mirent en fuite jusqu'aux armées romaines, dut faire sentir aux peuples la nécessité de se mettre à couvert contre

(1) Velleïus Paterculus, liv. 2, ch. XI.

de semblables invasions. Les Gaulois eurent pour maîtres, dans l'art de la fortification, les Phocéens ou Marseillais, qui leur apprirent à ceindre les villes de murailles, *ab his igitur galli, urbes menibus cingere dedicerunt* (1). Ce travail devait être parfait dans le Midi, depuis long-temps province romaine, et beaucoup moins chez les Celtes et les Belges, malgré l'éloge exagéré, selon moi, que César fait de leurs murailles. Elles sont, dit-il, presque toujours construites de la même manière; « ils (les Gaulois) couchent « par terre, de leur long, de grosses poutres, « à 2 pieds de distance l'une de l'autre; en- « dedans ils les attachent ensemble par des tra- « verses, et remplissent de terre ce vide de « deux pieds; ce même vide est comblé à « l'extérieur de grosses pierres; à ce lit ils en « ajoutent un autre jusqu'à hauteur convenable, « etc. Ces murailles ont 40 pieds d'épais- « seur (2). »

Le même auteur ajoute qu'elles font, à l'œil, un agréable effet, et que le mélange de bois et de pierres les garantit à la fois et de l'incendie et des efforts du Bélier.

(1) Justin, liv. 43, ch. 4.
(2) César de bell. Gall., liv. 7.

Il est bien établi par ces passages que les Gaulois possédaient des places-fortes ceintes de murailles ; mais il ne s'ensuit pas pour cela que les 800 villes qui, au rapport d'Appien (1) et de Plutarque (2), furent soumises à l'autorité des Romains, aient été en état de soutenir un siège ; les plus fortes appartenaient sans doute aux nations riches et éclairées. Les autres peuples, plus reculés vers le Nord, n'avaient, dans les bois, que de chétives bourgades incapables de présenter aucune résistance. Que César ait donné, à tort, à ces dernières le nom de villes (oppida), peu nous importe ; toujours est-il que ces villes ou bourgs étaient habités (3), que les grandes villes de la Gaule l'étaient de même, et que l'auteur des commentaires ne l'a pas entendu autrement. C'est ce que nous nous proposons de prouver contradictoirement à l'opinion de M. Dulaure (4). Citons, à cet effet,

(1) Appiani Alex. de bellis gallicis.

(2) Vie de César.

(3) On peut soupçonner César de la même exagération quand il nous parle des *villes* des Allemands. Velleïus Paterculus, liv. 2, ch. 58, ne cite que les bourgs et villages de la Germanie, et Tacite (de Mor. Ger.) dit positivement qu'il n'existe pas de villes dans ce pays.

(4) Des cités, des lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois, etc.

quelques passages de la guerre des Gaules.

Commençons par Genabum (Orléans), pleine de citoyens romains et de marchands que le commerce y avait attirés, *qui negotiandi causâ ibi constiterant* (1). Voilà bien une ville, et une ville commerçante. Elle avait, sur la rivière, un pont que César fait garder, craignant que les habitants (Genabenses) ne s'échappassent; notez *Genabenses*, expression qui ne s'applique ici qu'aux habitants d'une ville, et non à tout un peuple, puisque Genabe appartenait à la nation des Carnutes, *in oppido Carnutum Genabo castra ponit* (2). La place fut brûlée, *oppidum incendit*, donc il y avait des maisons. Il en fut de même des portes, *Portis incensis*. On sait que les portes des retranchements en terre n'étaient ordinairement défendues que par un rang de gazon (3).

Plus tard, César fait camper son armée dans le même *oppidum*, et loge ses soldats, moitié dans les maisons des habitants, qui étaient encore debout, *in tecta Gallorum*, et moitié dans des cabanes abandonnées.

(1) De bell. Gall., livre 7.
(2) D°. d°. livre 8.
(3) D°. d°. liv. 5.

Digitized by Google

Les Carnutes, peuples de Chartres, à l'arrivée de César, abandonnèrent leurs villes et leurs bourgs, *desertis vicis oppidisque*, où la nécessité de se mettre à couvert des rigueurs de l'hiver leur avait fait dresser de chétives cabanes, *exiguis ædificiis*, car une partie de leurs villes avaient été ruinées dans la guerre précédente. Ces *oppida* possédaient donc, primitivement, d'autres édifices que de misérables cabanes ?

Autre preuve : *Neuvi* (Noviodunum), ville du Berry, demande à capituler (1) ; mais les habitants, *oppidani*, ayant aperçu, sur ces entrefaites, l'armée gauloise de Vercingétorix, et se flattant d'être bientôt secourus, ferment leurs portes, *portas claudere*, et bordent le rempart, *murum complere cœperunt*. Il ne peut y avoir de doute sur la signification et la valeur des mots : *oppidani*, *portas*, *et murum*.

César ayant repoussé l'armée ennemie, *les habitants se rendent, et lui livrent ceux qui les ont excités à la révolte ;* ainsi voilà bien, d'un côté, une armée gauloise, de l'autre une ville remplie d'habitants.

Continuons : Vercingétorix persuade aux

(1) De bell. Gall., liv. 7.

peuples du Berry de brûler leurs villes non fortifiées, et celles qui, par leur situation, n'étaient pas hors de danger. *Oppida quæ non munitione, et loci naturâ, ab omni sint periculo tuta* (1). Ne voulant pas qu'elles servissent de retraite ou de lieu de débauche à ses troupes, ni qu'elles fournissent des vivres à l'ennemi; il ne peut être question ici que de villes ayant des maisons, des magasins et autres édifices, autrement qu'eût-on brûlé?

20 villes du Berry furent incendiées, Avaricum (Bourges) fut seule exceptée à la prière des habitants, qui représentèrent que c'était une des plus belles villes de toute la Gaule, *urbs pulcherrima totius Galliæ*, le soutien de la province, et que sa position la rendait facile à garantir.

On peut remarquer par ce passage, que *urbs* est synonime de *oppidum*, dénomination également employée par César envers la capitale des Biturges.

Enfin, il y avait dans le même *oppidum* un marché, des places publiques (2), et 40

(1) De bell. Gall., liv. 7.

(2) In foro et locis patentioribus constiterunt.. de bell. Gall., liv. VII.

Digitized by Google

mille habitants. Qui pourrait encore soutenir qu'Avaricum n'était qu'un simple refuge temporaire ?

Que dirai-je de la ville de Bibracte (Autun), capitale des OEduens (1), avec son vergobrete ou souverain magistrat, charge assez ressemblante à celles des maires de nos grandes villes, et annonçant une cité puissante et populeuse ?

Besançon, *Vesontio oppidum Sequanorum*, établie sur une presqu'île, fermée par une montagne fort haute.

Le mur dont on a entouré cette éminence, en fait une citadelle, *efficit arcem*, et la joint à la ville (2). Ainsi, *ville* et *citadelle*, que peut-on dire de plus pour éloigner toute idée de camp temporaire ?

Soissons, Fismes, Rheims ne présentent-ils pas les mêmes caractères ?

Et Gergovie, à l'accès difficile, aux hautes murailles, d'où les femmes, les bras étendus, priaient les soldats d'avoir pitié d'elles ?

Citerais-je encore Noviodunum (Nevers), ville des Autunois, où César avait mis tous les

(1) Oppidum apud eos maximæ auctoritatis, de bell. Gall., liv... I.

(2) De bell. Gall., liv. I.

ôtages de la Gaule, le bagage et les trésors de l'armée ?

Eporedorix et Virdumare l'*incendient* après avoir pillé les approvisionnements qu'elle contenait, et fait main-basse sur les marchands et les voyageurs romains qui s'y trouvaient.

Melun, située dans une île de la Seine, dont une partie des habitants se rendent au camp de Camiulogenus.

Lutece, Paris, que *les habitants incendient*, et dont ils coupent les ponts.

Alise, enfin, *oppidum Mandubiorum*, à laquelle César donne en même temps le nom d'*oppidum* et celui d'*urbs ;* Alise, placée sur le sommet d'une montagne entourée de murs, au pied desquels *sub muro* se déploie l'armée gauloise, qui avait devant elle un fossé et un vallum en terre. *Fossam et materiam præduxerunt* (1).

L'auteur des commentaires n'indique-t-il pas, par ce passage, la différence qu'il y a entre les fortifications d'une ville et celles d'un simple retranchement temporaire ?

Enfin, les habitants de la même ville, à la réquisition de Vercingétorix, partagent avec

(1) Liv. 7 de Bell. Gall.....

Digitized by Google

l'armée de ce général, les blés et les autres provisions qui se trouvaient réunis dans ses murs ; ils en font sortir ensuite, par crainte de la famine, les vieillards, les malades, les femmes et les enfants ; donc, Alise n'était pas un simple camp à l'usage d'une armée, mais bien une ville habitée par des familles entières.

Samarobrive (Saint-Quentin), ville au Nord de la Belgique, où César tint plusieurs fois les états de la Gaule, n'était sans doute pas très-avancée dans la civilisation, et fort agréable à habiter pour un Romain accoutumé aux délices de l'Italie ; nous le voyons par les lettres de Cicéron à son ami Trebatius (1) ; mais encore était-ce une ville très-peuplée, dans laquelle ce jurisconsulte avait été envoyé pour exercer des fonctions judiciaires, et où il trouva moyen de vivre dans l'abondance et au sein des plaisirs ? Ce qui faisait dire à Cicéron, dans sa lettre 7e. à son ami : J'ai appris par Pansa que tu étais devenu Epicurien, *Epicureum te esse factum*. Epicurien à Samarobrive ? où, ajoute l'orateur romain, l'on soutient ses droits plutôt par le fer que par les formes de la justice, *istic non ex jure manu consertum, sed magè*

(1) Épitres familières.—Lettre 7.

ferro rem repetunt (1). A mesure que nous nous éloignons du Midi, nos preuves demanderont de plus grands développements, car les narrations sont plus obscures. Nous parlerons d'abord des peuples de Namur, *Etuatici.*

Ces peuples, à l'approche de César, après avoir abandonné leurs villes, qui n'étaient, sans doute, pas en état de défense, se retirent dans un seul oppidum, entouré partout de précipices, n'ayant qu'une avenue de 200 pas de large, *sua omnia in unum oppidum egregiè naturâ munitum contulerunt* (2). Cet oppidum n'était-il qu'un refuge temporaire et préparé d'avance pour recevoir les populations en temps de guerre? Je ne le pense pas, puisque ce n'est qu'au moment de l'occupation que l'on travaille à le fortifier *par un double rempart soutenu de gros quartiers de pierre et de poutres pointues enfoncées dans le mur.*

« Tum magni ponderis saxa, et prœacutas trabes in muro collocarant (3). »

Si ce lieu n'eût pas été habité antérieurement, il rentrait dans la classe des camps, nom que

(1) Épîtres familières, lett. 8....
(2) De bell. Gall., liv. 2....
(3) D°. d°. d°. 2....

Digitized by Google

César ne lui donne pas. S'il n'était ni refuge, ni camp, c'était donc une ville; aussi, César le nomme-t-il *oppidum*. Quant à la construction du mur formé de grosses pierres et de poutres, à la manière des Gaulois, nous le demandons, quelle analogie entre elle et le *Vallum* des camps de la Seine, surtout si l'on réfléchit que les Romains menacent les assiégés d'approcher le Bélier de leurs murailles, opération qui aurait été sans résultat contre les retranchements que nous décrivons?

César, maître du même oppidum, en fait fermer les portes, *portas claudi jussit*, et sortir les siens, de peur que, de nuit, les soldats n'insultassent les habitants, *oppidani*, qui, contre les termes de la capitulation, avaient trouvé le moyen de cacher 15,000 armes environ, dont ils se servirent dans la nuit pour attaquer les vainqueurs; soustraction qui n'eût pas manqué d'être découverte par les soldats romains, si l'ennemi eût été simplement renfermé dans un camp, privé de maisons propres à recéler ces armes.

Tout prouve donc que l'oppidum des *Atuates* était habité comme ceux des autres peuples de a Gaule.

Passons aux *oppida* des peuples de Vannes,

qu'on a comparés aux retranchements de Sandouville et du Boudeville, et qui ont fourni, avons-nous dit, les plus forts arguments en faveur du système que nous combattons.

La nation des Venetes, dit César, est la plus considérable et la plus puissante de toute la contrée, par le grand nombre des vaisseaux avec lesquels elle trafique en Angleterre, par « l'habileté de ses matelots, par la possession « où elle est de tous les ports de cette côte, « qui sont en petit nombre sur cette mer vaste « et orageuse, au moyen desquels elle rend « tributaires tous ceux qui y naviguent (1).

S'il y eut jamais une population maritime importante, ce fut, sans contredit, celle de Vannes, riche du produit de son commerce, forte par ses vaisseaux et ses marins exercés. La description que nous en fait César pourrait également s'appliquer aux peuples de Carthage; eh bien! on conteste aux Venetes la possession de villes constamment habitées.

Continuons nos citations pour arriver à la preuve du contraire.

« Les peuples de Vannes et leurs alliés, dans « l'intention de recouvrer les ôtages qu'ils avaient

(1) De bell. Gall., liv. (3).

Digitized by Google

« donnés à *Crassus*, *commencent à fortifier* « *leurs villes*, oppida muniunt, *et à les* « *approvisionner de blés qu'ils tirent des* « *campagnes voisines.* » Devant ces paroles le système des oppida refuges tombe, selon moi; car si, d'un côté, les places des Venetes n'étaient pas fortifiées, si, de l'autre, elles n'étaient pas habitées, comme on le prétend, quelle valeur aurait donc le nom d'oppida que leur donne le général Romain?

Le même historien ajoute : « *La plupart* « *des villes de cette côte sont situées sur* « *des langues de terre et des promontoires* « *qui avancent dans la mer, de sorte que* « *l'on ne peut en approcher par terre quand* « *la mer est haute.* »

D'après cette description, je conçois parfaitement de petites îles tenant au continent, dans les basses marées; c'est la position de la ville de Saint-Malo, qui n'a de communication avec la terre que par une chaussée très-étroite. Quoi de semblable dans nos retranchements de la Seine?

« *On ne pouvait les assiéger, car, lors-* « *qu'après un pénible travail, on avait élevé* « *une terrasse à la hauteur des murailles, en*

« *retenant la mer par des digues. Mœnibus*
« *adæquatis*, *etc.*, *etc.*, *etc.* »

Remarquez *Mœnibus*, toujours des murailles et non un simple vallum gazonné ; puis élevez dans la Seine une terrasse de 300 pieds de haut, pour atteindre la crête des camps du Boudeville ou de la Roque.

Nous arrivons à un passage qui a été l'objet de nombreux commentaires :

« *Si les habitants se sentaient trop pressés,*
« *ils montaient dans leurs vaisseaux*, *qui*
« *étaient en grand nombre ; et avec ce qu'ils*
« *avaient*, *ils se transportaient dans la ville*
« *voisine. Seque in proxima oppida reci-*
« *piebant*, où ils trouvaient les mêmes moyens
« de défense. »

La disposition des places des Caletes, a-t-on dit, permettait à ce peuple de faire la même manœuvre.

Les Venetes, il est vrai, au moyen de leurs vaisseaux, se retiraient chez leurs alliés, et dans les îles voisines ; mais, je le demande, où étaient les flottes des Caletes, pour recevoir les populations d'un si grand nombre de refuges ? Quels ports, quelles rades ont pu mettre leurs navires en sûreté, contre les courants impétueux de la Seine ? Avec les mêmes

Digitized by Google

ressources que les Venetes, auraient-ils eu comme eux le vaste Océan pour naviguer à l'aise, et débarquer à propos? Qui dira que la Seine offrait les mêmes avantages? Dans un champ si dangereux et si resserré, les Caletes n'auraient pas tardé à devenir la proie des ennemis.

Les peuples de Vannes espéraient que les Romains n'oseraient pas s'engager dans le profond et dangereux Océan, qu'ils n'avaient pas l'habitude de parcourir. Les Caletes pouvaient-ils avoir les mêmes motifs d'espérance et de sécurité?

La flotte sortie du port des Venetes, *è portu*, remarquez bien ce mot, se composait de 220 vaisseaux, avec lesquels ils trafiquaient en Angleterre (1). Les Belges, peu commerçants, en connaissaient à peine les côtes (2).

Je terminerai par une réflexion qui trouvera sa place ici; César fait remarquer la supériorité des villes maritimes de la Bretagne (An-

(1) Strabon, liv. 4, dit qu'ils étaient exclusivement en possession de ce commerce.

(2) De Bell. Gall., liv. 4. Omnia (loca, portus, aditus) fere Gallis erant incognita..... itaque, convocatis ad se undique mercatoribus, neque quanta esset insulæ magnitudo, ... neque qui essent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

gleterre) sur celles de l'intérieur : pourquoi en serait-il autrement dans la Gaule celtique, beaucoup plus rapprochée de la civilisation par son commerce, ses fleuves, ses vaisseaux, et surtout par le voisinage de la province romaine ?

Nous n'emprunterons pas un plus grand nombre d'arguments aux *oppida* de la Gaule, ayant suffisamment traité cette partie, qu'il importait d'approfondir ; car, à part la description détaillée des murailles des Gaulois, César s'étend peu sur la disposition intérieure des villes. Elle devait être, de son temps, assez connue, pour qu'il n'entrât pas dans le plan d'un auteur aussi concis, de donner des détails plus minutieux, répétition alors inutile de ce que mille rapports avaient déjà rendu populaire aux Romains.

Il nous reste à citer un exemple tiré des villes de la Bretagne (Angleterre). César s'exprime ainsi au sujet de la capitale d'une peuplade barbare, située à 25 lieues environ en arrière des côtes du pays de Kent : « La ville « de Cassivellaunus (chef de ce peuple) était « défendue par des forêts et des marais ; puis « il ajoute : Ces peuples appellent ville, un bois épais fortifié d'un rempart et d'un fossé, *Oppidum autem Britanni vocant, quùm sylvas impeditas vallo atque fossâ munie-*

by Google

runt (1); ils s'y retirent avec leurs troupeaux, pour se mettre à couvert contre les courses des ennemis.

C'est, selon moi, l'histoire de nos villes de la Gaule, recevant, pour les défendre, les populations environnantes à l'approche des étrangers, et rien ne prouve que la ville de Cassivellaunus, *oppidum Cassivellauni*, comme César l'appelle, ne fut pas constamment habitée, même en temps de paix. Je suis d'autant plus porté à le croire, que, dans le même livre, nous voyons l'armée ennemie se retirer dans un ancien et vaste retranchement qui n'est pas appelé oppidum ; or, si deux retranchements indentiques ne portent pas le même nom, il est probable que cela provient de ce que l'un (oppidum de Cassivellaunus) était constamment habité, et que l'autre ne l'était que temporairement. Je reviendrai sur ce dernier quand je traiterai des refuges.

Disons ici que c'est ce passage des commentaires que nous venons de citer, qui paraît avoir porté M. Feret a créer *oppidum gaulois* le retranchement gazonné des environs de Dieppe, nommé vulgairement camp de César (2).

(1) De bell., liv. V.

(2) Mémoire sur le camp de César. Tome 3 des mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

Les villes des Bretons n'auraient-elles été que de simples refuges temporaires? s'en suivrait-il pour cela qu'il en eût été de même dans la Gaule? Je ne le pense pas, puisque César paraît tellement surpris de la dénomination *d'oppidum* donnée à la ville de Cassivellaunus, qu'il en fait part à ses lecteurs comme d'une chose bizarre, ne venant pas de lui, mais qu'il trouve établie. *Ces peuples appellent villes*, *dit-il*, *Britanni vocant;* il ne fait pas la même observation à l'égard des Gaulois: peut-on supposer qu'il se soit rendu coupable lui-même, envers ces derniers, de l'exagération qu'il reproche aux Bretons? Voici précisément l'erreur dans laquelle est tombée la nouvelle doctrine archéologique; car, pour arriver à la conclusion de M. Feret, il a fallu d'abord trouver de la ressemblance entre un bois épais entouré de marais, et un simple camp placé sur une falaise escarpée; on a dû reconnaître en outre une parfaite identité de civilisation entre les Bretons et les Belges, tandis que César explique fort bien qu'il n'y avait que les villes de la côte maritime du pays de Kent habitées et fondées par des Belges d'origine, qui pouvaient être comparées aux villes des Gaulois; plaçant bien au-dessous d'elles les

Digitized by Google

établissements de l'intérieur, appartenant à des peuples grossiers, *vêtus de peaux, sans connaissance de l'agriculture, ne vivant que de laitage et de la chair de leurs troupeaux* (1).

Les *oppida* de la Gaule étant, comme nous venons de le voir, des villes plus ou moins habitées, les immenses circonvallations de la Seine présentent-elles le caractère de villes gauloises ?

D'abord, leur étendue, leur situation peu favorable sur des escarpements arides, n'annoncent pas qu'on ait jamais pu y faire des établissements fixes, et l'on sait que, grâce à leur heureux site, les villes gauloises sont devenues des oppida romains, berceaux de nos cités modernes. Les emplacements de Sandouville, de la Roque et du Boudeville n'ont jamais été que des camps temporaires, aussi le motif qui les avait fait élever ayant disparu, ils sont restés ignorés jusqu'à nos jours, et nous ne les tirons de l'oubli que pour constater des faits historiques.

Si ces retranchements eussent été les villes

(1) Interiores plerique frumenta non serunt : sed lacte et carne vivunt ; pellibusque sunt vestiti. (De bell. Gal., liv. 5.)

gauloises dont parle César, il faut convenir que les bords de la Seine en auraient possédé un nombre beaucoup trop fort, proportionnellement aux nations les plus puissantes du même pays. Nous lisons, dans les commentaires, que les peuples de Soissons, qui, à raison de leur nombre, fournirent 50 mille hommes à la confédération belge, avaient 12 oppida. Les Caletes, dont le contingent n'était que de 10 mille hommes, n'auraient dû avoir, proportion gardée, qu'une ou deux villes un peu respectables.

Ceux du Berry, avons-nous vu, brûlent 20 villes non fortifiées; il semble qu'ils n'en avaient qu'une (Bourges) en état de soutenir un siège; eh bien! je le demande, les Caletes, moins puissants, en auraient-ils possédé 10 fois davantage? On conviendra que c'eût été beaucoup pour un pays dont la capitale était encore inconnue du temps de Strabon et de Pline.

Les peuples de Lisieux et d'Évreux, voisins des Caletes, ayant égorgé leur sénat, dit César, fermèrent leurs portes et se joignirent à l'armée de Viridovix, portas clauserunt (1); voilà bien des places-fortes! je ne sache pas, cependant, que les emplacements bien connus

(1) De bell. Gal., livre... 3....

du vieil-Évreux et de l'antique *oppidum* des Lexoviens présentent quelques traces des remparts gazonnés.

Nous avons vu que les murailles des Gaulois étaient en pierre et en charpente : ce genre de construction était si général que, même en Belgique, où l'on veut qu'il n'existât que des *oppida* refuges, nous le trouvons toujours en usage :

« Les Belges assiégent les places à la ma-
« nière des Celtes ; ils lancent de toutes parts
« des pierres contre le mur pour en chasser
« les défenseurs ; puis ils s'approchent des portes
« et renversent les murailles. *Portis succedunt*,
« *murumque subruunt* (1). Et c'est à propos
« de l'*oppidum* belge de Bibrax (2), que
César nous instruit de cette particularité ; une pareille attaque pourrait-elle convenir au vallum en terre d'un camp retranché ?

Il nous reste encore dans la même partie de la Gaule, et vers le Rhin, un retranchement abandonné, dont la circonvallation présente quelques-uns des caractères que César

(1) De Bell. Gall., liv. II.

(2) Fismes, selon Samson, et Bresne-en-Champagne, selon d'autres.

attribue aux murailles des villes gauloises. Il est établi sur la montagne de Saint-Odille. Voici ce qu'en dit le jésuite La Guille, dans son histoire de la province d'Alsace, liv. VII :

« Cette montagne, et les deux autres qui « la touchent, sont encore environnées d'un « ancien mur de 5 à 6 pieds, fait de grosses « pierres taillées et liées, la plupart, ensemble, « non par du ciment, mais par des morceaux « de bois façonnés en queue d'aronde, etc.... »

M. Schweighauser, dans son ouvrage sur l'Alsace, parle du même retranchement en ces termes : « Ce mur est très-délabré ; mais il « existe encore de grandes portions d'un aspect « imposant, et quelques-unes de 8 à 10 pieds « de haut ; l'on dit qu'autrefois il s'élevait à « 15 pieds.

« Ces pierres sont d'une dimension si consi- « dérable, que souvent une seule forme l'é- « paisseur du mur, qui est constamment de « plus de 5 pieds. »

Ce ne sont pas, il est vrai, les longues poutres des Gaulois, placées en échiquier dans leurs murailles ; mais on se rappellera que l'*oppidum* des *Attuales* possédait un mur, dont les pierres n'étaient simplement liées que par des pieux

Digitized by Google

pointus, travail analogue à celui qu'on retrouve sur la montagne Saint-Odille.

Les remparts des villes gauloises étaient en pierre, et nous n'avons remarqué aucune exception qui nous autorisât à ne pas considérer cette règle comme absolue.

César dit, il est vrai, en les décrivant : telle est à peu près leur forme chez tous les Gaulois, *hæc ferè forma est.* Je n'attache d'autre variante à ce mot *à peu près*, que dans les différents arrangements des poutres introduites dans les murailles. Si les remparts en terre eussent fait partie des fortifications des villes, le grand nombre de ceux que nous retrouvons valait bien la peine que l'auteur des commentaires ne les passât pas sous silence.

Ajoutons, maintenant, que les ouvrages en terrasses n'ont jamais été parfaitement connus des Gaulois ; nous le prouverons par plusieurs passages de *César :* les Nerviens, *dit-il*, entourent le camp d'hiver de Cicéron d'un vallum en terre et d'un fossé, *vallo et fossâ hiberna cingunt ;* « ils avaient (1) vu faire, les années précé- « dentes, ces ouvrages à nos soldats, et ils « tenaient de quelques prisonniers romains l'art

(1) De Bell. Gall., liv. V....

« de les construire (1) ; mais n'ayant pas d'ins-
« truments propres à ce genre de travail, ils
« étaient obligés de couper les gazons avec
« leurs épées et de transporter la terre dans
« leurs habits. »

Peut-il y avoir doute sur le sens de ce passage? Dira-t-on : les Gaulois n'apprirent des Romains que l'art d'attaquer un camp et de diriger leurs travaux dans ce but? Mais comment manquaient-ils d'instruments propres à remuer la terre, habitués, qu'on les suppose, à se retrancher derrière les remparts gazonnés de leurs *oppida?* En présence d'un ennemi qui ne leur laissait aucun repos, ne devaient-ils pas toujours être prêts à se créer de nouveaux moyens de défense? Eh bien! ils manquaient même des instruments propres à ce genre de travail. *Ad hunc usum idonea.*

Mais voici quelque chose d'aussi décisif :

Les peuples d'Aires, *Tarusates*, et de Bazas, *Vocates*, ayant à leur tête quelques-uns des chefs qui avaient servi sous Sertorius, ceux-ci leur apprirent à camper et à se retrancher comme les Romains. *Ii consuetudine populi Romani*

(1) Hæc superiorum annorum consuetudine à nostris cognoverant et quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur. (de Bell. Gall., liv. 5.)

Digitized by Google

loca capere, castra munire instituunt (1). Nous avons vu les Gaulois n'entendant rien aux travaux d'attaque; ils ne savent pas davantage se retrancher dans des ouvrages en terrasses. Toujours la même ignorance, et, cependant, ils auraient élevé les camps de la Seine, n'exigeant pas moins de travail et d'intelligence que les camps romains.

Ce que dit César de l'ignorance des Gaulois doit évidemment s'entendre de leur peu d'habileté dans l'art de faire des retranchements gazonnés; l'historien anglais Bede (2), qui écrivait dans le VIIe. siècle, me confirme dans cette opinion quand il raconte que les Bretons, pour se mettre à l'abri des incursions des Pictes et des pirates du Nord, élevèrent, d'après le conseil des Romains, un rempart en terre. Mais, ajoute-t-il, ces insulaires n'ayant parmi eux *aucun homme de l'art* capable de diriger un tel ouvrage, ils ne purent réussir à faire quelque chose d'utile à la défense commune.

Utpote nullum tanti operis artificem habentes, ad nihil utilem statuunt.

Supposera-t-on que les Gallo-Belges, du temps

(1) De Bell. Gall., liv. V....
(2) His. Eccles. Gentis Anglorum, ch. 5.

de Jules-César, étaient plus avancés dans l'art de la castramétation, que les Bretons sous *Honorius ?* Cette opinion trouverait peu de partisans éclairés.

Enfin, et pour dernière observation, je ferai remarquer que César n'a jamais appelé mur, *murus*, le vallum d'un simple retranchement, ni terrasses, *valla*, les murailles d'un *oppidum*. Il est, par conséquent, facile de reconnaître l'un ou l'autre de ces établissements, à l'expression dont il se sert, pour en désigner les travaux de défense.

Les camps et les refuges gaulois n'ont jamais été appelés oppida par César, ni Strabon.

Personne n'ignore que la partie belge de la Gaule, commençant vers la Seine et remontant jusqu'au Rhin, était moins avancée dans la civilisation que la partie méridionale : aussi devait-elle posséder moins de grandes villes que cette dernière, et surtout de villes fortifiées, exigeant des ressources et une entente de l'art qu'on refuse généralement aux Belges, Germains d'origine ; des camps et des refuges temporaires devaient tenir lieu de ces places ; aussi en

rencontre-t-on quelques-uns dans ce pays : nous aurons à découvrir si l'auteur des commentaires leur donne le nom d'*oppida*, comme on l'a prétendu ; si leurs remparts étaient en terre, et en quoi ils peuvent être comparés aux travaux militaires qui nous occupent.

César, marchant contre les peuples belliqueux du Hainaut, nous apprend que la *Sambre* n'était qu'à 10 lieues de leur camp, *ab castris suis* (1); il ne se sert pas du mot *oppidum;* donc il faisait une différence entre une ville et un retranchement temporaire.

Les mêmes peuples placent leurs femmes, les vieillards et les enfants, dans un lieu que les marais rendent inaccessible à une armée, *in eum locum conjecisse, quò propter paludes exercitui aditus non esset* (2). Voilà bien un refuge ! mais il n'est défendu que par un marais, et il ne porte pas le nom d'*oppidum.*

Après avoir fait éprouver de grandes pertes à cette nation, le général romain rend leur pays et leurs villes : *Suisque finibus atque oppidis uti jussit* (3). Nous

(1) De Bell. Gall., lib. II.

(2) De Bell. Gall., lib. II.

(3) ibid. id. id. On pense bien que César donne ici le nom de villes, à de misérables bourgades.

remarquons, dans ce passage curieux : un camp, des refuges, des villes, et César nomme chaque chose par son nom.

Plus loin, le même auteur nous dit que les peuples de *Liège*, *Eburones*, n'avaient ni *forts*, ni *villes* en état de défense, *non præsidium*, *non oppidum quod se armis defenderet* (1); qu'ils se cachaient dans les cavernes et les endroits les plus sauvages ; puis il ajoute : Ces lieux étaient connus du voisinage *hæc loca;* il se garde bien de les nommer *oppida*, et la description qu'il en fait ne donnera jamais l'idée de vastes camps retranchés, propres à soutenir un siège.

Autre passage : les peuples du Brabant, *Morini*, *Menapii*, ne paraissent avoir d'autres refuges, pour se mettre en sûreté, que l'épaisseur des bois dans lesquels ils se retirent avec ce qu'ils possèdent. Toujours *refuges* et jamais *oppida*. Continuons : après sa défaite, Ambiorix (2) fait prévenir ceux de la campagne de prendre garde à eux : les uns se sauvèrent dans les Ardennes, dautres dans les marais ;

(1) De Bell. Gall., lib. VI.
(2) id. id. id.

Digitized by Google

les plus voisins de l'Océan se cachèrent dans les îles que forment les courants (1). Voilà bien trois refuges différents ; aucuns, disons-le toujours, ne portent le nom d'*oppida*.

Il en est de même chez les habitants de la Gueldre : ils se retiraient dans les bois et dans leurs marais, où ils se croyaient en sûreté.

Veut-on un exemple dans un pays plus rapproché des bords de la Seine ?

Hirtius dit que César, marchant contre les habitants du Beauvoisis, ces peuples, réunis à ceux d'Amiens, du Maine, du pays de Caux, de Rouen et de l'Artois, campèrent sur une montagne fortifiée par un marais et par sa position naturelle. *Palude et loci naturâ* (2). Voilà bien encore un camp ne portant pas le nom d'*oppidum*.

Qu'on me permette une réflexion que fait naître le passage ci-dessus : les peuples du

(1) Des terrains d'alluvion formaient, sans doute, dans l'antiquité, à l'entrée de la Seine, des îles où les habitants pouvaient trouver des refuges. On a découvert des lances et des haches en bronze, réputées gauloises, sur le territoire de Henrtauville, qui devait être une île avant que les Tourbes de la *Harelle* eussent envahi le courant d'eau qui le séparait de la falaise de Caveaumont. On sait aussi que l'île de *Beleignac* a disparu.

(2) Hirtius de Bell. Gall., lib. VIII.

Beauvoisis étaient les plus braves de la Gaule et des Belges, *qui belli Gloriâ Gallos omnes Belgasque præstabant* (1). Ils devaient dès lors posséder un grand nombre de villes refuges, selon les partisans de ce système; pourquoi ne les occupent-ils pas dans un moment aussi critique, au lieu de camper dans des endroits qui ne paraissent forts que par des obstacles naturels?

C'était aussi le cas de voir les Caletes défendre leur pays hérissé de retranchements. Bien loin de là, ils le quittent pour joindre leur contingent à une armée qui, n'éprouvant que des revers, finit par s'abandonner à la clémence du vainqueur.

Voyons, maintenant, ce qu'étaient les refuges dans le cœur de l'Angleterre : « Les « Barbares, repoussés par notre cavalerie, dit « César, s'enfoncèrent dans les bois, où ils « trouvèrent un *lieu* fort par sa situation et « par l'art, *locum egregiè naturâ et opere* « *munitum* (2). Ils l'avaient fortifié auparavant, à ce qu'il paraît, à l'occasion de quelque

(1) Hirtius de Bell. Gall., lib. VIII.
(2) De Bell. Gall., liv. V.

Digitized by Google

« guerre civile, car toutes les avenues étaient « fermées par de grands abattis d'arbres. » On voit que ce refuge ne porte pas le nom de ville, dont il n'a, d'ailleurs, aucuns des caractères.

Nous avons vu, d'après César et Hirtius, ce qu'étaient les refuges dans la Gaule-Belgique : l'épaisseur des bois, des montagnes entourées de marais vers le Nord ; des espèces de camps fortifiés sans art dans le Beauvoisis ; car nous ne remarquons pas que les camps gaulois soient entourés de fossés et de hautes terrasses, partout leur situation naturelle tient lieu de moyens de défense, *locum naturâ munitum ;* si quelquefois l'art vient y ajouter quelque chose, c'est, comme en Angleterre, par de grands abattis d'arbres qu'on en reconnaît les traces. Les Celtes et les Suisses se retranchaient derrière leurs bagages. « La plus grande difficulté, « dit Plutarque, que César éprouva pour les « vaincre, fut de forcer leur camp et le rempart « qu'ils avaient fait avec leurs chariots. »

(1) Voyons maintenant ce qu'étaient les refuges Gallo-Belges, d'après Strabon, parlant en général des pays compris entre la Seine et l'Escaut :

(1) Plutarque. Vie de César.

« Toutes ces contrées sont couvertes de grandes « forêts. En temps de guerre, les populations « ferment l'entrée de leur pays au moyen de « palissades de ronces et de branches entrelacées; « toutes les familles se retirent dans l'épaisseur « des bois et dans de petites îles entourées de « marais, où elles sont en sûreté pendant la « saison des pluies; mais sitôt la sécheresse « arrivée, on s'empare facilement de ces « peuples (1). »

Tels devaient être les refuges des Caletes, semblables à ceux que décrit César. Qu'ont-ils de commun avec les savants et les vastes retranchements de la Seine? car, en considérant la direction de leurs remparts, formant quelquefois des angles rentrants où il se trouve des ouvertures à défendre, ne dirait-on pas des bastions de nos places de guerre, d'où partent des feux croisés pour empêcher l'approche de certains points importants? Si nous examinons

(1) *Sub bellorum incursiones vimina arbustorum, dumorum contexentes, aditus intercludunt defixis etiam alicubi palis: ipsi cum totis familiis in profunda silvæ se abdunt, insulas habentes in paludibus exiguas, ac tempore quidem pluvio facile iis fuit effugere, Siccitate obertâ non difficiliter sunt capti.* (Strabon, liv. 4.)
Nota.—Je citerai la traduction latine, accessible à un plus grand nombre de lecteurs, toutes les fois qu'elle me paraîtra rendre exactement le sens de l'original.

de près les chemins couverts conduisant aux fontaines, les retranchements prolongés verticalement sur la pente des montagnes, pour rendre l'accès du camp impossible du côté du fleuve, et pour mettre les assiégés à l'abri d'une surprise, tous ces travaux, répétés tant de fois sur un petit espace, n'indiquent-ils pas l'œuvre d'un peuple civilisé et d'une intelligence supérieure, bien au-dessus des Gallo-Belges, que nous avons vus apprendre de leurs prisonniers l'art de construire ces sortes d'ouvrages, manquant même des instruments propres à remuer la terre et à couper le gazon?

Enfin, et pour nous résumer, de grands ouvrages ne sont jamais entrepris sans un but d'utilité reconnu; quel passage des commentaires nous autorise à croire que les Caletes aient voulu, plus que les autres peuples de la Gaule, tenter la fortune contre César, en élevant un plus grand nombre de retranchements que les peuples du Soissonnais et du Berry, lesquels se sont signalés par une persévérance qui ne peut être comparée qu'à la grandeur de leurs défaites? et puis, tous les Caletes n'habitaient-ils que sur les bords de la Seine et de l'Océan? Où sont les camps de ceux qui restaient dans l'intérieur, et sur les

confins du Beauvoisis? Ceux-ci n'ont-ils pu trouver, dans un si grand espace, une langue de terre à fortifier, pour s'y mettre à couvert et pour imiter, en défendant leur pays, leurs familles et leurs biens, la constance et la valeur de leurs compatriotes? On n'a d'ailleurs trouvé, jusqu'à présent, dans ces retranchements, aucuns restes de monuments ou d'ustensiles spéciaux aux Gallo-Belges; disons-le donc avec la conviction la plus profonde, bien que les camps de la Seine paraissent avoir quelques rapports, par leurs grandes dimensions, avec les lieux où se tenaient les habitants de la Gaule, ils ne sont cependant pas des villes gauloises, *oppida Gallica;* ils ne sont pas davantage des villes refuges, ni même de simples camps gaulois.

Camps Romains.

Il nous reste encore à parler de l'époque romaine, que nous avons cru à propos de reporter ici. Nous prévenons qu'il n'entre pas dans nos vues de faire un traité complet de castramétation; nous nous bornerons à donner quelques détails généraux sur la construction des camps romains,

Digitized by Google

afin d'établir un parallèle entre eux et nos retranchements de la Seine.

Les Romains, dont les monuments existeront aussi long-temps sur le sol, que leur renommée dans l'histoire, avaient différentes manières d'établir leurs camps; ceux qui ne devaient être occupés qu'un ou plusieurs jours étaient peu fortifiés, surtout en Italie; aussi Végèce ne donne à leurs terrasses que 3 pieds d'élévation; on les accompagnait d'un fossé provenant du vide formé par l'enlèvement des gazons : cet auteur n'en désigne pas autrement la profondeur; seulement il ajoute que ce genre de travail ne peut être employé que dans le cas où on ne serait pas pressé par une trop grande nécessité, *si nimia necessitas non premit* (1). Ces retranchements, comme on le voit, n'ont aucun rapport avec les enceintes de Sandouville et du Boudeville.

Les camps destinés à être occupés pendant une époque longue et indéterminée prenaient le nom de *stativa*. Si l'occupation ne devait durer qu'un quartier, soit d'hiver ou d'été, on les nommait *stativa hibernæ ou æstiva*. Ces établissements maintenaient le pays conquis dans

(1) Veget. de re militari, liv. 1.

le devoir, en assurant les communications sur les grandes voies, près desquelles ils étaient établis, et présentaient, sur les frontières, un obstacle aux invasions perpétuelles des Barbares; la plupart ont été remparés par de fortes murailles flanquées de tours; l'intérieur était orné d'établissements, de puits, de citernes, de casernes pour les soldats, de maisons à l'usage des marchands qui fournissaient aux besoins de la garnison; en un mot, ils avaient l'apparence de véritables villes, et les débris dont ils sont couverts attestent d'un long séjour et d'une nombreuse population militaire. Tels étaient les grands camps dans l'antiquité : celui de *Porsenna*, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avait l'apparence d'une ville par ses monuments publics et particuliers : *non ut castra in hostico temporario, sed instar oppidi privatim ac publicè satis ornatum* (1). Dans la Gaule, les camps de Vermand, à 2 lieues de Saint-Quintin; de Maquenoise, près d'Hirson, dans le département de l'Aisne; de l'Hérapel, entre Metz et Forback; de Titelberg, près de Longwi, peuvent être rangés dans la même cathégorie. Le castrum de la *Juliobona* des Caletes,

(1) Antiq. rom., liv. 5.

établi sur une montagne assez élevée, entouré d'une forte muraille militaire, commandant la route fluviale de la Seine, ainsi que l'antique voie de Carocotinum à Rothomagus, n'a-t-il pas la plus grande analogie avec les camps dont nous venons de parler, surtout si nous considérons qu'il a été couvert, comme eux, de monuments publics dont on retrouve journellement les restes? quant aux autres retranchements de la Seine, comme à raison de leur grand nombre et de leur position, il était de toute impossibilité qu'ils aient reçu les mêmes développements; nous n'établirons aucun parallèle entre eux et les *stativa* romains.

Mais toutes ces places remparées de murailles n'étaient, avons-nous dit, que la conséquence d'un séjour prolongé. Les romains avaient encore d'autres retranchements en terrasses destinés à les recevoir momentanément devant l'ennemi, et dont l'importance des travaux était toujours proportionnée à la force des armées dont ils avaient à soutenir le choc.

Ces camps étaient néanmoins faits d'après certaines règles générales que nous ont transmises plusieurs auteurs qui se sont occupés de l'art de la castramétation; ils sont, il est vrai,

peu d'accord entre eux, ce qui ferait croire qu'il y avait grande incertitude sur ces règles; voici celles indiquées par Végèce :

Le camp doit être entouré d'un fossé ayant 12 pieds de largeur et 9 pieds de profondeur; on élèvera, sur le bord du fossé, un parapet haut de 4 pieds; *quæ de fossâ egesta fuerit terra congeritur et crescit in Altum 4 Pedes* (1); il recommande en outre de palissader les bords du fossé, ainsi que la crête du parapet. Higin, qui écrivait avant Végèce, ne demande qu'un fossé ayant 5 pieds de largeur et 3 de profondeur; il ne prescrit que 6 pieds de haut et 8 de large au vallum qui borde ce fossé.

En remontant toujours vers les temps les plus reculés, nous arrivons à César, qui, en présence de l'armée belge, éleva autour de son camp un rempart de 12 pieds de haut, accompagné d'un fossé de 18 pieds de profondeur, ce qui donnait au vallum 30 pieds d'élévation, mesure prise de la crête du rempart au fond du fossé. *Castra in altitudinem pedum XII vallo fossâque duodevigenti pedum munire jubet* (2).

(1) Veget de Art. mil., liv. 1.
(2) De bell. Gall., liv. 8.

Digitized by Google

Devant les Bellovaces, le même général fait entourer son camp d'un vallum de 12 pieds de haut, auquel il ajoute encore un parapet à cause de la hauteur du rempart : *hæc imperat vallo pedum XII muniri, coronisque pro ratione ejus altitudinis inædificari* (1) ; il fait creuser en outre au pied du vallum un fossé de 15 pieds de profondeur. Ainsi, en portant à 4 ou 5 pieds la hauteur ordinaire d'un parapet, le rempart, pris depuis sa crête jusqu'au fond de cuve du fossé, n'aura pas moins de 31 à 32 pieds d'élévation. A peine les retranchements de Sandouville sont-ils aussi élevés, et encore étaient-ils privés des tours et des galeries que César ajoute, en grand nombre, à son camp du Beauvoisis, pour en rendre l'accès plus difficile.

Polybe, l'un des plus judicieux écrivains de l'antiquité, florissant sur la fin de la république romaine, ne parle que de la disposition intérieure des camps et se tait sur la hauteur qu'on doit donner à leurs remparts ; son silence porterait à croire que, de son temps, les avis étaient au moins partagés et que l'on se for-

(1) Hirtius de bell. Gall., liv. 8.

tifiait selon que les circonstances, plus ou moins pressantes, en faisaient un devoir.

D'un autre côté, si nous consultons ce qui nous reste des camps romains de Gaule, connus jusqu'à ce jour, nous trouvons à leurs terrasses une grande variété de proportions et de mesures. Quelques-unes n'ont que 4, 8 ou 10 pieds d'élévation; d'autres, et je citerai celles de Vermand, qui, du côté du Sud-Ouest, ne s'élèvent pas à moins de 16 à 18 pieds au-dessus du sol intérieur de l'enceinte.

Quoi décider au milieu d'une telle confusion? Nous venons de voir des remparts élevés de 3, 6, 12 et même de 18 pieds; le vallum de Sandouville atteint à peine cette dernière mesure; celui du Boudeville ne dépasse pas aujourd'hui la hauteur de 10 pieds, et ceux de la Roque, de Jumièges, de Varangeville, etc..., offrent un terme moyen entre ces deux mesures, et même, dans certaines parties qui dominent des vallées, tous ces remparts n'ont l'apparence que de simples parapets. Ainsi, comme on le voit, d'après les points de comparaison que nous venons d'établir, rien ne s'oppose à ce que les camps de la Seine soient considérés comme étant l'ouvrage des Romains.

Mais, dira-t-on : les camps romains étaient

Digitized by Google

ordinairement de forme carrée ou oblongue : cette disposition est indiquée par Higin et Végèce, qui paraissent lui donner la préférence; avant eux Scipion s'y conforme, et dispose, devant Carthage, ses retranchements en conséquence de ce principe : *Ut totus ambitus haberet formam quadrangulatam* (1). On pourrait croire que cette coutume était assez généralement répandue, puisque Tite Live nous apprend que dans la guerre des Romains contre les Samnites, le camp de ces derniers formait un carré de 200 pas sur toutes ses faces (2).

On ajoute aussi que les camps romains avaient 4 portes très-larges, nommées par les anciens historiens (3) : extraordinaire ou prétorienne, droite principale, gauche principale, questorienne ou décumane, et qu'à chacune de ces entrées aboutissaient autant de rues venant de l'intérieur du camp, qui était disposé par quartiers, d'après certaines règles invariablement établies.

Je conçois l'application facile de tous ces principes à des camps volants ou à des retranchements faits en pleine paix au milieu de la

(1) Appian. de Bell. Pun.
(2) Tit Liv., lib. X, ch. 38.
(3) Ibid.

tranquille Italie ; mais en Gaule, en face d'un peuple remuant et brave, les légions disséminées depuis la frontière de la Germanie jusqu'aux rives de l'Océan, devaient choisir avec beaucoup de discernement l'emplacement de leurs quartiers : le camp de Labienus, que César nous dit fortifié par la nature et par l'art, était établi sur une haute montagne.

L'Herapel, destiné à protéger la grande voie de Metz au Palatinat, était placé sur une éminence dont la base semi-circulaire est baignée par le Merle et la Roselle. Le plateau ne communique à la campagne voisine que par une avenue étroite, sur laquelle on a établi un rempart qui n'a pas plus de 80 pieds de longueur ; il n'y a que 2 portes à ce camp : l'une coupe le vallum en deux parties égales, l'autre traverse, sur la partie opposée, le rempart qui domine la croupe de la montagne.

On voit que tous ces camps sont généralement plus dépendants qu'on ne le croit des accidents du terrain. En veut-on de nouveaux exemples ? Je les trouve dans une note que m'a communiquée un homme très-érudit habitant le département de la Moselle : « Le camp « d'Altwies, placé sur la frontière de France « et du Luxembourg, est défendu, au Nord

Digitized by Google

« et à l'Ouest, par une chaîne de rochers qui « domine le vallon arrosé par la Doltback; il « est défendu, au Midi, par un rempart élevé de « 15 à 18 pieds au-dessus du sol intérieur du « camp; ce retranchement n'a que 2 entrées, « coupant le vallum en trois parties égales.

« Le camp de Titelberg, qu'on attribue à « Tétricus, est établi sur le plateau très-irré- « gulier d'une éminence escarpée. »

Ainsi les faits viennent continuellement à l'encontre des principes sur le choix et la forme des emplacements propres à créer des établissements militaires. Aussi Higin, tout en donnant la préférence à la forme carrée, ne la regarde pas comme indispensable, puisqu'il permet de camper sur les terrains de montagne, et enfin sur tous ceux que l'on serait forcé de prendre, et il appelle ces retranchements des camps de nécessité, *undè et necessaria castra dicuntur.*

Je ne peux découvrir pourquoi Higin place les terrains de la plaine au premier rang : c'est, sans doute, parce qu'il les considérait comme plus aptes que les autres à recevoir les développements réguliers qu'il prescrit : car l'avantage de la force devait rester aux camps placés sur des hauteurs escarpées, présentant peu de points faciles à l'attaque des ennemis; *Hirtius*

paraissait être de cet avis quand il nous dit, dans sa guerre d'Espagne (1) : « Ce qui facilitait, à Pompée, les moyens de prolonger « la campagne, c'est que tout ce pays *est fort* « *montueux* et très-propre à y *établir des* « *camps fortifiés* : car toute cette province « ultérieure de l'Espagne, par la raison même « qu'elle est très-fertile et très-abondante en « eau, présente peu d'accès faciles pour l'attaque. « Accedebat huc, ut longius bellum « duceret Pompeius, *quod loca sunt edita*, « et ad castrorum munitiones non parum idonea. « Nam fere totius ulterioris Hispaniæ regio, « propter terræ fecunditatem, inopem difficilemque habet oppugnationem, et non minus « copiosam aquationem. »

Ainsi, qu'on n'argumente donc plus de la position de nos camps, défendus par la nature et par l'art, pour établir qu'ils ne peuvent appartenir à l'époque romaine ; en effet, qu'on ait voulu fortifier le cours de la Seine et l'entrée des grands vallons qui existent sur ces bords, il n'était pas question, dans ce cas, de camper selon les règles de la discipline, mais de se conformer aux localités, en occupant les émi-

(1) Du moins, on la lui attribue.

Digitized by Google

nences et les caps qui dominaient les points menacés. Si cette défense a été confiée à des populations inexpérimentées, la grandeur de leurs travaux, bien que dirigés par les Romains, devait être en raison de la crainte que leur inspirait l'ennemi ; de là, sans doute, ces vastes enceintes, ces hauts boulevards présentant sur certains points quelques différences avec les camps romains créés par des hommes plus aguerris que nombreux. Nous arrivons, par suite de ce raisonnement, à l'époque gallo-romaine, pendant laquelle les peuplades du Nord et de la Germanie, tombant de toutes parts sur l'empire, préludaient au débordement général que ne put arrêter le prestige du nom romain ; temps malheureux, dit saint Jérome, où les maîtres étant devenus les serviteurs de leurs esclaves, les armes franches et nobles servaient de jouet aux Barbares.

Camps Gallo-Romains.

En examinant avec attention le travail et l'ensemble des camps de la Seine, il est facile de se convaincre que ces retranchements sont identiques, du même âge, et créés sous l'empire des mêmes nécessités. Si l'on considère, en

outre, qu'ils sont tous placés sur les bords du fleuve, et qu'on n'en connaît aucuns de semblables dans les parties centrales du pays de Caux, la cité de Limes étant elle-même sur la côte de la Manche, auprès de Dieppe, on se convaincra qu'ils n'ont pas été élevés pour résister à un ennemi venant de l'intérieur; car si les assiégés eussent été maîtres de l'eau, ils n'auraient pas choisi, pour s'y établir, des falaises si abruptes vers la Seine, n'ayant rien à craindre de ce côté, et ils se seraient ménagé des retraites pour gagner leurs bateaux; tandis qu'au contraire les avenues placées en regard du fleuve ou des grands vallons sont soigneusement munies de parapets ou laissées en-dehors des enceintes (1). On a donc eu en vue de se mettre en garde contre des hordes de pirates arrivant de la mer, remontant les fleuves et les rivières pour tomber à l'improviste au milieu des habitants, dont ils étaient devenus

(1) J'ai senti le besoin d'être fixé sur ce point important; aussi l'ai-je étudié avec le plus grand soin. J'ai remarqué qu'il n'existait, dans les secondes enceintes, placées vers le cap des éminences, aucuns vallons descendant à la *Seine*. Ceux qu'on n'a pu éviter entre le premier et le second rempart paraissent avoir été garnis de palissades ou de parapets; partout, avons-nous dit, ces vallons sont en dehors des boulevards et leur servent toujours de fossés.

Digitized by Google

la terreur dans leurs précédentes apparitions.

J'ai reconnu, en outre, que de l'un à l'autre de ces camps, on pouvait se faire des signaux, soit au moyen de feux, ou de tout autre manière, pour avertir, dans le plus bref délai, tous les peuples de la ligne, jusqu'à *Rothomagus* (Rouen); par exemple, que l'ennemi était en vue du fleuve (1); de sorte que, prévenu d'avance, on avait le temps de se porter dans les refuges, pour y mettre en sûreté ce qu'on possédait de plus précieux, objet ordinaire de la convoitise des Barbares. Nous avons tiré sur la carte des lignes pointillées qui mettront le lecteur à portée de nous comprendre : qu'un signal ait été fait à l'entrée de la Seine (2), sur le promontoire des Caletes, je suppose, ou sur la côte opposée, près d'Honfleur, il était répété par les vigies de Sandouville, qui

(1) Du temps de César, les Gaulois avaient coutume de se communiquer les nouvelles en poussant de grands cris, qui étaient répétés de proche en proche ; l'usage des signaux serait d'une époque plus civilisée.

Ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant : hunc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt.

De Bell. Gall., lib.. VII.....

(2) Sur la Hève, auprès des phare sdu Hâvre...

le transmettaient à la Roque ; ce point correspondait avec le Boudeville ; et, de là, on découvrait parfaitement Lillebonne ou la Vaquerie ; ce dernier endroit était en rapport avec les retranchements de Caudebec ; ceux-ci avec Jumièges, où nous avons trouvé, près du vallum de Yainville, un plateau qui doit avoir été l'emplacement d'un *exploratorium ;* car on y découvre distinctement, et Caudebec en face de soi, et le catelier de Duclair sur sa droite, circonstance qui a dispensé d'établir une ligne d'observation autour de la presqu'île de Jumièges ; les moyens de communication entre Duclair et le camp de Varengeville sont faciles et directs ; de ce dernier lieu on aperçoit aisément Moulineaux ; et de là, les côtes de Sainte-Catherine et de Bon-Secours sont tout-à-fait à découvert.

Voilà bien un système de refuges propre à mettre les peuples à l'abri ; mais il avait encore l'avantage de défendre l'entrée du pays conjointement avec les petits forts ou *vigies* dont nous avons parlé ; car, et on ne l'apprendra pas sans intérêt, là où nos camps ou de grands barrages en terre ne protègent pas les vallées, nous trouvons presque partout ces cateliers qui les remplacent. Ainsi, le petit

Digitized by Google

vallon voisin de Graville en possède un dans la déclivité de la côte du bois des *Hallates* (1); tout porte à croire que la vallée de Harfleur avait le sien à l'endroit où on a élevé ses fortifications du moyen âge; les gorges de *Gonfreville*, du *Fond Farcy* et de *Rogerville* ont aussi leurs câteliers bien connus des personnes qui visitent le beau domaine d'Orcher, appartenant à Madame la marquise de Mortemart; vient ensuite la vaste enceinte de *Sandouville*, dominant les fonds d'*Oudale* et de *Mortemer*; le premier de ces vallons est en outre gardé, sur sa droite, par la motte de *Beaucamp*. Les restes d'un même travail, nommé dans le pays, improprement sans doute, le *Catiau Robert*, existent à son extrémité. Sur sa gauche était le *Castillon*, dont le nom indiquerait un ancien câtelier romain qui aurait disparu sous les efforts de l'agriculture. Les fonds de *Táncarville* sont commandés par le camp du Boudeville, et barrés par des retranchements en terre qu'on remarque en arrière de la forteresse féodale. Le val de *Radicatel* possède un câtelier auprès duquel on a découvert les res-

(1) Voir, sur la carte, toutes les positions indiquées dans cette description.

tes d'une *villa romaine*. Plus loin on rencontre, sur le territoire de *Folleville*, une motte nommée par les habitants, peut-être à cause de sa forme, le *Rond*, ou, *le Tour-du-Pressoir*. Tout le monde connaît les travaux militaires de Lillebonne; vient ensuite la vallée de *Gravenchon*, où l'on voit, sur la colline, en face l'église, un petit tertre entouré d'un fossé profond; de là on ne remarque plus de gorges jusqu'à *Caudebec*; celle à l'entrée de laquelle cette ville est assise se trouve dominée par les camps que nous avons décrits; la vallée de Saint-Wandrille possède aussi son *vallum fossatum* sur la côte de *Renchon*, à peu de distance du Gîte (1). Celles de *Yainville*, de *Duolair*, de *Varangeville*, ont leurs *castra*, et celles de la *Fontaine*, de *Saint-Georges* et de *Quevillon* leurs mottes gazonnées. De ce dernier point, je ne connais plus d'autres travaux antiques jusqu'à Rouen, où nous trouvons les retranchements de *Bon-Secours*.

(1) Cette motte, d'une conservation remarquable, et très-voisine de l'abbaye de Saint-Wandrille, est couverte de buis. comme on ne remarque aucuns vestiges de cet arbuste dans le voisinage, les moines n'auraient-ils pas planté des rameaux bénis sur ce tertre, pour le purifier des profanations du paganisme? Cette opinion a déjà été émise dans une circonstance analogue, et je la crois fondée.

Digitized by Google

Passant sur la rive gauche de la *Seine*, dont les bords applatis, sans falaises abruptes, n'offraient pas autant de ressources pour des surprises et des débarquements clandestins que les petites gorges et les longues vallées de la rive droite, nous n'y rencontrons pas un aussi grand nombre de retranchements; le cap de la *Roque*, *Rupes Riulæ*, seul à l'entrée du fleuve, formant un escarpement très-considérable, a fixé l'attention pour y établir le camp dont nous avons parlé; et, remarque-t-on encore qu'il domine la seule vallée importante de cette rive, au milieu de laquelle coule la *Rille*.

A peu de distance de là, les restes d'un câtelier se voient sur le penchant de la côte du marais *Vernier*.

Plus loin, au-dessus d'Aizier, la gorge de la Vaquerie possédait son enceinte près de la voie de *Juliobona*, au pays des *Lexoves*.

A une demi-lieue, au nord de la *Vaquerie*, on trouve dans la forêt de Bratonne, et près du chemin antique, une motte en gazon, nommée la *Butte à l'Écuyer*.

Vient ensuite, dominant une petite vallée de la commune de Vatteville, l'intéressant *câtelier* que nous avons décrit.

Qui sait, même, si l'ancien château du moyen

âge, qu'on nomme la *Tour-de-Vatteville*, n'a pas été élevé sur un ouvrage romain? car sa base arrondie ressemble tout-à fait aux mottes gazonnées des environs; dans ce cas, la forme circulaire, obligée de cette tour, en aurait fait un monument à part parmi les châteaux de la féodalité.

En remontant la Seine, le câtelier de Hauville se voit sur la côte de port Jumièges; je viens encore de découvrir une nouvelle motte, placée dans le parc du Landin, à un kilomètre, à l'est de ce câtelier, elle domine la vallée du gouffre et le chemin qui conduit de la Seine à Hanville; l'on remarque ensuite, vers la Bouille, la gorge de Moulineaux et la voie romaine, qui passe auprès, gardées, l'une et l'autre, par le camp qui existait sur la montagne voisine. Le reste de cette rive ne présentant jusqu'à Rouen, ni vallées profondes, ni caps propres à recevoir des camps, nous déclarons que nous n'en avons trouvé aucunes traces.

Toutes ces circonstances, mûrement approfondies, nous avons cru devoir nous livrer à quelques recherches archéologiques sur le sol intérieur de ces enceintes, avant de consulter l'histoire et de hasarder une opinion sur leur

Digitized by Google

origine si contestée. Bien qu'on n'y ai fait, jusqu'à ce jour, aucunes fouilles, nous indiquerons cependant les objets qui, à notre connaissance, y ont été découverts.

Nous commencerons par le retranchement de l'embouchure de la *Seine*, et, par cela même, le plus exposé à l'attaque des ennemis. Je tiens d'un homme fort éclairé, de Monsieur le *comte* de *Sandouville*, ancien propriétaire d'une partie de l'enceinte, que M. son père, faisant élargir, il y a 50 ans environ, la porte du *vallum* la plus voisine de son château, avait trouvé dans le rempart un tombeau formé de plusieurs dalles de pierres, dans lequel étaient renfermés, avec un squelette, des fragments de lance, et divers autres objets antiques dont il n'a pas conservé le souvenir. De la porte du camp qui touche à cette sépulture, partait un chemin allant en ligne directe au *castillon*.

Sur la déclivité de la côte de *Sandouville*, en face de celle d'Oudale, on trouve souvent des fragments de vases en terre rouge et brune, des cendres, des ossements qui indiquent des sépultures antiques ; on en découvre encore davantage dans la falaise opposée : enfin, près des fontaines, on voit des restes de constructions

romaines, parmi lesquels on a trouvé plusieurs médailles de l'empire; beaucoup de fragments de meules de la même époque ont été recueillis à la surface du camp. J'ai retiré, moi-même, d'un petit monticule en terre, placé près d'une excavation ressemblant à la base d'un *tugurium*, une médaille, petit module qui, bien que l'empreinte en fût effacée, ne devait pas être antérieure au temps des *Constantins*, époque à laquelle les médailles en petit bronze commencèrent à devenir très-communes. On a fait peu de découvertes, jusqu'à ce jour, au *Boudeville*; j'ai cependant remarqué qu'il existait, à la pointe du camp, un *vallum* de forme circulaire, semblable à celui qui entoure la *villa* romaine qu'on vient d'explorer auprès de *Caudebec*. On y reconnaît encore aisément, des restes de *Tuguria*, dont la forme est très-bien marquée sur le terrain; la base de ces habitations paraît n'avoir été formée qu'en maçonnerie sèche.

Au pied de cette enceinte, et près des fontaines du fond de Tancarville, on a découvert, il y a quelques années, des vases en terre, des fioles en verre, des cendres, des charbons annonçant d'anciennes sépultures.

Le camp de la *Roque*, que j'ai peu exploré,

Digitized by Google

conserve, près de certaines vallées, des traces très-visibles de maisons antiques; on a trouvé, vers le cap de ce promontoire, clos par un retranchement semi-circulaire, semblable à celui du Boudeville, des ossements avec des fragments de vases; ce cap paraît avoir été un lieu de sépulture *gallo-romain* (1). A Caudebec, la découverte récente de constructions romaines, entourées d'un *vallum* circulaire, donne lieu de croire que les camps voisins sont de la même époque. On rencontre fréquemment, sur la hauteur nommée *Calidue*, qui paraît être l'emplacement d'un ancien *prétoire*, des fragments de vases, des tuiles à rebords, ainsi que des médailles du haut et du bas empire; il m'en a même été présenté une *gauloise*, recueillie sur cet intéressant plateau (2).

L'enceinte de Jumièges a offert aussi plusieurs particularités remarquables : des ouvriers, occupés à extraire de la pierre de l'intérieur du rempart, ont trouvé, dans cette partie, plusieurs squelettes humains et des petits vases en terre; tout auprès se voyaient encore des os-

(1) Voir la note A, à la fin du Mémoire.

(2) J'en dois la connaissance à M. Le Sage, qui a dirigé, avec autant de zele que d'intelligence, le travail des fouilles exécutées aux environs de Caudebec.

sements qui paraissaient avoir subi l'action du feu : ils étaient mêlés à des amas de cendres et de charbons.

D'autres ouvriers, plantant tout récemment des arbres au pied du grand retranchement, ont découvert, à 8 pouces environ de la surface du sol, une hache d'armes en fer, très-oxidée, de forme antique. Son taillant décrit un quart de cercle ; la partie opposée est munie d'un fort bouton formant *casse-tête*. J'ai remarqué dans le dessin de la colonne antonine, qui existe à la bibliothèque du roi, plusieurs soldats romains munis de pareilles armes de guerre (1).

Près de l'église de Yainville, on a trouvé des ossements et des vases dans le même retranchement.

Les travaux exécutés pour faire passer la route départementale dans une côte voisine de la vallée de Yainville ont mis à découvert une grande quantité de semblables sépultures.

Parlerai-je d'un tombeau formé de grandes dalles, sans inscription, lequel a été trouvé près de la maison commune de Jumièges, et de nombreux fragments de tuiles à rebords, de

(1) J'ai déposé cette hache au musée d'antiquités de la ville de Rouen.

Digitized by Google

murs antiques découverts récemment dans un champ voisin de l'église paroissiale?

Rappellerai-je ce fait historique, répété par plusieurs auteurs du moyen âge, annonçant que le monastère de *Jumièges* avait été construit sur l'emplacement d'un ouvrage militaire romain, concédé à saint Philibert par *Clovis* II (1), passage que je trouve consigné dans un manuscrit provenant de cette célèbre abbaye (2)?

Le camp de *Duclair*, voisin d'un aquéduc réputé romain, dominant l'entrée d'un vallon dans lequel devait exister une *mansio* (3), présente, dans l'intérieur, peu d'objets curieux; j'ai cependant remarqué que le *vallum* qu'on vient de détruire, était formé à sa base de grosses pierres, dont la plupart avaient été taillées; j'ai rencontré parmi elles plusieurs morceaux de pavage en pierre de liais, semblables aux nombreux fragments qu'on en retrouve dans le théâtre de Lillebonne. On m'a présenté aussi,

(1) *Anonim in vit. Sancti Filiberty. ann. Ben., liv.* 14. *ad an.* 655—*Yepez T.* 2. *an.* 684.

(2) Il appartient à M. Casimir Caumont, propriétaire des ruines de Jumièges, qui a eu l'obligeance de me le communiquer.

(3) J'ai de fortes raisons de croire qu'elle était placée aux Vieux, près de la voie de *Lotum* à Rothomagus.

provenant du même endroit, des clous en fer très-oxidé, longs de 7 à 8 pouces : tous ces restes, quoique peu significatifs, indiquent certainement une industrie qui ne peut être antérieure à l'époque *gallo-romaine*.

J'ai peu de données sur l'enceinte de *Varengeville ;* on m'a cependant assuré qu'on voyait encore, il y a 12 ou 15 ans, à l'entrée de ce camp, deux grosses pierres qui paraissaient avoir supporté les pivots ou gonds des portes du rempart : je me serais peu arrêté à ce renseignement, si je n'avais vu moi-même semblables pierres existant encore à plusieurs camps romains (1). On m'a dit que des briques et des tuileaux *romains* se voyaient souvent sur le plateau du camp de *Moulineaux*, ainsi que dans la vallée voisine ; je n'ai jamais été à même de vérifier ce fait, dont peu de personnes ont connaissance, le château de *Robert-le-Diable* ayant été en possession, depuis longtemps, d'attirer à lui seul toute l'attention des curieux et des savants.

Je ne savais rien touchant le camp de Bon-Secours, sinon qu'il était placé dans le voisinage d'une ville *gallo-romaine* (2), lorsqu'un renseignement précieux m'a été com-

(1) J'ai vu enlever celles qui restaient à l'Hérapel.

(2) *Rothomagus ou Lutomagus*, selon l'Itin. d'Ant.

Digitized by Google

muniqué : je le juge propre à répandre quelques lumières sur ce point important.

On sait que les montagnes de Sainte-Catherine et de Bon-Secours, sont tellement rapprochées, que dans le moyen âge leur plateau commun etait connu sous le nom de la *montagne de Rouen*. On sait encore que sur la côte de Sainte-Catherine existait l'abbaye de la Trinité du Mont (1). Eh bien ! une pièce de la première moitié du XIe. siècle, émanant du cartulaire de cette abbaye, parle d'un retranchement placé dans le voisinage de ce monastère. Voici le texte que m'a obligeamment communiqué le savant M^r. Auguste le Prévost, qui possède les plus précieuses collections sur l'histoire de Normandie : *item de supra dicta silva (de monte Rhotomagi) centum acras emimus à Rogerio filio Episcopi, qui et particeps et cohæres ejusdem alodii XV libris, sed et ipsam partem de castellario quæ nostræ emptioni est continua et ad ipsum pertinebat emimus XXX solidis.*

Le câtelier ou retranchement dont il est ici question, n'était pas à coup sûr un château normand, dans le genre des forteresses

(1) Fondée par Gosselin-d'Arques, du temps de la jeunesse de Guillaume-le-Conquérant. Orderic Vital. Tom, 2, liv. 3.

féodales de l'époque, puisque nous trouvons dans Ordéric Vital, ce passage que rapporte, dans son ouvrage sur *Tarcanville*, l'élégant historien de nos châteaux du moyen âge(1).

« Où allez-vous, Seigneur Roi? (disait « Guillaume de Tancarville à Henry 1er. as- « siégeant la ville de l'Aigle), voici que les « Cauchois m'envoient vers vous, afin que « vous vous hâtiez de revenir de leur côté « avec vos forces, car Hugues de Gournay « et Etienne d'Aumale sont campés, avec « leurs complices, sur la montagne de Rouen, « et travaillent à *élever une forteresse*, « dans le monastère de la Sainte-Trinité, « et là ils attendent votre neveu qui s'a- « vance avec une multitude de français, afin « que les citoyens lui livrent la ville. »

Il se trouva que l'avis était faux.

Ainsi, comme on le voit, s'il n'y avait pas de forteresse sur la montagne de Sainte-Catherine du temps de Henry 1er., roi d'Angleterre, le passage du cartulaire que nous avons cité, ne peut donc se rapporter qu'à quelque retranchement Romain abandonné, de la nature de ceux dont le nom de Câtel et de Câtelier rappellent le souvenir, mais comme nous n'en trouvons pas aucuns

(1) M. A Deville.

Digitized by Google

vestiges sur cette montagne, nous serons obligés de le chercher sur le terrain contigu aux 100 acres de bois acquis par le monastère.

Or comme ces 100 acres devaient occuper toute la montagne Sainte-Catherine, dont le plateau offre tout au plus cette étendue; la partie la plus voisine de cette acquisition, *quæ nostræ emptioni est continua;* celle qui est appelée la partie du Câtelier *ipsum partem de Castellario*, doit être évidemment le terrain renfermé dans l'enceinte du camp de Bon-Secours.

Un simple calcul que tout le monde peut faire, vient encore à l'appui de cette opinion, c'est que, si quinze livres représentaient dans ce temps la valeur de 100 acres de bois, trente sous devaient être le prix de 10 acres du même terrain, et c'est précisément la contenance du retranchement de Bon-Secours.

Ajoutons à cela que nous avons trouvé sur le plateau de Sainte-Catherine, dans la partie la plus éloignée du cap, beaucoup de fragmens de briques Romaines, et qu'une portion de cette montagne porte encore le nom de Mont-Gargan, souvenir druidique assez remarquable. Toutes ces circonstances

réunies, ne sont-elles pas propres à faire penser que l'établissement militaire de Bon-Secours, est d'origine Romaine, et celui-là même dont parle notre précieux cartulaire.

Quant aux monuments de la capitale des Caletes, ils sont assez connus pour que nous nous dispensions d'en dire ici quelque chose. Là, il y a eu habitation fixe, séjour prolongé, et les traces en sont infiniment plus nombreuses que dans les autres camps de la *Seine*, lesquels, pour la plupart, n'ont peut-être jamais été ni finis, ni occupés, ne remplissant pas le but qu'on s'était proposé en les créant; car les événements marchent vîte, et la prévoyance des hommes, souvent en défaut, porte toujours avec elle le sceau de notre fragilité.

Puisque nous avons parlé de *vigies*, figurant assez bien des corps-de-garde détachés des enceintes voisines, espèces de sentinelles avancées où de petits détachements pouvaient trouver un refuge en cas de surprise, ayant lié leur existence à celle des grands camps de la *Seine*, nous avons dû chercher si nous ne rencontrerions pas sur leur sol quelques-unes de ces indications, qui rappelleraient leur commune origine. Les petites forteresses qui sont dans les bois ne paraissent pas avoir été fouillées ni détruites;

Digitized by Google

aussi je ne sache pas qu'on y ait rien découvert. Celle de *Baucamp* étant plantée d'arbres de haute futaie, nous l'avons visitée à l'époque d'un abattis général. Un grand nombre de fragments de vases antiques, des tuiles à rebords, des charbons et des cendres, se voyaient dans les terres nouvellement culbutées. Quelques années auparavant, on avait trouvé dans cette enceinte une aire formée de grandes dalles; et, tout près de là, un souterrain fut mis à découvert par un éboulement; il a été comblé depuis cette époque : on n'en connaît pas les issues.

Le câtelier de *Vatteville* est rempli de tuiles et de briques romaines, et les médailles des premiers siècles de l'empire y sont très-fréquentes (1).

Il suffit, ce me semble, de cette découverte pour lier ces mottes gazonnées au travail de nos camps, dont ils paraissent être le complément nécessaire pour la défense raisonnée des grandes vallées de la Seine (2).

(1) Je pense que dans la fortification générale des rives de la Seine, on aura utilisé quelques câteliers qui existaient antérieurement : celui-ci serait de ce nombre.

(1) On signale sur beaucoup de points de la *France* des mottes semblables à ces câteliers; la plupart se trouvent rapprochées d'anciennes routes romaines, paraissant destinées à assurer les communications : quoi d'étonnant alors de trouver près d'une grande voie fluviatile des forts élevés dans le même but?

Tirons encore quelques conséquences des noms qui sont restés jusqu'à ce jour à toutes ces fortifications : on sait que ceux de *Castel*, *Câtelier*, *Camp de César*, *Fossé*, etc..., sont généralement de bonnes indications d'origine romaine.

1°. Nous avons la ville des Câteliers, à Varengeville ;

2°. Le *castel* de Duclair ;

3°. Les *fossés* de Saint-Philibert servent de clôture à la terre gémétique ; c'est sans doute bien gratuitement qu'on attribue ces retranchements au fondateur de l'abbaye de Jumièges; mais nous ferons observer, à propos de ce nom, que le vaste camp situé près de *Paris*, dans lequel se renfermèrent les Gallo-Romains, révoltés du temps de *Maximien*, et où on a élevé depuis une célèbre abbaye, a porté jusqu'à nos jours le nom de *Fossés-Saint-Maur ;*

4°. La motte de *Gravenchon* se nomme le *Vieux-Castiau ;*

5°. Le *câtelier de Radicatel* a donné son nom au village qui existe au pied de la côte sur laquelle il est situé, d'où *Radix Castelli ;*

Digitized by Google

6°. L'enceinte de *Sandouville* a toujours été nommée Camp de *César* par les personnes les plus éclairées;

7°. Nous avons ensuite le *Castillon*, sur la gauche de la vallée d'Oudale; le *Castiau*, un peu en arrière, et *Beaucamp*, sur la droite; tous ces noms ne semblent-ils pas dériver de *castra?*

8°. La motte des *Hallates* se nomme la *Vieille-Tour*, et je prie de remarquer ce nom;

9°. Enfin, et pour terminer cette nomenclature, nous avons sur la rive gauche de la Seine les *Câteliers* du marais Vernier, de Vatteville et du Landin.

Tous ces travaux n'annoncent pas, il est vrai, des villes ou des camps fixes, *castra stativa*, ni des lieux empreints des pas de nombreuses populations; mais, certes, dans le peu de vestiges qui nous restent, les traces *gallo-romaines* sont les plus nombreuses et celles qui ont le mieux résisté au ravage des siècles. Certaines dépressions de terrain indiquent bien, çà et là, les bases de quelques maisons *celtiques*, comme les décrit *Strabon;* (1) mais on sait que ces chétives constructions ont long-temps existé

(1) Liv. 4.

en Gaule, et qu'on en retrouve encore le type dans quelques provinces de France. Nous n'avons, du reste, parlé que de ce qui a été découvert par hasard, et de ce que nous avons recueilli de la bouche de gens tout-à-fait désintéressés dans la question. Combien apprendrait-on de choses intéressantes si la science portait ses investigations dans ces curieux travaux?

Si l'on admet que les enceintes de la Seine soient *gallo-romaines;* si l'on trouve qu'il y ait quelques probabilités en faveur de cette origine, nous aurons besoin de recourir à l'histoire pour faire concorder avec elle le système nouveau que nous présentons.

Tout le monde sait que, avant la conquête définitive des Gaules par les peuples de la Germanie (1), les *Saxons* s'étaient présentés sur les côtes de la Gaule-Belgique (2). On sait que ces peuples, *plus fermes sur les eaux que sur la terre* (3), établis depuis quelque temps dans la Frise, partaient de là, montés sur de

(1) Ce fut sous Gordien que les Francs se montrèrent pour la première fois, selon Flav. Volpisc, chap. 7.

(2) Les bords de la *Seine*, déjà couverts de villes commerçantes, comme on le voit dans *Strabon* et dans *Ptolemée*, attirèrent sans doute l'attention de ces pirates. D'après nos observations archéologiques, le premier sac de *Juliobona* ne dut pas être postérieur à cette époque.

(3) Istic saxona cœrulum videmus assuetum antè salo, solum timere. Sid. appol. ex epistola Lampridio.

Digitized by Google

simples bateaux d'ozier (1), recouverts de cuir, dit *Sidonius Appollinarius*, et, qu'au moyen des rivières et des vallées, ils s'introduisaient dans le cœur du pays, où, après avoir exercé leurs brigandages, ils mettaient tout à feu et à sang (2). Ils s'en retournaient ensuite chez eux chargés de butin, emmenant en esclavage les habitants qu'ils avaient surpris, et dont ils sacrifiaient le 10e. à leurs dieux; culte digne, en effet, de cet âge de ténèbres, et de ces féroces divinités enfantées par l'erreur!

Leurs apparitions devinrent si fréquentes, que les côtes où ils exercèrent leurs ravages furent nommées *rives saxoniques*, *littus saxonicum*. On juge par la *notice des dignités de l'empire*, qui leur donne ce nom, que ces rives s'étendaient depuis l'embouchure de l'*Escaut* jusqu'aux environs de *Coutances*, Cosedia.

Maximien, pour réprimer l'insolence de ces pirates et rassurer l'esprit effrayé des peuples, fit équiper une armée navale à *Gessoriacum* (Boulogne), et mit à la tête de cette flotte *Carausius*, gaulois de naissance, possédant, à ce qu'il paraît, de grandes connaissances en

(1) Panégyrique d'Avitus. L'historien *Timée*, cité par Pline' liv. 4, dit que les Bretons se servaient de pareilles embarcations pour gagner l'île de *Mictis*.

(2) Am. Marc. Livres 27 et 30.

navigation, *ad observanda Oceani littora, quæ tunc Franci et Saxones infestabant positus* (1). Mais celui-ci, au lieu de réprimer les pirates, paraît plutôt les avoir favorisés, partageant avec eux le butin qu'ils continuaient à faire sur les sujets de l'empire.

Ce fut alors que les peuples, au désespoir, implorèrent *Constance Chlore*, père du grand *Constantin*. Constance créé *César*, par *Maximien Hercule*, eut charge de mettre à la raison les Saxons et *Allectus*, successeur et assassin de *Carausius* : il résilia, à cet effet, le gouvernement de l'*Italie* et celui de l'*Afrique*, *administrationem Africæ et Italiæ recusavit* (dit Pomponius Lætus), pour s'occuper exclusivement du salut des *Gaules*.

Nous le voyons méditer une expédition, descendre en Angleterre avec deux flottes, dont l'une, sortant de Boulogne, était commandée par lui-même, et l'autre, partant de l'embouchure de la Seine, était sous les ordres d'Asclepiodote, préfet du Prétoire (2). Cette der-

(1) Oroze, liv. 7.

(2) Telle est, du moins, l'opinion du docteur Henry, dans son histoire d'Angleterre, et elle me paraît fondée ; en effet, *Asclepiodote*, commandant une escadre, devait avoir sous ses ordres celle de la *Seine*, puisque Constance était à la tête de la flotte de *Boulogne* : beaucoup d'historiens modernes ont écrit dans ce sens.

Digitized b

nière circonstance nous est confirmée, en partie, par ce passage d'Eumènes, panégyrique de Constance Chlore : *Prior siquidem Gesoriacensi littore quamvis fervidum invectus Oceanum, etiam illi exercitui tuo, quem Sequana in fluctus invexerat, irrevocabilem injecisti mentis ardorem* (1).

Ne pouvait-il pas entrer dans le plan de cet empereur de fortifier la rive *saxonique*, surtout le bord des fleuves et des rivières qui introduisaient l'ennemi dans le cœur du pays, et de conseiller aux *Gaulois*, pour les mettre à couvert, eux et ce qu'ils possédaient, d'élever ces grandes enceintes, qui, bien que dirigées par un procédé nouveau, devaient néanmoins présenter une réminiscence des travaux de leurs pères.

Pour concourir à ce but, dès le temps de Dioclétien, la rive saxonique fut placée sous le commandement d'un gouverneur particulier, que *Ammien Marcellin* nomme : *Comte de la côte maritime*. La notice de l'empire nous fait connaître un Duc de la seconde Belgique, *Dux secundæ Belgicæ*, de laquelle la côte saxonique faisait partie. Joseph *Scaliger*, d'après Ausonne, place ce *duc* à l'entrée de la Seine : *in duabus Belgicis erat unus Dux Saxo-*

(1) *Le Panegyrici veteres*, recueillis par le père de *La Beaune*.

nici littoris, *ad Sequanæ ostia*. Il restait peut-être à Rouen, résidence fixe d'un préfet militaire. *Præfectus militum ursariensium Rothomago* (1). Quoi qu'il en soit, on sera toujours convaincu, par la création de toutes ces charges, que la côte belge était inquiétée, et qu'on avait pourvu à sa défense.

Divers passages donnent lieu de croire que les Romains entretenaient une flotte à *Boulogne* pour la sûreté des frontières maritimes. Selon la notice de l'empire, il y en avait aussi une dans la *Saône*, une dans la *Seine* et une autre dans le *Rhône ; Tacite* porte à 24 navires la force de cette dernière. *Classis araricæ*, *Caballoduno*. *Classis anderetianorum Parisiis*. *Classis Fluminis Rhodani* (2). Je ne vois point qu'il y en ait eu dans la *Loire*, ni dans la *Garonne* : serait-ce parce que les *Saxons* ne poussaient pas jusque-là leurs excursions et leurs ravages (3), et qu'on

(1) *Notitia dignitatum Imperii.*

(2) *Idem.*

(3) Nous n'avons exploré les bords de la Seine que jusqu'à Rouen ; mais nous avons la conviction qu'il existe d'autres camps au-delà. M. Deville m'en a indiqué un placé sur la côte de Gouy ; et celui des environs de *Vernon* est très connu. Il serait curieux de vérifier si ces travaux se prolongent jusqu'à l'endroit où l'on tenait une flotte, dans le Parisis. La découverte de ce point aurait un double motif d'intérêt.

Digitized

ne trouve pas étrange l'idée de grands travaux pour la garde des frontières? L'usage en était assez ordinaire chez les Romains. César, dans sa guerre des Gaules, liv. 1, nous apprend qu'il tira un retranchement long de 19,000 pas devant la frontière suisse, pour empêcher les peuples de ce pays de pénétrer en *Franche-Comté*. Drusus, au rapport de Plutarque (1), fit bâtir plus de 50 forteresses sur les bords du Rhin. Plus tard, *Septime Sévère* élève, dans la Bretagne (Angleterre), des retranchements destinés à mettre cette contrée à couvert de l'invasion des Calédoniens : *qui objecti barbaris, Romanorum fines disterminabant* (2). Valentinien Ier., selon Ammien Marcellin (3), établit aussi une ligne de camps et de forteresses depuis la Rhetie jusqu'à l'Océan : *communiebat castra extollens altius et castella, turresque assiduas per habiles locos et opportunos.*

Les retranchements de la Seine, dira-t-on, peuvent avoir une semblable origine ; mais vous n'êtes pas encore sorti du domaine des suppositions, et les plus admissibles, en apparence, ne sont souvent que d'ingénieuses

(1) August. vit.
(2) Herod, liv. 3.—Spart. in Sev.
(3) Liv. 28.

erreurs. Je conviens que, jusqu'à ce moment, sauf quelques découvertes rappelant l'époque gallo-romaine, tout le reste n'est que conjectures qu'on sera libre d'admettre ou de rejeter, pour se retrancher dans le domaine du positif; mais combien notre opinion acquerrait d'autorité, si nous pouvions produire quelques textes spéciaux à Diocletien, à Maximien ou à Constance Chlore, qui, gouvernant l'empire à la même époque, durent être réunis de vues dans les moyens à prendre pour en assurer le repos. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Un passage de Zozyme nous apprend positivement que Dioclétien, par prévoyance, des attaques que l'empire aurait désormais à soutenir, avait fait élever de toutes parts, sur les frontières, des places-fortes, des châteaux et des bastilles, pour opposer un obstacle aux Barbares : *nam quùm imperium Romanorum extremis in limitibus ubique Diocletiani providentia, quemadmodùm à nobis suprà dictum est, oppidis, et castellis atque burgis inclusum esset, omnesque copiæ militares in iis domicilium haberent : fieri non poterat ut Barbari transirent, etc.* (1).

(1) Zozime in Diocle. vit.

D'un autre côté, quelques historiens répètent que, selon les ordres de Maximien et de Dioclétien, Constance Chlore, pour opposer les Barbares de l'intérieur à ceux du dehors, peupla les bords du Rhin des nations germaniques, qu'il avait soumises. Les panégyristes de ce temps n'ont pas manqué d'exalter cette politique. Eumènes dit, en s'adressant à ces empereurs : *Les campagnes abandonnées des Nerviens et des Trevires sont, aujourd'hui, cultivées par les Lætes et par le Franc*, reçus à l'honneur de vivre sous vos lois. *Tuo Auguste nutu Nerviorum et Treverorum arva jacentia Lætus post-liminio restitutus, et receptus in leges Francus excoluit* (1).

(1) Nous avons parlé du retranchement de Saint-Odille : eh bien! malgré tous les caractères d'*oppidum* gallo-belge qu'on lui reconnaît, M. Schweighauser suppose encore que le travail de ses remparts indique une industrie trop avancée pour appartenir à l'époque gauloise. Ce savant nous apprend qu'une vie de saint Odille rattache le nom de Maximien à cette enceinte, tout près de laquelle on a trouvé des médailles de cet empereur ; et il ajoute : « Pendant les invasions des Allemands, le besoin d'un « tel lieu de refuge a dû de nouveau se faire sentir, et la « population, mêlée de Romains, de Germains et de Gaulois, « qui occupaient nos plaines, pouvait songer à renouveler, « selon les procédés qui étaient alors en usage, les lignes de « défense d'une fortification dont, sans doute, elle n'avait point « perdu le souvenir. »

Cette époque coïncide avec celle que nous indiquons : ainsi on

Notre dernière citation sera toute particulière à *Constance Chlore* et aux rives de l'Océan : Ammien Marcellin, décrivant le cours de la Seine, nous fait connaître que ce fleuve, après avoir reçu les eaux de différentes rivières qu'il cite, se jette dans la mer, auprès des camps de Constance : *Meantesque protinus propè castra constantia funduntur in mare* (1).

Voici, je l'espère, un passage assez satisfaisant ; mais on m'a objecté qu'un camp de Constance, destiné à renfermer quelques légions, ne devait pas être aussi vaste qu'un seul de nos *castra* : ce que j'ai dit précédemment réfute cette objection, n'entendant pas parler d'un simple camp romain, mais bien de travaux militaires ordonnés par Constance pour défendre les frontières.

Le savant commentateur d'Ammien Marcellin, Beatus Rhenanus de Schœlestadt, ne l'entendait, sans doute, pas différemment, à propos des *castra constantia* de la Suisse, quand il nous dit qu'ils tirent leur nom de Constance-

voit que, malgré la ressemblance des remparts de Saint-Odille avec ceux des villes gauloises, M. Schweighauser penche pour un système absolument semblable au nôtre.

(1) Am. Mar, lib. 15.

le-Pâle, parce que cet empereur avait élevé, sur les limites de ce pays, une ligne de fortifications pour le garantir des incursions des Allemands : *quia Constantius illic exædificavit pro militum præsidiis adversùm Allemanorum excursiones excubantium.* Dans l'absence de données plus positives, on serait tout-à-fait tenté de s'en tenir là ; mais je veux encore admettre qu'on puisse contester à Dioclétien, à *Constance* et même à Valentinien (1) la création des travaux militaires de la Seine ; car, en fait de recherches historiques si obscures, il y a toujours prudence à procéder avec réserve. Mais, au moins, qu'on nous accorde que ces retranchements sont de l'époque de la décadence de l'empire romain dans les Gaules : recherchons, à cet effet, quelles étaient alors les fortifications en usage pour la garde des frontières.

Comme on a pu le remarquer, Ammien Marcellin nomme ces retranchements : *Castra*, *Castella*, *Turres*. Zozyme, plusieurs auteurs du même âge, et la notice des dignités de l'empire, ajoutent à cette nomenclature des *oppida*, des *clausuræ* et des *burgi*.

Si *castrum* ne signifie pas toujours un camp,

(1) On sait que ce dernier fit élever des forteresses jusque sur les bords du Danube, ce que désapprouve Ammien Marcellin. Liv. 19.

il est très-difficile de croire qu'il ne donne l'idée que d'un simple château, pour lequel le mot *castellum* paraît tout-à-fait convenable.

Castrum veut donc dire, quelquefois, château? mais aussi, très-souvent, *camp* ou *place*-forte, selon que le boulevard aura conservé sa forme primitive, avec ses terrasses en gazon, ou aura été, postérieurement, remparé et flanqué de tours; dans ce dernier cas, il portera encore le nom d'*oppidum* : c'est dans ce sens que j'entends ce passage, déjà cité : *Communiebat castra extollens altiùs et castella, turresque assiduas per habiles locos et opportunos.*

Nous serons moins embarrassés pour connaître les *clausuræ*, puisque la notice de l'empire nous en donne l'explication : c'étaient, d'après elle, de grandes enceintes, entourées de fossés profonds, de murs et de hautes terrasses : *clausuræ dicebantur ipsæ munitiones quæ fossis, muris et aggeribus altè extructis cingebantur.* Qu'on remarque bien ces mots : *Aggeribus altè extructis.*

Quant aux *burgi*, Végèce nous dit qu'ils étaient plus petits que les châteaux, et les nomme *Parva Castella* : les anciens traducteurs ont rendu ce mot par *Bastilles.*

Quoi conclure de tout ceci? C'est que, si

les camps de la Seine ne sont ni des *castra*, ni des *oppida* gallo romains, j'en excepterai cependant celui de Lillebonne, qui a été remparé, ils sont au moins des *clausuræ*, ou enceintes (1) munies de terrasses fort élevées : *aggeribus altè extructis.*

Le câtelier de Renchon, près d'une villa Romaine; celui de Vatteville, ceint d'une muraille à l'intérieur, et le castel de Beaucamp, de même forme et de même grandeur que ce dernier, devaient être des *castella*, représentant assez bien nos premiers châteaux du moyen âge, appelés *Mottes Féodales*, lesquels auront probablement remplacé, sur le sol, le *castellum* des Romains.

Les petites mottes gazonnées, diminutifs des câteliers, ne seraient-elles pas les *burgi* de la notice ou les *parva castella* de Végèce? Si on aime mieux en faire des *turres*, on le

(1) La forteresse de Saint-Odille pourrait prendre rang parmi ces enceintes nommés *Clausuræ*, qui étaient entourées de murs.

(2) Je sais que la notice prescrit aussi d'élever des châteaux forts, munis de tours, pour la défense des frontières; mais je crois que c'est sur la ligne du Rhin qu'on trouverait les restes de ce genre de fortification, s'il a jamais existé. On m'en a fait voir quelques prétendues traces dans les Vosges : on n'en signale aucunes sur les bords de l'Océan.

peut encore ; car nous avons expliqué que ces forts nous paraissent avoir servi de bases à des tours en bois. Dans plusieurs localités, les habitants les appellent encore : *La Vieille-Tour*, nom traditionnel qui n'est pas à dédaigner (1).

La notice de l'empire vient encore à l'appui de ce qui précède, concernant l'usage et la nécessité des forteresses de la Seine, quand, parlant de la défense des frontières, elle ajoute que le soin de les mettre à couvert *était confié aux populations voisines, qui, élevant à cet effet, et à leurs frais, des ouvrages militaires, y exerçaient (probablement sous la direction de quelques soldats romains) une surveillance constante et nécessaire à la sûreté du pays : « quas quidem munitiones possessorum distributa sollicitudo sine publico sumptu constituat, vigiliis in his et agrariis exercendis, ut provinciarum quies circumdata quodam præsidii cingulo illæsa requiescat* (2). »

Pour corroborer ce passage, et à défaut de citations spéciales aux côtes de la Belgique,

(1) J'en ai fait la remarque, à propos de la motte du bois des *Hallatos*.

(2) *De limit. munitionibus.*

Digitized by Google

je trouve, concernant les frontières de l'Angleterre, un chapitre bien intéressant dans l'histoire ecclésiastique de Bède (1), qui écrivait 2 siècles après la chûte de l'empire romain, à une époque, par conséquent, où le souvenir de tels désastres était encore présent à la mémoire des hommes. On pourra juger de la rive saxonique de la Gaule par la rive opposée, ces deux pays ayant été long-temps exposés aux mêmes épreuves et aux mêmes calamités.

Cet auteur nous apprend, chap. 5, que les Romains ne pouvant fournir des troupes aux Bretons (Anglais), pour les protéger contre l'invasion des Pictes et des bandes du Nord, laquelle eut lieu sous Honorius (2), ils conseillèrent à ces insulaires, naturellement peu courageux, de s'organiser en milice et de s'exercer à la pratique des armes : *ipsos potiùs monent arma corripere et certandi cum hostibus studium subire . . . . . dant fortia segni populo monita, præbent instituendorum exemplaria armorum.*

Ils leur enjoignirent encore d'élever des retranchements gazonnés sur leurs frontières, par-

(1) *Bedæ hist. eccl. gentis Anglorum.*

(2) Cette époque précède de très-peu celle de la grande invasion de la Gaule, dont parle saint Jérome.

tout où elles manqueraient de défenses naturelles : *ut ubi aquarum munitio deerat, ibi præsidio valli fines suos ab hostium irruptione defenderent* (1), et de placer des tours, par intervalles, du côté de la mer : *Turres* (2) *per intervalla ad prospectum maris collocant.*

Les Bretons conduisent aussi, à travers de leur île, un retranchement en terre de plusieurs milles de longueur : *per millia passuum plurima;* et pour exciter leur zèle, les Romains se mettent à travailler avec eux : *adjuncta secum Britannorum manu construebant.*

Les remparts de ces forteresses étaient formés en pierres et en gazons : *tàm lapidibus quam cespitibus*, et ils étaient élevés de terre avec les matériaux extraits du fossé, au-dessus duquel on plaçait des palissades : *suprà quam*

(1) *Bede* ajoute que c'était dans le midi de l'Angleterre que se faisaient particulièrement ces fortifications : *Sedet in littore Oceani ad meridiem ..... quia et inde barbarorum irruptio timebantur.* Tout porte donc à croire que les retranchements de *Cornwal*, identiques à ceux de la *Seine*, d'après la description du docteur *Borlase*, sont les restes des travaux qu'élevèrent conjointement les Romains et les Bretons dans ce pays.

(2) *Turres* ne doit s'entendre ici que de mottes en terre, puisque Bède nous fait part, dans le même chapitre, de l'ignorance des Bretons dans l'art d'élever des retranchements solides.

(fossam) *sudes de lignis fortissimis præfiguntur* (1).

Cette description ne se rapporte-t-elle pas exactement, dans tous ses détails, aux travaux de la Seine, et comme nous le verrons bientôt, à ceux de la rive saxonique?

On demandera, maintenant, où sont les autres ouvrages militaires *gallo-romains* de cette rive? Nous répondrons que nous avons peu de renseignements sur une ligne aussi étendue, qui n'a jamais été parfaitement explorée dans le but de nos recherches. Nous recommandons ce travail aux antiquaires placés sur les lieux; et, avant d'en connaître le résultat, nous pourrons néanmoins citer quelques retranchements ayant le plus grand rapport avec ceux que nous avons décrits, et paraissant élevés pour le même usage: tous sont situés sur les bords de la mer et des rivières navigables.

Il y a d'abord les *castra constantia*, à Coutances, ville du Cotentin, qui tire son nom de *Constance Chlore*, sans doute à propos de quelques ouvrages militaires élevés du temps de cet empereur. La notice de l'empire, qui appelle ainsi cette ville, y place un préfet mi-

(1) Voir la note B.

litaire : *Præfectus militum Constantiæ Lugdunensis* II.

Vient immédiatement le camp de *Carteret*, situé à 2 lieues environ au *nord* de *Porbail*.

Il existe à quelque distance de là, et dans la même contrée, un vaste retranchement à deux enceintes, établi sur le promontoire de La *Hague*; son premier boulevard peut avoir une lieue et demie de longueur, et le second forme un petit camp retranché en séparant Le *Nez* ou cap de Jobourg de l'enceinte principale; celui-ci se nomme Le *Castel*, et le grand rempart porte le nom tudesque de *Hague-Dick*. M. de Gerville pense, d'après cela, que ces retranchements sont dus à deux peuples différents; le plus grand aux hommes du Nord, le plus petit aux Romains, qui l'auraient élevé pour surveiller les descentes des pirates *saxons*.

Il résulterait de cette opinion que tous nos camps à plusieurs enceintes, ceux de Jumièges, de Sandouville et de La Roque, par exemple, qui ont les plus grands rapports avec celui du *Hague-Dick*, seraient l'ouvrage de plusieurs peuples, ce qui paraîtrait fort extraordinaire, une double occupation n'ayant pu se reproduire tant de fois et en tant de lieux différents.

Le port d'Omonville, compris dans la pre-

Digitized by Google

mière enceinte, est garni, à quelque distance, de plusieurs petites redoutes disposées en croissant autour de l'anse que forme la côte (1). M. de Gerville pense que ces mottes ont été établies pour couvrir une retraite ; car, ajoute-t-il, elles sont trop éloignées pour avoir pu empêcher un débarquement.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit pour démontrer que les Normands n'ont jamais été en mesure d'entreprendre sur nos côtes des travaux semblables à ceux du *Hague-Dick*, enceinte que je considère comme un lieu de refuge *gallo-romain*. J'en suis convaincu d'après le sentiment de M. de Gerville lui-même, qui, accordant pareille origine au camp de *Jobourg*, nous apprend que le port d'Omonville était très-fréquenté du temps de l'occupation romaine, et que l'enceinte de La *Hague* offre de nombreux vestiges de cette époque.

Je pense donc que le grand retranchement, en-dedans duquel se trouve la baie d'Omonville, était destiné à mettre à couvert les habitans de ce port, ainsi que les populations environnantes, et que les petits forts, liés sans doute entre eux

(1) On suppose bien que j'emprunte tous ces détails aux recherches sur le *Hague-Dick*.

dans l'antiquité, par des parapets ou des palissades, avaient pour but, non d'empêcher un débarquement, mais d'interdire à l'ennemi l'entrée de la grande enceinte.

Comme les Saxons et les autres bandes de pirates, dans leurs rapides excursions, ne s'attachaient guère à faire des siéges, les peuples qui se jetaient dans les refuges, avec leurs animaux domestiques et des vivres, ne tardaient pas à être délivrés et à retourner à leurs occupations journalières. Je conviens que le nom *Hague-Dick* est d'origine *tudesque ;* mais celui de *Castel* est romain : les redoutes circulaires se nomment, la plupart, *Heues ;* mais l'une d'elles porte le nom de *Castiaux*, et toutes ces redoutes sont identiques. Or, de deux choses l'une : ou les hommes du *Nord* auront donné des noms pris de leur langue à des monuments romains trouvés sur le sol, ou ils auront donné des noms romains à des forteresses élevées par eux-mêmes. Je n'ai pas besoin de dire quelle est la supposition la plus admissible.

On remarque ensuite le camp de *Tourlaville*, à un quart de lieue à l'est de Cherbourg, et ceux du *Vicel* et de *Pépin-Vaast* (1), sur

(1) Recherches sur les voies romaines du Cotentin. Tome 5 des mémoires de la société des Antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

la *Saire*, entre *Barfleur* et *La Hougue*.

Les retranchements de *Mont-Castre* se voient près de Montebourg, en arrière de Saint-Marcouf.

Viennent après, sur un embranchement de la *Vire*, les boulevards de Saint-Sauveur, de Bon-Fossé, dont le nom : *Fossatum*, se retrouve aux fossés de Saint Philibert à *Jumièges*, et aux fossés *Saint-Maur* des environs de *Paris*.

On a décrit le camp de Bernières, département du Calvados, placé, comme ceux dont nous venons de parler, sur la rive *saxonique* : nous ne le connaissons pas plus que les précédents. *Caylus* en a fait un camp romain ; on a cependant remarqué depuis quelques particularités qui lui donneraient l'apparence d'un *oppidum* gaulois. Pourquoi tant d'incertitudes? C'est que ce retranchement, n'étant ni gaulois ni romain, a cependant quelque chose de la castramétation de l'un et de l'autre de ces peuples. Tous les doutes ne seraient-ils pas levés en le rangeant dans la classe des camps mixtes que nous décrivons?

Le cap de *Saint-Aubin*, près de Langrune, a sans doute possédé quelque motte gazonnée, puisqu'il a conservé jusqu'à nos jours le nom de Pointe du *Castiau*.

Nous arrivons à la rivière d'Orne, possédant une enceinte retranchée sur le territoire de Bénouville. Les antiquaires du pays (1) ne nous ont pas appris qu'il existât d'autres retranchements à son embouchure; mais, d'après la connaissance que nous avons du château de la ville de Caen, placé sur une éminence dont le cap s'avance vers la rivière, entre deux profondes vallées, sachant que c'est la partie la plus anciennement habitée, puisque la paroisse voisine est appelée dans les vieux titres : Saint-Pierre *sous Caen*, comme si la cité n'avait existé primitivement que dans le château actuel; ne serait-il pas raisonnable de penser, sans rien affirmer toutefois, que cette montagne, escarpée sur plusieurs points, aurait d'abord été fortifiée à la manière de nos camps, tant pour servir de

(1) Depuis que ceci est écrit, M. de Caumont, dans la 2e partie de son cours d'antiquités, fait connaître plusieurs retranchements qu'on peut ajouter à la nomenclature de ceux que nous citons; voici leurs noms avec l'indication des localités où ils se trouvent :

Les camps de la Butte, d'Escures et de Castillon, } sur la Drôme.

Ceux de Courseulles, de Banville, et de Tombet-Saint-Ursin, } sur la Seule.

Celui de Trois-Monts, } sur l'Orne.

Ceux de Moult, d'Ouezi et de Quevrue, } non loin de la Dive.

Et enfin les camps de Mont-Heleri, et de Saint-Dézir, } sur la Touque.

refuge aux populations de la vallée, que pour barrer la rivière aux coureurs saxons : le nom de cette éminence ne viendrait-il pas de *castra?* malgré toutes les étymologies et les dénominations barbares, que nous lui trouvons au moyen âge, corruptions probables de ce nom latin, qui nous serait parvenu défiguré, en traversant les époques *saxones* et *normandes*.

Ajoutons que la ville des *Viducasses* (1) était située à peu de distance de là, sur la même rivière, et que le savant *Huet* pense que le nom de *Vieux*, resté au modeste village élevé sur ses ruines, pourrait venir de *Vetera Castra*.

D'un autre côté, M. Galeron a fait connaître, comme existant sur les bords de l'Orne, à 2 lieues au nord d'Argentan, une enceinte militaire qu'il regarde comme un *oppidum gaulois* : cette enceinte doit porter le nom de *Camp de Bier*.

Je ne connais pas les rives de la *Dive;* je sais seulement qu'il existe un camp à *Ouezi*, sur l'un des embranchements de cette rivière ; on y trouverait sans doute d'autres ouvrages militaires si l'on explorait ses bords jusqu'à la mer.

Dans la vallée de la *Touques*, près de Benerville, on m'a signalé un retranchement an-

(1) *Viducasses* selon *Pline* et *Ptolémée*. Civitas Viducassium, selon plusieurs inscriptions trouvées sur les lieux.

Digitized by Google

tique couronnant une montagne fort élevée ; que les habitants du pays nomment la *Butte*. Ce camp, bien connu, a dû être réoccupé dans les temps modernes.

Viennent ensuite les retranchements de la Seine : de là je passe à Bruneval, où l'on remarque, comme à Tancarville et à Lillebonne, des barrages en terre pour fermer les vallées ; on sait que de pareils travaux se retrouvent à l'entrée de la plupart des grands vallons de cette rive de l'Océan.

Sur la côte du *Mont*, près d'Etrétat, il existe une grande et vaste enceinte fermée par de hauts boulevards du côté de Bénouville : ce camp possédait 3 grandes mottes connues dans le pays sous le nom des 3 *Perrons* : on a trouvé dans la partie de la falaise qui est au-dessous de ces mottes, des cercueils en ciment, renfermant des squelettes, des armes et des médailles romaines : on remarque dans la déclivité de la colline plusieurs dépressions de terrain, des plateaux, de grandes marches, et des buttes qu'il serait curieux d'explorer ; à quelque distance de là, on y reconnaît une autre enceinte retranchée, établie sur l'un des caps qui dominent la ville de Fécamp, du côté du sud-ouest.

On trouve, plus loin, un catelier à l'embouchure de la *Durdent*, laquelle en possède

encore d'autres sur ses rives ; et la tour du *Guéteur*, ancien *exploratorium*, se voit près de *Saint-Valery-en-Caux*.

Vient immédiatement une enceinte assez remarquable, qui paraissait destinée à commander la vallée de Veules, dans l'antiquité.

Auprès de la ville de Dieppe, on remarque sur le bord de la mer un vaste retranchement connu depuis un temps immémorial sous les noms de *Cité de Limes*, *Câtel*, ou *Camp de César* : il est entouré d'un *vallum* en terre très-élevé et de fossés profonds et irréguliers : ce camp a passé long-temps pour un ouvrage romain. M. Féret, dans un mémoire plein d'érudition que j'ai consulté, lui conteste cette origine, et le considère comme un *oppidum gaulois*. On trouvera peut-être téméraire à moi de différer de sentiment avec un homme d'un tel savoir : c'est justement parce que son autorité est grave que je me crois obligé de présenter quelques observations sur ses découvertes dans la Cité de *Limes* : la controverse est un privilége auquel la médiocrité ne peut prétendre.

D'abord, j'ai exposé assez longuement mon opinion sur les villes gauloises. Ceux qui l'auront partagée ne verront jamais les restes d'un *oppidum* belge dans le camp retranché des environs de Dieppe.

Ensuite, il a été trouvé dans l'intérieur de l'enceinte des restes de constructions romaines, et, près de ces constructions, un squelette entier, dans les os duquel étaient engagées deux médailles, l'une de *Constantin* jeune, l'autre de Constance, son frère. Quelles preuves plus positives peut-on désirer sur l'âge du camp de César, surtout si l'on ajoute que des *buttes* ou *tumuli*, qui ont été fouillés dans les mêmes parages, ont offert des agraffes en cuivre, des anneaux du même métal, du fer, des coquilles de moules, des défenses de sanglier, et des cendres? On ne trouve pas autre chose à Lillebonne et dans les établissements romains de Caudebec.

D'autres fouilles ont fait découvrir une grande quantité de fragments de vases antiques de diverses couleurs. L'auteur du mémoire sur la Cité de *Limes* pense que la poterie brune et la noirâtre, qu'il trouve assez mal cuites l'une et l'autre, doivent avoir appartenu aux gallo-belges, distinction que personne n'avait encore produite et que les faits n'ont pas suffisamment justifiée; car, sur le sol des *mansions* et des *camps romains*, ces fragments se trouvent toujours confondus avec des débris de poterie rouge ou grise dont l'origine est incontestable.

Au pied du rempart, et à l'intérieur du camp,

Digitized by

on a encore remarqué des tessons de poterie brune et noirâtre. M. Féret, par suite de son opinion sur les vases en terre commune, a considéré ces cavités comme étant la base de *tuguria* ou *maisons d'habitation* gallo-belge; mais, comme il existait parmi ces fragments, et à ce qu'il paraît sur un plan supérieur, d'autres débris de poteries rouges, dont la présence dans des maisons belges était embarrassante, ce savant a pensé qu'il avait pu y avoir plusieurs époques d'habitation dans le même tracé; mais, ajoute-t-il, la plus ancienne et la plus caractérisée est celle du fond (1).

Je concevrais la réhabitation d'une ville, d'un fort, d'un camp; mais celle d'un tracé de 6 pieds de profondeur me paraît incroyable. J'aime mieux supposer que les Belges-Romains avaient, comme nous, diverses espèces de poterie : l'une très-commune, l'autre d'une pâte beaucoup plus fine et mieux cuite.

Quand 15 siècles auront passé sur le sol que nous habitons et couvert de leur poussière les débris de notre industrie, ces élégantes porcelaines, attributs de l'opulence, rapprochées des poteries grossières en usage dans nos campagnes,

(1) Recherches sur le camp de César. Tom. 3 des mém. de la société des Antiquaires de Normandie.

Digitized by Google

n'indiqueront, certes, pas deux peuples, ou deux époques différentes.

Qu'on ne s'arrête pas davantage à la découverte de haches en silex, armes antiques des Gaulois, trouvées dans la Cité de Limes; car, comment admettre que, immédiatement après l'occupation romaine, on ne puisse rencontrer sur le sol des Belges quelques-unes des armes qui servirent si long-temps le courage malheureux de leurs pères? La rencontre de ces grossiers instruments de guerre, confondus avec des ustensiles romains, doit indiquer, ce me semble, une époque de transition venant tout-à-fait à l'appui de ce que j'avance (1). En effet, des haches en silex et des bijoux en cuivre ne peuvent être contemporains chez le même peuple; car le luxe des Barbares ayant toujours consisté dans la richesse de leurs armes, la hache et l'épée en fer ont dû précéder l'agraffe et l'anneau, attributs de l'aisance, de la parure et de la civilisation.

Que dirons-nous des noms de Castel, de Camp de César, restés au même retranchement? On sait qu'ils indiquent presque toujours les

(1) On verra dans la note A un tumulus découvert à Crosville, renfermant, avec une hache en silex, des débris de Mosaïque romaine.

restes ou l'emplacement d'un ouvrage militaire romain. M. Féret admet volontiers cette opinion; mais il n'en fait pas l'application à l'enceinte qui est l'objet de son mémoire : « Peut-être, « dit il, les Romains ont-ils eu *un castellum* « dans la Cité de Limes, ainsi que paraîtrait « l'indiquer le nom de Castel; peut-être serait-« ce à l'occupation romaine, à l'existence d'un « castellum, que la Cité de Limes devrait ses « surnoms de Camp de César et de Castel? »

On voit que M. Féret, s'éloignant de la supposition la plus naturelle, a besoin de créer pour donner une explication satisfaisante du nom que porte le monument qu'il décrit (1).

Plusieurs historiens de la ville de Dieppe parlent d'une visite faite à la Cité de Limes par Louis XIII, accompagné des officiers de sa cour : il paraît que tous ces grands personnages jugèrent alors que ce vaste retranchement devait être

(1) Je crains aussi, que les monticules, de l'intérieur de la cité de Limes, que Monsieur Féret, considère comme une chaine de Tumuli, ne soient les restes du petit rempart que l'on trouve dans la plupart des camps de la Seine, lequel aurait été détruit, par intervalles, pour établir des communications d'une enceinte dans l'autre : de là proviendrait la forme de Tumuli qu'affectent ces buttes de dimensions très-irrégulières.

l'ouvrage des Romains. M. Vitet (1) dit assez plaisamment à ce sujet que la savante consultation des gentilshommes de Louis XIII peut avoir déterminé les habitants du pays à donner le nom de Camp de César à la Cité de *Limes*, dont l'origine était si incertaine et si contestée. Je répondrai que la plupart de nos camps de la Seine portent le nom de Castel, de Câtelier, et de Camp de César; et que je ne sache pas que Louis XIII et ses gentilshommes les aient jamais visités.

Si tous ces noms sont très-significatifs, celui de Cité de *Limes* ne me le paraît pas moins. En effet, on sait que les Romains appelaient *Limes*, non seulement les frontières, mais encore les villes, les places fortes, et toutes les fortifications élevées sur les limites de l'empire. *At Romanus agmine propero silvam cæsiam, limitemque à Tiberio cœptum scindit: castra in limite locat: frontem ac tergum vallo, latera concædibus munitus.*

Limes, dans ce passage de Tacite (2), ne donne-t il pas l'idée d'un camp, puisque nous voyons Germanicus s'établir dans un retranche-

(1) Histoire de la ville de Dieppe.

(2) An. lib. 1.

Digitiz

ment commencé par Tibère? *castra in limite locat.* Ayant le front et les derrières de son armée gardés par un rempart en terre, et ses côtés par des abattis d'arbres.

De la Cité de *Limes* je passerai aux camps de la *Somme*, qui ont été long-temps réputés romains. Je crois cependant que dans un ouvrage récent on a cherché à établir une opinion tout-à-fait contraire. Il paraîtrait, d'après cela, qu'il y aurait beaucoup d'incertitudes sur leur origine dans l'esprit des antiquaires, qui leur trouvent quelque physionomie gauloise. N'auraient-ils pas quelque parenté avec ceux de la Seine? Les habiles décideront : pour moi, je suis tout porté à le croire.

Ici se bornent les renseignements que j'ai recueillis : si de nouveaux ouvrages militaires venaient à être découverts sur la rive saxonique, ils trouveraient leur place parmi ceux dont j'ai parlé. Mais on pense bien qu'ils doivent être plus fréquents sur les rives de la Seine que partout ailleurs, ce point ayant toujours été la partie faible de nos côtes occidentales. J'ajouterai encore que j'ai la certitude que les rivières qui se jettent dans ce fleuve, comme la Rille et

l'Eure (1), possèdent aussi quelques grandes enceintes, élevées, sans doute, à la même époque et par suite du même système.

Voici bientôt 8 ans que j'habite les rives de la Seine : dès les premiers temps de mon séjour, je me suis occupé de ce qu'elle offrait de remarquable ; j'ai passé en revue toutes les opinions connues à l'égard des camps que je viens de décrire ; je les ai peut-être toutes partagées alternativement ; et aucune ne m'ayant entièrement satisfait, je livre au monde savant ma dernière pensée : elle est entière comme ma conviction. Si je n'ai pas le mérite d'avoir deviné juste, j'aurai celui d'avoir écrit avec bonne foi. Il est d'ailleurs des secrets historiques qui resteront toujours couverts d'un voile impénétrable ; mais ils sont laissés à la dispute des hommes, bien différents des étonnantes merveilles de la divinité, qu'il

(1) La Rille possède les camps de Brionne, de Champigny et de Corneville ; on trouve, en outre, beaucoup de mottes gazonnées sur ses bords.

M. Vaugeois a signalé un camp existant sur la rive droite de l'Eure, au-dessus de *Chuisnes* ; il est muni à l'un de ses angles d'une longue rampe taillée en pente douce, ce qui fait présumer, ajoute cet antiquaire, que l'on tenait de la cavalerie dans l'enceinte, et que cette rampe servait à conduire les chevaux à l'abreuvoir.

Digitized by Go

est plus naturel de croire, dit Tacite, que de chercher à approfondir (1).

NOTES FINALES.

A. Pour tirer quelques preuves des sépultures, nous avons besoin d'indiquer ici quels étaient les différents modes en usage dans l'antiquité.

A Rome et en Grèce, dans les temps les plus reculés, l'inhumation était généralement reçue. Je suis persuadé, dit Cicéron : *de Legibus*, que la plus ancienne manière d'ensevelir les morts est celle dont se sert Cyrus; au rapport de Xenophon, le corps est ainsi rendu à la terre, et tellement situé, qu'il est couvert du voile de sa mère, *redditur enim terra corpus et ità locatum ac situm quasi operimento matris abducitur*. Numa fut enterré de cette manière auprès de l'autel de La Fontaine; Sylla ordonna qu'on brûlât son corps, afin qu'il ne fût pas profané, après sa mort, comme l'avait été celui de Marius. C'est lui qui introduisit le premier cet usage dans la famille Cornelia (2). Depuis cette époque, il paraît que l'habitude de brûler les corps et de renfermer les cendres dans des

(1) Sanctiusque ac reverentius visum, de actis Deorum credere, quàm scire. (De Mor. Ger.)

(2) Cic. de leg.

urnes a prévalu, mais seulement comme usage général; car nous trouvons une infinité de sépultures dont les ossements n'ont pas subi l'action du feu. A Rome, le bas peuple et les esclaves étaient simplement inhumés.

D'après les récits de César (de Bell. Gall., liv. 7) et de Tacite, *de Mor. Germ.*, les Gaulois et les Germains brûlaient leurs morts et jetaient dans le bûcher tout ce qui avait été l'objet des affections du défunt, jusqu'aux animaux eux-mêmes : ces cendres étaient recouvertes d'un tertre en gazon, dit *Tacite*, *sepulcrum cespes erigit* (1). On pense bien que l'intérieur de ces tumuli, sauf quelques parcelles de charbons et d'ossements calcinés, doit conserver peu de traces du défunt, surtout dans les sépultures ordinaires. Cependant nous avons trouvé dans des tumuli que l'on croyait gaulois, des squelettes entiers, des ossements brûlés contenus dans des vases de poterie grossière; et, parmi tous ces restes, des urnes et des médailles de l'empire; d'où l'on peut conclure que l'inhumation et l'ignition des corps furent simultanément en usage dans la Gaule, soumise aux Romains; on en retrouve des preuves fréquentes sur le sol des établissements de cette époque.

(1) De mor. Germ.

Digitized by Google

A Lillebonne, par exemple, si l'on rencontre les cendres des morts placés dans des urnes en terre grisâtre, ou dans des pierres creusées pour les recevoir, on y trouve aussi des squelettes entiers, ayant auprès d'eux des vases et des médailles de l'empire. Je citerai d'autres exemples pris dans diverses localités.

Sur le penchant d'une côte voisine du *Landin*, on a découvert des tombeaux renfermant, avec des ossements non brûlés, des vases en terre et des médailles de Maximien; dans la cité de Limes, un squelette gissait auprès de plusieurs médailles des Constantins (1).

M. Hyacinthe Langlois nous a fait connaître des cercueils en plomb trouvés à Rouen, renfermant des ossements, des vases, et des médailles de Posthume (2).

Parmi les débris de l'établissement gallo-romain de Caudebec, on rencontre fréquemment des ossements entiers et des fragments d'urnes cinéraires.

J'ai remarqué la même particularité dans un terrain de la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit.

(1) Mémoire de M. Féret.
(2) Mémoire sur des tombeaux Gallo-Romains, etc.

On a trouvé sur plusieurs points du département de la Moselle des massifs de maçonnerie en pierres sèches, dans lesquels régnaient parallèllement de longues files de tombeaux, renfermant des squelettes, des vases, des armes, des bracelets, des ornemens d'ambre jaune et des médailles romaines.

M. Deville a eu la bonté de m'apprendre qu'un propriétaire de la commune de Crosville avait trouvé tout récemment, sous un tas de pierres sèches, une douzaine de squelettes auprès desquels se voyaient plusieurs fragmens de vases, des restes d'instrumens en fer, une hache en silex, et au-dessous de ces objets, des débris d'une mosaïque romaine (1).

Nous ne ferons pas d'autres citations; ajoutons cependant que l'usage de brûler les corps nous paraît le plus ancien chez les Gallo-Romains, puisque l'on trouve à Lillebonne des urnes funéraires et des pierres tombales brisées, gissant avec des médailles des premiers temps de l'empire, parmi les fondations de la muraille militaire, qui, bien que romaine, est néanmoins des derniers siècles de l'occupation et d'une

(1) Tous ces objets sont déposés au Musée d'antiquités de la ville de Rouen.

Digitized by Google

époque postérieure à celle où ces sarcophages furent élevés et détruits.

Au contraire, les médailles plus récentes des Posthume, des Maximien et des Constantin se retrouvent auprès des squelettes qui n'ont pas subi l'action du feu. Devrait on au christianisme naissant l'abandon partiel de l'ignition des corps? On pourrait le supposer.

B. Pour compléter ce tableau, veut-on savoir de quelle utilité furent aux Bretons tous leurs travaux militaires : les Romains ayant quitté le pays, dit Bède, l'ennemi ne tarda pas à reparaître. Les Bretons, tremblant du haut de leurs remparts, n'opposaient aucune résistance à l'attaque des agresseurs, qui, accrochant ces lâches insulaires avec des lances armées de pointes recourbées, les entraînaient dans le fossé où ils étaient impitoyablement assommés.

Tout porte à croire que les défenseurs de la Gaule n'obtinrent pas plus de succès que leurs voisins.

NOTICE HISTORIQUE

Sur le château de Gisors durant la domination normande ; par M. A. DEVILLE, *Membre titulaire de la Société.*

Guillaume-le-Roux, non content du royaume d'Angleterre, que son père, en mourant, lui avait laissé en partage, venait d'acheter, de son frère Robert, la Normandie, moyennant dix mille marcs d'argent. Héritier de la politique et des desseins de Guillaume-le-Conquérant, Guillaume-le-Roux demanda au roi de France (Philippe Ier.) une partie du Vexin français. Il n'attendit pas la réponse, et commença par mettre la main sur les châteaux de la Roche-Guion, de Veteuil et de Mantes, favorisé qu'il était par leurs châtelains. Sans se laisser enivrer par ce premier succès, ce prince habile, prévoyant les suites que pouvait amener son agression et les chances ordinaires de la guerre, résolut d'élever entre le roi de France

et lui, une barrière capable de l'arrêter et de couvrir, au besoin, la frontière de Normandie. Il confia le choix du point à défendre et le soin d'y construire une forteresse à Robert de Belesme, dont les connaissances dans l'art militaire étaient justement célèbres, *ingeniosus artifex*, comme dit Orderic Vital. Cet habile homme de guerre sentit que Guillaume-le Roux étant déjà maître du cours de la Seine et de la route basse de France en Normandie par la possession de Mantes, de Veteuil et de la Roche-Guion, qu'appuyait en seconde ligne la place forte de Vernon, il fallait couvrir la route haute, qui de Pontoise conduisait à Rouen par Gisors. Cette dernière ville, assise sur la rivière d'Epte et faisant, pour ainsi dire, tête de pont du côté de la France, lui parut donc le véritable point à défendre :

« *Ad irruendum in Franciam gratum Normannis præbens accessum, Francis prohibens* (1). »

« Le roi Guillaume, rapporte Orderic Vital, fit bâtir la redoutable forteresse de Gisors, qui, jusqu'à ce jour, ferme cette partie de la Normandie contre Chaumont, Trie et Buriz. Robert de

(1) Suger.

Belesme, habile ingénieur, choisit le lieu et dirigea la construction (1). »

Le château royal de Gisors ne tarda pas à devenir châtellenie particulière. Guillaume-le-Roux venait de mourir. Le duc Robert rentra en possession de la Normandie ; mais ce prince dissipateur et imprévoyant donnait à tort et à travers ses châteaux. Téobald Payen, seigneur du lieu, reçut pour sa part celui de Gisors. Qui avait pu valoir à ce chevalier une si haute récompense? Il avait hébergé une fois en passant le monarque (2).

Un pareil prince ne pouvait manquer de succomber dans la lutte qu'il allait avoir à soutenir contre un roi puissant et habile, Henri Ier., son propre frère. Vaincu, chargé de fers, Robert alla mourir dans les prisons d'Angleterre. Henri Ier., qui venait de ceindre l'épée ducale, sentant toute l'importance du château de Gisors, qui n'aurait jamais dû sortir des mains du chef de l'état, n'eut rien de plus pressé que de l'y faire rentrer. Employant les promesses et la menace, il parvint à reprendre à Téobald Payen le don imprudent qui lui avait été fait.

(1) Orderic Vital, p. 766.

(2) « Munitionem de Gisortis Tedbaldo Pagano, quia semel « eum hospitatus fuerat, tribuit. » Orderic Vital.

Digitized by Google

Maître de Gisors, Henri s'appliqua à fortifier le château, de manière à le rendre, pour ainsi dire, inexpugnable. Il l'entoura de cette vaste chaîne de murailles flanquées de hautes tours qu'on voit encore aujourd'hui.

« En ce temps, dit le continuateur de Guillaume de Jumièges, sous la date de 1097, le roi Guillaume fit un certain château ayant nom Gisors, sur la limite de la Normandie et de la France, lequel son frère Henri, qui lui succéda par la disposition divine, rendit inexpugnable en l'environnant de murailles et de hautes tours (1). »

Le roi de France, qui n'avait pas vu ces travaux sans inquiétude, et qui eût beaucoup mieux aimé que le château de Gisors fût resté la propriété d'un simple chevalier, personnage plus facile à combattre qu'un duc de Normandie, chercha querelle à Henri Ier. Il pensa que Gisors étant limitrophe de ses états, lui convenait aussi bien qu'à la Normandie : c'est ainsi que Suger fait parler ce prince. La prétention de Louis-le-Gros fit éclater tout-à-coup, ajoute l'historien, une vive haine entre les deux monarques.

(1) Cap. 7, p. 295.

Avant d'en venir aux mains, le roi de France crut devoir employer la voie de la négociation. S'étant approché de Gisors, il envoya au roi d'Angleterre un de ses barons, bon orateur, dit Suger qui le fait s'adresser en ces termes au prince anglais :

« Lorsque, par l'effet de la glorieuse libéralité du seigneur roi de France, vous reçûtes de sa main généreuse, en propre fief, le duché de Normandie, entre autres stipulations, il fut spécialement convenu, sous la foi du serment, au sujet de Gisors et de Brai, que celui de vous qui, par tel ou tel accord, les obtiendrait aux dépens de l'autre et en deviendrait possesseur, devrait, dans les quarante jours, détruire de fond en comble les dits châteaux. Or, comme vous ne l'avez pas fait, le roi ordonne que vous le fassiez, ou, à défaut, que vous vous amendiez suivant la loi. Il ne convient pas en effet qu'un roi s'élève au-dessus de la loi, car au roi et à la loi appartiennent la même majesté du commandement. Que si les vôtres le nient, ou, par dissimulation, ne veulent pas l'avouer, nous sommes prêts à l'appuyer du témoignage de deux ou de trois barons, par la loi du duel (1). »

(1) Recueil des historiens de France, t. XII, p. 28.

Digitized by Google

Le prince normand ayant répondu d'une manière évasive, et ne reconnaissant pas d'ailleurs l'article des conventions invoquées par l'orateur, le roi de France, après avoir présenté, mais inutilement, pour son champion, le comte de Flandre, Robert, fit dire au roi d'Angleterre qu'il eût à abattre le château de Gisors, ou à se mesurer contre lui-même, et qu'il choisît le lieu du combat. « A ce repondi li rois Henris : Ge ne prain la chose si en gros, que ge por tex manieres de paroles perde mon chastel qui tant me vaut et qui si bien siet, et me mete en tele adventure. Totes ces offres refusa tot debont (1). »

Par suite du refus du roi d'Angleterre, la querelle, de particulière devint générale: la guerre s'alluma.

Cependant le pape Calixte II, alors en France, usant de son autorité paternelle, voulut terminer la querelle des deux monarques. Ce fut dans le château même, à l'occasion duquel elle avait pris naissance, qu'il voulut y mettre fin « Là s'abouchèrent le grand pontife et le grand roi, disent les chroniqueurs normands (2). » Notre

(1) Grandes chroniques de France.

(2) « Locuti sunt insimul in castello Gisorth magnus rex et magnus pontifex.» —Recueil des hist. de France, t.XIII, p.285.

vieil historien Orderic Vital, a raconté dans les plus petits détails cette entrevue, où Calixte II se montra si grand en jouant le rôle de conciliateur et de père. Il ne nous est pas permis, de toucher au récit d'Orderic Vital; le transcrire serait ici beaucoup trop long. Nous dirons, pour arriver à la conclusion, que, grâce à l'intervention du pontife, il fut convenu que le roi d'Angleterre céderait le château de Gisors à son fils, Guillaume Adelin, et que ce dernier ferait foi et hommage au roi de France. Cet arrangement mit fin au débat.

Il était dit que Henri Ier. ne resterait pas en paix. A peine débarrassé de ce côté, il eut à se défendre contre ses propres barons, qui avaient levé l'étendard de la révolte. Du nombre était Téobald Payen, ce même chevalier auquel Henri Ier. avait extorqué le château de Gisors, pour nous servir de l'expression de Suger. Le vassal chercha à rendre la pareille à son royal suzerain. Ecoutons Orderic Vital.

« A la deuxième férie, le plaid, pendant la durée du marché, fut établi dans la maison de Payen de Gisors. On y invita Robert de Candos, gouverneur du donjon royal, dans le dessein de l'y surprendre désarmé et de le faire tuer par des siccaires, puis de s'emparer de la citadelle

au moyen de troupes embusquées. Or, le même jour, des chevaliers s'étant mêlés à la foule des paysans, hommes et femmes, des villages voisins qui venaient au marché, s'introduisirent dans le bourg, et ayant été reçus sans autre cérémonie dans les maisons des habitants, dont ils étaient la plupart connus de longue date, remplirent ainsi en partie la ville. Enfin, l'heure de la trahison ayant sonné, de fréquents messagers pressaient Robert de se hâter, mais la pieuse Isabelle, son épouse (1), le retint longtemps pour l'entretenir d'affaires domestiques, et cela arriva par la volonté de Dieu. Pendant que Robert tardait ainsi, Baudri arrive le dernier au plaid, et tandis que les autres complices cachaient soigneusement leurs armes, lui, le premier, jette son manteau, et découvrant son haubert, se met à crier : Hola ! chevaliers, commencez la besogne et frappez ferme. Ainsi fut dévoilée la trahison aux hommes du château qui étaient là. A l'instant s'éleva une clameur tumultueuse, et la porte la plus voisine fut occupée par les hommes de Payen. Cependant Robert, ignorant la trahison, était monté à

(1) Elle était fille de Gautier Giffard, sire de Longueville.

cheval. En arrivant sur le marché, il aperçut des brigands armés qui pillaient la ville, et il entendit un terrible bruit de guerre qui s'élevait de toutes parts. Aussitôt, effrayé il s'enfuit vers son asile, d'où il n'était pas encore fort éloigné. Le comte Amalric et son neveu, Guillaume Crepin, à la tête de leurs hommes, gravirent aussitôt la montagne et se portèrent en armes contre le château; mais leur audace se borna à effrayer la garnison par des menaces plutôt que par des actions (1). »

Dans cette alternative, Robert de Candos voyant qu'il ne lui serait pas possible d'expulser de la ville, à force ouverte, la troupe qui l'avait envahie, et voulant en même temps lui faire abandonner l'attaque contre le château, mit le feu aux maisons voisines. La flamme, favorisée par le vent, ne tarda pas à se répandre et à couvrir la ville tout entière. Le château, que sa position extra-murale et au-dessus du vent, mettait à l'abri, resta seul debout au milieu des ruines fumantes de Gisors. Telle fut l'issue de cette agression.

La forteresse, que convoitaient depuis si long-

(1) Orderic Vital, livre 13.

Digitized by Google

temps les rois de France, devait enfin tomber entre leurs mains, comme si le ciel eût travaillé à cet événement. « Une voix sortie de terre, disent les chroniqueurs, avait été entendue dans Gisors (1). » Henri Ier. n'était plus. Geoffroy Plantagenet, qui disputait l'héritage de ce prince au roi Etienne, pour s'assurer l'alliance et l'appui de Louis VII, livra à ce dernier Gisors et le Vexin normand. Il ne pouvait faire au roi de France un présent plus désiré et plus agréable. Aussi Louis VII, au moment de partir pour la Terre-Sainte (1147), recommandait-il à Suger et au comte de Vermandois, qu'il avait laissés à la tête des affaires, de bien veiller sur sa maison royale de Gisors :

« .... Nous vous mandons, leur écrivait-il, comme à nos fidèles et chers amis, que vous fassiez garder, dans notre intérêt, notre maison royale de Gisors, et que vous y pourvoyiez avec le soin le plus diligent. Adieu (2). »

Henri II, qui avait succédé à son père, Geoffroy Plantagenet, était trop clairvoyant pour ne pas sentir la perte que la Normandie avait faite par l'abandon du château de Gisors.

(1) « Vox loquens de terrâ audita est apud Gisortium. Chron. vezaliacense, ad annum 1144. »

(2) Recueil des historiens de France, t. XV, 487.

Ne pouvant la supporter, *hanc juris Normannici diminutionem non patiens* (1), mais craignant d'échouer par la force des armes, et ne voulant pas d'ailleurs s'attirer un ennemi aussi puissant que le roi de France, il inventa une combinaison pour faire rentrer cette précieuse forteresse sous le joug normand. Elle lui réussit. Henri proposa au roi de France un mariage entre son fils Henri-le-Jeune et Marguerite, fille de Louis (1158). Quelle dot donnerai-je à ma fille, demanda le roi de France? Gisors, répondit Henri. J'y consens, répliqua le premier; mais le château restera dans les mains des Templiers jusqu'à ce que la noce soit célébrée. La proposition fut acceptée. Or, qu'on sache que le jeune prince à marier n'avait alors que trois ans; quant à la princesse, elle entrait dans son quatrième mois. Le roi de France avait du temps devant lui; ce qui l'avait rendu sans doute aussi facile à conclure l'arrangement. Mais le rusé Normand ne s'en tint pas là. Il avait eu la précaution de se faire donner la garde des deux enfants. A peine deux années s'étaient-elles écoulées, qu'il fit célébrer le mariage et réclama des Templiers le château de Gisors. Robert de Pirou, Tostes de Saint-Omer

(1) Guillaume de Neubridge.

et Richard de Hastings, qui en avaient la garde, se consultèrent long-temps entre eux; enfin, aux termes de la convention, n'ayant rien à objecter contre la demande du prince normand, puisque les noces avaient été célébrées, ils lui remirent les clefs de Gisors. A cette nouvelle, le roi de France se récria, accusa les Templiers de trahison, s'emporta, prit même les armes; mais force lui fut de les déposer et de se radoucir. Le château de Gisors resta à Henri (1).

Celui-ci n'en fut pas plutôt en possession qu'il le mit dans un état respectable de défense.

« Presque tous ses châteaux de la frontière de Normandie, dit un contemporain (1161), et principalement Gisors, furent par lui améliorés ou renouvelés (2). »

Cependant Henri-le-Jeune grandissait; il avait atteint sa dix-septième année. Peu satisfait du *simple* titre de roi (car son père l'avait associé à la couronne et l'avait fait sacrer en Angleterre avec

(1) Un auteur du siècle dernier dit, dans un ouvrage laissé en manuscrit, que de son temps on voyait au château de Gisors, fichées dans de longs clous de fer, les têtes de ces trois templiers. Ce petit conte ne mérite pas de réfutation.

(2) « In margine ducatus Normanniæ ferè omnia sua castella et maximè Gisors melioravit vel renovavit. »

(Robert Dumont, Appendix ad Sigeb. Recueil des hist. de Fr., t. XIII, p. 305.)

la jeune Marguerite, sa femme), il voulut faire acte de royauté et se soustraire à la tutelle paternelle. Une belle nuit (1173), il s'enfuit d'Argentan, où son père le tenait comme en charte privée. Le roi en ayant été averti à son réveil, se persuada que son fils voulait mettre la main sur la dot de sa femme, c'est-à-dire s'emparer de Gisors. Il monta à l'instant à cheval, et fit une telle diligence, qu'il arriva à Gisors le soir même, bien qu'il en fût séparé par près de quarante lieues. Il trouva tout en ordre dans le château et ne tarda pas à apprendre que son fils était passé en France auprès du roi Louis, son beau-père (1).

Louis VII prit les armes en faveur ou plutôt à l'occasion de son gendre. Peu après, il entra en conférence avec le roi d'Angleterre, sans pouvoir toutefois s'entendre avec lui. Ce fut à Gisors qu'ils se réunirent (1174) (2). Une seconde entrevue eut lieu l'année suivante, mais sans beaucoup plus de résultat.

Le jeune Philippe-Auguste accompagnait son père à cette dernière conférence.

« Philippe, fils de Louis, raconte un chroniqueur de l'époque, était présent au colloque

(1) Raoul de Dicet.

(2) « Adveniente nativitate beatæ Mariæ venerunt ad colloquium apud Gisortium, et non potuit inter eos conveniri. » (Benoît de Peterbourg).

Digitized by Google

des deux rois, qui se tint auprès de Gisors. Le jeune prince, alors âgé de douze ans, entendant plusieurs Français, qui contemplaient le château, vanter avec admiration la force et la beauté de cette forteresse, qui avait reçu depuis peu de temps un notable accroissement, et qui avait été bâtie en belles pierres, *paritis lapidibus*, et garnie de tours aériennes, dit en pleine assemblée : Vous prisez beaucoup cette construction de pierres ! Eh bien, ajouta-t-il, par la foi que je dois à mon père, je voudrais, moi, que ces pierres fussent d'argent ou d'or, ou même de diamant, pourvu cependant que personne, si ce n'est moi, ou par moi, ne le sût ou ne pût le savoir. Et comme les assistants restaient étonnés du mot de l'enfant : Ne vous étonnez pas tant, leur dit-il ; car plus ce château serait beau et d'un grand prix, plus il me sera cher lorsqu'il tombera dans mes mains. »

Le narrateur ajoute : « Et voyez avec quelle confiance les richesses, les châteaux d'un prince si grand, si puissant, si éminent, cet enfant, contre l'attente de tous, comme animé d'un esprit prophétique, les voyait déjà tomber dans ses mains (1) ! »

(1) Silvestre Girald de Cambray. Recueil des Hist. de France, t. XVIII, p. 153.

On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on trouve de l'esprit aux princes même encore à la bavette.

D'enfant, devenu homme et roi, Philippe-Auguste se souvint sans doute du propos et voulut le réaliser. Il n'eut rien de plus pressé que de réclamer la ville et le château de Gisors, qui formait, comme on l'a vu plus haut, la dot de Marguerite sa sœur, alors veuve de Henri-le-jeune (1183). Henri II répondit que Gisors appartenait de droit à la Normandie, et que si le roi Louis y avait eu quelque chose par le temps passé, il en avait fait l'abandon lors du mariage de sa fille. Après de nombreux colloques, Philippe-Auguste consentit enfin que Marguerite reçût, en échange de sa dot et de Gisors *(pro calumnia dotis suæ et Gisortii)*, deux mille sept cents livres de monnaie angevine, par an, payables à Paris. En conséquence, Gisors, ajoute l'historien (1), fut clamé quitte au roi d'Angleterre, sous la clause que ledit roi d'Angleterre donnerait Gisors à un de ses fils. Le jeune donataire devait épouser la sœur de Philippe, que le roi d'Angleterre, du vivant du roi Louis, père de la princesse, avait recherchée

(1) Benoît de Péterbourg.

pour son fils Richard, et qu'il tenait depuis long-temps enfermée à Winton.

Nonobstant cet accord et ces apparences de paix, le roi d'Angleterre ne s'en occupa pas moins activement de mettre dans un état respectable de défense le château de Gisors, et de pourvoir à son approvisionnement. Le grand rôle de l'échiquier de Normandie, pour l'année 1184, tenu par le Sénéchal Guillaume fils de Raoul, que nous verrons figurer plus tard dans notre récit, en fait foi (1). Nous y trouvons que l'on faisait travailler, à cette époque, au fossé extérieur (*ultrà virgultum*), aux portes, aux ponts, à recouvrir la tour, et au mur ceignant la motte (*muri circà môtam*). Un envoi d'épées, d'arcs et de boucliers, fut dirigé sur le château. On y fit parvenir en même temps, de Rouen, six tonneaux de vin de Poitou et vingt-sept fromages d'Angleterre, le tout ayant coûté cinquante deux sous; quatre muids de froment, estimés trente-trois livres douze sous; deux verrières, payées vingt-cinq sous, pour la chambre du roi; du plomb pour la couverture, et pour

(1) Ce qui reste de ce rôle a été publié en 1830 à Londres, par M. Pétrie, gardien en chef des archives de la tour.

travailler à celle de la tour ; une serrure de six sous, pour la porte de la tour (1).

Le même rôle nous apprend que le comte Guillaume, qu'on ne qualifie pas autrement, recevait mille livres par année pour la garde du château de Gisors et de ceux de Neaufle, de Dangu, de Neufchâteau-sur-Epte et du Vaudreuil, qui formaient la ligne de défense de *la marche* de Normandie.

Philippe-Auguste, qui s'était vu forcé d'en passer par l'arrangement que nous venons de mentionner il n'y a qu'un instant, et de renoncer pour lui-même au château de Gisors, résolut d'élever dans le voisinage une forteresse en état de contrebarrer cette redoutable citadelle (1186). Laissons parler Benoît de Péterbourg, contemporain de l'événement :

« En ce temps, dit-il, était connétable du château de Gisors Henri de Ver, proche parent de Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale ; lequel, un certain jour qu'il était allé se promener avec ses éperviers sur la terre du roi de France, comme cela lui arrivait souvent, trouva entre Trie et Gisors, en un lieu nommé Vaus, un grand nombre d'ouvriers occupés à fortifier un château nouveau qui ne

(1) « Magni rotuli scaccarii Normanniæ, etc., *passim*.

Digitized by Google

l'avait jamais été jusqu'à ce jour. Le connétable trouvant que cela était au détriment du château de Gisors, demanda par ordre de qui on bâtissait ce château, il lui fut répondu que Richard de Vaus, propriétaire du fonds, faisait ce château par ordre du roi de France, son seigneur, et qu'il ne s'arrêterait pas qu'il ne fût terminé. Sur quoi les interlocuteurs échangèrent quelques paroles aigres et injurieuses. Après s'être menacé quelque temps, on se sépara. Le lendemain matin le connétable revint, avec quelques hommes cuirassés sous leurs capes. A son approche, les ouvriers, du haut de la muraille, se mirent à crier : « Les voilà ! les voilà ! Ils arrivent ; préparez-vous au combat ; marchez sur eux ! » Excités par ces cris, de la maison de Richard s'élancent ses deux fils, chevaliers, et leurs servans, armés de lances, d'épées et de bâtons. Ils se précipitent sur le connétable et frappent à coups redoublés. Mais celui-ci, aidé des siens, se mettant vigoureusement en défense, tue Raoul de Vaus, fils du susdit Richard, blesse un grand nombre de serviteurs, et met le reste en fuite. La victoire une fois remportée, le connétable comprenant qu'il avait mal agi, n'osa pas rentrer dans Gisors ; mais après avoir confié la garde du château à des hommes fidèles du

roi d'Angleterre, son maître, il alla rejoindre le duc d'Aquitaine Richard (1). »

Philippe-Auguste, instruit de cet événement, pour venger la mort de son chevalier, fit saisir tous les hommes du roi d'Angleterre qui se trouvaient sur sa terre. Celui-ci en fit autant de son côté, par représailles. Mais bientôt après ils les relâchèrent mutuellement. Cet incident n'eut pas d'autres suites.

On a vu dans le cours de cette notice que lorsque les rois de France et les ducs de Normandie avaient à traiter de leurs affaires respectives, ils se rencontraient à Gisors, sur la limite des deux états (2). C'était un peu en avant de cette ville qu'avait lieu la conférence. « Non loin des murs de Gisors, dit Guillaume Le Breton dans sa Philippide, là où la route se divise en plusieurs branches, était un orme d'une grosseur prodigieuse (3). » Cet orme prêtait d'ordinaire son ombre aux parties

(1) Recueil des hist. de France, t. XVII, p. 468.

(2) Au Xe. siècle ils se réunissaient à Saint-Clair, également placé sur la rivière d'Epte. C'est là que fut passé le traité de la cession de la Normandie à Rollon.

(3) « Haud procul à muris Gisorti, quà via plures
Se secat in partes, pregrandi robore quædam
Ulmus erat, etc...
Lib. III, versus 102. »

contractantes (1). Philippe-Auguste et Henri II s'y étaient donné rendez-vous en l'année 1188. Les Anglais étant arrivés les premiers, s'établirent sous le feuillage de l'orme, dont les branches touffues les défendaient de l'ardeur du soleil qui était alors dans toute sa force. Or, la suite du roi de France, en l'attendant, se trouvait exposée à toute la chaleur du jour, qui l'importunait moins encore que les quolibets que les Anglais lançaient sur elle. Les Français perdant patience, tombent sur les railleurs, les frappent, les renversent, les blessent, les tuent. Ce fut à qui se sauverait le plus vîte. Après les avoir poursuivis jusque sous les murs du château, les Français, encore tout courroucés, revenant sur leurs pas, tombent sur l'orme malencontreux, et à coups d'épée et de hache, le coupent et le jettent enfin par terre.

Les *chroniques de Normandie*, auxquelles il ne faut pas toujours, et spécialement dans cette circonstance, accorder confiance, reportent au règne de Richard-Cœur-de-Lion, la chûte du fameux orme de Gisors. « Le roy Philippe, disent-elles, commanda à ses barons qu'ils s'appareillassent, et leur fit bailler deniers

(1) Peut-être est-il permis de croire que le proverbe *Attendez-moi sous l'orme* tire son origine de l'orme de Gisors.

à Chartres, et puis chevauchèrent jusque devant Gisors. Si avint que le roi Richard manda aux barons françois par dérision, qu'ils mangeoient pour néant le pain du roy de France, et que s'ils estoient si hardis de venir jusques à un gros orme qui estoit devant la porte de Gisors, il les tiendrait à bien vaillans. Et ils lui mandèrent qu'ils iroient demain dedans tierce, et romproient l'orme en despit de luy. Quant le roy Richard entendit qu'ils le menassoient de coupper l'orme, il ne s'endormit pas et fit serrer l'orme, qui avoit bien cinq toises de rond, de grosses barres de fer (1) le lendemain les françois s'armèrent et chevauchèrent jusques devant l'orme. Les arbalestiers et les charpentiers alloient devant avec grosses haches, tenailles et marteaux, pour arracher les bendes dont l'arbre estoit serré; et s'arrestèrent à l'orme et arrachèrent les bandes et coupèrent l'orme. »

La mort du roi d'Angleterre Henri II suivit de près l'aventure que nous venons de rapporter (1189). L'avénement de Richard-Cœur-de-Lion au trône fut marqué par un événement dont les chroniqueurs français ne manquèrent pas de s'emparer pour lui

(1) Il existe à la porte de Gisors un champ qui porte le nom de l'Ormeteau ferré. On est convaincu dans le pays qu'il doit cette désignation au fameux orme dont il est ici question.

pronostiquer malheur. Richard étant entré dans le château de Gisors, le feu y prit avec violence ; le lendemain matin, comme ce prince en sortait, un pont en bois, sur lequel ses chevaliers venaient de passer fort tranquillement, s'écroula sous lui; Richard roula dans le fossé avec son cheval.

« Ce lui fut, disent les Grandes Chroniques de Saint-Denis, moult laide aventure. » Elles ajoutent que le prince fut trois semaines au lit avant de pouvoir *monter seur cheval ne qu'il pust chevauchier*. Circonstance fausse. En effet, le même jour ou le lendemain, Richard était en conférence entre Trie et Chaumont avec le roi de France, et quelques jours après il traversait la Normandie pour s'embarquer à Barfleur pour l'Angleterre (12 août 1189).

La conférence dont je viens de parler eut lieu le 22 juillet 1189. Le roi de France insista pour que Richard lui rendît Gisors; mais celui-ci voyant, rapporte un chroniqueur, que s'il eût fait cela, il lui en fût revenu un dommage et un opprobre éternel (1), préféra ajouter 14,000 marcs d'argent aux 20,000 marcs que son père était convenu, peu de jours avant sa mort, de donner au roi de France, plutôt que e se dessaisir d'une telle forteresse.

(1) « Quòd si ipse hoc fecisset, in damnum et opprobrium sempiternum sibi redundaret » (Roger de Hoveden, p. 373).

Digitized by Google

Cependant les deux princes étaient partis pour la Terre-Sainte.

Richard-Cœur-de-Lion, qui ne se croyait pas tenu d'exécuter les engagements que son père avait pris pour lui en promettant sa main à la sœur de Philippe-Auguste, venait d'épouser à Messine, à la face du roi de France, Berangere, fille du roi d'Aragon. Une querelle s'éleva entre les deux princes. Un traité survint (1191), qui régla que Philippe-Auguste consentait à reconnaître le mariage de Richard et de Berangere au détriment de sa sœur Aliz, et *quittait* Gisors au roi d'Angleterre, qui le possédait alors. Ce dernier, de son côté, consentait, en cas de mort sans héritier mâle de lui et de sa femme légitime, que le château de Gisors fût remis au roi de France (1).

Philippe-Auguste aurait pu jouir, sans charger sa conscience d'un parjure, du bénéfice de cette clause du traité (on sait en effet que Richard-Cœur-de-Lion mourut, avant lui, sans enfants de sa femme); mais il n'était pas homme à attendre si long-temps et à courir les chances de l'événement. Il lui parut plus sûr et plus profitable de mettre la main sur ce qui ne lui était promis

(1) Rymer, Fœdera, t. Ier., p. 23.

Digitized by Google

que dans un avenir éloigné et incertain. L'absence de Richard, alors retenu dans les fers, lui parut une occasion favorable; il la saisit. Ce fut à la ruse qu'il eut d'abord recours. Il demanda une entrevue au sénéchal de Normandie, Guillaume fils de Raoul. L'ayant obtenue, il montra au sénéchal, dit un chroniqueur anglais (1), le chirographe du traité de Messine, et, ce titre à la main, réclama sa sœur Aliz, qui était gardée dans la tour de Rouen, et le château de Gisors. Le rusé monarque avait bien certainement produit une pièce fausse. En effet, le traité de Messine disait bien qu'Aliz serait rendue au roi Philippe, son frère, mais seulement dans le mois qui suivrait le retour de Richard dans ses états. Quant à Gisors, il portait, comme nous l'avons dit plus haut en citant l'acte lui-même, qu'il ne devait retourner au roi de France qu'après la mort de Richard et en cas de décès sans enfants mâles.

Le sénéchal n'avait point eu communication officielle du traité de Messine; Philippe-Auguste ne l'ignorait pas, et c'était sur cette circonstance qu'il avait bâti son intrigue et son espoir. Mais il avait affaire à un normand : celui-ci

(1) Benoît de Péterbourg.

ne s'y laissa pas prendre. Il répondit au monarque français qu'il n'avait reçu aucun ordre émané du roi Richard, et qu'il ne rendrait ni la fille ni la forteresse. Philippe-Auguste se retira fort irrité, ou feignant de l'être, et jurant qu'il aurait par force ce qu'on lui refusait de bonne grâce.

En effet, « l'an du Seigneur 1193, le 4 avril, dit l'historien de ce prince (1), le roi Philippe, ayant assemblé son armée, prit Gisors. »

Richard-Cœur-de-Lion en avait confié la garde à Gilbert de Vascueil. A peine le château fut-il cerné, que le chevalier felon livra la forteresse au roi de France. Tel est du moins le langage uniforme des historiens anglais. Ecoutons l'un d'eux :

« Cependant le roi de France entra avec main forte en Normandie, et assiégea Gisors. Or, Gilbert de Vascueil avait en sa garde le château de Gisors et celui de Neaufle. Il les livra tous deux au roi de France, et se fit son adhérent. Mais il fut regardé comme vil à cause de la trahison qu'il avait faite à son seigneur, le roi d'Angleterre, qui l'avait envoyé de Messine,

(1) Rigord, Recueil des hist. de France, t. XVII, p. 38.

Digitized by Google

avec sa pleine faveur, en Normandie, pour garder lesdits châteaux (1). »

Si Gilbert de Vascueil ne commit pas une trahison, il faut convenir, du moins, que la faible résistance qu'il fit était de nature à autoriser le soupçon; mais tout porte à croire que, à l'exemple du propre frère de Richard, du lâche Jean-sans-Terre, il avait fait aussi son marché. Les chroniqueurs anglais du temps semblent le dire positivement (1); quant aux Français, la manière dont ils glissent sur l'événement le donnerait assez à entendre :

« Le roi Philippe prit Gisors (2). »

« Le château de Gisors fut pris en peu de temps (3), disent-ils, sans autre réflexion. »

Le château de Gisors ne devait plus sortir des mains de Philippe-Auguste : ce prince tenait une des clés de la Normandie. Richard-Cœur-de-Lion, enfin de retour de sa longue captivité, fit de vains efforts pour le remettre en ses mains. Il ne trouva pas un Gilbert de Vascueil

(1) Roger de Hoveden, p. 412 verso.

(2) Voir recueil des hist. de France, t. XVII, p. 676, t. XVIII, p. 38, 74.

(3) Rigord.

(4) Chroniques de Saint-Denis.

Digitized by Google

français pour le lui vendre, s'il était, toutefois, homme lui-même à proposer le marché. Force fut à Richard de reconnaître, par acte authentique, le roi de France comme propriétaire de la forteresse qu'il affectionnait par-dessus toutes les autres (1).

« Nous laissons et quittons, à lui et à ses héritiers, à titre héréditaire, à perpétuité, Gisors et Neaufle, et le Vexin normand (1). »

Ce prince sentait si bien l'importance du sacrifice qu'il avait eté contraint de faire, que, pour protéger la frontière de la Normandie, restée à découvert depuis la perte du château de Gisors, il n'eut rien de plus empressé que de construire une forteresse capable de le remplacer. Ce fut alors qu'on vit s'élever le château Gaillard, à la construction duquel le roi d'Angleterre appliqua toutes les ressources de l'art et de son génie.

Si Philippe-Auguste n'eût pas été maître du

(1) *Castrum Gisors, quod præ cæteris affectabat.*
(Gilbert de Mons, recueil des hist. de France, t. XVIII, p. 414.)

Richard-Cœur-de-Lion n'avait point encore bâti le château Gaillard, qu'il appelait sa fille chérie.

(2) Traité passé en janvier 1196, entre Le Vaudreuil et Gaillon. (Recueil des hist. de France, t. XVII, p. 43.)

château de Gisors, bien certainement deux ans après le traité qui lui en avait assuré la possession, ce prince fût tombé entre les mains de son rival, ou même eût perdu la vie sous la pointe de sa lance. En effet, un jour qu'il chevauchait sur le chemin de Mantes à Gisors accompagné de trois cents chevaliers, Richard Cœur-de-Lion le surprit, fondit sur lui à l'improviste et le mit en pleine déroute. Philippe s'enfuit à toute bride vers Gisors. Au moment où il cherchait à entrer dans la ville par la porte de fer, le pont se rompit sous le poids des fuyards; le prince tomba dans l'Epte et pensa s'y noyer. Cent chevaliers, un plus grand nombre de sergents à cheval restèrent prisonniers du vainqueur. Le roi de France alla cacher sa honte dans les murs du château de Gisors :

« Et eschapa d'eus toz par l'aide notre Seigneur et se recut oû (au) chastel de Gisors. » (1)

A un an de là, Richard Cœur-de-Lion tombait sous l'arbalète d'un simple soldat. Jean-sans-Terre n'était pas homme à reprendre ce que Richard avait été forcé de laisser dans les mains de son ennemi. Dès l'an 1200, il renouvelait

(1) Chroniques de Saint-Denis, Recueil des hist. de France, t. XVII, p. 385.

l'acte d'abandon de Gisors (1). Cette place devait demeurer Française. Elle l'était déjà depuis dix années, lorsque la Normandie, trois siècles après avoir été arrachée à ses anciens possesseurs par les hommes du Nord, rentra enfin sous la domination des monarques français.

(1) Recueil des hist. de France, t. XVIII, p. 87.

Digitized by Google

NOTICE

Sur des découvertes d'antiquités romaines faites dans l'arrondissement de Pont-Audemer ; PAR M. A. CANEL, *Membre de la Société.*

L'arrondissement de Pont-Audemer s'étend, à gauche de la Risle, sur le territoire des Lexoviens, encore désigné par le nom de Lieuvin, et, à droite, sur une portion du Roumois, pays qui, selon toute apparence, a dépendu successivement des Aulerques-Eburoviques, puis des Velocasses, après l'élévation de Rouen au rang de Métropole. Toute cette subdivision du département de l'Eure est fort riche en souvenirs de la période romaine. MM. Rever et A. Le Prévost ont signalé un grand nombre de découvertes : j'en ai fait aussi quelques-unes après ces deux savants. Peut-être la société des antiquaires de Normandie désire-t-elle avoir un tableau complet des faits de ce genre, recueillis

jusqu'à présent ; je m'empresse de le lui présenter. Dans beaucoup de cas, je ne ferai que copier l'intéressante notice de M. A. Le Prévost sur le département de l'Eure.

Voies romaines.

Je parlerai d'abord de deux voies romaines bien authentiques :

La première communiquait directement de *Juliobona* à *Noviomagus*, par Aizier ou Vieux-Port (1), d'où elle se rend à Pont-Audemer, par la côte du Longval, sous le nom de Chemin-Perré. De là elle se dirigeait vers Lisieux par Cormeilles. L'encaissement de cette voie se retrouve dans presque toute l'étendue du grand chemin actuel de Lisieux. Il a deux à trois pieds d'épaisseur. Les pierres qui le composent n'offrent point de traces de maçonnerie, et sont disposées de telle manière que l'assise qui repose sur le sol est formée de blocs d'une grosseur d'autant plus considérable que le terrain inférieur présente moins de consistance.

(1) Cette voie fut d'abord dirigée sur Vieuxport. Elle paroît avoir été détournée plus tard vers Aizier, où venait aboutir une autre voie, et où M. Le Patu pense qu'il a pu exister jadis un gué sur la Seine.

Digitized by Google

La 2e. voie bien authentique que j'aie à signaler est celle qui se rendait de *Juliobona* à Brionne, où elle se divisait en deux branches qui tendaient, l'une à Evreux, l'autre à *Noviomagus*. Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, on la suit encore d'Aizier à Appeville-Annebaut, en passant par Sainte-Croix, Bourneville, Etreville, Valletot, Cauverville et la ferme de La Roque, dépendante du hameau de Rondemare. Des vestiges d'encaissament découverts, il y a quelque temps, derrière le bourg d'Annebaut, à mi-côté, feraient supposer que sur ce point on aurait un peu changé la direction. Au-delà, c'est-à-dire dans la vallée, il y a tout lieu de croire qu'elle avait le même tracé que la route actuelle de Pont-Audemer à Evreux. Cependant M. le marquis de Sainte-Marie croit qu'à partir de Pont-Autou elle montait sur les hauteurs qui dominent la Risle, passait par le bois du Maillot, puis derrière le château de Montfort, enfin, avant de gagner Rondemare, par un triage de la forêt, appelé les *Câtelliers*. Cette dernière circonstance est très-significative; je ferai pourtant observer que le triage des *Câtelliers* n'est aussi qu'à une faible distance de l'autre direction... Mais, dit-on, le chemin que M. de Ste. Marie regarde

comme la voie romaine « présente des vestiges de pavage ou au moins d'empierrement. Je répondrai que la solidité de ce chemin, qui d'ailleurs est loin d'être rectiligne, tient à la nature du terrain qu'il traverse. Un des motifs qui me portent à rejeter la direction par les hauteurs, c'est qu'en la suivant on aurait rencontré plusieurs côteaux. Je partage donc l'opinion générale du pays, qui veut que la voie romaine ait suivi la vallée jusqu'au Annebaut, pour n'en sortir qu'en montant la côte au hameau de Rondemare.

La difficulté du passage de la Seine, vers son embouchure, avait sans doute été le motif pour lequel les voies antiques romaines communiquant avec Lillebonne, à travers notre territoire, aboutissaient à Aizier, assez éloigné de cette capitale des Calètes. Pourtant on serait tenté de croire qu'il existait aussi quelque communication par Quillebeuf; et, à l'appui de cette opinion, une très-ancienne carte de Normandie présente le tracé d'un chemin partant de ce point pour aller au Mans, par Pont-Audemer, Lieurey et Orbec.

J'ajouterai cependant que ce qui reste de ce chemin n'a pas un caractère bien marqué; mais on voit qu'il a dû éprouver quelques altérations.

La communication la plus directe entre *Suindinum* et *Rothomagus* « serait, dit M. A. Le Prévost, par Bernay, Brionne et Bourgtheroulde; et un passage d'Orderic Vital (liv. VIII, p. 664) semble indiquer qu'elle était suivie dans le moyen âge... Néanmoins nous devons dire que nous n'avons aucune connaissance de chaussée antique bien caractérisée sur cette ligne : elle était d'un accès si difficile pour les voitures avant la création de la grande route actuelle, que de Bernay à Rouen c'était par le Pont-Autou que le roulage se dirigeait.

« Un autre chemin par Cisay, Le Sap, Orbec (1), Le Marché-Neuf et Pont-Autou suit un alignement moins droit et n'est pas mieux encaissé dans ce que nous en connaissons sur le département de l'Eure; mais il a laissé sur son passage une bien plus forte impression d'importance et d'ancienneté. M. Vaugeois atteste qu'il en a reconnu l'encaissement antique du Sap à Orbec; et il passe le long des ruines où ont été trouvés les admirables vases consacrés à

(1) Cette route passait par Orbec, parce que de là elle était probablement destinée, dans l'origine, à se rendre, non pas à *Rothomagus* par Pont-Autou, direction qui n'est qu'un embranchement secondaire, mais à *Juliobona* par Quillebeuf, comme je l'ai indiqué ci-dessus, d'après M. A. Le Prévost.

Mercure-Canet, et où il est impossible de ne pas supposer qu'existait le temple de ce Dieu des grands chemins. »

De Pont Autou, cette voie est encore suivie jusqu'à Saint-Denis-des-Monts. Là, au hameau du Nouveau-Monde, on lui a fait faire un coude pour la rattacher à la grande route actuelle de Rouen ; mais on connaît encore la suite de son ancien tracé, et on le retrouve au Bois-Givart et à Infreville. Nous verrons qu'il a été découvert beaucoup d'antiquités sur la ligne que cette voie parcourt, à l'extrémité du canton de Bourgtheroulde.

La voie de *Rothomagus* à *Noviomagus* paraît avoir passé par Pont-Autou, Saint-Grégoire et Saint-Georges-du-Vièvre, Lieuray, Morainville, etc. Ce chemin est encore très-droit entre Saint-Grégoire et Saint-Georges ; et là il présente, sur ses bords, des blocs de ciment ferrugineux des Romains. Ce serait l'ancienne communication désignée sous le nom de Chemin de Lisieux à Jumièges, parce que, dans son trajet, elle se croise avec un autre chemin de Brionne à Jumièges. M. A. Le Prévost fait passer celui-ci par Saint-Martin-du-Parc, Bosc-Robert, Malleville, Teuville, Flancourt et Hauville, en laissant Bourg-Achard sur la droite. Des renseignements que

j'ai recueillis sur les lieux feraient supposer qu'il se dirigeait plutôt par Berville et Bosbenard-Commin, où il aurait traversé un hameau du Perré sur la limite de Tuilhebert (1).

Il existe encore, entre Rouen et Lisieux, un autre chemin abandonné depuis long-temps, plus court et plus droit, par Moyaux, Morainville, la chapelle de Lieuray, Saint-Etienne, Saint-Pierre-des-Ifs, Saint-Philbert, Montfort, Câtelon et Flancourt, allant aboutir à l'église de Bosgouet, après avoir passé par Bourg-Achard. On ne lui a point découvert d'encaissement dans le Lieuvin; mais, à Morainville, il passe auprès d'antiquités romaines, et, à l'extrémité de Saint-Georges, on a trouvé dans un chemin voisin de la ligne qu'il parcourt un Hadrien de grand bronze. De l'autre côté de la Risle, il longe, dans la forêt de Montfort, un triage du *câtelier* (2); de plus on m'a assuré qu'à Flancourt un cultivateur avait rencontré ses fondations. J'ajouterai que l'alignement est en général assez bien tracé, et que les habitants, à cause de sa disposition, regardent

(1) Le chemin jadis très-important, passant par Touville, s'appelait Chemin de Pont-Autou à La Mailleraie.

(2) Je ne parle point du hameau du Perrai que Cassini indique à Câtelou. Je pense qu'il s'est trompé : on dit ici le hameau Desperrois.

ce chemin comme *une ancienne grande route.* Ces circonstances sont significatives par elles-mêmes ; mais, rapprochées d'autres faits, je ne crois pas qu'on puisse les invoquer comme preuves.

En général, les Romains n'ont pas fait assez de routes pour que nous puissions en trouver deux s'étendant parallèlement à une très-faible distance l'une de l'autre. Si donc il est bien établi que la voie de *Suindinum* à *Rothomagus* passait par Pont-Autou, il n'y a point probabilité que, pour quelques minces résultats, on eût entrepris d'immenses travaux, plutôt que de rattacher à cette voie celle de *Noviomagus.* Des renseignements que j'ai obtenus de vieillards du canton de Saint-Georges viennent à l'appui de cette assertion. Ils se rappellent bien avoir vu le coche de Lisieux passer toutes les semaines par la direction de Montfort ; mais ils tenaient de leurs pères qu'à une époque antérieure les communications avaient lieu par le chemin traversant les bourgs de Lieuray et Saint-Georges, puis Pont-Autou. Ce chemin avait été abandonné, parce qu'il était devenu impraticable. Je pense que c'en est assez pour établir que la voie de *Noviomagus* à *Rothomagus* ne passait point par Montfort, mais par Pont-Autou.

Digitized by G

M. A. Le Prévost, appuyé sur une série de faits significatifs, a émis l'opinion que la voie antique se dirigeant de Bayeux, le long du littoral du Calvados, par Le Manoir et La Délivrande, devait se continuer, vers Rouen, par Varaville, Pont-l'Evêque, Hebertot et Pont-Audemer. Sur l'invitation de notre savant confrère, j'ai parcouru, de Pont-Audemer à Pont-l'Evêque, une portion du chemin que les chroniqueurs font suivre à Guillaume-le-Conquérant et à Jean-sans-Terre, lorsqu'ils vont de Rouen à Caen. En général, ce chemin est mieux aligné et plus large, dans l'arrondissement de Pont-Audemer du moins, que les communications ordinaires; mais au lieu d'être exhaussé ou bien seulement au niveau du sol, il est *cavé* dans une assez grande étendue. Quelques pierres que j'ai remarquées dans la côte qui s'incline vers les herbages de l'arrondissement de Pont-l'Evêque sembleraient indiquer un encaissement : je n'ai pu m'assurer si les blocs qui sillonnent le chemin dans la vallée y ont été jetés nouvellement ou à une époque plus reculée.

S'il reste encore quelque doute sur le caractère chronologique de ce chemin, au moins connaissons-nous bien son ancienne direction : elle n'a point été changée. Il n'en est point de même

depuis Pont-Audemer jusqu'à Rouen. Avant 1776 et dès le XVe. siècle, on allait de Pont-Audemer à Rouen par le chemin de La Pierre, Manneville, la vallée de Valletot et Bourg-Achard. Cette direction est bien celle qui devrait nous faire rencontrer le Perré que le cartulaire de Préaux indique à l'entrée de Bourg-Achard; mais le souvenir de ce Perré n'existe plus, et l'ancien chemin de La Pierre n'offre rien de caractéristique.

Trouverons-nous plutôt le prolongement du vieux chemin de Pont-l'Evêque dans la direction de Routot? Un chemin se rend de Pont-Audemer à ce bourg, par Manneville, Fourmetot, Etreville, Eturqueraie : il n'offre là aucune particularité importante; mais au-delà de Routot, à Guenouville, hameau de l'Oraille, M. le marquis de Ste.-Marie y signale « des maçonnages, encaissements et blocs de pierre employés à sa construction. » Ce chemin passait ensuite à Barneville et par la forêt de Mauny, arrivait au passage de la Seine par le val de Leu, puis se dirigeait sur Rouen par Quevillon et la forêt de Roumare.

Quant à la très-ancienne route de Pont-Audemer à Caudebec, par Tibouville, Fourmetot, Lilletot, Sainte-Croix et la forêt de Bro-

Digitized by Google

, je ne pense pas qu'on puisse la faire ..nter jusqu'à la période romaine. Je ne lui .. reconnu aucun caractère de cette époque.

Au commencement de ce chapitre, j'ai signalé deux voies romaines de grande communication venant aboutir à Aizier. J'ai observé dans la même commune les traces d'un autre chemin exhaussé et encaissé, qui se prolonge du côté de Sainte-Croix, où on le retrouve à l'entrée de la forêt de Brotonne, puis dans les terres de labour du hameau de La Coudrette. Ensuite il rentre dans la forêt et se perd auprès de débris de constructions antiques. Il y a plus loin, dans la même forêt, un autre chemin encaissé qui finit également dans un lieu semé de ruines. Comme celui de Sainte-Croix, il tend vers la Seine. J'en connais encore un autre dans le bois de La Boulière, situé entre la forêt de Brotonne, Bourneville et Etreville. Il part d'un lieu où le sol recouvre des fondations, et il descend dans le vallon où l'on voyait naguère une ouverture de puits. Evidemment ces chemins ne peuvent avoir été faits que pour l'usage d'établissements particuliers. Ils nous fournissent l'occasion d'observer dans quelles erreurs pourraient entraîner les hypothèses émises, sans un examen assez approfondi, sur la découverte de quelques toises d'encaissement isolé.

Des faits ci-dessus énoncés, il résulte que les chemins les plus importants de l'arrondissement de Pont-Audemer à cause de leur antiquité, sont :

1°. Les deux voies romaines bien authentiques, communiquant l'une et l'autre à *Juliobona* par Aizier ;

2°. Les voies de *Suindinum* à *Juliobona* et *Rothomagus*, et de *Noviomagus* à Rothomagus, se réunissant à Pont-Autou ; puis les chemins de Pont-l'Evêque à Rouen, et de Brionne à Jumièges, moins bien caractérisés, surtout le dernier, pour lequel on ne peut invoquer que le nom d'un hameau du Perré qu'il traverse. Ces deux dernières communications sont peut-être des chemins gaulois, *remaniés* par les Romains.

POINTS DE L'ARRONDISSEMENT SUR LESQUELS IL A ÉTÉ TROUVÉ DES ANTIQUITÉS ROMAINES.

1°. *Canton de Pont-Audemer.*

Pont-Audemer. J'ai dit, dans mon *Essai historique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, que, dès la période romaine, des habitations avaient dû s'agglomérer au point où la route de *Noviomagus* à *Juliobona* traversait

Digitized b

la Risle. Plusieurs découvertes sont venues justifier cette assertion. Un fragment de tuile romaine a été trouvé dans un jardin situé sur le bord du nouveau marché aux chevaux ; j'en ai recueilli un autre dans les fouilles pratiquées pour la construction de l'hôtel de ville. Des travaux de terrassement, entrepris antérieurement, dans le voisinage de l'ancienne forteresse, du côté de la Risle, ont fait découvrir, m'assure-t-on, quelques-unes de ces tuiles. La disposition et la coupe du terrain supérieur semblent indiquer que cette forteresse a été bâtie sur l'emplacement d'un câtelier.

Tourville. Plusieurs centaines de médailles, petit bronze, ont été découvertes, il y a une quarantaine d'années, dans la portion de cette commune la plus voisine de Saint-Michel de-Préaux et de l'Abbaye-aux-Dames, au haut de la colline, non loin des labours. Sur un autre point, au hameau de Siglas, M. Fréd. de Cacheleu a rencontré, à droite du ruisseau, des briques romaines et des fragments de poterie rouge, et sur l'autre rive, dans une portion de bruyère qu'il faisait défricher, encore des briques et de la poterie, et, de plus, un épi en maçonnerie coupant la côte, parallèlement à la route de Bernay.

N.-D.-de-Préaux. On rencontre, dans cette commune, entre la masure de Bosc-Aubé et la Mare-aux-Bœufs, des vestiges de fondations romaines et des tuiles à rebords.

On reconnaît aussi que la célèbre abbaye de Saint-Pierre y a été bâtie au milieu des ruines d'un établissement antique.

Saint-Michel-de-Préaux. Vers la fin du XVIIIe. siècle, on trouva dans cette commune, vers Mont-les-Mares, de nombreux fragments de tuiles à rebords et d'autres débris de constructions, au milieu desquels était un vase de cuivre d'un pied de haut sur six à sept pouces de large, renfermant un morceau d'étoffe, une cuillier d'argent, une bague, 600 médailles, petit bronze, et quelques autres médailles en argent de la même grandeur. La présence de ces objets avait engagé M. Rever à supposer que c'était là l'emplacement de l'ancien *Breviodurum.* La compagnie se rappelle que MM. Emm. Gaillard, l'abbé Viel et A. Le Prévost rejettent cette hypothèse, ainsi que celle des géographes qui indiquaient *Breviodurum* à Pont-Audemer.

Triqueville. Sur le bord de la fontaine du Val-Jouen, jusqu'aux terres de labour, le sol est rempli de briques romaines et de fondations. Elles s'étendent du côté du second ruisseau,

Digitized

où l'on a exhumé des fragments de tuyaux cylindriques en terre cuite. Sans aucun doute, il y avait en cet endroit une *villa* considérable, et nous croyons retrouver le nom du Romain qui la fit bâtir dans celui du domaine d'Aubigny, situé tout près de là. Aubigny, en latin, *Albineium*, *Albiniacum*, ne peut avoir, en effet, d'autre signification que *la maison de campagne d'Albinus.*

Toutainville. Il y a quelques années, on a découvert, au haut de la côte, près du chemin de Beuzeville, sous une vieille épine, un vase de terre renfermant une assez grande quantité de médailles de plusieurs empereurs, notamment des Antonins. Tout près de là, dans la propriété appelée le Lieu-Berville, voisine de la grande route et du chemin de Saint-Sulpice, on trouve des fragments de tuiles à rebords et des fondations en maçonnerie.

Manneville-sur-Risle. Dans la *relation du voyage des élèves de l'école centrale de l'Eure, en l'an VIII*, M. Rever dit qu'on déterra à Manneville, à une demi-lieue de Pont-Audemer, beaucoup de tombeaux en pierre. L'un d'eux renfermait une agrafe en cuivre, d'un travail barbare. M. A. Le Prévost ne pense pas qu'elle fût romaine.

Canton de Quillebeuf.

Entre l'église de Quillebeuf et celle de Saint-Aubin, le sol, miné par les flots, laisse apercevoir des fragments de tuiles romaines et de poterie rouge. J'en ai aussi rencontré, à Trouville-la-Haute, dans les terres de labour du triage de Vaucorde, à l'est de la commune. Un peu plus loin, vers le nord, on a trouvé deux meules antiques en poudingue, que M. Rever a supposé provenir d'Infreville, près Bourgtheroulde. Au bout du promotoire qui domine le vallon de Courval ou des Loges, il existe des fondations dont le caractère chronologique est suffisamment indiqué par les débris de tuiles à rebords qu'on en a retirés.

Les deux communes d'Aizier et de Sainte-Croix sont couvertes de ruines romaines. On en a trouvé, dans la première, au village de l'Eglise et à plusieurs autres endroits. L'ouragan du mois de novembre 1810 a mis à nu, au hameau du Flac, des assises en arc de cercle que M. Rever a regardées comme devant être les fondements d'un *hipocaustum*. Nous pensons que ce savant s'est trompé sur la destination de cette construction, très-peu étendue.

Si nous voulions hasarder une hypothèse, nous supposerions que ces débris ont appartenu à une fontaine.

Tout près de là, on nous a signalé l'existence de plusieurs objets antiques, notamment d'une pierre portant une inscription, cachée, dans un jardin, sous 15 à 18 pouces de terre. Quelques fouilles seraient nécessaires pour vérifier l'exactitude des assertions qui ont été émises devant nous à cet égard ; malheureusement il sera très-difficile de vaincre la mauvaise volonté des propriétaires.

On m'a encore indiqué, sur la côte de Houssour, deux conduits souterrains de hauteurs différentes. Ils se trouvent dans le voisinage d'une mare qui est, dit-on, pavée, et auprès du chemin exhaussé et encaissé que j'ai signalé plus haut, et qui se perd, à Sainte-Croix, auprès d'une autre mare appelée Mare-du-Glajeu. De nombreuses fondations gisent le long de cette voie particulière.

M. A. Le Prévost a rendu compte, dans son excellente Notice sur le département de l'Eure, des médailles trouvées en 1824 par M. Puval, de Sainte-Croix, en plantant un arbre dans sa propriété. Près de là, de l'autre côté du chemin, M. Boulay, à qui je dois de nombreuses indi-

cations, a mis à jour une muraille romaine dans sa masure. Une autre muraille romaine a été vue, environ 100 pas plus loin, auprès de l'église. A une petite distance de là, vers la côte, M. Puval, en défrichant un bois taillis, a découvert des fondations qui paraissent fort étendues. Au-dessous d'une énorme quantité de fragments de tuiles à rebords, au milieu desquelles il y avait quelques ferrements oxidés et des ossements humains, il a remarqué des ouvertures de voûtes souterraines. Plus loin, vers l'ouest, dans un vallon des *bois de Fécamp*, entre la chapelle de Saint-Thomas et l'église de Sainte-Croix, l'ouragan du mois de mars 1835 a renversé un hêtre fort vieux, sous les racines duquel on a recueilli des fragments de tuiles romaines.

J'ai déjà parlé des antiquités du bois de La Boulière, à Bourneville; il me reste à mentionner les tuiles et fondations romaines de l'ancien fief de Beaumont. On les a reconnues sur un seul point, à l'ouest de débris d'autres constructions qui appartiennent au moyen âge.

Canton de Routot.

Auprès du bourg de Routot, il y a un lieu

que l'on nomme *le Fond des Romains*. De nos jours, cette désignation ne peut induire personne en erreur ; car on sait qu'elle a été fournie par une famille du pays. Mais lorsque cette famille aura, comme le peuple-roi, accompli sa destinée, il pourrait arriver que quelque futur archéologue vît, dans ce nom trompeur, un souvenir de l'antiquité. Nous devons prévenir nos successeurs du piège que nos naïfs villageois tendent, sans le vouloir, à leur confiante bonne foi. Nous leur conseillerons aussi de se défier des *câtelleries*. Je connais, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, deux hameaux de ce nom où il n'y a pas eu de câteliers, mais, à leur place, des hommes qui s'appelaient *Castel* ou *Câtel*... Revenons aux véritables antiquités.

Haie de Routot. Fragments de tuiles à rebords, au carrefour du Grand-Trait.

Hauville. Un vase renfermant des médailles romaines a été trouvé, il y a long-temps, dans cette commune, près de la forêt, au bas de la *Cavée-Ferand*. On m'y indique, dans le voisinage du moulin, des fondations considérables, dont je n'ai pu constater le caractère. Une tradition locale veut qu'il ait existé, à cet endroit, *une ville détruite par l'incendie*. Il est à remarquer qu'il y a presque toujours des

antiquités romaines où l'on signale des ruines de *villes* (1) ou de *bourgs*. On aura occasion d'en faire plus d'une fois l'observation.

Lendin. Je ne détaillerai point les découvertes d'antiquités faites au Lendin. La compagnie en a conservé le souvenir. Elle est redevable à M. le marquis de Ste.-Marie de la possession d'une partie des objets trouvés.

Caumont. Au hameau de la Ronce, près de l'ancien chemin des Longues-Vallées, venant de Honguemare et peut-être de Pont-Audemer, M. de Colombel a découvert de nombreux vestiges de constructions antiques. La première est un mur de clôture, de trois pieds d'épaisseur, reconnu sur une longueur de 200 pieds. Il tournait à angle droit sur le bord du chemin, et là il était recouvert de tablettes de pierre, longues de 4 à 5 pieds, taillées en dos d'âne et portant chacune une mortaise qui paraît avoir été destinée à recevoir les principales pièces d'une grille. Dans l'espace circonscrit par cette clôture, on trouve différentes lignes de fondations, dont la direction ne saurait être bien déterminée. Cent pas plus loin, on voit d'autres traces de constructions. A cent autres pas de ce der-

(1) Ville est ici nécessairement la traduction de *villa*.

nier point, en descendant vers la Seine, M. de Colombel a fait extraire beaucoup de pierres taillées, de 3 pieds carrés sur un pied d'épaisseur, provenant de deux fortes murailles, dont la plus grande partie s'étend sous un plant de pommiers. Il y a aux environs d'autres vestiges de constructions moins grandes. Dans l'une d'elles était une meule à broyer du grain. Les décombres présentent beaucoup de tuiles romaines, de fragments de poterie rouge et d'enduits colorés en rouge ou en jaune, de médailles des empereurs et de petites Vénus anadyomènes en terre cuite.

Le hameau du Beauséjour, voisin de la Ronce, renferme aussi des antiquités romaines. M. Desalleurs y a découvert, 25 pieds au-dessous du niveau du sol, dans une sablonnière, des médailles, des tuiles à rebords, des fragments de poterie rouge et une assise de béton.

La Trinité-de-Touberville. Auprès du moulin de la Salière, on rencontre, en labourant, des restes de fondations qui paraissent appartenir à la période romaine. Il devait y avoir, dans ces parages, quelqu'établissement important. C'est près de là qu'ont été trouvés les sarcophages de Bosgouet.

Bosgouet. « Sur le bord d'un bois, dans

un terrain en pente, à un quart de lieue au nord de la grande route, M. de St.-Ouen de Pierrecourt a trouvé, en faisant déraciner de vieux chênes, dans l'été de 1817, plusieurs sarcophages groupés dans une disposition parallèle et concentrique. Ils renfermaient des ossements, de petits vases de terre et des fragments d'armes en fer, rongés par la rouille; d'autres squelettes étaient déposés entre ces sarcophages et protégés par de simples tuiles romaines. Ces tombeaux paraissent avoir déjà été fouillés. On a recueilli aux environs des agrafes, des ornements d'armures en cuivre argenté, des plaques ornées de damasquinures rectilignes et parallèles, et enfin une seule médaille. » (1) Le sol cache encore beaucoup de ces tombeaux, et il ne faut pas de longues recherches pour en découvrir.

Rougemontier. Au triage des Fiefs, sur la longueur de champ qui aboutit à la forêt de Montfort, on a reconnu les fondations d'une muraille qui circonscrivait un espace carré d'environ deux hectares. Ce terrain renferme beaucoup de fragments de tuiles à rebords, de poterie grossière et de poterie rouge. Il y a aussi

(1) Notice hist. et arch., par M. A. Le Prévost.

Digitized by Google

été trouvé des médailles à une époque antérieure. A environ 200 pas, vers le sud-est, le sol, semé de tuiles romaines, recouvre les vestiges d'une construction dont je ne pourrais déterminer les dimensions. D'autres fondations de la même époque et du laitier existent au triage du Frêne, vers Eturqueraie.

Eturqueraie. La tradition veut qu'il ait existé une ville, dans cette commune, au hameau de Bordeaux. Cette prétention est bien ambitieuse : on y trouve quelques tuiles romaines et du laitier.

Etreville. Dans toute la contrée, on raconte qu'une ville, avec ses faubourgs, occupa jadis la forêt de Brotonne. Ici la tradition ajoute qu'elle s'étendit jusqu'à la terre de la Bataille, et que, dans une guerre sanglante, cette portion fut détruite, avec tous ses habitants, moins deux, qui se bâtirent une habitation au milieu des ruines. On m'a remis plusieurs médailles venant de cette prétendue ville ; un dépôt de tuiles romaines m'est aussi indiqué auprès de l'église d'Etreville.

Cauverville Encore une *ville* dans cette commune, au hameau de la Viéville !. Ce qu'on y a découvert de fondations semblerait indiquer un établissement romain.

Valletot. A une faible distance de la grande route de Rouen et de la voie antique de *Juliobona*, existait jadis un bois appartenant à l'abbaye de Corneville. On prétend dans le pays que là se trouvait la première église de la paroisse. Les fouilles que l'on a faites ne laissent aucun doute sur la nature des constructions; elles sont romaines. Leurs traces se retrouvent dans une grande étendue de terres de labour. On y a découvert beaucoup de tuiles à rebords, de pavés et de fragments de poterie rouge, portant l'empreinte de levriers. Quelques arbustes indiquent les endroits où les fondations ont résisté aux efforts des terrassiers.

Canton de Bourgtheroulde.

Theillement. Questionnez les habitants de Theillement, vous leur fournirez le plaisir de raconter qu'ils ont eu une *ville d'Elbeuf*, au hameau des Monts, voisin de celui de l'Eglise. Mais ils ne savent rien des 60 médailles de bronze et du pot de grès qui les renfermait, trouvés près de la bruyère des Frevents, il y a environ 25 ans. Cette circonstance démontre combien de découvertes peuvent échapper aux explorateurs. Il n'y a peut-être pas une seule

Digitized by Google

commune qui ne dût être signalée, si l'on avait le temps de la parcourir en détail et d'interroger tous ses habitants.

Saint-Denis-des-Monts. Tuiles romaines, à la butte Rabasse.

Saint-Philbert-sur-Boissey. Tuiles romaines et pavés peints, au triage des Cottecottes.

Câtelon. Je n'ai point vu les objets antiques trouvés dans cette commune; mais on m'a signalé la découverte de vases renfermant des médailles, dans les bois de Fourges, et des tuiles romaines, dans l'herbage de Candos. Fourges et Candos étaient, dit-on, *des dépendances de la ville Imbert*, que l'on indique à Illeville.

Thuithebert. On m'y signale des tuiles romaines, au hameau du Mont-Roussel. Les habitants prétendent que ces débris appartiennent à leur église primitive.

Bosbenard-Commin. Les bois de cette commune, surtout la forêt de La Londe, renferment de nombreux vestiges de constructions. Il y a tout lieu de croire qu'elles sont romaines, comme l'indique ce qui va suivre.

Infreville. Le nom d'Infreville, formé évidemment des mots latins *inferior villa*, annonce l'existence d'établissements romains non seulement dans le territoire de cette commune,

mais encore sur les hauteurs voisines. Aussi voyons-nous près de l'église d'Infreville, dans la masure de l'ancienne seigneurie, beaucoup de tuiles antiques, des pavés enduits de couleurs et un petit aquéduc. De plus, on veut qu'il y ait eu une *ville* du côté de Bosbenard : une mare s'appelle encore *la Mare de la Ville*... Je renvoie à ce que je viens de dire sur Bosbenard.

Angoville. On a trouvé dans cette commune, 1°. des tombeaux en pierre, dans plusieurs masures du hameau de l'Eglise ; 2°. des tuiles romaines, au hameau de l'Avoinerie ; 3°. des fondations en maçonnerie, des fragments de tuiles et de poterie rouge, des médailles et plusieurs bagues, au hameau des Friches. La tradition signale une *ville* dans ce dernier village.

Berville-en-Roumois. M. Le Bas, arpenteur-géomètre à Berville, est très au courant des faits qui concernent sa commune et des *histoires* que les siècles passés ont léguées à notre âge. Il m'a appris qu'on ne doutait pas dans le pays qu'un temple païen n'eût existé dans le voisinage de l'emplacement occupé maintenant par l'église. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai trouvé là de la poterie rouge des Romains, des tuiles et des briques très-épaisses,

de forme et grandeur différentes, la plupart triangulaires. Plus loin, dans le champ du Puits, il y a encore des tuiles romaines et une grande mare qui est, dit-on, pavée. Près du bord, on voit souvent l'eau bouillonner et il en sort un air très-froid. Cette circonstance ferait croire que quelqu'aquéduc vient y aboutir.

Basville. M. Le Sage, maire de Basville, indique des tuiles romaines auprès de sa masure, hameau de la *Tomberie.* Je n'ai pu m'assurer de la réalité de cette découverte.

Canton de Montfort-sur-Risle.

Nous n'émettrons point d'opinion sur les fondations qui existent dans une masure, située au-dessus de l'église de Montfort : nous n'avons pu obtenir de données suffisantes. Mais les vestiges de constructions qui s'étendent derrière les maisons du bourg d'Appeville-Annebaut sont assez caractérisés par la présence d'un dépôt considérable de tuiles romaines. La première partie du nom de cette commune est aussi un souvenir de l'antiquité. Le château de l'amiral d'Annebaut, situé près de l'église, a été aussi construit au milieu de ruines romaines.

Au nord de la commune d'Illeville, nous

trouvons, dans la forêt de Montfort, un triage de la Porte de brique. On prétend qu'il y a existé une *ville*, appelée *Imbert* : une mare y porte encore ce nom. Il se trouve là et dans les environs des vestiges de constructions antiques. On y a découvert, dit-on, plusieurs médailles en or, et, sous un frêne, un vase en terre renfermant des médailles grand bronze. Des tuiles romaines se rencontrent aussi sur plusieurs autres points de la commune, ainsi qu'à Trouville, hameau de la Varenne; à Ecaquelon, hameaux de la Prée et de la Houssaie, et à Appetot, dans le cimetière.

Breviodurum, « dont le nom indique un pont sur une rivière, est placé dans l'itinéraire d'Antonin, à 17 lieues gauloises de *Juliobona* (Lillebonne), et de *Noviomagus* (Lisieux); dans la carte de Peutinger, à 20 lieues gauloises de *Rotomagus* ou *Ratumagus*. Il avait toujours été indiqué à Pont-Audemer par les géographes et par M. Rever lui-même, malgré l'impossibilité de trouver 34 de ces lieues sur la route directe de Lillebonne à Lisieux. M. l'abbé Viel et M. E. Gaillard nous paraissent avoir eu une idée beaucoup plus heureuse en reportant *Breviodurum* au point de jonction de deux routes aboutissant l'une à Lillebonne, l'autre à Lisieux.

M. l'abbé Viel adopte Brionne, qui présente en effet une bifurcation bien authentique de ce genre, tendant au vieil Evreux, et de plus une heureuse analogie de nom avec *Breviodurum*. M. Gaillard préfère le Pont-Authou, passage où il existe en effet une route fort ancienne, de Lisieux à Rouen, rattachée, vers le Marché-Neuf, au vieux marché d'Alençon à Rouen par Séez, le Merlerault, Cisay, le Sap et Orbec. M. Vaugeois a observé entre ces deux derniers points des vestiges remarquables d'encaissement pavé et n'hésite pas à regarder cette communication comme une voie antique. Brionne et le Pont-Authou offrent l'un et l'autre des témoignages incontestables d'établissements romains, et le choix entre eux est embarrassant. Néanmoins, et en attendant que nous ayons recueilli, sur les lieux, de plus amples renseignements, la ressemblance des noms, la présence d'un camp antique à Brionne et d'autres circonstances encore.... nous engagent à y placer *Breviodurum* plutôt qu'au Pont-Authou. » Telle est l'opinion émise par M. A. Le Prévost, dans sa notice sur le département de l'Eure.

Nous ferons observer que Brionne est, à vol d'oiseau, *à plus* de 17 lieues gauloises de *Juliobona* (19,233 toises), et *à moins* de 17 lieues

de *Noviomagus*. Pont-Anthou se trouve *à la même distance de Noviomagus* que Brionne; mais il est à moins de 17 lieues de *Juliobona*, toujours à vol d'oiseau. En faisant la part des déviations et de l'usage adopté par les Romains de compter comme complètes les lieues commencées, nous trouverons Pont-Anthou dans la position voulue : Brionne, au contraire, sera, de plus en plus, trop éloigné de *Juliobona*. Il n'y a point, il est vrai, 20 lieues gauloises de Pont-Anthou à *Rotomagus*, comme le veut la carte de Peutinger ; mais Brionne est dans le même cas. L'analogie, indiquée entre le nom de *Brionne* et celui de *Breviodurum*, n'est peut-être pas d'un grand poids pour la solution de la question. L'établissement antique de Brionne, situé aussi sur le bord de la Risle, pourrait également avoir eu un nom dans lequel serait entré le mot *breve* ou *briva*, qui signifie pont. D'un autre côté, si Brionne renferme des antiquités romaines et une enceinte militaire (ou bien un *tumulus*), Pont-Authou et ses environs présentent la même particularité. A Freneuse, sur le bord des *Câtelets*, nous trouvons un grand retranchement et une enceinte d'une moindre étendue ; une autre enceinte, à peu près pareille à celle-ci, existe à

Livet, près de la cour Bataille. Une tradition très-répandue place une *ville* à Pont-Authou et lui donne pour *faubourgs* Bonneville, Thierville et Authou. Enfin il y a, à l'extrémité de Freneuse, un lieu appelé *Le Bout-de-la-Ville*. Nous avons déjà fait observer que des antiquités romaines se rencontraient partout où l'on signalait l'existence d'anciennes villes ou bourgs. Ici, nous en trouvons un nouvel exemple. Les objets antiques, observés à Pont-Authou, étaient, dit M. A. Le Prévost, « des tombeaux de pierre, des fragments de briques, des morceaux d'armes et de petits vases funéraires de terre ou de verre qui furent trouvés dans un champ à mi-côte, sur le bord de la côte qui conduit au Bourg-Achard, par MM. Rondeaux, membre du conseil-général de la Seine-Inférieure, et Turgis, alors directeur de la manufacture de Pont-Authou. Ce dernier en fit une petite collection qui fut malheureusement dispersée. »

Nous pourrions conclure de ce qui précède que, si *Breviodurum* n'était point à Pont-Authou, il y eut du moins, dans le même lieu, une bourgade antique assez considérable; mais nous ne nous éloignerons peut-être pas de la vérité, en émettant l'hypothèse que Pont-Authou et Brionne étaient des dépendances d'un

même établissement, à peu près comme Evreux et le vieil Evreux, comme *Autricum* (Chartres) et la montagne de Léves; ou bien, si l'on veut un exemple contemporain, comme le grand et le petit Andelys.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

Peu de renseignements ont été recueillis sur ce canton. Je ne puis citer que les médailles de Saint-Georges-du-Vièvre et les briques romaines trouvées à Saint-Benoît-des-Ombres, hameau de la Pilvedière, et à Saint-Georges-du-Mesnil, dans le cimetière, à la butte Sainte-Catherine et à la terre de la Lequeraie.

Canton de Cormeilles.

« Le nom primitif du bourg de Cormeilles (*Curmiliaca*) atteste une origine antique, dit M. A. Le Prévost, puisqu'on le trouve employé dans l'itinéraire d'Antonin, pour désigner une station sur la route de *Cœsaromagus* (Beauvais) à *Samarobriva* (Amiens). » M. Rever a tenu note de briques romaines rencontrées sur le territoire de cette commune. Il en existe pareillement, à Morainville, sur une étendue d'au

moins 5 hectares de labour, situés près du chemin de la chapelle de Lieuray, ainsi que dans le chemin de la Chapelle-Bayvel et sur deux autres points de la commune, dont l'église, autrefois beaucoup plus grande, paraît reposer sur des fondations antiques. On a reconnu des vestiges de constructions dépendant, dit-on, d'anciens *bourgs* ou *villes*, à Saint-Siméon, près de l'église; à Saint-Pierre-de-Cormeilles, hameau des Câtelets, et à Bailleul-la-Vallée, dans une assez grande étendue de terrain. On ne trouve plus rien à Saint-Pierre-de-Cormeilles, mais j'ai vu des tuiles à rebords et un fragment de meule antique en poudingue, provenant de Saint-Siméon. Des briques et des médailles romaines ont aussi été découvertes à Bailleul; d'autres débris antiques se rencontrent dans les bois de N.-D.-de-Frênes. Suivant la tradition, *la ville*, qui existait à Bailleul, se serait étendue dans la vallée arrosée par la Calonne, sur une longueur d'environ cinq quarts de lieue, et même davantage; car on prétend que ses *faubourgs* se prolongeaient, d'un côté, jusqu'à Bonneville-la-Louvet, au-delà de Cormeilles; de l'autre, jusqu'à Heudreville.

Vers 1793, on a détruit, dans la vallée de Bailleul, près de l'église, un *tumulus*, que l'on

appelait *la Butte-du-Fort.* Sa trace est entièrement effacée ; mais partout, sur le bord de la rivière, comme sur les hauteurs, on rencontre des vestiges de maçonnerie, des fragments de briques, de tuiles à rebords et de poterie, des tuyaux cylindriques en terre cuite, et des médailles, surtout depuis Cauverville jusqu'à Saint-Jean-d'Asnières, et sur les limites de Frênes et de Morainville. On a aussi observé, sur plusieurs points, des ossements humains, des écailles d'huîtres, des morceaux de fer, et, près d'un routoir, le tracé d'une rue pavée qui paraissait se diriger, d'un côté, vers l'église de Bailleul, de l'autre, vers le hameau des Pêtraux à Cauverville. M. Salerne signale aussi près du bois du Vieux-Manoir un bout de voie romaine parfaitement encaissée, de six mètres de largeur. En se plaçant sur la ligne qu'elle parcourt, dans la vallée, on reconnaît qu'elle devait se diriger, vers l'ouest, sur Cormeilles, en passant par Saint-Jean-d'Asnières, où l'on a retrouvé quelques traces d'encaissement ; vers l'est, elle passe par le hameau de la Blinière, puis traverse une pièce de terre, où l'on a observé des fondations et des tuiles romaines, et va se perdre à Heudreville, au-delà du hameau de la Beigardière. Elle pouvait tendre à Ber-

touville ou à Boissy, si elle n'était pas spécialement consacrée aux communications de la localité.

Canton de Beuzeville.

A Beuzeville, hameau des Mares-de-Graville, M. Mazier, ancien juge de paix du canton, a recueilli deux meules antiques en poudingue, l'une entière, sur une pièce de terre labourable, parmi des briques devenues très-friables; l'autre, incomplète, dans l'emplacement d'un fossé qu'il faisait détruire.

A Manneville-la Raoult, le hameau du Puits-Grémont, qui prend son nom d'un ancien puits placé au milieu d'un chemin et recouvert d'une pierre, aurait été, suivant la tradition, le siège d'un bourg. De très-solides fondations se rencontrent dans les labours voisins, et l'on y trouve des fragments de tuiles romaines.

Dans la portion de Berville-sur-Mer qui se rapproche de Conteville, on reconnaît à diverses hauteurs, tant dans la terre labourable que dans les bois, des vestiges de constructions, tels que fragments de tuiles romaines, silex taillés sur l'une de leurs faces, mortier romain, etc., et même des amas de laitier et de charbon qui sembleraient annoncer l'emplacement d'une forge antique.

On a déterré, en 1813, près de l'église de Carbec-Greslain, une petite pierre en stéatite, carrée, plate et plus large qu'épaisse : c'était un cachet d'oculiste romain, décrit par M. Rever à la suite de son Mémoire sur les ruines de Lillebonne.

Nous n'avons aucune nouvelle communication sur les objets antiques de Saint-Pierre-du-Chastel : nous ne pouvons donc donner qu'une simple indication, comme l'a fait M. A. Le Prévost.

A l'ouest de la voie antique de *Juliobona* à *Noviomagus*, les terres labourables de Vanécroq sont couvertes de fragments de tuiles romaines. En 1832, en creusant plus profondément, on a trouvé des maçonneries et des tuiles entières. Ce lieu s'appelle le triage de *la Viéville*, et l'on y indique l'emplacement d'une *ancienne ville*. Une autre *ville* existait, dit on, à Saint-Maclou, au hameau de la Fosse, sur le bord du Doult-Hérout. On y a trouvé, à une profondeur de plusieurs pieds, des débris de constructions en *briques* et en *pierres tuffeuses*, provenant des environs. Etait-ce une habitation romaine ? Je ne puis l'affirmer, n'ayant point eu occasion de voir les matériaux. Tout nouvellement j'ai eu connaissance de nombreux fragments de tuiles et briques romaines, dis-

séminés sur deux points assez éloignés l'un de l'autre, dans le village de l'Eglise, à La Lande. On a tiré de là beaucoup de pierres et silex taillés. Le sol recouvre, dit-on, de nombreuses fondations.

Voilà pour les antiquités romaines signalées dans l'arrondissement de Pont-Audemer. Avant de m'occuper des différentes enceintes que l'on remarque sur le même territoire, je dirai quelques mots des antiquités gauloises, par lesquelles j'aurais dû commencer.

Antiquités gauloises.

Jusqu'à ce jour on n'a indiqué qu'un petit nombre d'antiquités gauloises dans l'arrondissement. M. A. Le Prévost a décrit la pierre druidique de Bosgouet, hameau de Malesmains; il a encore signalé des hachettes de pierre pour Barneville et Saint-Denis-du-Bosguerard, et des hachettes de cuivre pour Appeville-Annebaut. Après notre savant confrère, je n'ai à parler que des faits suivants : 1°. Plusieurs hachettes en cuivre, trouvées à Corneville, sur la déclivité de la colline, à Saint-Georges-du-Vièvre et à Trouville-la-Haule, sur le promontoire qui domine Courval; 2°. Plusieurs hachettes en silex,

provenant de la Ronce, à Caumont, et de la haie de Routot, hameau de la Croix-de-l'Orme. Sur ce dernier point, on a aussi rencontré quelques médailles qui ont été perdues. 3°. A Bosbenard-Commin, de petits outils en cuivre, de différentes formes, qui n'ont point été conservés.

Camps et enceintes.

Il y a beaucoup de camps et d'enceintes dans l'arrondissement de Pont-Audemer. J'en ai parcouru un grand nombre, mais je ne me suis point mis en mesure d'en fournir la description géométrique. Je ne donnerai donc que de simples énonciations.

1°. *Camp des Anglais à la Roque.* Le nom que l'on donne à cette enceinte ferait supposer qu'elle a pu être occupée par les Anglais, mais à coup sûr ils ne l'ont point tracée. C'est un camp de refuge qui doit son origine ou bien aux Gaulois, ou bien aux Normands. On n'en saurait douter en considérant son immense étendue et les prodigieux travaux de défense qui l'entourent. Nous trouvons de grands rapports de ressemblance entre cette enceinte et le camp de Sandouville, situé sur l'autre rive de la Seine.

Digitized by Google

2°. *Enceinte de Bosbenard-Commin.* Au hameau du Neubourg, dans le bois de la Varenne, voisin de la forêt de la Londe, il existe, sur le bord d'un vallon, une enceinte fort extraordinaire, maintenant entièrement envahie par les plantations. La ligne de terrassements qui la circonscrit est à peu près circulaire; vers l'ouest, un tertre assez considérable s'élève au milieu de cette ligne, comme une tour tronquée. La contenance du terrain ainsi enclos paraît être d'environ 40 à 45 ares. Tout l'intérieur de l'enceinte est une énorme excavation à pentes abruptes, pouvant avoir une cinquantaine de pieds de profondeur. Dans la portion sud-ouest, ouest et nord-ouest, le terrain est coupé sans interruption du haut du *vallum* au fond de l'excavation : du côté du levant, au contraire, à environ 10 ou 12 pieds au-dessus de la crête du même *vallum*, on a pratiqué une espèce de galerie ou plate-forme étroite, dominant le reste de l'excavation intérieure.

Je ne sais si cette description est entièrement exacte; car il est difficile de se reconnaître au milieu de l'épaisseur du bois. C'est du moins sous cet aspect que l'enceinte s'est présentée à mes yeux.

Mais quel peut avoir été le but de pareils

travaux ? Je ne m'en suis pas encore rendu compte d'une manière satisfaisante, et il n'y a point ici de tradition qui puisse appuyer aucune hypothèse. On ne parle que de combats : or, une excavation ne peut pas être une enceinte militaire.

Un nouvel examen des lieux après la coupe du bois et quelques fouilles amèneront peut-être des éclaircissements.

3°. *Camp de Saint-Denis-du-Bosguerard*, sur la bruyère des *Câteliers*. Il est de forme à peu près carrée et de la contenance d'environ un hectare. Ses fossés, visibles dans presque tout son contour, étaient, vers le nord, plus profonds et les masses de terre plus élevées. L'approche en était défendue, au nord-est, par une enceinte plus petite, située à une faible distance, maintenant détruite, et au nord-ouest, à 150 pas, par une autre enceinte dont les retranchements existent encore en partie. Les habitants donnent le nom de redoutes à ces deux enceintes isolées.

4°. *Camp de Freneuse*, au hameau des Câtelets. La principale enceinte de Freneuse se reconnaît à travers les propriétés de plusieurs habitants. Elle est en pointe et contient environ 3 acres. Sur deux points, elle est défendue par

Digitized by

un tertre assez élevé. Un autre retranchement carré, contenant environ 3 vergées, se trouve auprès de celui-ci, dans le bois du Parc.

5°. *La Butte-à-Feu, à Saint-Philbert.* Défendue en très-grande partie par la pente abrupte de la colline, dont elle occupe l'extrémité, *la Butte-à-Feu* est protégée vers la plaine par un fossé profond d'environ 75 pieds de longueur et par une élévation formée par le jet des terres. Le plateau ainsi enclos, offre du pied du terrassement jusqu'à la pointe du promontoire une étendue d'environ 300 pieds.

6°. *Camp de Condé-sur-Risle.* Ce camp, très-remarquable par ses dispositions et son état de conservation, se trouve sur la bruyère des Parquets, qui domine le hameau de l'Eglise. D'une forme à peu près carrée, il est divisé en deux parties à peu près inégales, dont la plus étendue renferme, à son centre, une enceinte circulaire d'environ 25 pas de diamètre. Il présente environ 660 pas de tour. Les fossés ont encore, dans quelques parties, au moins 12 pieds de profondeur, en prenant pour point de départ le sommet des terres rejetées sur les deux bords. A une centaine de pas du camp, vers le sud, existe un long fossé qui coupe toute la bruyère, et, aux environs, surtout du

côté de la vallée de Risle, on rencontre beaucoup de petits tertres disposés sans symétrie.

7°. *Les Câteliers*, à Campigny. Je n'ai remarqué aucune enceinte dans le bois et le clos des Câteliers, situés dans cette commune, vers Tourville et Saint-Germain; mais il en existe une très-grande sur la bruyère des Fiefs, à trois quarts de lieue de là. La ligne de terrassements qui la circonscrit, du côté de la plaine, est maintenant fort affaissée sur quelques points. A chacun de ses côtés, le retranchement est défendu par un vallon, et en face de la vallée de Risle, vers Saint-Paul, par la pente abrupte de la colline. Sur les bruyères voisines de Mémout et de Montenat, on rencontre aussi quelques mouvements de terrain qui ont conservé peu d'élévation, et sur la côte de la Viéville, près du hameau de ce nom, une enceinte parfaitement ronde, d'environ 500 pas de circonférence, entourée d'un amas de plus de 6,000 mètres de silex pyromaques.

8°. *Les Câtelets*, à Saint-Pierre-de-Cormeilles. Il n'y a plus, *aux Câtelets*, le moindre vestige de retranchements, mais on se rappelle qu'il y en a existé. Ce lieu est voisin de *la Butte-aux-Moines*, où fut livrée, si l'on en croit la tradition, une grande bataille, suivie d'un traité de paix.

Digitized by Google

9°. *Câtelon*. C'est le nom d'une commune du canton de Bourgteroulde : il vient évidemment du latin *Castellum*, et il indique que les Romains ont dû établir, sur ce point, une enceinte militaire, un *câtelier*. On trouve, en effet, quelques vestiges de terrassements dans la portion non défrichée de l'ancienne bruyère communale. Il est aussi question d'un combat sanglant qui aurait eu lieu dans le domaine voisin de Candos (le Champ-d'Os, comme on dit ici).

10°. A quelque distance de la pierre tournante de Malesmains, sur la même déclivité, vers le sud, on trouve plusieurs tertres défendus par des excavations profondes ; de l'autre côté du vallon, vers le nord, sur la lisière de la forêt de la Londe, on en voit encore un plus grand nombre. Ceux-ci, assez irrégulièrement rangés, sont plus considérables. Une des excavations qui les accompagnent présente au moins 30 pieds de profondeur. Il y a, assure-t-on, des dispositions de terrain analogues dans la vente des Trois-Hêtres, peu éloignée d'Elbeuf. On raconte, dans le pays, que ces lieux ont été le théâtre de sanglants combats, et l'on parle d'une très-ancienne bataille, où il a dû périr cent mille hommes.

11°. *Le Câtelet*, à Bouquelon. Sur le pro-

montoire qui domine l'église de Saint-Mards, on aperçoit une élévation artificielle très-marquée, décrivant une légère courbure; elle coupe le côteau, depuis le vallon de Saint-Mards jusqu'à la pente opposée qui descend vers la vallée de Risle. Elle présente encore une hauteur de 12 à 15 pieds. Son étendue en longueur est d'environ 200 pas. De ce *vallum* à l'extrémité du promontoire, il y a à peu près 460 pas. Sur les côtés et au bout de la colline, on remarque quelques vestiges de coupures destinées à rendre la pente plus abrupte. Plus bas, vers l'église de Saint-Mards, le sol est couvert d'antiquités romaines.

Une autre enceinte moins grande existe encore à Bouquelon, au hameau de Gouy. Elle paraît être l'ouvrage des Anglais, auxquels on en attribue encore deux autres sur les hauteurs qui dominent Saint-Samson. Celles-ci sont de forme circulaire, comme celles que l'on remarque à la Potterie-Mathieu, dans le bois du Puits; au Theillemont, dans les bois de Mme. Lagarde; à Saint-Christophe-sur-Condé, dans le Bois-Bénit. Nous devons encore mentionner *des redoutes anglaises*, sur les hauteurs de Triqueville; deux retranchements à Corneville, l'un appelé par les habitants le Fort-d'Harcourt, l'autre

la Citadelle ; une enceinte qui présente une ligne d'enhachements réguliers à la Chapelle-Bayvel ; une enceinte de forme triangulaire, dans les bois du Montrôti, à Saint Georges-du-Vièvre ; trois autres, de forme carrée, à Fatonville et à Berville-sur-Mer.... Les habitants veulent que tout cela soit des Anglais, ou du moins du temps de leurs invasions. Ils prétendent au contraire que les terrassements que l'on remarque dans les bois de la Crépinière à Saint-Martin-Saint-Firmin, et dans ceux du Boscarré à Saint-Etienne, datent des guerres de religion. Nous signalons ces assertions traditionnelles sans les garantir..... Nous pourrions parler encore de quelques retranchements dont les traces ont disparu ; mais nous craignons que cette notice ne paraisse déjà trop longue.

NOTICE

Sur le Rouet Saint-Martin de l'église de Golleville (Manche), avec essai d'explication, par M. LATROUETTE, *Membre titulaire de la Société, Professeur suppléant d'histoire à la faculté des lettres de Caen, membre associé de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la même ville, etc.*

(Lue dans la séance du 4 juillet 1834 et dans la séance publique du même mois.)

Il est de la plus haute importance, dit un écrivain judicieux (1), d'étudier les usages et les coutumes des peuples. C'est par là que l'on pénètre, pour ainsi dire, dans la vie active des générations précédentes, et que l'on peut acquérir une idée moins incomplète de ce qu'elles ont été, une connaissance moins inexacte de leur moralité. Mais ce n'est point à constater simplement que tels ou tels usages ont été ou sont encore suivis qu'il faut se borner;

(1) Rollin.

il convient surtout de tâcher d'en découvrir la cause originelle, ou du moins de rechercher quels rapports ils peuvent offrir soit avec ceux de l'époque présente, soit avec ceux des temps antérieurs, soit aussi avec les coutumes de différents peuples. De telles recherches ne sauraient manquer de conduire à d'heureux résultats pour le progrès des sciences historiques; souvent, en effet, elles fourniront de nouvelles preuves de parenté et de filiation entre diverses nations qu'aujourd'hui séparent des distances immenses de temps ou de lieu; souvent aussi elles pourront contribuer, soit dans le moment présent, soit à une époque ultérieure, à l'explication de coutumes qui, non comprises maintenant, peuvent fort bien n'offrir tout d'abord que le caractère de la bizarrerie la plus étrange, mais qui ne laissent pourtant pas d'avoir une liaison réelle, quoique inaperçue, avec des faits anciens, et d'offrir ainsi la continuité d'une chaîne dont nous ne soupçonnons même pas l'existence, parce que la série des premiers anneaux échappe à notre vue. Nul doute qu'une étude approfondie des usages et des traditions qui, perpétuées jusqu'ici, se rencontrent encore au milieu des populations agricoles de la Normandie, ne vînt jeter quelque lueur sur certaines parties

de l'histoire de cette province, ou éclairer même d'une lumière nouvelle ce qui est déjà plus ou moins connu, ou rendre possible l'explication de faits que leur étrangeté seule rend aujourd'hui remarquables.

Désirer de voir réunir tout ce qui peut intéresser une semblable étude, désirer que l'on constate tous les usages, toutes les traditions qui subsistent encore maintenant, qu'on recueille à cet égard les souvenirs de la génération qui s'éteint, qui a vu son enfance égayée et effrayée tout à la fois par les récits les plus étonnants, qui a su l'explication plus ou moins merveilleuse des choses les plus simples en soi, c'est donc former un vœu tout patriotique. Son accomplissement doit d'abord sauver de l'oubli une foule de faits curieux, ensuite fournir à la science philosophique de l'histoire des renseignements fort utiles et quelquefois beaucoup plus importants qu'on ne l'aura primitivement supposé. D'heureux rapprochements, impossibles sans cette constatation que je désire, pourront être faits ultérieurement, et rendre intelligible ce qui ne l'était point auparavant, ce qui ne paraissait que le produit d'un pur caprice, d'une imagination presque délirante. Mais il faut souhaiter en même temps que ce vœu, si je ne m'en exagère l'importance, s'ac-

complisse le plus prochainement possible ; car les hommes qui savent ces choses s'en vont et disparaissent. Il est urgent de profiter de leur présence, disait dernièrement à l'une des tribunes législatives M. le Ministre de l'instruction publique (1). C'est aussi pour contribuer de mon côté à l'accomplissement de ce vœu, que j'ai cru devoir constater ici un usage qui peut-être n'a point d'autre valeur réelle que sa bizarrerie et son ancienneté dans la localité où il existe, mais qui toutefois semble permettre quelques-uns des rapprochements dont il vient d'être parlé.

Dans l'église de *Golleville*, canton de *Saint-Sauveur-le-Vicomte*, arrondissement de *Valognes* (*Manche*), on a l'habitude, aux jours solennels, de mettre en mouvement une roue chargée de clochettes, durant telle et telle partie de l'office religieux. Cette roue porte dans la paroisse le nom de *Rouet Saint-Martin ;* elle est en fer ; elle a 2 pieds de diamètre ; 3 rayons la soutiennent, appuyés sur l'axe qui la met en mouvement ; le cercle est de deux lignes d'épaisseur et d'un pouce de largeur ; 12 clochettes de grosseur inégale y sont attachées. Cette roue est suspendue à six pieds d'élévation au mur latéral de droite dans le sanctuaire. Aux fêtes annuelles et solennelles, pendant que l'on chante

(1) M. Guizot ; Chambre des députés.

le *Gloria in excelsis*, le *Magnificat* et le *Te Deum*, le *Rouet Saint-Martin* est mis en mouvement, et aussitôt le son aigu et perçant des 12 clochettes aux dimensions variées vient se mêler aux grosses voix assourdissantes des bons villageois.

Cette roue, d'un singulier usage, et qui s'offre en même temps avec un caractère tout solennel, a vivement piqué ma curiosité, lorsqu'une circonstance toute fortuite me l'a fait remarquer au mois de septembre dernier. Mais en vain, pour la satisfaire, cette curiosité, j'ai adressé à l'instant même et dans la localité une foule de questions sur *ce Rouet Saint-Martin*, sur son origine, sur son appellation actuelle, etc. Nulle réponse dont il me fût possible de me contenter, ne m'a été donnée. J'ai appris seulement du vénérable vieillard (1) qui est à la tête de cette paroisse, d'abord les détails donnés ci-dessus, ensuite que *le Rouet Saint-Martin* était en si grande vénération parmi ses paroissiens que personne n'oserait y rien changer; qu'à cette époque de triste mémoire où l'on proscrivait et la religion et ses ministres, où l'on voulait effacer jusqu'au nom même de Dieu, ce *Rouet* fut jeté dans la charrette qui transportait au chef-lieu du district tout le mobilier de l'é-

(1) M. Laurence.

glise de *Golleville*; qu'il en fut retiré furtivement pour être remis dans le sanctuaire dévasté, et qu'on le fit servir postérieurement à solenniser les fêtes révolutionnaires. J'ai appris en outre qu'une clochette nouvelle a été remise dernièrement à la place d'une autre qui avait été cassée; mais sur l'origine de ce *Rouet* rien n'a pu m'être fourni; seulement il m'a été répété que la tradition locale le donne pour fort ancien, sans assigner en aucune façon l'époque de son établissement.

Cependant cette roue, l'usage qui en est fait aujourd'hui, et que consacrent et sanctifient en quelque sorte les cérémonies religieuses, comme nous venons de le constater, ont une cause primitive; mais quelle est-elle? D'où vient également ce nom de *Rouet Saint-Martin*? Ce sont là deux questions qu'il est impossible de ne pas s'adresser, si l'on veut être fidèle à cette obligation imposée dont il a été parlé au commencement de cette Notice. Nous nous les sommes donc adressées à nous-mêmes, et nous demanderons à faire part ici de nos conjectures sur leur solution probable, en commençant par la dernière, parce qu'elle pourra offrir quelques données pour expliquer la première, quand nous serons sur la voie de la résoudre d'une manière quelconque.

L'église où j'ai vu cette roue en fer enrichie de clochettes, dont nous nous occupons, est sous l'invocation de *Saint-Martin*. Ce pieux et zélé prélat de Tours, dont l'ardeur infatigable a si puissamment contribué à la propagation du Christianisme dans les provinces de l'ouest et du nord-ouest des anciennes Gaules, et qui, à ce titre d'apôtre, a joui, pendant plusieurs siècles, dans ces mêmes contrées, d'une célébrité universelle, est dans la paroisse de *Gotleville* l'objet d'une vénération toute particulière. Sa puissante intercession y est à chaque instant invoquée par les familles qu'affligent quelques maladies, et notamment celles qui sont vulgairement appelées *fièvres tremblantes*. Pour obtenir plus tôt son heureuse médiation, la confiante piété se hâte d'attacher à la porte principale de l'église, au-dessus de laquelle se voit une antique statue du Saint, une offrande qui, par elle-même, a quelque chose de particulier; c'est un *fer à cheval* tout neuf qui est le don déposé. Lorsqu'il se trouve un certain nombre de ces fers *ex voto*, on les détache de la porte, et on les vend au profit de l'église. Ce qui a pu donner lieu à ces offrandes, dont la singularité est assez remarquable, c'est que Saint-Martin est ordinairement représenté à cheval, et la dévotion

aura pensé que l'ardent prélat, dont les courses apostoliques étaient continuelles, avait besoin de faire renouveler souvent les fers de sa monture. La statue, qui est à Golleville l'objet d'une vénération spéciale, est équestre. Saint Martin est à cheval, coupant un pan de son manteau pour couvrir la nudité du pauvre qui l'implore, et annonçant ainsi par cet exemple du soldat qu'il saura joindre aux préceptes futurs de l'évêque la pratique de cette vertu sublime que le Christianisme appelle du beau nom de *charité*. L'évêque que l'Eglise de Tours honore comme son premier apôtre, étant en possession d'un culte si dominant à Golleville sous tant de rapports, serait-il donc défendu de croire que c'est aussi par honneur pour sa mémoire que son nom a été donné à cette *Roue* qui nous occupe en ce moment? Elle se trouve dans une église dédiée sous l'invocation de *Saint-Martin*, on l'aura appelée la *Roue* ou le *Rouet Saint-Martin*.

Si l'on trouve donc ainsi une raison vraisemblable de cette appellation actuelle, ne pourrait-on pareillement en trouver une sur l'origine de cette *Roue* chargée de douze clochettes, et offrir alors une solution probable de la première des deux questions posées? Mais croirait-on la rencontrer dans ce goût pour le *bruyant*, si dé-

veloppé parmi la population de nos campagnes? Si on le prétendait, il serait toujours fort remarquable de voir satisfaire ce goût à *Golleville* d'une manière si particulière, et l'on ne serait pas moins invinciblement entraîné à demander la cause primitive de cette singularité. Il faut donc la chercher ailleurs que dans l'amour du *bruit*; mais où la trouver? Je n'en étais pas même à fournir la moindre conjecture sur la solution de cette question qui avait cessé de m'occuper, lorsque j'ai été assez heureux pour lire, il y quelques semaines, une *dissertation sur quelques divinités romaines qui ont passé dans les Gaules*, par M. *le chevalier Alexandre Lenoir*, administrateur du Musée royal des monuments français, etc., etc., et insérée dans le 1er. volume des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, p. 109.

L'auteur y rappelle quelles divinités principales adoraient les Gaulois; il y parle entre autres de Mercure, § III de son Mémoire, à l'occasion d'un bronze romain qu'il croit avoir été trouvé à *Herculanum*, lorsqu'on en fit la découverte, et où ce Dieu est représenté avec l'énergie mystérieuse de *Priape*, et les formes vigoureuses que l'on donne à *Pan*. « Suivant

« l'opinion de quelques auteurs, dit-il, les « Gaulois sacrifiaient à Mercure, sous le nom « de *Teutatès*, que l'on croit être le même « que le dieu *Thot* des Egyptiens. Les Druides « qui, dans la doctrine qu'ils enseignaient, « comme dans les rites religieux qu'ils prati- « quaient eux-mêmes, avaient adopté le sys- « tème philosophique des mystères d'*Isis*, pré- « sentèrent le dieu *Mercure* à la nation gau- « loise comme le principe actif de la nature, « comme l'ame du monde, qui, en s'unissant « à la matière, lui donne la force de produire « les intelligences ou les dieux inférieurs, « l'homme et les autres animaux.

« Cette attribution particulière donnée à « *Mercure* nous est suffisamment connue, mais « elle se trouve authentiquement confirmée par « un bronze romain représentant Mercure.....

« Ce dieu, poursuit plus loin l'auteur du « mémoire cité, est *figuré sur ce bronze* avec « l'énergie de *Priape*, et les formes de *Pan*, « du *Mendès* égyptien, ou du dieu que les « anciens appelaient le *Grand-Tout*, et qu'ils « représentaient avec une flûte à sept tuyaux, « le symbole de l'harmonie universelle. De « même notre Mercure est entouré de sept pe- « tites clochettes, dont les sons modulés pa-

Digitized by Google

« raissent avoir pour but de rappeler l'harmonie « qui règne dans le mouvement des sphères, « dont la direction appartenait aux Muses ap- « pelées aussi *Intelligences*. Ainsi donc, notre « *Mercure* gaulois ou *Teutatès* serait le dieu « *Cneph* des Egyptiens, le *Brouma* ou le « *Père des Esprits* des Indiens, le *Saturne* « des Grecs, auquel on attribuait le pouvoir « de créer et de détruire. »

Dans ces rapprochements qu'établit avec une heureuse vraisemblance la vaste érudition d'un de nos plus célèbres et de nos plus infatigables archéologues, une seule chose m'a plus spécialement frappé, ce sont ces clochettes qui entourent le *Mercure Priape* dont il est parlé : aussi me suis-je bientôt rappelé le *Rouet Saint-Martin de Golleville* avec celles dont il est enrichi. Entrant même aussitôt dans cette voie que semblent indiquer ces rapports d'analogie, j'ai d'abord consulté, d'après une note de M. Alexandre Lenoir, le recueil d'antiquités de *Caylus*, et au tome VII, *Antiquités grecques*, page 177, planche XXXVII, Nos. 1 et 2, j'ai trouvé deux figures de bronze à peu près semblables au *Mercure Priape* décrit par un des membres de la Société des Antiquaires de France. A ces deux monuments sept petites clochettes sont

attachées et suspendues par des chaînons, de manière à en faciliter l'oscillation. Séduit par cette ressemblance qu'offrent ces figures et le *Rouet Saint-Martin de Golleville*, surtout pour leurs clochettes évidemment symboliques, je me suis demandé alors si ce *Rouet* ne serait point un reste des symboles du polythéisme des anciens Gaulois, ou du moins de l'une des nombreuses peuplades des anciennes Gaules, et si enfin, en recueillant ses souvenirs, on ne pourrait pas entrevoir une solution probable pour la première question posée.

Pour signifier le *Grand-Tout*, *l'Eternité*, les anciens figuraient un serpent se mordant la queue et formant conséquemment un cercle. *Isis*, dont le culte si célèbre en Egypte s'était répandu dans presque toutes les contrées du monde connu, était représentée de mille manières différentes, et sous les signes les plus variés. *Montfaucon*, dans son *Antiquité dévoilée*, dit que quelquefois elle était figurée portant sur la tête plusieurs cercles, dont un grand qui comprenait les autres; et Plutarque, dans son livre sur *Isis et Osiris*, établit qu'*Isis* était le symbole de toutes choses, qu'elle signifiait la nature par excellence. Le serpent se mordant la queue, le grand cercle qui se voit

sur certaines figures d'Isis, semblent donc avoir la même valeur significative ; mais la *roue* ou le *rouet* dont nous parlons est-elle autre chose qu'un cercle? Ne pourrait-elle point avoir la même signification symbolique, et conséquemment représenter l'universalité des choses, la nature universelle? Voilà donc un premier rapprochement qu'on est en quelque sorte contraint d'avouer entre la *roue* qui se voit à Golleville et cette manière des anciens peuples de symboliser l'Univers, le Grand-Tout, l'Eternité, ce qui est sans commencement et sans fin. Suivons donc la route dans laquelle nous sommes entrés, et voyons s'il sera possible d'établir d'autres rapprochements.

La flûte de *Pan* à sept tuyaux était, avons-nous vu, un symbole de l'harmonie universelle des sphères célestes. Le bronze, dont parle M. Alexandre Lenoir, représente un Mercure-Priape avec sept clochettes, et cet écrivain fait remarquer qu'il existe une analogie frappante entre ces *sept* clochettes et les *sept* tuyaux de la flûte de *Pan*. Or, les clochettes attachées au Rouet Saint-Martin de Golleville ne pourraient-elles point, tout aussi bien que celles du Mercure-Priape, que les tuyaux de la flûte de *Pan*, signifier l'harmonie universelle? L'inéga-

Digitized by Google

galité des clochettes entre elles n'indique-t-elle pas en effet un dessein visible de symboliser l'harmonie? Une différence se rencontre, il est vrai, dans le nombre des clochettes; le *Mercure-Priape* en a *sept*, tandis que l'on en compte *douze* au *Rouet Saint-Martin de Golleville*. Les *sept* du Mercure-Priape dont parle M. Lenoir, et des figures qu'on trouve dans les Antiquités de *Caylus*, ont bien un rapport sensible de nombre avec les *sept* tuyaux de la flûte de *Pan*, et l'on conçoit même aisément le choix de ce nombre *sept*. Les anciens n'admettaient que *sept* planètes accomplissant régulièrement leur révolution autour de la *terre*, dont ils faisaient le point central de leur univers. Mais si ce nombre *sept* n'est pas celui du *Rouet Saint-Martin*, cette différence numérique doit-elle nous faire renoncer à toute hypothèse de rapprochement? Sans doute le nombre *sept* se rencontre souvent chez les anciens, et notamment dans cette division du temps calquée sur les phases périodiques de la lune; mais le nombre *douze* est-il moins fréquent chez eux? Ne connaissaient-ils pas les *douze* signes du Zodiaque; le soleil, en les parcourant successivement avec une constante régularité, n'était-il pas censé exécuter *douze* travaux périodiques? Chez

beaucoup de peuples, le jour n'était-il pas divisé en *douze* heures, la nuit en *douze* parties, l'année en *douze* mois? Combien de confédérations politiques composées de *douze* peuplades et chez les Grecs, et chez les Etrusques, où nous voyons *douze* Lucumonies, et chez les Juifs, où nous trouvons les *douze* tribus? Le nombre *douze* n'est-il donc pas aussi propre que celui de *sept* à signifier l'harmonie?

Il ne serait donc pas tout-à fait déraisonnable d'admettre que cette *Roue* dont nous parlons, a pu être faite primitivement pour signifier et le Grand-Tout, l'Universalité des choses, l'Éternité et l'harmonie universelle.

Peut-être même serait-il permis de croire que c'est un des symboles admis dans le culte d'*Isis*. Nous venons de dire, en effet, sur l'autorité de Montfaucon, qu'entre les formes diverses sous lesquelles on représente *Isis*, on en trouve une où l'on voit la tête de la déesse surmontée de cercles. Qui donc empêcherait de penser que dans telle ou telle localité elle était adorée simplement sous la figure du cercle, surtout lorsque le cercle se rencontre quelquefois au nombre de ses différents signes caractéristiques? Ne savons-nous pas d'ailleurs que les symboles sous lesquels la même divinité recevait les hommages

Digitized by Google

des peuples, variaient à l'infini; qu'ainsi Jupiter était, en Syrie, adoré sous la forme d'un *rocher*, et Cybèle, à Pessinonte, sous celle d'une *pierre noire*, tandis que la Grèce s'inclinait devant leurs statues, où l'art avait su presque réaliser l'idéal de la beauté? Ne savons-nous pas aussi que cette même *Isis* était, chez une peuplade de l'antique Germanie, vénérée sous la forme d'un *navire*, si nous nous en rapportons au témoignage de Tacite, dans son Traité *de moribus Germanorum?*

Un autre motif, aussi sans doute, de voir dans la *Roue* qui est l'objet de cette Notice un reste du culte religieux d'*Isis*, ce sont les clochettes dont elle est entourée. Déjà nous avons été portés à reconnaître dans ces clochettes un symbole d'harmonie, et Plutarque nous dit, dans le Traité déjà indiqué, que le *sistre* qu'on voit à la main d'*Isis*, et que portaient ses prêtres dans la célébration de ses mystères, indiquait, signifiait le mouvement général et harmonieux de la nature. Or, nous lisons dans le Lexique universel de Jean-Jacques *Hofmann*, au mot *sistre*, que cet instrument avait quelquefois des clochettes dans son pourtour, *sistrum... erat.... circa oras tintinnabula habens*. Qui pourrait donc ne pas être frappé de rencontrer dans le

Rouet Saint-Martin de Golleville deux des signes avec lesquels on figure *Isis*, et surtout ceux qui semblent les plus propres à exprimer l'harmonie et l'universalité?

Maintenant il s'agirait de savoir pourquoi ce symbole, s'il est permis d'en voir un dans *ce Rouet entouré de clochettes*, se rencontre dans un lieu ignoré, dans une petite église de campagne, où l'on est bien éloigné de le comprendre.

Golleville se trouve dans cette partie de la presqu'île que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Cotentin*, où tous les géographes nous montrent les *Unelli*, et où des débris de monuments antiques attestent qu'il a existé une population gauloise. Que cette peuplade des *Unelli* ait eu des symboles, c'est ce que nous ne serions guères autorisés à révoquer en doute, quand nous savons qu'il en existait chez les Gaulois en général, que les Druides y avaient recours dans l'expression des mystères et dans les cérémonies de leur culte religieux. En outre, nous savons que plus d'un rapport se rencontrait entre eux et les prêtres égyptiens pour les dogmes qu'ils enseignaient, et nous ne saurions douter que les mystères d'*Isis* ne se fussent répandus dans les Gaules. L'histoire nous en-

Digitized by Google

seigne en effet que mille moyens de propagation ont existé, que des établissements phéniciens ou égyptiens ont été, aux temps anciens, formés sur le territoire gaulois; que, s'ils ont été remplacés par d'autres, ils ont dû laisser des traces et des souvenirs; que des stations pour le commerce, et notamment pour celui des *Cassiteridès* si renommées pour leur étain, ont été, à différentes époques, créées au travers des Gaules. Or, les apparences semblent indiquer au besoin qu'il a pu en exister une au milieu des *Unelli*, puisque le pays qu'ils habitaient est sur la route directe du littoral de la Méditerranée aux rochers des Sorlingues actuelles et du Cornowailles. Le commerce a donc nécessairement multiplié les relations, et celles-ci ont-elles pu ne rien introduire, ne rien modifier? Sachant également que des variétés notables s'introduisaient aisément dans la forme matérielle des symboles, qu'elles étaient même faites souvent à dessein, pour mieux déguiser l'emprunt, blesserions-nous donc tant la vraisemblance en admettant que chez les *Unelli* on signifiait le Grand-Tout et l'harmonie universelle par un cercle auquel étaient attachées des clochettes de dimensions inégales?

D'ailleurs cette conjecture est encore appuyée

par les renseignements que, depuis qu'il a été fait une première mention de ce *Rouet* de Golleville, a recueillis la complaisance d'un nouveau Membre de cette Société (M. l'abbé Delamare). Il lui a été appris que dans plusieurs églises de l'arrondissement de Valognes et de celui de Cherbourg on voyait il y a quelques années des roues en fer chargées de clochettes et destinées au même usage que celle dont nous parlons. Or, ces églises ont été bâties dans la circonscription territoriale où habitaient les familles gauloises de la peuplade des *Unelli*. D'un autre côté, ne soyons pas trop surpris de la persistance de ce symbole antique jusqu'à nos jours; les peuples ne sont pas prompts à renoncer à leurs usages, et surtout à leurs usages religieux. Ne nous étonnons pas non plus de voir ce même symbole encore aujourd'hui sanctifié, consacré en quelque sorte par la religion chrétienne dans les cérémonies que suivent certaines églises de cette contrée, et principalement celle de Golleville. En effet, ce qui est incontestable, c'est que le Christianisme, en se répandant et pour se répandre, a toujours accepté du polythéisme, ce qui ne le contrariait nullement dans ses dogmes sacrés. Or, qu'y a-t-il de contraire aux vérités sublimes de la religion chrétienne dans ce sym-

Digitized by Google

bole de l'Éternité et de l'harmonie universelle que peut présenter le *Rouet Saint-Martin* de Golleville avec ses douze clochettes?

Si donc il est vraisemblable que ce *Rouet* soit un reste frappant des symboles religieux d'une peuplade gauloise, il était important de faire connaître ce monument des anciens temps; si au contraire l'hypothèse explicative ne peut se soutenir, malgré les probabilités qui l'appuient, peut-être du moins était-il bon de constater un usage qui, quand il ne serait point compris dans son origine, se présente toutefois avec l'apparence d'une signification symbolique.

RAPPORT

Sur la Notice de M. LATROUETTE, *relative au Rouet Saint-Martin de Golleville (Manche);* PAR M. l'abbé DELAMARE, *vicaire-général de Coutances, membre titulaire de la Société.*

(Lu à la séance de janvier 1835.)

S'il est utile pour notre instruction et pour celle de nos neveux de recueillir les usages anciens, qui sont sur le point de disparaître, nous devons éviter de suivre dans nos recherches cette fausse méthode, qui fut si long-temps un obstacle aux progrès de la physique. Recueillons les faits; interrogeons les vieillards judicieux, pendant qu'il est encore temps; mais ajournons les explications même les plus ingénieuses, quand au lieu de sortir naturellement des faits constatés, elles ne reposent que sur des analogies souvent trompeuses.

Je sens trop l'importance de ces principes de critique, pour ne pas dire franchement que

Digitized by Google

l'auteur de la Notice sur le Rouet Saint-Martin s'est laissé, ce me semble, trop facilement séduire par une explication offerte par le hasard, et à laquelle l'instruction et les recherches de notre estimable collégue ont donné de l'agrément et une apparence de solidité.

Pour remplir la tâche que la Société des Antiquaires a bien voulu me confier, en me chargeant du rapport sur cette Notice, je ferai deux questions auxquelles j'essaierai de répondre : 1°. Est-on fondé à faire remonter le Rouet Saint-Martin de Golleville, comme le prétend l'auteur de la Notice, même au-delà de l'époque où la religion catholique a pris naissance dans cette paroisse? 2°. Ne peut-on pas assigner à ce singulier usage une autre origine plus naturelle et infiniment plus probable?

D'abord rien ne démontre que l'usage en question remonte aussi haut que l'auteur de la Notice le suppose. Nous ne trouvons aucune tradition écrite et nous n'avons pour tradition orale que le curé octogénaire et des habitants de Golleville qui disent seulement que le Rouet St-Martin passe pour être très-ancien. Or, que prouve un semblable témoignage quand il est question d'un usage dont on voudrait placer la naissance au-delà de tant de siècles?

Je ferai observer que l'ancienneté illimitée d'une pratique ne peut être établie par sa singularité. La paroisse même de Golleville nous en fournit la preuve. Vous y verriez aux inhumations les enfants de chœur porter à leurs mains des plumes de paon depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église : que cela se perpétue sous le successeur du curé actuel, et, dans quelques années, on regardera peut-être cet usage comme fort ancien. Sa singularité et des analogies pourront porter quelques antiquaires à le faire remonter jusqu'au paganisme ; et, cependant, je tiens de M. le curé de Golleville que c'est lui-même qui a introduit cet usage bizarre pour remplacer les cierges que les enfants de chœur rompaient dans les mauvais chemins.

L'auteur de la Notice essaie de suppléer au défaut de tradition suffisante par des traces de vénération, qu'il croit trouver dans le soin qu'on eut, lors de la dévastation des églises, de retirer furtivement le Rouet St-Martin de la charrette qui transportait une partie du mobilier de l'église de Golleville au district de Valognes. Mais peut-on voir en cela des traces certaines d'une espèce de culte ? Des renseignemens m'ont appris que cette précaution ne fut point commandée par la vénération publique ; mais qu'elle

ne fut que l'acte isolé d'un homme un peu original à ce que l'on assure. Puis, le Rouet St-Martin fut replacé dans le sanctuaire, au lieu d'être caché comme on eût caché une relique ; et il servit bientôt aux solennités républicaines. D'ailleurs si ce Rouet eût été l'objet d'un culte à Golleville, ne retrouverions-nous pas aussi plus que probablement des traces semblables de superstition ou de vénération dans les autres paroisses où le même usage a existé ? Or, M. l'abbé Roulland, le curé de Valognes, m'a appris qu'un rouet semblable qui existait à Couville (arrondissement de Cherbourg) a été détruit long-temps avant la révolution, sans qu'on ait remarqué ni mécontentement, ni aucun signe de respect religieux.

Deux roues semblables ont encore existé à Fresville (canton de Montebourg), l'une dans l'église paroissiale dédiée à Saint-Martin, l'autre dans la chapelle Saint-Sulpice ; et cela jusqu'à la dévastation des églises. Les vieillards du lieu, qui regrettent encore ce son aigu, attestent qu'aucune idée superstitieuse ne se rattachait à ces roues garnies de sonnettes.

Il paraît que dans ces deux dernières paroisses, le Rouet ne portait aucun nom de Saint. Je n'ai rien pu recueillir jusqu'à présent sur le

nombre précis des sonnettes. Plusieurs personnes âgées de Fresville attestent que le Rouet de leur église paroissiale était d'un assez grand diamètre, et qu'il était entouré au moins de vingt clochettes. Dans cette église, et dans la chapelle Saint-Sulpice, qui est à côté, on ne sonnait ces clochettes qu'au *Sanctus*, à l'Élévation, à la Communion du prêtre et à celle des fidèles. Quelques personnes de cette paroisse appelaient ces clochettes, les clochettes du Sacrement. Ces nouveaux renseignements corroborent l'opinion que je vais développer sur l'origine du Rouet Saint-Martin de Golleville. Il résul-déjà de ce qui précède, 1°. que la tradition manque à l'auteur de la Notice; 2°. que la singularité du Rouet Saint-Martin ne prouve rien; 3°. que la vénération ou la superstition n'est pas constatée.

J'essaierai maintenant d'opposer au système développé dans la Notice une explication qui me paraît infiniment plus naturelle et plus probable.

L'usage de se servir au moins d'une clochette pour avertir les fidèles du moment de l'Élévation est très-ancien. L'idée d'employer ce signal a pu venir ou des sonnettes attachées au bas de la robe du Grand-Prêtre chez les Juifs,

Digitized by Google

ou bien tout simplement de celles qu'on appelait *Tintinnabula* chez les Romains, et qui servaient à avertir le peuple de l'heure des bains, du marché et des autres choses publiques.

L'usage de la sonnette étant introduit dans les églises, on a dû penser à le rendre agréable. Aussi n'est-il pas rare de trouver dans les sonnettes des sanctuaires des effets du goût naturel de l'homme pour l'harmonie. Dans beaucoup d'églises de la Flandre française, par exemple, le sacristain tient à la main et agite au moment du Sacrifice un hémisphère de métal dans l'intérieur duquel sont suspendues beaucoup de clochettes d'inégale grosseur. L'hémisphère est ordinairement percé de plusieurs trous pour donner au son un plus libre passage. A Montebourg, à Emondeville, et dans plusieurs autres paroisses du diocèse de Coutances, on voit ou l'on voyait tout récemment encore plusieurs sonnettes d'inégale grosseur réunies pour le même usage.

Je ne crois pas qu'il soit plus nécessaire de recourir à l'harmonie des sphères célestes pour expliquer cette inégalité de sonnettes que pour expliquer l'inégalité des grelots que le plus simple villageois suspend au collier de son cheval.

Des usages dont je viens de parler, il n'y a pas

loin à l'idée de fixer une ou plusieurs sonnettes au mur du sanctuaire, soit pour empêcher qu'on ne les vole, soit pour obtenir plus d'effet. Aussi rien n'est plus commun que de voir une sonnette suspendue auprès d'un autel. C'est ce que l'on remarque à l'église Notre-Dame à Caen. Il n'est pas non plus sans exemple de trouver plusieurs sonnettes inégales réunies en ligne droite sur un même axe et suspendues au sanctuaire pour servir dans les mêmes parties de l'office que la Roue Saint-Martin. La paroisse de Cretteville (Manche) en fournissait la preuve il y a peu d'années.

Quant à l'idée d'attacher les sonnettes autour d'une roue, elle a pu se présenter tout naturellement. Il n'est pas non plus nécessaire ici d'emprunter une explication aux symboles du polythéisme : un enfant suspendant son hochet au rouet de sa mère a pu donner cette idée. Les enfants s'amusent tous les jours en Belgique à poursuivre un cerceau garni intérieurement de sonnettes ou de grelots d'inégale grosseur. Un professeur du séminaire Saint-Sulpice a dit à un de mes anciens élèves, à propos de la Roue St-Martin de Golleville, que dans le département où le directeur est né, l'on voit à la porte cochère de plusieurs anciennes habitations des cercles ou roues de fer entourés aussi de sonnettes. La porte, en s'ou-

vrant, met la roue en mouvement : un poids suspendu à une manivelle qui termine l'axe tournant avec la roue, continue l'impulsion quelques instants : supposez la main d'un enfant à la place du poids dont je viens de parler, vous avez la Roue Saint-Martin.

Ce qui achève de porter à croire que je ne me trompe pas sur la destination primitive du Rouet St.-Martin, c'est qu'il est suspendu précisément à l'endroit où l'on fixerait une simple sonnette : tout près de l'autel, du côté de l'épître. Mais pourquoi donc met-on le rouet en mouvement dans d'autres parties de l'office qu'au *Sanctus*, au moment du Sacrifice et à la Communion ? Je répondrai par une autre question : Pourquoi dans beaucoup de paroisses, à Golleville même, fait-on sonner, pendant le *Te Deum*, tout ce qu'il y a de clochettes dans l'église, y compris celles qu'on porte ordinairement en tête des processions, pendant que toutes les cloches sont en branle dans la tour ? Cet usage n'est pas particulier au département de la Manche, il se retrouve à l'autre extrémité de la France. C'est que le son est généralement regardé comme un signe de solennité. Je ferai encore observer que le rouet de Fresville n'était mis en mouvement que dans les parties de l'office où l'on eût sonné une simple clochette.

Digitized by Google

Le nombre douze des petites cloches, nombre qui du reste n'a encore été constaté qu'à Golleville, s'explique facilement sans avoir recours au hasard, ou bien aux signes du Zodiaque.

D'après d'anciennes explications pieuses destinées à élever l'ame par le culte extérieur, les cloches sont l'image des pasteurs qui ont succédé aux apôtres dont il est dit dans l'épître de saint Paul aux Romains (ch. 10, v. 18) que le son de leur voix s'est fait entendre par toute la terre : *in omnem terram exivit sonus eorum; et in fines orbis terræ verba eorum.* Le nombre douze des sonnettes, et si l'on veut la forme du fer à laquelle elles sont attachées, peuvent donc assez naturellement représenter les apôtres faisant entendre leur voix jusqu'aux extrémités du globe.

M. Le Tellier de La Luthumière, fondateur et supérieur du séminaire de Valognes, demande dans son testament, fait en 1696, qu'on habille aux frais de sa succession cinq jeunes filles en l'honneur des cinq vierges sages dont il est parlé dans l'Évangile, et qu'on fasse l'aumône à vingt-quatre vieillards en l'honneur des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse. Il y a tout lieu de croire que s'il eût fait placer un autre Rouet Saint-Martin dans l'église de son éta-

Digitized by Google

blissement, il eût très-bien pu arriver qu'il y eût fait suspendre douze sonnettes en l'honneur des douze apôtres. Rempli de vénération pour les nombres sacrés n'aurait-il pas donné lui-même à un de ses élèves devenu plus tard curé de Golleville l'idée religieuse du nombre douze appliquée ensuite au Rouet Saint-Martin ?

Il ne me reste plus à expliquer que le nom donné à la roue à Golleville. Saint-Martin, la gloire des Gaules et la lumière de l'Église d'occident, ayant été un véritable apôtre et étant patron de Golleville, est-il étonnant qu'on ait eu l'idée de donner son nom à la roue à clochettes, symbole reconnu de la voix des apôtres ?

Je ferai observer de nouveau que, quoique saint Martin soit aussi patron de Fresville, les deux *rouets* qui existaient autrefois dans cette paroisse ne portaient point le nom de ce Saint.

Je dirai, en terminant mon rapport, qu'il n'est nullement contraire au Christianisme, de penser avec plusieurs savants, que quelques cérémonies du culte païen aient pu être adoptées par les premiers prédicateurs de l'Évangile. En faisant fumer l'encens et en se prosternant en présence du vrai Dieu comme on le faisait auparavant devant une idole, on rendait seule-

ment au Créateur des hommages trop long-temps usurpés par les créatures. Mais on remarque dans l'histoire que si quelques parties du culte des payens étaient conservées, l'idole même et tout ce qui en avait l'apparence était soigneusement détruit. Tout le monde connaît les paroles de saint Rémi à Clovis : *Adora quod incendisti, incende quod adorâsti.* Voici ce que saint Bernard nous dit de saint Martin, l'apôtre de tant de contrées : Sanè quantùm justitiam esurierit *tùm in cæteris ejus actibus, tùm specialiter in idolatriæ persecutione probatum est, in templorum destructione, in statuarum dejectione, in succisione lucorum, ubi se quoque aliquandò non est veritus dare discrimini ut occasio tanti criminis de medio tolleretur.* (Saint Bernard, discours sur saint Martin.)

Comment donc aurait-on conservé le Rouet Saint-Martin, s'il eût été un reste de polythéisme gaulois, une espèce d'idole, comme le pense l'auteur de la Notice? Comment aussi serait-il venu à la pensée de lui donner le nom de Saint-Martin, ennemi si déclaré de tout ce qui avait été l'objet d'un culte quelconque pour les Néophytes avant leur conversion du paganisme à la religion chrétienne ?

Digitized by Google

RAPPORT

Sur les Monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan ; par MM. DE CAUMONT, DE BRIX et GALERON, *rapporteur.*

1re. PARTIE.

MESSIEURS,

Nous avons visité cette année la ville d'Argentan et les cinq cantons qui l'environnent. Partis le 7 juin, nous avons terminé le 15 au soir cette promenade archéologique. Les cinq cantons qui nous restent à parcourir, pour compléter l'examen de cet arrondissement, ne seront explorés que l'année prochaine.

La contrée qui est à l'ouest et au midi d'Argentan portait, dans le moyen âge, le nom de Pays-d'Houlme, *Hulmensis regio.* On nommait pays de Gouffern et pays d'Exmes, la contrée qui est au nord-est et à l'est de cette ville.

C'est le pays d'Houlme, le Gouffern et la partie de l'Hyémois ou Exmois qui borde la rive gauche de la Dives, que nous venons de parcourir. Quant à la rive droite de la Dives, où se trouve Exmes, l'ancienne capitale, elle est en-dehors du travail que nous vous offrons aujourd'hui. Nous la décrirons dans un an, avec le pays d'Ouche, qui forme la dernière partie, la partie la plus reculée du grand arrondissement d'Argentan.

Les monuments celtiques, bien constatés par nous, sont au nombre de dix dans les cinq premiers cantons. J'en vais donner succinctement le détail.

Vous connaissez déjà le *dolmen* de Fresney-le-Buffard, plus souvent désigné sous le nom de *Pierre-des-Bignes*. M. Dubois l'avait décrit, il y a plus de vingt ans, et moi-même je l'avais rappelé dans un Mémoire sur les *monuments druidiques de l'Orne*, que vous avez publié dans votre 5e. volume. Mais une observation importante avait échappé à M. Dubois et à moi : c'est que ce *dolmen* avait dû être, très-anciennement, le point central d'un *tumulus*. On remarque encore la base de ce *tumulus*, et les pierres de sa galerie sont éparses sur le devant, vers l'est. C'est M. de Caumont qui

Digitized by Google

a fait cette observation, et il vous rapporte un dessin du monument où vous trouverez ces détails qui nous ont frappé. La pierre du *dolmen* de Fresney est massive, d'un beau granit et d'un grand effet. Parmi ses supports, au nombre de six, les deux du fond, à l'ouest, sont de granit, et les quatre autres de grès. Les pierres qui devaient recouvrir la galerie sont également en grès. L'ouverture devait être à l'est.

A 30 pas du *dolmen*, au sud, est un second *tumulus*, en partie entr'ouvert, mais où de nouveaux travaux pourraient donner lieu à d'importantes observations. Il a 15 pieds au moins d'élévation.

Enfin, l'emplacement d'un 3e. *tumulus*, formant le triangle avec les deux premiers, est à l'est du *dolmen*. Trois pierres de grès renversées indiquent encore le centre de ce dernier monument.

Ces trois *tumulus* étaient disposés au centre d'une petite plaine d'où l'on découvre au nord la longue chaîne des bruyères de Rosnay et de la Hoguette. La pierre principale du *dolmen* avait été apportée de la rive gauche de l'Orne, et avait dû franchir, par conséquent, une distance de plus de deux lieues. Il paraît qu'il y avait eu aussi sur Pierrefitte, *Petra-ficta*,

campagne peu éloignée, une pierre élevée ou *menhir* qui correspondait avec ces monuments. C'est un des points celtiques les plus remarquables de nos contrées.

A la Forêt-Auvray, dans le même canton, au centre d'une prairie nommée le Val-d'Orne, que dominent deux hautes collines, j'ai trouvé une pierre levée, de huit pieds environ d'élévation, au dessus du sol. Sa forme est celle d'une pyramide, s'amincissant de la base au sommet. Un pied environ en a été brisé vers la partie supérieure. L'Orne n'en est pas à plus de 30 pas de distance.

Au Repas, un peu plus loin, dans un champ voisin du château de ce nom, nous avons vu un rocher fiché en terre, mais un peu incliné, dit la *Droite-Pierre*, qui est évidemment aussi un *menhir*. Sa forme est également pyramidale, et sa saillie, au-dessus du sol, de 7 pieds seulement tout au plus. Le propriétaire du champ où il se trouve, M. de Cheux, a fait défense, par son bail même, à ses fermiers, de le renverser. Cet acte de conservation nous a paru digne de vous être signalé.

On nous avait assuré que dans un autre champ, peu éloigné, se trouvait une belle pierre, en forme de *dolmen*, qui méritait d'être remarquée.

Digitized by Google

Nous l'avons cherchée avec un guide du pays, qui n'a pu nous montrer que quelques grandes roches naturelles, de granit, à l'entrée des bois. La pierre qui nous était indiquée doit être, nous a-t-on dit depuis, dans la cour d'un M. Guérin, propriétaire et ancien juge de paix. Nous la recommandons à ceux de nos confrères qui seraient appelés, par quelque circonstance, au milieu de cette contrée tout-à-fait agreste.

A Cramesnil, première commune que l'on rencontre en quittant le Repas pour entrer dans le canton de Briouze, j'ai vu et admiré, sur la ferme du Grandouit, un des plus beaux *menhirs* que renferme le département de l'Orne. La pierre, de 12 pieds d'élévation, est d'une belle qualité de granit, et elle offre quatre faces bien marquées, dont les 4 angles correspondent aux quatre vents principaux. Les villageois nomment ce monument *la Pierre de Jargantua* et paraissent tenir à ce qu'on la conserve debout. L'herbage au milieu duquel elle se voit est uni et le paysage sans effet. La *droite pierre* n'en est qu'à une demi-lieue de distance, ainsi qu'une butte fort élevée nommée le *Mont-Pétron*. Cette Pierre de *Jargantua* appartient à M. Bouffey. La Société fera bien de recommander au propriétaire de veiller à sa conser-

vation ; car nous en avons peu de semblables dans ce pays.

La seule pierre qui soit remarquablement plus belle est la pierre levée de Silly, située près du château de la Vente, forêt de Gouffern. Je l'ai déjà décrite en détail, dans votre 5e. volume, et je la rappelle seulement ici en passant, parce qu'elle se rencontre dans les cantons qui nous occupent. Son élévation est encore de 18 pieds, bien que 5 pieds en aient été brisés à la partie supérieure.

La pierre levée de Villedieu, à peu de distance de Trun, et la pierre levée de Montmilcent, qui en est voisine, sont deux autres monuments celtiques que je dois encore vous mentionner ici. Déjà je vous les avais pareillement indiqués, ainsi que les beaux rochers de Villedieu, où la tradition a placé le combat merveilleux d'un serpent avec un seigneur de Bailleul. Nous avons revu ces lieux avec intérêt, M. de Caumont et moi ; et M. de Caumont vous rapporte un dessin de *menhir* de Montmilcent, qui s'élève à 11 pieds au-dessus du sol, et présente ses deux faces principales, l'une à l'orient, l'autre au couchant. Les villageois le désignent sous le nom de *Pierre-au-Bordeux*, et les ruines d'une antique chapelle n'en sont qu'à quelques

Digitized by Google

pas de distance. Déjà j'ai eu l'occasion de vous faire observer que ce *menhir* de Montmilcent, que celui de Villedieu et les rochers du Serpent sont sur la rive gauche de la Dives, tandis que, sur la rive droite, on rencontre le beau *dolmen* de Fontaine-les-Bassets, déjà deux fois décrit dans vos *Mémoires*. Ne semble-t-il pas qu'il ait pu exister un rapport entre ces monuments si rapprochés dans les temps anciens. Mais ce sont de ces mystères qu'il ne nous est pas permis de percer. Bornons-nous à décrire ces restes curieux du passé, sans oser prétendre à les expliquer.

A Giel, on nous a rapporté qu'il doit exister, au bord de l'Orne, en un lieu nommé la Villette, une pierre levée, dite la *Longue-Roche*, que nous n'avons pu rencontrer. Nous n'avons pu voir non plus une autre pierre signalée sur Mesnil-Jean, ni un bloc de rocher indiqué par M. Chrétien, sur Joué-du-Plain, comme devant être un monument celtique. On m'a montré, à la pointe de la presqu'île de la Courbe, une *pierre tournoire*, qui semble être un *dolmen* brisé, et une autre *pierre tournoire*, également déplacée, nous a été signalée comme un objet de superstition, sur la bruyère de Montmerrey. En général, les villageois, dans ces cantons,

comme ailleurs, rattachent des traditions à chacun de ces monuments qui leur sont venus de l'antique religion de leurs pères : ils y cherchent des trésors; ils croient voir la nuit à l'entour des spectres blancs, des fées dansantes, des feux aériens; ils y entendent des voix plaintives et des aboiemens de chiens sauvages. Chacune de ces pierres a pour eux son origine particulière : l'une a été élevée par un géant, une autre apportée dans le tablier d'une sorcière, une troisième fermait la demeure d'un serpent qui dévorait les jeunes filles de la contrée. Nous avons trouvé ces récits dans toutes nos excursions, Messieurs, et cependant nous devons encore vous les rappeler chaque fois que nous les rencontrons, puisqu'ils forment une page de cette histoire locale que nous avons entrepris de vous produire d'une manière fidèle et complète. Le tableau des faiblesses et des croyances de l'esprit humain est une partie essentielle des recherches et des études qui nous sont recommandées.

Je vous ai déjà parlé de *tumulus* à l'occasion de la *Pierre-des-Bignes*. Deux autres monuments de ce genre, deux *tumulus* bien incontestables, existent près d'Argentan, dans les communes de Sarceaux et de Cuigny. Le premier porte le nom de *Butte-du-Hou*, et se trouve sur la

rive gauche de l'Orne, à une demi lieue environ de cette rivière. On y a trouvé, en le fouillant seulement d'un côté, sept casse-têtes curieux en pierre, dont le plus grand, taillé en hachette applatie, n'a pas moins de 11 pouces 4 lignes de longueur. Les autres ont 5 pouces, 3 pouces et demi, 3 pouces, et ils sont tous de pierres choisies et parfaitement polies. L'un d'eux est d'un très-beau jade vert. Déjà j'en avais rencontré dans plusieurs localités, mais nulle part de plus soignés que ceux-là. Ils sont entre les mains de M. Bailleul, ancien maire de Sarceaux, qui les conserve précieusement. M. Bailleul est convaincu qu'en explorant avec soin ce premier *tumulus*, on rencontrerait plusieurs hachettes de la même espèce. Celles qu'il a rassemblées ont été recueillies parmi des ossements. Le second *tumulus*, celui de Cuigny, n'est séparé de la rivière que par une prairie. Il offre une colline factice, allongée, et que l'on attaque de temps en temps, comme une carrière, pour en extraire des moellons propres à bâtir. On y a trouvé un casse-tête de 2 pouces et demi, des pierres passées au feu, des ossements, des charbons, et j'y ai remarqué un mur sec, au niveau du sol, se dirigeant vers la partie centrale. Cette éminence se nomme les *Hogues*,

comme celle de Fontenay-le-Marmion. Le propriétaire y laisserait faire tous les travaux que l'on voudrait y entreprendre. Je regarde cette butte des *Hogues*, ainsi que la butte du *Hou*, comme méritant toute l'attention de la Société. Une vaste et haute motte, que l'on voit à la Courbe, au centre de la presqu'île, pourrait bien être aussi un *tumulus* dont on aurait fait plus tard un château fort, un point de défense. Une petite tranchée, ouverte à fleur du sol, ferait connaître si cette conjecture est fondée. M. de Caumont semble pencher à croire qu'il n'y eut point là de *tumulus*. Pour moi j'avais remarqué une éminence factice du même genre, à Saint-Cénery, dans une position tout-à-fait semblable, et je serais d'avis que, sans chercher à détruire ces masses curieuses, on essayât de découvrir comment elles ont été formées et quelle a pu être leur destination première. Il doit y avoir encore un champ de la *Hogue*, entre Habloville et Champcerie, qui m'a été signalé comme offrant le tableau d'une ancienne carrière abandonnée. Toutes ces indications peuvent conduire plus tard à des recherches plus complètes.

Le seul emplacement qui me reste à signaler, comme rappelant les temps gaulois, est le *camp de Bières*, sur Merry, qui, avant d'être oc-

Digitized by Google

cupé par les Romains et par les Normands, peut très-bien avoir été un établissement militaire des Celtes. Disposé sur une pointe de rochers qui forment un cap avancé au-dessus d'un petit ruisseau que l'on passe partout à gué, le camp de Bières est surtout remarquable par les retranchements formés de petits cailloux brisés qui l'enceignent de toutes parts. La quantité de ces cailloux est immense. Ils sont tous de grès quartzeux comme la masse de roche naturelle qui les supporte. Le retranchement qui ferme le camp, à l'entrée de la presqu'île, n'a pas moins de 12 à 15 pieds d'élévation, sur une base plus large encore. Les pierres paraissent y avoir été jetées sans ordre; mais des déblaiements que j'ai fait exécuter à la pointe du cap ont mis à découvert un triple rang de murs secs, en roches plates, de grès, dont les assises supérieures semblent avoir été renversées pour former le rempart actuel. Quel peuple a rassemblé cette multitude de petits rochers brisés, et bâti ces murs secs auxquels rien ne ressemble dans nos contrées? quel peuple s'est retranché le premier dans cette enceinte si sauvage et si pittoresque? Les Romains y ont passé, y ont séjourné: leurs poteries, leurs briques retrouvées dans le sol ne permettent pas d'en douter. Mais

la singularité du rempart, la grossièreté des murs secs mis à découverts, et, de plus, deux pierres taillées en casse-têtes et une pierre de fronde par moi recueillies, ne semblent-ils pas devoir faire reporter à une origine plus barbare, plus reculée, la fondation de ce petit camp. Je n'ai point rencontré jusqu'ici, dans nos départements, d'*oppidum* gaulois ; mais je concevrais très-bien les *tuguria* de nos premiers pères, appliqués aux rustiques parois des murs d'un camp de ce genre. Que l'on m'excuse de hazarder de nouveau cette opinion que quelques-uns d'entre vous, Messieurs, avaient accueillie défavorablement il y a peu d'années. Plus j'ai vu Bières, et plus je me suis confirmé dans mes premières suppositions. M. de Caumont, qui l'a visité avec moi, n'a plus combattu mes idées. Le camp de Bières a 280 pas de longueur sur 82 de largeur. Il avait été signalé par Caylus comme étant un camp romain, et Odolant-Desnos l'avait présenté seulement comme un retranchement normand. Il a servi aux Romains et aux Normands; mais un peuple plus ancien doit y avoir planté sa tente avant eux. Je ne connais rien de plus original en ce genre, dans les départements du Calvados et de l'Orne.

Près d'Ecouché, M. Chrétien, de Joué-du-

Plain, a découvert deux ou trois monnaies celtiques qu'il vous a adressées. Je n'ai rien de plus à vous signaler sur cette première époque historique.

Époque romaine.

Les temps romains nous offrent d'abord des campements militaires. Quand les conquérants arrivèrent, leur premier soin dût être de s'établir sur les points dominants pour contenir plus facilement et surveiller les vaincus. Beaucoup de ces établissements de guerre ont disparu. Mais on en retrouve cependant encore de nombreuses traces dans les lieux incultes ou récemment défrichés. Nulle part nous n'en avons autant rencontré que dans cette excursion, au milieu des cantons qui avoisinent Argentan, vers l'est et vers le nord.

Il y a trois ans, Messieurs, je vous entretins avec détails du *chastellier* ou *Camp de César*, que je croyais être situé sur la commune du Cercueil, et, par conséquent, être une dépendance de l'arrondissement d'Alençon. J'ai vu depuis que le cadastre l'avait indiqué comme faisant partie de la commune de Montmerrey, dépendant du canton de Mortrée, ar-

rondissement d'Argentan. Ainsi *le camp de César* rentre dans notre travail de cette année. Je vous avais aussi vaguement parlé d'un autre camp que je n'avais vu que de loin, sur le territoire de la commune de Goul. Mais les renseignements que je possédais alors étaient incomplets, peu satisfaisants, et n'offraient point un caractère d'ensemble qui pût vous inspirer un grand intérêt. Je viens vous présenter un tableau plus curieux et plus entier.

Le camp de Goul est sur le point le plus escarpé d'une ligne de bruyères qui viennent du bocage et qui s'étendent jusqu'à la porte de Séez. Ce camp, adossé à d'énormes masses de rochers qui s'élèvent, au-delà, à la hauteur de 150 pieds, est adossé de manière à correspondre avec l'horison de bruyères et d'éminences qui environnent la campagne d'Argentan et les basses rives de l'Orne jusqu'au-delà de Séez. De ce point rien n'échappe à l'œil, vers l'ouest, vers le nord et vers l'est. Les rochers forment un des remparts, et les autres sont des terrassements de dix à douze pieds d'élévation, avec un fossé en-dehors. La porte d'entrée est au nord. Une autre, vers le sud-ouest, accède à une enceinte ronde dans laquelle sont sept puits, bien protégés par un rempart et par des fossés.

Tout ce travail a peu souffert, et pourrait servir encore. Le plan que j'en ai fait lever et que je vous envoie vous en donnera une idée exacte. Dans l'enceinte du camp sont les ruines d'une ancienne *chapelle Saint-Michel* et de quelques constructions. Les anciens disent que ce lieu était le *camp retranché de César;* que c'était là que *César avait déposé ses trésors.* Un peu au-dessous est le village de Goul, qu'ils disent avoir été une *ville;* on a trouvé dans le sol des fragments nombreux de poteries, des instruments de fer, des ustensiles de cuisine et divers objets remarquables. Un ancien chemin couvert, très-profond, *unissait le camp à la ville.* (Ce chemin a été omis sur le plan; mais j'en indique à peu près le tracé avec des points). Cette belle et singulière position, jusqu'ici inexplorée, doit devenir un jour l'objet de recherches plus étendues. Vous devrez la faire étudier par une commission particulière. Je l'envisage ici comme un des points militaires que j'ai à vous signaler. Les villageois l'appellent aussi le *Camp des Sept Puits*, à cause des sept puits qui sont dans sa seconde enceinte.

A une lieue en-dessous, sur Boucey, et sur un plan moins élevé, est le camp du *Feuillet* ou *Fouillet*, moins grand, moins important.

Sur la ligne du bocage, il n'offre qu'un simple emplacement retranché, un point d'observation ou de passage. Plus bas encore, vers le nord, est le camp ou plutôt la suite des campements qui portent le nom de Francheville. Parmi ces campements, celui que vous voyez le plus carré, le plus entier sur la carte, n'a pas un rempart de plus de trois pieds d'élévation. Comme les terrassements des deux camps supérieurs, ce rempart est formé de fragments de roches brisées et de terre, mêlés et battus ensemble. Ce camp de Francheville est d'une médiocre étendue; mais des lignes de retranchements s'en détachent sur les bruyères et correspondent avec d'autres enceintes très-rapprochées et avec les beaux étangs de Vrigny, situés au-dessous. Ces étangs ne sont pas indiqués sur la carte, où l'on n'a pu faire entrer que 5 communes. Le camp de Francheville fut, à ce que l'on assure, le *camp avancé de César*. Goul, le Feuillet et Francheville semblent ainsi se rattacher l'un à l'autre et avoir fait partie d'un même système de défense. C'est la première idée qui se présente quand on étudie leur disposition. En visitant les communes de Fleuré et de la Bellière, on observe d'autres emplacements retranchés qui en dé-

Digitized by Google

pendent encore évidemment et qui confirment ces premières conjectures.

D'un autre côté, si l'on jette les yeux vers le camp du *Chastelier* ou *de César*, situé à deux lieues de là, à l'est, sur Montmerrey, on reconnaît encore que cet établissement militaire, bien que construit différemment des premiers, dut appartenir au même peuple et se rattacher au même but. Le *camp de César* a des remparts élevés en certains endroits de 12 à 15 pieds, soutenus par un fossé extérieur et par des bastions dont on retrouve encore les emplacements. Il est d'une forme octogone, irrégulière, se terminant en pointe à l'une de ses extrémités, incliné sur un côteau rapide et adossé à des étangs. (Voir la carte.) Il est évident qu'en le construisant on a songé à le disposer pour une longue résistance. Il diffère beaucoup en cela des camps du Feuillet et de Francheville, qui pouvaient être aisément forcés, et dont les retranchements étaient des lignes d'enceinte bien plutôt que des remparts. Mais à cela près, on peut voir que la nature de ces retranchements était à peu près la même sur tous les points que nous venons de parcourir. A Goul, comme au Feuillet, comme à Francheville, comme au Chastellier, ce sont des débris de roches brisées,

mêlées, battues avec de la terre, qui forment le rempart. Partout aussi ce sont des traditions communes qui représentent ces camps comme remontant aux temps romains et aux jours même de la conquête de César. Il existe une liaison, un rapport de situation et presqu'une continuité de travaux sur toutes ces bruyères que le plan ne peut mettre complètement sous vos yeux, mais que vous comprendrez cependant quand je vous rappellerai que le territoire de la commune de la Bellière, qui sépare les quatre camps les uns des autres, est en partie sillonnée par des lignes de retranchements qui s'aperçoivent çà et là. Ces campagnes sont encore vierges en partie, et elles ont échappé, sur bien des points, aux défrichements, grâce à leur aridité sauvage. Mais il devenait urgent de lever le plan des principaux campements; car la main industrieuse de l'homme commence à promener la charrue indistinctement partout; et, avant un demi-siècle, les générations auront probablement trouvé le moyen d'utiliser tout ce terrain. Le *camp de César* appartient à M. de Laroque, Félix, qui ne manquera pas de veiller à la conservation d'un monument aussi curieux. Je vous ai déjà dit ailleurs que des monnaies de Néron et des coins de cuivre y avaient été trouvés avant nous. Des

Digitized by Google

fouilles dans cette enceinte ne seraient point sans résultat.

Si nous demandons à l'histoire l'époque bien précise à laquelle nous ferons remonter ces camps, peut-être ne sera-t-il pas aussi difficile de l'assigner qu'on pourrait le penser d'abord. Nous lisons dans César que ce fut P. Crassus qui soumit les peuples de Séez, de Lisieux, d'Evreux, de Rennes, et en général tout ce pays de l'Ouest, qui s'étend entre les deux mers. Un instant de repos suivit la conquête ; mais peu après les peuples de Lisieux, d'Evreux, du Mans, du Cotentin s'agitèrent, et Titurius-Sabinus fut envoyé, avec trois légions, pour les ramener sous le joug. Sabinus trouva les révoltés commandés par Viridovix, et un grand combat se livra en un lieu que nous n'oserions nous flatter de connaître, mais qui ne peut être bien éloigné des contrées que nous visitons. (M. de Gerville prétend que c'est à Mont-Castre, dans la Manche.) Quoi qu'il en soit, si ce ne fut point sur nos bruyères de Goul, de la Bellière et de Montmerrey, peut-être trouverons-nous dans César un autre fait militaire qui s'y rapporte plus incontestablement.

Après sa seconde expédition, César vint tenir un conseil à Samarobrive ; et, comme

les grains y étaient rares, par suite d'une grande sécheresse, il dispersa ses légions dans les diverses provinces. Roscius fut envoyé avec la 3e. légion chez les Essuins : *Tertiam in Essuos Roscio... ducendam dedit.* En ce temps-là, toute cette contrée était très-calme, *pacatissimam et quietissimam*, dit César. La troisième légion n'eut donc qu'à choisir des quartiers d'hiver commodes, et à s'établir au milieu de la nation des Essuins, de manière à ne pas craindre de surprises de la part des populations plus belliqueuses qui l'environnaient. Les Essuins étaient les peuples d'Essey et de Séez. Leurs voisins étaient les Lexoviens, les Eburons, les Aulerces. Les campements que nous décrivons sont à trois lieues de Séez. Au midi, sont les Aulerces, au nord, les Lexoviens, et les Eburons au nord-est.

Dans la campagne suivante, ce fut la 13e. légion qui fut envoyée, avec Roscius, dans nos pays. En ce moment les Armoricains s'agitèrent et lui firent craindre une révolte générale. Ils vinrent même à trois lieues de ses quartiers, *ab hybernis*. On sent quelles précautions il lui fallait prendre pour être en mesure contre de tels ennemis, bien plus nombreux que lui.

Je vous soumets, Messieurs, le résultat d'une opi-

Digitized by Google

nion individuelle, mais à laquelle j'ai réfléchi mûrement avant de vous la présenter. Ce n'est point César, mais un de ses lieutenants qui aurait formé ces camps pour y prendre ses quartiers d'hiver à deux reprises, d'abord avec la 3e. légion, ensuite avec la 13e. Plus tard, ces emplacements auraient été occupés chaque fois que des événements de ce genre seraient survenus pendant la durée de la conquête. Des positions que je vous ai décrites, on correspondait avec des côtes élevées, telles que Boitron, Chailloué, Bonnevent, Exmes, Montabar, qui enceignent le pays des Essuins, qui sont couvertes de restes de campements, et qui, par leurs revers, commandaient la région des Lexoviens et les limites des Eburons et des Aulreces. Je n'invoque pas les traditions devant vous avec une entière confiance. Je sais qu'elles sont souvent trompeuses. Cependant, ici elles viennent partout à l'appui de mes conjectures. Le Chastellier porte le nom de *Camp de César;* le campement redoutable de Goul est, dit-on, le *camp retranché de César*; enfin, en nous promenant sur la bruyère de Francheville, le maire de cette commune nous a plusieurs fois répété que les retranchements carrés qu'il nous indiquait étaient regardés comme étant *le camp*

avancé de César. Toujours César, toujours ces mêmes souvenirs. A Goul, je vous le répète, on a dû trouver des fondations de maisons romaines, des tuiles à rebords, des débris d'armes. On m'a rapporté un reste d'épée romaine, venu de la bruyère de Montmerrey. L'avenir amènera de plus grandes découvertes. Je terminerai par un récit qui ne vous paraîtra pas non plus, je crois, sans quelque intérêt.

Je m'étais égaré en recherchant une petite motte féodale, à quelque distance des camps romains, quand je rencontrai un jeune villageois, très-obligeant, qui me remit dans mon chemin. On apercevait dans le lointain Goul et Francheville; et, voulant savoir ce que pensait mon guide, de ces vieilles enceintes depuis longtemps abandonnées, je l'interrogeai en homme qui ne les connaît aucunement et qui désire savoir ce que l'on en dit dans le pays. Lui alors, prenant un ton sérieux et très-convaincu, me dit que c'était là que s'étaient renfermés des hommes de guerre très-puissants dans des temps fort anciens. Il ajouta ensuite, avec le plus grand sang-froid, qu'à certains jours de l'année, qui devaient correspondre à des événements mémorables aujourd'hui oubliés, on voyait, à la première aurore, sortir par degrés des va-

Digitized by Google

peurs qui couvrent encore la terre, une longue file de guerriers couverts d'armes polies, de manteaux blancs, de casques, et disposés sur deux rangs. Ces guerriers, au nombre de dix mille à peu près, montés sur des chevaux dociles, portent tous une longue pique à la main droite. Ils pénètrent d'abord dans le camp de Francheville par la porte de l'ouest, et, le chef se plaçant au centre, la légion défile silencieusement devant lui en inclinant ses armes avec tristesse et respect. Que l'on ait ou non les regards sur eux, ils n'en paraissent point troublés. Bientôt on les voit sortir de ce premier camp comme ils y sont entrés, puis se diriger sur celui de Goul, dont ils parcourent extérieurement l'enceinte; enfin, ils se rendent, à pas plus précipités, vers les hauts retranchements du Chastellier, au milieu desquels ils s'élancent avec rapidité et disparaissent en un instant.

Je vous ai redit, Messieurs, sans exagération, ce qui m'a été raconté. Que chacun de vous interprète, comme il le jugera convenable, ces images des temps passés qui se sont conservés dans les imaginations de quelques hommes de ces contrées.

Aux environs des camps que je viens de dé-

crire, presque tous les noms des localités principales semblent rappeler des événements sinistres. Parmi les communes, je signalerai celles de la Bellière, du Cercueil, de Mortrée, de Mont-Meré, *Mons-Mœroris*. Dans le nombre des villages, on remarque la Perdrière, la Gérière, la Mortellerie, la Boucherie, le Champ-Failly, la Fosse, la Tremblaie, etc. Enfin quelques noms, tels que le Val-Heureux, le Repos, ont un sens qui indiquerait que le vainqueur aurait pu se tourner de ces côtés. Sans être taxé d'accueillir trop aisément des étymologies, on peut s'arrêter à ce grand nombre de mots significatifs. Tous ne sont pas romains, il s'en faut, et j'en ai même noté d'autres, tels que ceux de *Francheville*, de l'Estre-aux-*Alains*, de Champ-*Germain*, qui appartiennent évidemment aux époques où le conquérant romain quitta ces contrées. Mais ne se peut-il pas que, vaincu à son tour au sein des lieux témoins de ses anciennes victoires, il ait été forcé d'abandonner ses campements aux hordes franques qui devaient l'y remplacer et donner leur nom à cette Gaule où elles ont su se maintenir. La lutte a très-bien pu exister, acharnée, sur ces bruyères, entre les Romains et les Francs, dans le 5e. siècle. Nous trouvons à concilier,

Digitized by Google

par cette explication très-vraisemblable, toutes les suppositions que nous avons entendu tirer de la diversité des noms que l'on rencontre à chaque pas dans ces cantons. A Marcey sont de très-belles mares où les villageois disent que venait s'abreuver la cavalerie romaine.

A Bonnevent, haute butte située à trois lieues au nord de Goul, entre Séez et Exmes, j'ai remarqué des retranchements sur un point d'où l'on découvrait très bien les bruyères et les camps que je viens de décrire. Je n'oserais affirmer que cet emplacement soit romain, n'ayant pu le parcourir que très-rapidement. Mais le grand chemin d'Exmes à Séez, qui passe en droite ligne un peu au-dessous, et le nom de Bonnevent, *Bonus eventus*, que la montagne a conservé, doivent le faire reporter à une très-haute antiquité. Ce fut à Bonnevent que fut tué saint Godegrand, par un de ses neveux, dans le VIIIe. siècle. Or, la piété des fidèles n'eût pas permis qu'après ce meurtre d'un des apôtres du pays, on eût attribué le nom de Bonnevent au lieu même où il avait été massacré. L'établissement remonte donc à des temps plus reculés.

Exmes ne se trouve pas sur la partie de l'arrondissement d'Argentan que nous vous décri-

vons aujourd'hui, et je ne puis, par conséquent, m'y arrêter dans ce mémoire. Mais pour lier nos travaux les uns aux autres, je vous ferai observer ici en passant que l'ancien Exmes, l'Exmes romain, était disposé de manière à correspondre avec Goul et les camps déjà décrits. Exmes était incliné au midi, tandis que Goul et le Châtellier regardaient le nord. La même observation se renouvelle lorsque l'on vient à gagner, en tournant la plaine d'Argentan, vers l'ouest, la butte élevée de Montabar, autre borne de l'horison pour la contrée des Essuins. Les camps de Montabar sont pareillement au revers méridional, et, de leur enceinte, on découvre les crêtes élevées de la montagne de Goul, celles de Bonnevent et celles d'Exmes : de toutes ces hauteurs on domine sur le même bassin ; et leur correspondance est certainement ce qui nous a le plus frappé dans notre exploration de ces camps, de ces anciennes positions, si habilement ménagées. Il semble que les peuples qui les ont choisies aient eu l'idée de faire communiquer leurs garnisons les unes avec les autres, au moyen de signes convenus ; et ces signes ne pouvaient guère être que des feux de nuit, si l'on considère les distances qui les séparent. De Montabar à Goul, d'Exmes à Goul,

Digitized by Google

il doit y avoir cinq lieues environ, en droite ligne. Des feux de nuit se remarqueraient très-bien d'un de ces lieux à l'autre. A Montabar, il existe encore une enceinte carrée ayant des retranchements peu élevés, à l'extérieur desquels sont d'autres travaux moins réguliers. Un peu en-dessous, vers l'est, on voit que les rochers de la montagne ont été creusés sur un point pour y ménager des réservoirs qui conteuaient des eaux, cette année, dans les jours les plus chauds de l'été. Ces réservoirs étaient enceints eux-mêmes d'une tranchée qui est très-bien marquée.

Je vous ai déjà entretenus, il y a quatre ans, du petit campement ou station de Silly, qui renfermait ce riche dépôt de monnaies des Césars dont nos cabinets sont remplis. Le campement de Silly est placé au centre du pays que dominaient les positions élevées que je viens de vous signaler. Il était carré, peu étendu; ses retranchements avaient peu de hauteur. Défendu, à l'ouest, par une espèce de petit marais, son entrée, au nord, devait être très-difficile à garder. Il en résulte que ce ne pouvait guère être qu'un lieu de repos, une halte pendant un voyage. N'aurait-ce point été alors un établissement intermédiaire entre Exmes et Goul, entre

Montabar et Bonnevent ou Séez ? Le trésor que l'on y a trouvé renfermait plus de 36 livres pesant de monnaies d'argent. Dans une surprise, il se pourrait que la caisse militaire y eût été enfouie, et que les chefs ayant péri, elle y eût été oubliée. Cet événement remonterait dès lors au temps de Commode, vers l'an 180 ; car les monnaies de ce prince sont les plus récentes que l'on ait remarquées dans ce dépôt. Je hasarde ces conjectures, qui ne vous paraîtront point, je pense, dépourvues de quelque vraisemblance.

En dehors du système de ces premiers camps, et sur le revers septentrional des côtes qui s'étendent le long de la rive gauche de la Dive, sont les deux points fortifiés de Sainte-Eugénie et de Bières. Ceux-là dominent une autre campagne qu'arrose la rivière de Dive, et ils semblent correspondre avec d'autres campements que j'ai précédemment eu l'occasion de reconnaître et de signaler aux Moutiers-en-Auge et sur les monts d'Eraines, dans l'arrondissement de Falaise. L'idée qui a présidé à la formation ou à l'adoption de tous ces camps semble évidemment avoir été la même. Mais je ne puis que vous l'indiquer ici en passant. Pour la bien saisir, il

faudrait peut-être que vous pussiez l'observer et l'étudier vous-mêmes sur les lieux.

Ce que j'appelle ici le point fortifié ou le campement de Sainte-Eugénie, du nom de la commune où il se recontre, les gens du pays l'appellent partout *le Camp des Romains*. J'ai vu M. de Caumont hésiter, en visitant cette double enceinte, avec ses retranchements de 20 pieds d'élévation et de forme ovale, à lui donner le nom de camp, et surtout à le reporter aux temps romains. Il semblait plutôt la regarder comme un reste de forteresse du moyen âge. Cependant, Messieurs, ce nom si répandu de *Camp des Romains*, cette disposition inclinée sur la pente d'une colline, et l'étendue assez spacieuse de la seconde enceinte, me disposeraient à la regarder comme un ouvrage romain, au moins dans son principe. Quelques fouilles confirmeraient ou détruiraient cette idée. Dans le système d'observation des campagnes de la Dive, ce petit camp occuperait très-bien sa place dans la ligne d'Exmes à Bières. Avec ses remparts profonds, il aurait pu, comme le Chastellier, ou *Camp de César*, de Mortrée, être un lieu de dernière défense. Ces nombreux établissements n'étaient peut-être pas tous occupés en même temps par le vainqueur. Il y

en avait où l'on ne laissait qu'un dépôt, que quelques sentinelles. Ceux-là devaient être mieux enceints, mieux protégés, mieux défendus. Le camp de Sainte-Eugénie devait être de ce nombre. Il en aura été de même du camp de Bières, dont je vous ai déjà parlé comme d'un établissement gaulois. Les Romains l'ont occupé ; rien n'est moins douteux : nous y avons trouvé, dans nos fouilles, de leurs poteries et de leurs grandes briques à rebords. Ce camp de Bières, avec ses remparts, formés de roches brisées, pouvait offrir quelque résistance. Adossé à la haute colline de Montabar, il devait être en correspondance avec le camp, déjà décrit, qui s'étendait sur le revers méridional de cette colline. Ils se soutenaient l'un par l'autre. Peut-être que celui de Bières était destiné à devenir une dernière retraite, dans le cas où l'autre, plus ouvert, eût été forcé.

Je m'occuperai maintenant des points où l'on a trouvé des traces de constructions ou d'habitations romaines.

A Neuvi, au début du voyage, nous interrogeâmes quelques villageois qui m'avaient envoyé précédemment une épée romaine, avec une partie de son ceinturon et quelques ornements en verre. Ils nous dirent que ces objets avaient été trouvés dans des tombeaux en pierre, en jetant les fon-

Digitized by

dements d'une maison, et ils nous remirent un nouveau fragment en fer où l'on remarquait des traces de ciselures en argent. Neuvi, *Novus Vicus*, fut, dit-on, habité dans les temps les plus anciens. On a dû y trouver beaucoup d'autres tombeaux.

A Giel, dans un champ nommé les *Terres-Noires*, derrière le château du Jardin, on nous avait assuré que devaient exister les restes d'une ville. Nous parcourumes la moitié du champ, qui était en jachère, et nous recueillîmes des fragments de tuiles à rebords, de la poterie rouge, simple et à reliefs, de la poterie grise et des fragments de laitier. Un grand chemin traversait ce champ, et l'on en voit encore le tracé dans la prairie qui est au-dessous. On ne peut douter qu'il n'y ait eu là un établissement romain. Giel est à l'entrée du Bocage. En pénétrant plus avant dans cette contrée, nous n'y avons rien trouvé de semblable.

Mais en reparaissant sur la lisière de la plaine, sur un autre point, nous avons reconnu de nouveaux vestiges d'emplacements romains. A Saint-Brice, on a recueilli des tuiles romaines. A Aveines, on a trouvé, dans un puits, une belle médaille, G. B., de Lucile, qui nous a été présentée. A Ecouché, à Joué-du-Plain, M. Chré-

tien s'était procuré des monnaies romaines qui sont dans votre cabinet. A Mortrée et dans les environs, plusieurs localités sont remplies de souvenirs romains. A la Motte, qui n'en est qu'à une demi-lieue, on a recueilli une hachette de cuivre et des fragments de briques, qui m'ont été remis. A Macey, à Condé, à la Fosse, dans toute cette campagne, le sol offre fréquemment des objets de ce genre et des monnaies de bronze du haut empire. Vous vous rappellerez à cette occasion, Messieurs, que c'est près de cette même commune de Mortrée, sur Montmerrey, que nous avons précédemment observé *le camp de César*. D'un autre côté, dans l'un des faubourgs d'Argentan, à la Gaze, *ad Gazam* (le mot est heureux), un dépôt de monnaies dut être trouvé il y a 60 ans, et M. Bailleul, de Sarceaux, en a conservé un certain nombre que nous avons vues chez lui. Ces monnaies sont de Posthume, de Gallien, de Victorin, de Claude II et de Valérien. Le dépôt de Silly, au contraire, dont je vous ai déjà entretenus, appartenait en entier aux premiers empereurs, jusqu'à Commode. Au Vieux-Say, qui est peu éloigné de Silly, au Vieux-Urou, dans la même commune, les cultivateurs ont fréquemment rencontré des restes de constructions romaines. Enfin, à Vorcher, et surtout

Digitized by Google

à la pointe la plus élevée de Montabar, on a mis à découvert, assure-t-on, des restes de vases, des verres, des monnaies, des meules, des tuiles, et tout ce qui caractérise un emplacement qui remonte aux conquérants de la Gaule. M. de Caumont, en faisant des recherches dans les champs de Montabar qui nous étaient signalés, y a reconnu plusieurs restes de ces divers objets; mais à Vorcher nous n'avons pu rien retrouver nous-mêmes, et nous avons dû nous contenter des récits qui nous étaient faits par les habitants.

Dans notre exploration, M. de Caumont donnait une attention particulière à la recherche et à l'examen des chemins romains. Son but était de rattacher les découvertes qu'il ferait de ce côté à celles qu'il avait faites précédemment sur divers points du Calvados. Un moment il a eu l'espoir de rencontrer une voie romaine pierrée, traversant le Bocage, dans la ligne de Vieux à Jublains, et passant par Ouilly-le-Basset, Sainte-Honorine-la-Guillaume, Briouze. Mais cet espoir a été trompé; et le chemin qu'il avait découvert, nommé *le Chemin-d'Anjou*, n'est point assez droit, assez régulièrement encaissé pour être un ouvrage romain. Il a fallu renoncer à trouver rien, absolument rien de romain,

dans toute cette partie du Bocage. Mais vers Ecouché, en se rapprochant de la plaine, on reconnaît un grand chemin, se dirigeant d'un côté vers Préampail et Jublains, et de l'autre tombant sur la Dive, après avoir franchi la butte de Maisons-Rouges et cotoyé celle de Montabar. Ce chemin vient se joindre et se confondre avec le *Chemin-Haussé*, près de Jort, dans la campagne de Morteaux. Celui-là communiquait-il de Jort à Jublains? Le fait est possible. Sur un autre point, M. de Caumont a reconnu un chemin fort droit qui conduit d'Exmes à Séez, par les buttes de la Roche-de-Nonant, de Bonnevent et de Chailloué. S'il n'est pas romain, il appartient du moins au temps le plus reculé du moyen âge. Sur la rive gauche de la Dive se voit un autre ancien chemin allant de Falaise à Exmes par Vignats, Villedieu, Mont-Milcent, les Fontaines-d'Aubry, etc., et qui doit être aussi plus féodal que romain. Quant au vrai chemin romain de Vieux à Exmes, nous avons acquis la conviction qu'il côtoyait la rive droite de la Dive depuis Jort jusqu'à un point nommé le Montijot, *Montjovis*, sur Sainte-Eugénie, où il s'embranche avec le précédent. C'était ce que soupçonnait depuis long-temps M. de Caumont. En montant de Bailleul à Mon-

Digitized by Google

tabar, par Vorcher, nous avons remarqué un chemin fort droit, bien conservé, exhaussé sur plusieurs points et encaissé ou ferré avec des cailloux de petit volume très-bien liés ensemble. Ce chemin pouvait être celui qui correspondait de Montabar avec le camp de Silly, à travers la forêt de Gouffern. On nous avait parlé d'un autre chemin, peut-être une prolongation de celui-ci, qui devait se rencontrer vers Almenèches. Nous l'y avons vainement cherché. Du reste, M. de Caumont vous présentera ses observations d'une manière plus satisfaisante, plus complète, en vous offrant le tableau des voies anciennes de communication qu'il a observées dans toutes ces contrées. M. Chrétien, de Jouédu-Plain, m'a montré un grand et très-vieux chemin allant d'Exmes en Bretagne, par Argentan, et suivant la rive droite de l'Orne. Je crois qu'il appartient aux siècles intermédiaires. A Bernay-sur-Orne, il est très-profond et très marqué.

Sur la carte que je vous envoie, vous verrez un chemin très-droit côtoyant la commune de La Bellière et passant au pied des camps de Francheville. C'est l'ancien chemin d'Argentan à Alençon, bien plus direct que la route actuelle, qui passe par Séez. Ce chemin devra être exploré plus tard avec soin.

Digitized by Google

Moyen âge.

Je vais d'abord m'occuper, Messieurs, en quittant les âges romains, d'une grande forteresse que l'on attribue, dans nos histoires, aux barons féodaux du XIe. siècle, mais dont la fondation pourrait bien remonter aux peuples qui chassèrent les Romains de nos campagnes ou du moins qui les remplacèrent presqu'immédiatement. Je veux parler du château Gontier, création intelligente d'un peuple qui avait le génie de la guerre, et qui s'était préparé à soutenir une lutte énergique sur ce point, l'un des mieux choisis que présentent nos départements.

Le château Gontier, sur la commune de La Courbe, n'est point un travail isolé, un de ces forts de grands seigneurs qui ne consistent que dans une enceinte plus ou moins vaste, au milieu de laquelle est une motte et un donjon. Le château Gontier, au centre de deux presqu'îles formées par les sinuosités de l'Orne, offre un large système de défense que je vais tenter d'esquisser. Un plan de la localité vous serait nécessaire, et je tâcherai de vous le faire lever prochainement; mais aujourd'hui je ne puis

Digitized by Google

que vous engager à jeter les yeux sur Cassini, qui vous donnera du moins une idée de la disposition du sol.

La première courbure de l'Orne enceint l'emplacement où se trouve la petite église de La Courbe, au-devant de laquelle sont, et cette espèce de *tumulus* dont je vous ai déjà parlé, et plusieurs lignes de retranchements qui semblent avoir été destinés à défendre l'approche des gués qui sont au-dessous. (N°. 2.)

La seconde courbure, celle du milieu, renferme un camp ayant la forme d'un carré long, avec des remparts de 11 à 12 pieds d'élévation, et l'emplacement de la forteresse qui était posée à l'entrée de la presqu'île. (N°. 2.)

Enfin, la troisième enceinte, plus basse, n'offre que des retranchements qui défendaient aussi les abords et les gués de ce côté. Les taillis épais qui les couvrent ne permettent guère d'en bien saisir la disposition. (N°. 3.)

Ce n'est point seulement par son ensemble que se fait admirer cet établissement militaire du château Gontier, mais par les détails de la formation de ses retranchements et de ses remparts, qui ne ressemblent à rien de ce que nous avions rencontré jusqu'ici dans ces départements. En effet, dans nos camps de Goul et du Chas-

Digitized by Google

tellier, les terrassements sont simplement formés de pierres sèches et de terres, mêlés solidement, de manière à se soutenir contre les efforts des combattants et les atteintes des saisons. Mais ils ne sont cependant point de nature à résister du moment où ils seraient attaqués par la sape sur un des points. Le camp de Bières, avec ses milliers de pierres sèches entassées en remparts, n'opposait non plus qu'une première résistance aux combattants, qui devait céder du moment où ceux-ci se trouvaient en position de tenter de près une démolition, un renversement. Mais au château Gontier il n'en est pas de même. Les remparts s'y composent aussi seulement de pierres, il est vrai, recouvertes de couches de terre bien appliquées en-dessus. Mais ces pierres ont été liées entr'elles par un admirable procédé, de manière à être devenues aussi compactes que le rocher : elles ont toutes eté passées au feu ; c'est le feu qui les a unies indestructiblement, au point que la mine seule pourrait faire sauter leur masse ainsi assemblée. On sent quelle irrésistible force de tels retranchements offraient avant la découverte des armes à feu. En examinant les ruines du donjon et du haut rempart, qui occupaient l'entrée de la presqu'île, on voit qu'une partie des pierres qui les composaient

Digitized by Google

avaient été également passées au feu. Nous vous en apportons un échantillon. Cette découverte est la première de ce genre qui vous ait été signalée en Normandie, et M. de Caumont y a donné toute l'attention qu'elle méritait de lui. Il y a quelques années que, dans la Mayenne, on observa des murs ainsi vitrifiés dans les ruines de la petite ville de Sainte-Suzanne (1). M. de La Pylaie les a examinés récemment et les a décrits dans le 8e. volume de la Société des *Antiquaires de France*, et il est évident que le travail est le même qu'au château Gontier. En Écosse, on connaît plusieurs campements ou retranchements ainsi fortifiés sur des hauteurs escarpées et déjà puissamment défendues par la disposition de leur sol. Quel est le peuple qui a usé de ce procédé, inusité avant et depuis lui, pour donner ce degré de consistance aux remparts qu'il élevait? Évidemment, ce ne sont ni les Gaulois, ni les Romains, sans quoi la France offrirait un bien plus grand nombre de terrassements de ce genre. Ce n'auraient pas été eux non plus qui les auraient portés sur les montagnes de l'Écosse. Dira-t-on que ce sont les Normands? Mais un très-grand nombre de

(1) Voir l'annuaire de la Mayenne, année 1828.

côtes occupées par eux n'offrent point ce système de vitrification de la pierre dans les retranchements de leurs camps. Auxquels de nos conquérants successifs ferons-nous donc remonter ces énergiques fortifications? L'opinion qui prévaut à Paris, parmi les savants, est que l'on doit les attribuer aux Danois ou aux Saxons.—On sait que ces derniers ont fondé Caen, qu'ils ont remonté l'Orne, qu'ils se sont étendus dans la campagne de Séez. La Courbe était un point qui les rendait maîtres du cours de l'Orne, au point où il acquiert un peu d'importance et qui leur ouvrait le Bocage. Personnellement, je suis très-porté à adopter cette opinion.

Je sais bien, Messieurs, que les écrivains du moyen âge, et Orderic-Vital principalement, ont dit que le château Gontier avait été bâti par les Bellêmes, sous le duc Robert II, de Normandie, fils du conquérant. Ce fut en effet Robert II, de Bellême, qui dut construire le donjon, dans le temps où il fondait Vignats et Almenèches. Mais ce fait peut être exact sans que l'on cesse de reporter aux époques de l'invasion saxonne la création primitive du camp fortifié, et la formation de ses remparts. Robert de Bellême trouvant cette position excellente, déjà défendue, et offrant d'excellents ma-

Digitized by Google

tériaux pour bâtir un donjon ou château, s'en sera emparé et en aura fait une de ses forteresses féodales, en l'appropriant autant que possible aux usages de son siècle. Mais telle qu'il l'a disposée, on doit avouer qu'elle ne ressemble point encore aux grandes enceintes adoptées de son temps et dans le siècle suivant. Le camp retranché, en forme de carré long, placé derrière le donjon, ne se serait point trouvé dans un château féodal. Il y eût été du moins établi sur le premier plan. J'ajouterai de plus que les restes de murs du donjon, bien qu'offrant de nombreux fragments de pierres passées au feu, n'en sont point exclusivement composés. La pierre de grès naturelle s'y trouve en abondance. Ces murailles ne sont plus liées d'ailleurs comme celles du camp. Il est donc évident que ce travail n'est plus le même que le premier. Pour élever le second *château*, Robert de Bellême aura employé à la fois la roche naturelle que lui offraient les flancs de la montagne et les fragments vitrifiés qui provenaient de la destruction d'une partie des remparts primitifs. Voilà l'explication qui me semble la plus naturelle.

Le château Gontier fut pris et repris à diverses fois, même pendant la vie orageuse de ce Robert de Bellême, qui l'avait élevé. L'his-

toire fait entendre que le duc Robert, de Normandie, et le roi Henri Ier., d'Angleterre, son frère, l'attaquèrent et s'en emparèrent en personne. Depuis eux, la forteresse ne paraît plus avoir joué un rôle bien important, et ses ruines passent même pour avoir été abandonnées bien avant la chûte de la féodalité. On rebâtit plus tard, au milieu des décombres du vieux château, un castel seigneurial que le feu détruisit dans le dernier siècle. Tel qu'il est encore, cet emplacement est un des plus curieux qu'un antiquaire puisse visiter dans nos contrées.

Un autre château des comtes de Montgommery-Bellême, Almenèches, est dans une position bien moins imposante. L'Orne aussi baigne le sol sur lequel le donjon reposait; mais ce n'est plus l'Orne aux rives escarpées; c'est l'Orne au lit étroit, l'Orne, voisin de sa source. Almenèches est au milieu d'une campagne unie et presque dominée même, du côté de l'ancienne abbaye. La motte s'élevait au milieu de fossés dont la profondeur est encore aujourd'hui de 25 à 30 pieds. Une enceinte plus large, contenant les constructions, était sur le devant, appuyée sur la rivière. A un quart de lieue environ, à l'ouest, se voient les ruines de l'ab-

Digitized by Google

baye, et, à la même distance, vers le nord, on voit l'emplacement d'une autre butte fortifiée que les cultivateurs ont détruite il y a peu d'années. Celle-là était peut-être un ouvrage avancé du château ou un point d'observation. Sous le duc Robert II, sous Henri Ier., d'Angleterre, Almenèches fut plusieurs fois enlevé aux Bellêmes et plusieurs fois repris par eux. Les habitants du lieu ont conservé le souvenir de leurs anciens seigneurs, mais seulement sous le nom de Montgommery, qui fut celui d'une de leurs branches. Ces Montgommery-Bellême furent aussi les bienfaiteurs de l'abbaye d'Almenèches, d'abord située sur l'emplacement même du château, et depuis sur l'endroit où son église se voit encore.

Ce serait peut-être ici le lieu, Messieurs, de vous entretenir de la place forte d'Argentan, qui soutint de nombreux siéges, qui vit sous ses murs Guillaume-le-Conquérant, son fils Henri, et presque tous les princes de cette vaillante famille; puis, plus tard, Henri V, d'Angleterre, et, enfin, notre grand Henri IV. Mais l'histoire d'une ville ne peut entrer dans un tableau aussi rapide que celui que je vous trace; il faudrait un livre pour un tel sujet. Des fortifications primitives d'Argentan, il ne reste rien,

ou à peu près rien. Le château, qui sert aujourd'hui de tribunal, et la tour couronnée, dont je vous parlerai bientôt, ne sont point des temps qui m'occupent en ce moment.

Les châteaux qui s'y rattacheraient plutôt, par leur forme, sont ceux de Saint Georges-d'Asnebesq, de Sainte-Honorine-la-Guillaume, de Neuvi, d'Ecouché, de Bailleul, la vieille motte de la Frênaye-au-Sauvage, celle de la Couillardière, et plusieurs autres dont je dirai quelques mots en passant.

Saint-Georges-d'Asnebesq est dans un terrain plutôt bas qu'élevé, sur un fonds de prairie. La forteresse se composait d'un long rempart, soutenu par de hautes buttes, dont les deux principales sont presqu'encore entières. Des fossés, qui pouvaient être aisément remplis d'eau, défendaient les abords de ce château allongé, qui semblait être destiné à couvrir, à protéger une petite contrée. L'histoire nous apprend qu'Asnebesq ayant été assiégé par Geoffroy-d'Anjou, après la mort de Henri Ier., en 1138, obtint une trève d'une année par le crédit de son seigneur, Robert de Neubourg, qui était connu du duc d'Anjou. Depuis, il ne paraît pas que ce point ait été bien important. Les habitants prétendent qu'Asnebesq fut une ville

avec marchés et grandes réunions dans les siècles intermédiaires ; et il est certain, du moins, que là existait anciennement le chef-lieu d'un doyenné. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un village presqu'inconnu et perdu dans le Bocage, sur la ligne de Briouze à Ranes. Le château était depuis long-temps dans les mains des d'Argouges de Ranes.

Sainte-Honorine-la-Guillaume, plus avant encore dans le Bocage, offre une énorme motte féodale, ronde, posée dans un vallon, à quelques pas seulement de l'église. Cette butte est entourée de très-beaux fossés ; et, sur son sommet, on entrevoit, sous le gazon, la trace des murs en pierre de l'ancien donjon. Les habitants disent que ce fut Guillaume-le-Grand qui éleva leur château et lui donna son nom. Nous n'avons pu reconnaître si cette opinion a quelque fondement. Ils assurent avoir aussi trouvé des restes de souterrains dont ils indiquent l'emplacement, et les conduits d'un aquéduc. Cette motte dut servir encore dans les guerres civiles des XVe. et XVIe. siècles.

A La Fresnaye-au-Sauvage, près de l'église, à Neuvi, à Saint-Hilaire-de-Briouze, au Plessis-de-Briouze, à Saint-Ouen-sur-Maire, on voit des mottes de ce genre qui furent d'anciens châ-

teaux fortifiés, depuis le XIe. siècle jusqu'à la fin du XVIe La plupart de ces terrassements y sont encore très-bien marqués et les fossés y sont même en général assez profonds. On y reconnaît la place des puits et quelques restes de fondations. Sur d'autres points, comme à Écouché, par exemple, on n'aperçoit plus qu'avec peine le lieu où se trouvait la motte du château; mais on peut distinguer encore la ligne des fossés, qui étaient étendus. Écouché, sur l'Orne, fut une place militaire bien défendue, au temps du comte Geoffroy, d'Anjou, qui parvint à la prendre et à la brûler, en 1138. Mais elle se releva bientôt, et elle était florissante au temps des Mallet, qui en devinrent seigneurs sous Philippe-Auguste, comme héritiers des comtes d'Alençon, qui l'avaient dans leur apanage. Écouché va trouver un historien dans un habitant du pays, M. Chrétien, de Joué-du-Plain. C'est lui qui m'a servi de guide dans l'excursion que j'ai faite dans tout le nord et l'est de ce canton.

Parmi les autres châteaux historiques d'une époque assez reculée, j'ai à vous citer encore celui de Bailleul, qui remonte au XIe. ou XIIe. siècle. Les seigneurs de Bailleul furent très-braves et s'aventurèrent dans toutes les entre-

prises périlleuses où se jetèrent nos ducs normands. L'un d'eux, simple vassal du roi Henri Ier., d'Angleterre, ayant eu l'audace de venir braver ce prince jusqu'au sein de sa cour, à Falaise, fut attaqué par ce roi en personne, dans un de ses châteaux, et forcé de se rendre à discrétion. Deux de ses successeurs devinrent si puissants, si glorieux en Angleterre, qu'ils parvinrent au trône d'Écosse, vers la fin du XIIIe. siècle. Leur vieux château de Bailleul, avec sa motte et ses larges retranchements, se voit encore près de l'église, qui est même rebâtie sur l'emplacement de la seconde enceinte. Ce château, disposé sur un terrain plat, ne pouvait se défendre que par ses fossés et par la valeur de ses combattants. Dans l'une des murailles extérieures de l'église, j'ai remarqué la tête rude et grossière d'un guerrier, qui pourrait bien être un des anciens barons du lieu et peut-être même celui qui brava le roi Henri. Nous avions observé déjà une tête du même genre, incrustée à l'un des murs de l'église de Briouze, et il s'en trouve une à peu près semblable aussi à Falaise, dans une auberge, que l'on dit être l'image du puissant duc Guillaume. Ces monuments, de la sculpture normande, au XIe. et XIIe. siècle, ont droit à une mention

comme études d'art et d'histoire en même temps.

Bazoche-au-Houlme, Montreuil-au-Houlme avaient aussi des châteaux dans le XIIe. siècle, dont on reconnaît très-bien les emplacements. Bazoche avait été bâti par Roger de Mowbray, et il fut pris et incendié par le comte d'Anjou, qui y brûla 16 hommes, en 1136. Mais Montreuil, gardé par la valeur de ses habitants et par une tour de pierre que Richard Basset, son seigneur, avait élevée, ne put être forcé par l'armée Angevine. Guillaume de Montpinçon eut la gloire d'avoir réduit cette armée à lever le siége de cette petite forteresse. Les ruines de Bazoche sont aujourd'hui moins effacées, plus reconnaissables que celles de Montreuil.

On m'avait désigné, près de Ranes, un lieu nommé la Couillardière, que l'on croyait avoir été un petit camp romain. J'y ai reconnu une double butte, avec un fossé peu profond, au milieu d'un terrain peu élevé. Les champs voisins portent les noms de *Champ-du-Sang*, de *Champ-du-Combat*, et il est évident qu'ils auront été témoins de quelque événement sinistre, à une époque que je n'ai pu retrouver. Mais ce petit fort ne peut être qu'un ouvrage du moyen âge. Ceux qui le possèdent ont métamorphosé

son enceinte en parterre, et les deux buttes sont chargées de massifs de fleurs qui recouvrent sans doute les restes de plus d'un brave. Ce rapprochement vous fera sourire un moment au milieu des souvenirs de guerre que tous ces forts nous ont rappelés depuis trop long-temps.

Il nous reste cependant encore à visiter d'autres châteaux, ceux des XIVe. et XVe. siècles, avec leurs enceintes carrées, leurs douves, leurs ponts-levis, leurs remparts crénelés, leurs tourelles aux encoignures garnies de meurtrières. Le plus remarquable en ce genre que nous ayons rencontré, est celui de la Forêt-Auvray, aux bords de l'Orne, à la partie la plus reculée du département, vers le Bocage. Ce château de la Forêt fut, dit-on, bâti par Anne de Montgommery, dans le temps des guerres civiles. Il est formé d'une simple cour carrée, garnie de murs épais et élevés, flanquée de quatre tourelles, et environnée de fossés creux. La porte est au nord et laisse voir les rainures qui recevaient le pont-levis, et la coulisse qui laissait tomber la herse de fer. Cette porte fut ornée de placages sous Louis XIV; mais on reconnaît aisément son travail primitif. Son sommet, ainsi que celui des tours, est couronné en machicoulis. Sur quelques points, les murs d'en-

ceinte ont près de 35 pieds de hauteur, et, sur d'autres, 20 pieds seulement. Leur épaisseur est de six pieds, jusqu'au niveau du créneelage, où l'on a ménagé un trottoir intérieur avec un parapet, qui forme le prolongement du rempart. Tout ce bastionnage de la forteresse est très-curieux, et je voudrais avoir un dessin à vous en présenter. Mais malheureusement aucun de nous ne savait assez bien dessiner pour saisir cet ensemble dans une esquisse rapide. Il serait cependant bien digne de figurer dans votre atlas. Les deux tourelles du midi et de l'ouest sont plus anciennes, mieux construites que les deux autres. L'une servait de chapelle, et l'autre portait le nom de *Tour-des-Morts*. C'était dans cette dernière qu'étaient déposés les restes des illustres Montgommery, qui, comme on le sait, appartenaient à la religion réformée. Beaucoup de leurs ossements doivent s'y trouver encore. La *Tour-des-Morts* s'appuie sur la rivière et devait soutenir la maison des Montgommery, aujourd'hui tombée, et remplacée, dans l'enceinte, par une habitation moderne, sans caractère. Les murs, les tours, les créneelages, tout est en granit au château de la Forêt, et tout y offre cette teinte grise qui sied si bien aux vieux monuments. La Forêt est sur la limite

Digitized by Google

de ce sol primitif, où le granit se rencontre partout, dans les campagnes, en blocs indestructibles.

Un château plus petit, mais presque aussi curieux, à cause de son entière conservation, est celui du Repas, situé à deux lieues de la Forêt, en plein Bocage. Nulle part je n'avais vu une fabrique de castel du XVIe. siècle plus complète, mieux conditionnée. Les douves larges sont remplies d'eau, comme au temps des siéges, et garnies de murs épais nullement altérés. La maison est flanquée de quatre tours bien couvertes, et l'on en voit une cinquième, par derrière, destinée à la soutenir, vers la grande douve. Le devant offre une cour garnie de deux rangs de remises bien closes vers le fossé; et l'on ne pénètre dans cette enceinte que par un pont disposé dans la forme ancienne. C'est bien là un pont réel, un pont nécessaire, recouvrant un vrai fossé; et il ne manque à cette fabrique que le nain avec son cor et le fauconnier pour que l'on se croie reporté de trois siècles en arrière. Les alentours sont couverts partout de très-beaux hêtres, de forts sapins et de taillis fourrés. Ce château du Repas est tellement bien bâti encore, qu'on le croirait sorti tout d'une pièce d'une carrière de granit.

Je désirerais en avoir un dessin, afin de vous le mettre sous les yeux.

Deux ou trois petits châteaux de granit se sont encore trouvés dans ce canton ; mais ils n'offraient plus le même intérêt que les précédents. Celui du Sacqétroit, sans grâce, et à demi découvert, laisse trop voir la négligence du maître. Ses pavillons baignent toujours dans leurs douves ; mais ces douves s'en vont, et le château ne sera bientôt plus qu'une ruine. Celui du Mesnil-Gondouin fut brûlé dans le temps de la chouannerie. Il n'en reste qu'un petit pavillon et une douve fort étroite. Il en est de même de celui de Briouze, qui tomba pendant la révolution. Ce que l'on voit de ce dernier est tout à-fait insignifiant. Ce château, d'ailleurs, n'était pas d'une construction ancienne. Il avait été rebâti depuis moins de deux siècles.

Messieurs, nous avons donné une attention particulière aux deux châteaux de La Frênaye-au-Sauvage et des Yveteaux, remplis pour nous des souvenirs de ces Vauquelins, dont les noms nous sont chers à tant de titres. Partout l'image de ces hommes célèbres nous suivait. Nous les voyions, sous les voûtes silencieuses de leurs vieux châteaux, rêvant aux nobles travaux qui firent leur gloire dans la magistrature et dans

les lettres. Aux Yveteaux, je retrouvai le portrait de Guillaume Vauquelin, le rédacteur de la Coutume normande, en 1589; celui de Jean Vauquelin, son père, et celui de François, son fils. Ces portraits abandonnés sont menacés de disparaître si quelqu'établissement public ne les réclame et ne les reçoit prochainement. Je désirerais bien les obtenir pour la Bibliothèque de Falaise, à laquelle ils reviennent naturellement. Les tombeaux de plusieurs Vauquelins sont aussi dans les églises de La Frênaye et des Yveteaux. Tous les hommes de cette race furent utiles à leur pays. Jean, le plus illustre de tous, fut à la fois un des poètes les plus renommés de son temps et un excellent magistrat. Des Yveteaux, moins vertueux, eut les talents d'un homme de cour, et fut précepteur de deux princes, dont l'un devint roi (Louis XIII). Nous avons copié les inscriptions tumulaires d'un second Guillaume et d'un Hercule Vauquelin, qui parvinrent à Caen aux premières dignités de la magistrature. Guillaume est qualifié : *Regis consiliarius*, *Cadomensis major*, *præses et præfectus*. J'en pourrais citer qui furent hommes de guerre et qui moururent courageusement dans les combats. On peut vanter de tels personnages, MM., même quand on a pour colla-

borateur un de leurs descendants, que sa modestie ne recommande pas moins que son beau caractère et son dévouement à son pays. Le talent et la vertu n'ont point dégénéré dans cette noble famille (1).

A Ranes, il ne reste plus qu'une grande tour crénelée, datant de 1500 à peu près. M. de Caumont vous en offrira un dessin. Cette tour et le château qui en dépendait appartenaient aux d'Argouges, et la fée attachée à cette famille de seigneurs normands s'y retrouve, comme dans leurs châteaux des environs de Bayeux. Seulement c'est sur la porte d'entrée du château d'Argouges que l'on montre l'empreinte des mains de la fée, quand elle dut quitter le manoir qu'elle protégeait ; et à Ranes, au contraire, on prétend qu'elle disparut par le sommet de la tour, en laissant sur l'un des créneaux l'empreinte de son pied, que l'on y voit encore.

(1) J'ai retrouvé chez un marchand d'Argentan, au mois d'août dernier, le tableau, en pied, d'un Vauquelin qui doit être le père du poète. Il avait servi sous le maréchal d'Annebaut et sous M. de Brionne, et il mourut vers 1545. Ce personnage est couvert de son armure, suivi d'un de ses pages, et très-bien conservé. C'est une rareté qui avait été gardée jusqu'à ces dernières années dans le château de La Frênaye, d'où un acquéreur ignorant l'avait arraché pour le livrer à un fripier. Il est maintenant entre les mains de M. Charles de Vauquelin, notre confrère, à qui je me suis empressé de l'abandonner.

Digitized by Google

La fée de Ranes revient la nuit, en longue robe de lin blanche, et redit des mots mystérieux qui ne sont plus compris de nos jours. M. le prince de Broglie, héritier des d'Argouges, rappelle en riant ces souvenirs attachés à la ruine curieuse qu'il habite. Ce fut près de Ranes que 30 Français et 30 Anglais durent en venir ensemble aux mains, pour vider une querelle, vers 1432. Les Anglais furent tous tués ou mis en fuite. En ces temps la Normandie était livrée aux armes anglaises. On n'a point oublié ce grand duel dans le pays.

D'un autre côté d'Argentan, vers la Dive, est le petit château d'Aubry, qui est très-original. C'est simplement une ancienne tour ronde, crénelée, entourée de douves, et sur laquelle ont été élevés trois étages carrés pour servir d'habitation, vers le temps de Louis XIII. Aubry avait appartenu aux Pantou, et depuis il tomba dans les mains des Médavi-de-Grancey, dont les portraits sont encore dans une des salles. J'y ai remarqué aussi un portrait de Sully. Dans ces derniers temps, M. Mannoury-Dectot, représentant de l'Orne aux chambres législatives de l'empire, a fait dans ce château l'essai de plusieurs des inventions mécaniques qui l'ont fait connaître dans le monde industriel.

Crèvecœur, aux bords de l'Orne, est une masse de bâtiments, flanquée de tourelles pointues et n'ayant plus aujourd'hui les douves qui rappelaient son origine féodale. Lignou, construction du XVIIe. siècle, vient d'être terminé sur les plans primitifs. Giel, Les Ostieux, Faverolles, Les Noes, Le Désert, Boucey méritent peu d'attention. Rabodanges est tout moderne, ainsi que Le Bourg, Médavi, Goulet et quelques constructions de ce genre qui ne remontent qu'au dernier siècle. Mais O, le beau château d'O, est digne de nous arrêter. Séjour d'hommes autrefois puissants et dont le nom est resté attaché à nos histoires, il a conservé, dans l'architecture d'un de ses pavillons, le cachet d'un siècle, le XVe., qui s'est distingué par la grâce et la légèreté de ses ornements. Je voudrais avoir un dessin de ce pavillon à vous mettre sous les yeux; mais, MM., il vous sera offert plus tard par un de vos collaborateurs. La tradition veut que la reine Isabeau ait été enfermée pendant quelques jours dans une de ses petites chambres. Mais je n'ai pu découvrir ce qu'il y a de fondé dans ce souvenir. Les Séguier, les Luynes, les Montaigu ont successivement possédé le château d'O. Aujourd'hui, l'un des hommes les plus riches de la Normandie, l'un de nos industriels

Digitized by Google

les plus connus, M. Duval, en est devenu propriétaire. Les intérieurs, mis à neuf, n'offrent aucun intérêt.

J'ai renvoyé à la fin de ce chapitre le peu de mots que je veux vous présenter sur les ruines que renferme encore Argentan. L'ancien château, transformé en tribunal, est un grand bâtiment ayant trois pavillons sur le devant, avec fenêtres à nervures et un cordon tracé tout à l'entour. Les fossés étaient profonds et ont été transformés en une petite promenade sombre et enfoncée. Des murs qui enceignaient la ville, il ne reste qu'un pan élevé, que l'on nomme le Donjon, situé un peu au-dessus du château. La piété des habitants a fait disposer un haut calvaire au sein de cette ruine. Enfin, en tournant au nord, plus au centre de la ville, on voit une vieille tour, *la Tour-Couronnée*, dont le crénelage bien entier et le toit pointu, n'ont éprouvé aucun dommage et rappellent bien le XVe. siècle. M. de Caumont l'a dessinée. Elle ressemble, mais en petit, aux tours du château d'Alençon.

Terminons, Messieurs, par une description rapide des principaux monuments religieux. Le pays n'est pas très-riche en belles constructions

de ce genre. Le Bocage ne présente presque rien qui puisse même être noté.

L'église de Briouze néanmoins mérite une exception. Elle est de construction romane, formant une croix longue, avec un abside arrondi. Le portail, à ceintre plein, est soutenu par quatre colonnes dont les chapiteaux sont couverts de personnages bizarres et même indécents. C'est au-dessus de ce portail que se voit cette tête normande, rappelant celle de Guillaume, et qui reproduisait probablement un des anciens barons de Briouze. La moustache est relevée en pointe, les oreilles sont très-saillantes, le front et les tempes sont énormes. Une partie de l'édifice est construite en maçonnerie alternée, avec de petites fenêtres longues et arrondies. Le monument appartient, dans son ensemble, au XIe. siècle; mais il a éprouvé plusieurs restaurations ou dégradations. En ce moment il est éloigné du bourg actuel et au milieu d'un petit groupe d'habitations qui put être l'ancien Briouze. Une porte d'entrée du prieuré ou presbytère peut dater de 1500.

Montgaroult, près Écouché, était aussi dans le style roman. Le portail, les contreforts plats, les petites fenêtres marquées à l'intérieur, les corbeaux chargés de monstres, les petites fi-

gures, et quelques *obscœna* de l'entablement sont surtout remarquables. Il y eut autrefois une abbaye ou plutôt un prieuré dans cette paroisse.

Montabar et Goul ont des portails curieux. Tous deux sont à ceintres ronds, que supportent deux ou bien trois colonnes. Mais à Montabar on observe surtout les trois rangs de zigzags qui ornent les ceintres, et à Goul on s'arrête pour examiner les chapiteaux qui semblent offrir une chasse au milieu des bois. Je vous envoie un dessin du portail de Goul par le jeune Mortagne, fils de l'instituteur de Montmerrey.

A l'époque de transition se rattachent l'ancien couvent de Notre-Dame, à Argentan, Occagne, Rosnay, le Vieux-Putanges, Saint-Georges-d'Asnebesq, la nef d'Écouché, Sentilly, Merry, Montmerrey, etc. Aucun de ces édifices n'est bien frappant, et l'on y remarque seulement l'ogive longue primitive, les bourrelets autour des ouvertures, des modillons encore saillants et des contreforts peu développés. Ces caractères sont surtout marqués au vieux couvent de Notre-Dame. Le gothique primordial se retrouve à Almenèches, à la chapelle de Vieux-Pont, à celle d'Habloville, etc. La façade d'Alme-

nèches offre des ornements d'un style déjà plus fleuri.

Mais le monument le plus important de la contrée est Saint-Germain d'Argentan, édifice conçu sur un modèle régulier et de proportions assez exactes. Quoiqu'un peu étroit, il offre à l'intérieur une nef à hauts piliers garnis de colonettes liées en faisceau, et surmontées de pinacles, de balustrades et de pendentifs délicatement sculptés. Les latéraux en sont élevés, offrant de belles arcades de gothique quaternaire d'un fort bon style, de la fin du XVe. siècle. Le chœur est de 1520, à peu près, époque de la renaissance; mais les deux côtés ne remontent pas au-delà de Henri IV et de Louis XIII. Au-dehors, le portail élancé, à double ouverture, avec des frontons triangulaires, est un travail élégamment exécuté. La tour qui surmonte le chœur, ouvrage inachevé, est du temps de la fondation. L'autre tour, masse sans goût, et datant de Louis XIII ou de Louis XIV, gâterait la plus belle église. En somme, l'ami des arts, après une course dans ce pays si pauvre en belles constructions religieuses, trouve un vrai plaisir à visiter cette église, dont le plan ne fut pas mal conçu et dont quelques détails sont gracieux. Commencée dans le XVe.

siècle, elle ne fut achevée que dans le XVIIe. Nous y avons trouvé des vitraux, de 1520 à peu près, fort médiocres. Dans une des chapelles est le cœur d'une princesse de Lorraine, bienfaitrice d'un des monastères de la ville.

Saint-Martin d'Argentan, église du XVe. siècle, a de grandes fenêtres à compartiments avec des vitraux coloriés. Les ornements appartenaient à la dernière période du gothique par, avant son altération. Les choux frisés sur les corniches, les clochetons, les pinacles, chargés de crochets, de dentelures, de petits personnages en forment le caractère principal. Les balustrades sont de la renaissance; mais il est évident qu'elles ont été refaites. Les voûtes du chœur sont de 1603. L'inscription porte qu'elles ont été *faites par François Le Moulinet, trésorier de Céans, des deniers du trésor et aumosnes des gens de bien.*

Le bas de l'église d'Écouché peut dater de 1200 à peu près. A l'intérieur il est obscur, non pavé et en très-mauvais état. S'il existe encore, c'est que la nouvelle église, que l'on avait commencée par le chœur, n'a pu être terminée. Ce chœur et le croisillon doivent dater de la fin du XVe. siècle. Les galeries tournantes, les balustrades, les ceintres ronds rappellent la

renaissance. La partie intermédiaire est encore plus rapprochée de nous. Cette construction n'a aucun ensemble. Après ces monuments, rien à peu près ne reste à citer. Habloville a quelques détails peu remarquables ainsi que Villedieu. La Courbe, Putanges, La Fresnaye, Bailleul, Tournay, Silly, etc., sont sans intérêt. A Mortrée, à Boucey, on vient de bâtir de belles églises grecques qui ne peuvent trouver place ici. Nos petits enfants les noteront comme souvenirs de la restauration.

Nous avons trouvé des chapelles que la piété des fidèles nous a recommandées. Celle de Mesnil-Glaise, au milieu des rochers pittoresques, au bord de l'Orne, renferme une statue de saint Roch, que l'on vient honorer de tous les environs. On prétend qu'elle est venue de Briouze, d'où l'enleva un seigneur qui fut puni de ce sacrilége par un mal violent qui faillit lui coûter la vie. Il n'obtint son pardon qu'en donnant un autre saint Roch aux habitants de Briouze. A Bonnevent, on voit les ruines de la chapelle qui couvrait le lieu où saint Godegrand fut égorgé. Un bouquet d'églantiers sauvages marque maintenant cette place historique. A Crèvecœur, l'Orne baigne encore une sainte chapelle dont la Vierge est dans une très-grande vénération.

Digitized by Google

Les chapelles ou prieurés de Pommeray et de Mont-Milçent sont abandonnées ; et il ne reste à peu près non plus que le souvenir des anciennes abbayes de Silly et d'Almenèches, du prieuré de Montgarouit, de la léproserie de Moulins, etc., etc. Seulement à Almenèches on montre un tombeau de saint Godegrand et de sainte Opportune, qui ne doit pas être ancien ; et l'on reconnaît sur les dalles de l'église les noms de plusieurs abbesses qui appartenaient aux illustres familles de la contrée. Nous mentionnerons encore le tombeau de saint Loyer, qui doit exister dans l'église de ce nom, près Argentan, et le saint Léonard, de Montreuil, que l'on honore sur toute la lisière du Bocage. Ces monuments de la vénération des peuples rentrent dans le cadre historique que nous nous sommes tracé.

Nous ne pouvons omettre de donner des remerciements à quelques personnes qui nous ont secondés, dans cette excursion, avec beaucoup d'obligeance Nous nommerons MM. Lainé, juge de paix de Putanges ; Bocage, juge de paix de Briouze; Huet, maire de Francheville; Carel, juge de paix de Mortrée ; Chardon, curé de Briouze; Auguey, desservant de la Fresnaye-au-Sauvage ; de Vaucelles, de Maisons, Boirel,

Sevray, de Colleville et Chrétien de Joué-du-Plain. En général, nous avons reçu partout un accueil hospitalier, et l'on nous a offert avec empressement les renseignements que nous réclamions.

NOTICE

Sur les antiquités romaines découvertes en 1834 à Chandai (Orne), dans les propriétés de M. le comte de Caumont-la-Force ; PAR ÉDOUARD DE LA GRANGE, *membre titulaire de la Société.*

Il y a environ trois ans qu'à l'époque des semailles un laboureur de M. le comte de Caumont mit à découvert avec le soc de sa charrue une grande tuile à double rebord qui formait l'arrasement d'un mur : c'était sur le point culminant d'un champ assez vaste appelé les *Graviers de la Prévôtière*, à vingt pas de la voie romaine connue généralement sous le nom de Chemin *Perré* qui se dirige d'Aines au Vieux-Condé en passant par Chandai. Le charretier crut que ces restes de constructions pouvaient recéler quelque trésor ; et, pour s'en assurer une part plus considérable, il ne se confia qu'à un seul de ses camarades, avec lequel il re-

vint la nuit. Tous deux l'employèrent à attaquer ces décombres à l'aide du pic et de la pioche. Découragés de n'avoir rencontré que des pierres et des briques, nos chercheurs de trésors allèrent le lendemain matin raconter au château ce qui s'était passé. M. le comte de Caumont envoya aussitôt quelques ouvriers sur les lieux pour enlever les obstacles qui nuisaient à la culture : ces travaux, contrariés par une pluie battante, se firent sans aucune direction ; on démolissait au hasard tout ce qui résistait ; l'on chargea plusieurs banaux des décombres qui furent déposés sous un hangar, où M. Renault les a vus et a reconnu des carreaux de diverses dimensions ; enfin tout ce qui avait pu servir à la construction des hypocaustes des enceintes B et G (pl. 2). L'on était parti du point q ; l'on traversa les enceintes G, C, B sans découvrir les deux piliers OO, et l'on s'arrêta au point g de l'enceinte A. Pour peu que l'on se fût détourné vers la gauche, on eût infailliblement renversé l'enceinte F, et les fouilles que nous avons entreprises cette année n'eussent produit aucun résultat.

Plusieurs voyages m'éloignèrent de Chandai ; mais une excursion que je fis l'été dernier sur les bords du Rhin, où j'eus occasion de voir

Digitized b

dans les Musées de Cologne, de Mayence et de Bonn, et dans les villes de Trèves et de Heidelberg beaucoup de restes d'antiquités romaines, me rappelèrent celles que j'avais observées à Chandai et me déterminèrent à explorer avec plus d'attention l'endroit où elles avaient été découvertes; M. le comte de Caumont s'y prêta avec beaucoup d'obligeance et voulut bien me donner quelques-uns de ses meilleurs ouvriers pour m'assister dans mes investigations. Je fis donc reprendre les fouilles au point où elles avaient été laissées et dont j'avais remarqué la place, c'est-à-dire dans l'enceinte *A*, pl. 18, et en m'éloignant du Chemin *Perré*. Le début ne fut point heureux : nous rencontrâmes d'abord beaucoup de décombres, de cendres et de clous; puis le terrain naturel, et point d'indices de constructions. Je changeai la direction des travaux et je les prolongeai vers l'enceinte B, même pl., ce qui mit à découvert les deux piliers OO, en avant desquels nous trouvâmes une grande quantité de débris d'animaux, tels que des andouillers de cerf, des défenses de sanglier, des huîtres et autres coquillages de mer; puis nous arrivâmes à l'enceinte B, où nous reconnûmes une partie des murs *n o* qui avaient été fort endommagés dans les premières fouilles, et les

trois piliers *R R R*, encore debout. Ce fut là que nous recueillîmes les clés antiques (voyez pl. 21) qui se rapportent parfaitement à l'une de celles décrites et gravées dans l'ouvrage de M. Rever sur le vieil Evreux.

Comme M. Renault s'est particulièrement attaché à la partie technique des constructions, et qu'il me paraît avoir fort habilement caractérisé leurs formes, leurs proportions et leur destination, je me bornerai à dire ici, sans m'appésantir sur aucun détail, ce qui m'a le plus frappé au moment des fouilles exécutées avant son arrivée. En découvrant l'enceinte F, pl. 18, nous avons déblayé beaucoup de cendres, des fragments de grands carreaux, des morceaux de stuc rouge, des crochets de fer en forme de T qui semblaient avoir été scellés par la tige dans les murailles et dont les deux branches étaient destinées à y fixer les enduits; une énorme quantité de conduits de chaleur dont plusieurs se trouvaient encore adhérants aux murs, surtout dans la partie semi-circulaire; je ferai observer à cet égard que les conduits placés le plus bas et au-dessous de l'aire de l'hypocauste étaient plus étroits et entièrement engorgés de suie, tandis que les autres, de dimensions plus grandes, paraissaient seulement

avoir été calcinés et blanchis par le calorique.

Les enceintes D et E n'ont rien offert de remarquable, à l'exception des médailles dont je parlerai plus tard; l'enceinte C, que nous avons dit avoir été démolie il y a trois ans, était le centre et la partie la plus curieuse de l'édifice : il s'y trouva un grand nombre de tuyaux de chaleur encore tout posés dans les directions A, B et F. Le fond de la cuve qu'a indiquée M. Renault avait une aire de ciment de plus d'un pied d'épaisseur, renforcée de briques plates d'une vaste dimension. En creusant profondément vers l'enceinte G pour trouver la fin des constructions de ce côté et en terminer le tracé, nous découvrîmes à peu de distance du point *q* un trou carré, rempli de cendres entremêlées de scories de fer, de silex et de fragments de briques. Nous y avons même reconnu presqu'au fond, c'est-à-dire à sept pieds et demi de profondeur, des débris de tuiles faitières : tout cela annonçait de grands bouleversements. Or, il existe dans le pays une tradition d'après laquelle cette contrée aurait été couverte de forges à bras; et de fait, le champ de la Prévôtière et ceux qui l'avoisinent sur les bords du chemin Perré abondent en laitier antique, quelques uns mêmes en sont tout noirs.

Un autre trou que nous rencontrâmes peu de jours après en avant de l'enceinte A se trouva d'une égale profondeur; nous découvrîmes d'abord trois pieds de cendres, puis des fragments de suie calcinée et des décombres de toute espèce rougis à blanc par l'action du feu. Ces trous étaient creusés dans un sol argileux et me parurent avoir servi à la fabrication du fer. Plusieurs blocs de minerai, que je trouvai tout près et dont quelques-uns étaient d'un volume considérable, vinrent corroborer cette opinion. D'un autre côté, comment faire coïncider avec les restes d'un édifice aussi imposant que celui que nous avons découvert, un établissement industriel aussi vulgaire? un établissement qui ne demandait presqu'aucune construction, puisqu'il était en quelque sorte ambulatoire et que dans nos contrées le laitier se rencontre communément sur les lieux où le minerai et un sol argileux facilitaient la construction des fourneaux?

Je me perdais en conjectures pour concilier deux choses aussi opposées, et je n'ai pu sortir d'embarras que par une hypothèse que je soumets au jugement de plus habiles que moi : il est fort possible qu'après les premières convulsions qui bouleversèrent les Gaules, les habitans de cet édifice romain, qui me semble tout-à-fait

du bon temps, ayant été chassés, des indigènes ou des conquérants aient cherché à tirer parti des bâtiments délaissés pour y établir une forge et se soient abrités temporairement sous les murailles encore debout. Quelques pans de murs bâtis en terre, un sol de pierres grossières, qui ne se rattachaient à aucune partie de ces ruines, augmentèrent encore pour moi ce qu'il peut y avoir de spécieux dans cette conjecture. Sans parler de l'excavation singulière sur laquelle M. Renault s'est suffisamment expliqué dans ses notes, on en a encore découvert une autre au-dessus de l'enceinte A et près du point g que l'on a poursuivie jusqu'à neuf pieds de profondeur sans en trouver la fin. La terre que l'on en a extraite était mêlée de marne. Or, l'on sait que l'emploi de la marne est indispensable à la fusion du minerai. La découverte du premier trou, à peu de distance du point *q*, explique parfaitement la disparition totale des vestiges du mur qui devait clore l'enceinte G. Elle a produit un autre résultat plus important.

Ainsi que je l'ai déjà dit, ce trou était pratiqué dans une sorte d'argile; de trois côtés nous reconnûmes le terrain naturel; mais le quatrième semblait avoir été battu à l'eau et appliqué à dessein comme une espèce de courroie.

Je fis pratiquer une ouverture en cet endroit, et le retentissement du pic apprit bientôt qu'il recélait une cavité. En effet, nous ne tardâmes point à découvrir l'entrée d'un fourneau au fond de laquelle nous aperçûmes un pilier de forme cylindrique qui séparait deux galeries dont nous ne pouvions déterminer la forme, leur peu d'élévation nous empêchant d'y pénétrer.

Cette courroie de glaise, que nous venions de percer, et qui formait l'une des paroies du trou carré que nous avons décrit, y avait été sans doute établie dans l'intention de l'isoler de l'hypocauste placé en arrière et du même côté : elle offre une nouvelle confirmation de l'opinion que j'ai émise sur le changement de destination qu'avait dû subir postérieurement cet édifice romainJ e fis creuser immédiatement au-dessus du fourneau. Nous aperçûmes d'abord, à un pied environ au-dessous du sol, une espèce de bordure composée de ciment et d'argile bleuâtre sur laquelle était posée irrégulièrement une couverture formée de fragments de vases cylindriques. Cette bordure suivait une direction circulaire elliptique sur un plan incliné de telle sorte que l'un des côtés se trouvait à dix-huit pouces environ au-dessous de l'autre. En déblayant le dedans de cette cuve oblongue, nous remar

quâmes qu'elle était revêtue de cette même argile bleuâtre. Je pensai d'abord que ce pouvait être une baignoire ; mais le renflement des bords me fit bientôt abandonnner cette idée. Nous rencontrâmes dans l'intérieur de cette cuve d'abord de gros blocs de mâchefer fort pesants et qui n'avaient aucun rapport avec le laitier antique ; puis de l'argile et une quantité prodigieuse de débris de poterie jaune et grise dont les gouleaux, à doubles et triples rebords, et les anses à rainures, étaient seuls intacts ; puis, un peu plus bas, de l'argile encore et de nouveaux vases moins brisés qui reposaient sur des trous communiquant directement avec le fourneau que j'ai déjà mentionné. L'ensemble de cette construction, qu'il nous devenait impossible de ne pas considérer comme un four à poterie, était merveilleusement bien conservé ; M. Renault l'a parfaitement décrit dans tous ses détails. Il ne me reste ici à ajouter qu'une seule observation : c'est que la forme et les dimensions des vases trouvés dans le four étaient identiquement semblables à celles des vases que Montfaucon décrit dans son ouvrage comme servant, dans les *balnea*. Les autres fragments, découverts en grand nombre dans le cours de nos fouilles, diffèrent essentiellement de ces derniers : ils semblent avoir

appartenu à des espèces de plats, à des marmites à pieds, etc. ; enfin, à des vases ayant une toute autre destination. Beaucoup de ces fragments sont d'une pâte très-fine et d'un rouge vif, qui a la couleur de la cire à cacheter; d'autres, remarquables par leur petitesse, sont noirs et revêtus d'une couverte qui s'altère à l'eau chaude. Je ne m'arrêterai pas à décrire les morceaux à reliefs, représentés sur la planche 21 ; mais le fond d'un vase de la même poterie, trouvé dans l'enceinte D, pl. 18, m'a paru digne d'un intérêt particulier. On y lit, à l'intérieur : APRILIS. F.

Nous avons aussi trouvé dans l'enceinte F une tessère ronde d'une belle poterie rouge : elle avait environ treize lignes de diamètre sur deux d'épaisseur, et était percée d'un trou au milieu; je pense qu'elle devait servir de jeton ou de marque pour quelque jeu. Sans parler ici d'un marteau et d'autres instruments en fer dont l'usage est assez difficile à déterminer, je finirai par un aperçu des médailles que nous avons découvertes. Il est à remarquer qu'elles sont toutes du haut-empire et que c'est une présomption en faveur de l'antiquité de l'établissement dont nous avons exploré les ruines.

Grand bronze.

1°. Antonin-le-Pieux.

Imp. Antoninvs-Avg-Pivs. Tête d'Antonin, à gauche.

R. *Felicitas... S. C.* La félicité, tenant un oiseau d'une main et de l'autre la haste pure.

2°. Marc-Aurèle.

Imp. M.-Avrel-Antoninvs. Tête de Marc-Aurèle, à droite.

R. *Tr. pot. XX. imp. IIII. Cos. III.* Victoire écrivant sur un bouclier. *Vic. part.* (Victoria parthica.)

Moyen bronze.

3°. Monétaire d'Auguste (famille Asinia).

Tr. pot.... Cæsar-Avgvstvs. Tête d'Auguste à gauche. A (1). A. A. F. F. Asinivs. III. vir. S. C.

4°. Vespasien.

Imp. Cæs. Vesp. Avg. p. p. Tête de Vespasien, à droite.

Nota. Le revers de cette dernière médaille était entièrement fruste.

(1) Ce qui signifie *Auro, Argento, Ære, Flando Feriundo.*

DETAILS

Sur les constructions antiques découvertes à Chandai chez M. le comte de Caumont, adressées à M. le marquis DE LA GRANGE *par* M. Léon RENAULT, *architecte à Falaise.*

Le plan général (planche 17) montre que les ruines décrites dans le mémoire précédent se trouvent placées entre le chemin d'Apres à Chandai (appelé Chemin Perré ou Voie romaine) et la rivière de l'Iton. Elles sont situées au sud-est par rapport à cette voie romaine.

Situation des vestiges.

L'appartement A (pl. 18, fig. 1re.) avait été démoli antérieurement ainsi que les murs des appartemens BCGD, mais il en est resté quelques débris au moyen desquels il a pu être ré-

tabli tel qu'il est sur le plan. Non-seulement on y a retrouvé l'angle *g* et une partie des fondations du mur *gh*, mais encore les deux grands piliers *oo*. Ces piliers sont entièrement construits en briques; une couche de mortier de ciment de 0^m 03 d'épaisseur, posée sur un terrain argileux, forme leur seule fondation. Leur hauteur encore existante est de 0^m 70; leur largeur 0^m 80, et leur épaisseur 1^m 20. Le long des parements extérieurs de ces piliers, on apperçoit très-bien que les deux murs *ii* et *jj* ont été coupés. Aucune aire n'existait dans cet appartement; son enceinte seulement était remplie d'une quantité prodigieuse de cendres. L'espace L, qui se trouve entre les deux piliers, était évidemment un fourneau, son aire est formée de briques posées de champ.

De nouvelles fouilles faites dans l'enceinte B, firent découvrir, non seulement les murs entiers K *l*, *l m*, *n o*, ainsi que l'angle *p* construit en brique à partir de l'arasement des fondations, mais encore trois petits piliers R construits également en briques de 0^m 20 de côté, qui avaient échappé comme par miracle aux premières démolitions, et restés là comme témoins irrécusables pour attester que cette enceinte en était toute parsemée. M. le marquis de la Grange conserve

encore une partie des briques qui étaient employées à leur construction, ainsi que les grands carreaux qui servaient pour couvrir les intervalles qui existaient entr'eux. L'aire de cet appartement était formée d'une couche de pierres de silex concassées, unies par une couche de sable jaune mêlé de petit gravier ; sur cette couche en reposait une autre de sable rouge ayant 0^m 08 d'épaisseur : la hauteur totale de cette aire était, dans l'état où je l'ai mesurée, de 0^m 20.

L'appartement C n'a donné lieu à aucune observation ; mais, lors des premières fouilles, on y trouva une petite cuve d'environ 0^m 55, carrée, construite en briques, avec enduit de ciment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. A côté de cette cuve existait un bassin construit, savoir, le parement intérieur en moëllon piqué, et le parement extérieur en pierre de silex, recouvert d'un mortier de ciment. Cet appartement était pavé en beaux carreaux de terre cuite.

L'enceinte D, lorsqu'on l'a fouillée, a fourni une quantité prodigieuse de débris de briques et de tuiles à rebords. Elle a également fait connaître l'encoignure *q*, le mur *rs*, et celui formant l'enceinte E ; une médaille d'Antonin-le-Pieux a été trouvée dans cette enceinte.

Les fouilles faites dans l'appartement E n'ont

produit aucun résultat. Celles exécutées dans la partie G ont fait découvrir deux petits piliers R, ce qui fait encore présumer que cette enceinte en était parsemée. Comment était fermé cet appartement ? C'est ce qu'on n'a pu découvrir, aucune trace de mur ni de fondation n'ayant pu être découverte.

Si, jusqu'à ce moment, les pièces dont nous venons de parler n'ont pas procuré tous les renseignemens qu'on aurait pu y puiser avant leur destruction, l'enceinte F, à elle seule, établit, d'une manière incontestable, que la portion du bâtiment découvert était réservée à l'usage de bains, et qu'elle faisait partie d'une construction beaucoup plus considérable. Espérons que de nouvelles fouilles seront exécutées, et que nous verrons sortir de terre, non pas une simple habitation, mais une *villa* importante.

L'enceinte F présente, à une de ses extrémités, une partie semi-circulaire, qui a été trouvée parsemée, ainsi que tout le reste de l'appartement, de piliers, construits en briques. Ces piliers sont inégaux, et varient depuis 0^m 20 carrés jusqu'à 0^m 80 de longueur sur 0_m 40 de largeur. Cet appartement, très-bien conservé, a fait voir des murs construits avec beaucoup de goût et de symétrie, surtout si l'on considère

que la pierre employée pour leur construction est une pierre de silex. Leur hauteur, à partir du dessus de l'arase des fondations jusqu'au dessus du plancher supporté pour les piliers, est de 0^m 75 ; la hauteur des fondations des différens murs n'est point partout la même ; elle varie dans les proportions suivantes : les fondations de la partie semi-circulaire sont de 1^m 30 de hauteur. Celles du mur qui lui fait face, ainsi que celles du mur *rs*, sont de 0^m 75, et celles du mur formant l'enceinte B 0^m 15, et avec la couche de ciment sur laquelle repose la première pierre de ce mur 0^m 25 ; cette couche de ciment ayant 0_m 10 d'épaisseur. Dans le mur K*l*, l'ouverture H était une voûte très-bien conservée (voir pl 18., fig. 3). Cette voûte avait, de hauteur sous clef, 0^m 50, et servait à conduire la chaleur de l'appartement B qui lui était contigu. La chaleur pouvait se répandre librement dans tout l'appartement et entrer dans les conduits qui se trouvaient placés le long de presque tous les murs, mais particulièrement le long de celui de la partie semi circulaire (dans cet endroit, ils étaient les uns à côté des autres). On avait placé un fort pilier I à l'effet de diviser la chaleur qui venait directement de l'appartement B, et de la diriger à droite et à

gauche sous l'appartement F. L'ouverture J, qui se trouve pratiquée également dans ce mur, n'était point voûtée, cependant je ne l'en regarde pas moins comme une ouverture ménagée à dessein pour conduire la chaleur d'un appartement dans l'autre. Cette ouverture, couverte de plusieurs grandes tuiles, laissait passer dans l'appartement F la chaleur qui aurait pu se concentrer dans l'enceinte K. Je ferai observer que la voûte H se trouvait directement en face du fourneau L. L'aire de cet appartement était formée d'une couche de pierres de silex mélangées de petites pierres concassées, le tout uni par une couche de sable jaune, avait de hauteur 0^m 12; par dessus régnait également une autre couche du même sable, ayant 0^m 03 de hauteur. Le plancher, reposant sur les piliers, était formé par de grands carreaux de différentes grandeurs; les uns avaient 0^m 27, les autres 0^m 40. Sur ces parois existait une couche de mortier de ciment, variant de 0^m 035 à 0^m 045 d'épaisseur.

Avant de terminer la description de cet appartement, je ferai observer que le niveau de son aire était le même que celui de tous les appartemens dont j'ai parlé ci-dessus; ce qui prouverait que toutes les enceintes où il n'y a pas

eu de piliers de trouvés en renfermaient de pareils à ceux contenus dans l'appartement F.

Derrière le mur de la partie semi-circulaire, à deux mètres environ de l'aplomb du mur, s'est trouvée une place couverte d'une couche de pierre de silex ayant environ 0^m 65 de hauteur ; d'abord je crus que ces pierres formaient l'aire d'un plancher, mais après que deux ouvriers y eurent travaillé chacun une journée, on vit se dessiner un arc de cercle, qui, selon toute apparence, avait appartenu à l'orifice d'un puits.

A 1^m 30 du bâtiment que je viens de décrire (voir pl. 17. et pl. 20) un four fut découvert en cherchant le mur qui devait clore l'enceinte G (voir pl. 18, fig. 1re.). Dans l'enceinte de ce four, qui était de forme ovale, on trouva d'abord une couche de tessons de poterie de diverses formes et de différentes espèces, ensuite une forte couche de terre glaise, rouge et blanche sur laquelle le feu n'avait point eu d'empire, quoique les débris de vases qui reposaient dessus fussent bien cuits ; cette couche avait 0^m 55 d'épaisseur. Sous cette couche en existait une autre, également de débris de poterie, de 0^m 08 d'épaisseur ; enfin une couche de terre argileuse, bleuâtre, montrait toute l'intensité du feu qu'elle avait eu à soutenir. Cette

couche qui avait 0^m. 03 d'épaisseur formait l'aire du plancher de la voûte qui existait dessous, et reposait sur des briques de 0^m. 035 d'épaisseur, lesquelles briques se trouvaient placées de distance en distance, là où cette aire n'était point percée par les trous O (V. pl. 20, fig. 2); chacun de ces trous était recouvert par un fond de pot; les briques servaient à couvrir trois petites voûtes ayant de hauteur à partir du sol jusque sous la brique 0^m. 50 (V. planche 20, fig. 4). Ce four était taillé dans un banc de terre glaise rouge, et était enduit tout au tour d'une couche de terre argileuse de couleur bleuâtre de 0^m. 045 d'épaisseur.

Des divers modes de construction employés dans les édifices.

1°. *Des aires.* Les deux seules aires des appartemens trouvés étaient établies, comme je l'ai déjà fait observer, sur une couche de maçonnerie en blocage de pierre de silex, avec une ou plusieurs couches de sable mêlé de petit gravier, sans chaux. La hauteur de ces blocages était de 0^m. 20 et 0^m, 12, ils étaient placés sur une couche d'argile.

2°. *Maçonnerie en pierre de silex*. La maçonnerie pour la fondation des parties de murs trouvées dans les enceintes A, C, G, B, avait encore de hauteur, au moment de leur découverte de 0^m. 20 à 0 . 50 ; elle n'était nullement régulière, dans quelques parties on n'apercevait que des pierres posées les unes sur les autres, sans aucun indice de sable ni de chaux.

Les fondations de la partie semi-circulaire avaient 1^m. 30 de profondeur, et n'offraient qu'un blocage de pierres jetées les unes sur les autres ; on trouvait de la terre végétale dans les concavités de ces fondations.

Les fondations des murs *r s t u*, avaient 0m. 50 de profondeur; elles ont fourni les mêmes observations que celles de la partie semi-circulaire.

Les fondations des murs *kl lm* ; et *mn* avaient 0^m. 15 de profondeur ; au-dessus était une couche de ciment de 0^m. 10 de hauteur : le dessus de cette couche venait effleurer le niveau de l'aire de l'appartement. Ces fondations étaient plus régulières que les autres ; elles étaient construites avec du sable jaune dans lequel on apercevait de la chaux.

Au-dessus des fondations où on a pu retrouver les briques d'arase, existait un lit de mortier

Digitized by Google

de chaux et de sable, variant pour l'épaisseur de $0^m.\ 02$ à $0^m.\ 25$.

Ainsi que je l'ai déjà dit, aucune fondation n'existait sous les piliers O, O.

Le four également n'avait aucune fondation.

3°. *Maçonnerie en élévation.* Tous les murs en élévation qui ont été trouvés, étaient construits en pierres de silex bien parementées et posées par assises régulières (V. pl. 18, fig. 2). Toute cette maçonnerie était en mortier de chaux et sable mêlé d'un peu de terre; sauf la maçonnerie des murs formant les voûtes du four qui était faite avec de l'argile.

4. *Maçonnerie en brique.* Ainsi que la maçonnerie en pierre de silex, celle en brique était à mortier de chaux et de sable. La couche de mortier sur laquelle reposait la brique avait la même épaisseur que cette briqué; ainsi, chaque pièce ayant $0_m.\ 020$ d'épaisseur, la couche de mortier avait également $0^m.\ 028$ d'épaisseur. La même remarque fut faite pour les piliers R, (pl. 18, fig. 2).

Avant de terminer ce chapitre, je ferai observer que les briques formant l'arasement des murs étaient à deux rebords. Ce qui explique la grande quantité de ces sortes de briques trouvées dans les fouilles.

Matériaux employés dans les constructions.

1o. *Du ciment.* Le ciment n'a été trouvé en place que dans deux endroits, savoir : 1o. formant l'aire du plancher de l'appartement F au-dessus des piliers R ; 2o. Sous les murs en élévation *Kl;* mais une grande quantité de morceaux détachés, variant de composition et d'épaisseur, a été trouvée lors des fouilles, et démontre qu'on l'avait employé avec profusion dans ces constructions.

Telles sont les observations aux quelles a donné lieu l'examen de ces différents ciments.

Celui qui était employé pour l'arase des fondations du mur *Kl* était composé de tuileau pulvérisé très-fin, et d'assez gros morceaux de briques concassés (les plus forts morceaux sont d'un demi-centimètre cube) sans autre mélange que la chaux et le sable.

Le ciment employé à former l'aire de l'appartement F se composait de deux couches; la première, pareille à celle qui vient d'être décrite ci-dessus; la deuxième de tuileau pulvérisé trés-fin, mêlé également de morceaux de briques concassées,

Digitized by Google

mais en très-petite quantité, et de deux tiers de chaux, le tout sans mélange de sable.

2°. *Stuc.* Le ciment employé à former le plancher de l'enceinte F est tellement poli, qu'on peut le considérer comme un stuc ; il pouvait également servir à enduire les murs intérieurs.

3°. *Des enduits.* Des enduits peints en rouge, en jaune et en vert, ont été recueillis en fouillant dans l'excavation qui se trouve près de la partie semi-circulaire. Ils sont composés de plâtre et de chaux et ont 0^m. 002 ; ils sont placés soit sur du mortier de ciment, soit sur des mortiers de chaux et de sable. Un morceau a présenté trois couches bien distinctes. 1°. Couche de mortier ordinaire de 0^m. 01 d'épaisseur ; 2°. Autre couche de 0 . 003 ; 3°. Enfin enduit ordinaire de 0^m. 005.

4°. *Du moellon.* Les fouilles ont montré beaucoup de moellons piqués servant à la construction du bassin dans l'appartement C ; ces moellons ressemblent à de la pierre de liais : je n'ai pu savoir de quelles carrières ils provenaient, les plus longs morceaux retrouvés, ainsi que ceux que conservait M. le marquis de La Grange, depuis la première démolition, ont 0_m. 27 de longueur, 0^m. 11 de hauteur et 0^m. 07 d'épais-

seur, et les plus petits ont 0^m. 17 de longueur, 0^m. 09 de hauteur, et 0^m. 07 d'épaisseur.

5°. *De la brique*. Plusieurs espèces de briques, différentes par leurs dimensions ont été trouvées dans les fouilles, les unes ont 0^m. 020 d'épaisseur, les autres 0^m. 028, 0^m. 35, 0^m. 037, 0^m. 040, 0^m. 43, 0^m. 45, enfin 0^m. 055.

Le tableau ci-après fera connaître l'emploi de chacune de celles qui ont été trouvées.

Digitized by Google

ESPÈCES	LONGUEUR.	LARGEUR.	ÉPAISSEUR.	EMPLOI.	OBSERVATIONS.
1re.	0m. 41	0m. 41	0m. 055	Au-dessus des piliers R.	
2e.	0m. 365	0m. 275	0m. 04		
3e.	0m. 27	0m. 27	0m. 035		
4e.	0m. 25	0m. 25	0m. 04	A la construction des piliers R.	
5e.	0m. 20	0m. 20	0m. 037		
6e.	0m. 165	0m. 165	0m. 028		
7e.	0m. 39	0m. 280	0m. 020	Aux arases des murs.	
8e.	0m. 33	0m. 285	0m. 02		
9e.	0m. 33	0m. 25	0m. 028	A la construction des murs.	
10e.	0m. 33	0m. 25	0m. 035	A la construction de la voûte.	
			(V. pl. 4.)		

Digitized by Google

6°. *Tuiles pour couverture.* Les dimensions suivantes ont été mesurées sur une des tuiles. Longueur 0^m. 33 ; largeur entre rebords 0^m. 25 avec les rebords 0^m. 28 ; épaisseur sans rebords 0^m. 2, et avec rebords 0^m. 04 ce qui donne de saillie 0^m. 02.

Plusieurs débris de tuiles, entièrement conservées dans leur largeur, ont donné les dimensions suivantes: 1°. Largeur entre rebords 0^m. 23 et avec rebords 0^m. 28, épaisseur sans rebords 0^m. 03, et avec rebords 0^m. 05, ce qui donne 0^m. 02 de saillie.

2°. Largeur entre rebords 0^m. 20, avec rebords 0^m. 26. épaisseur sans rebords 0^m. 03, et avec rebords 0^m. 04, ce qui donne 0_m. 01 de saillie.

Deux tuiles faîtières trouvées entières ont donné les dimensions suivantes : la première, longueur 0^m. 33 et 0^m. 10 de corde au milieu avec une flèche de 0^m. 042, l'épaisseur était de 0^m. 015.

La deuxième longueur 0^m. 29 et 0^m. 10 de corde au milieu, avec une flèche de 0^m. 045. L'épaisseur était de 0^m. 015.

7°. *Conduits de chaleur.* Parmi la quantité considérable de débris de conduits de chaleur qui se sont trouvés dans les fouilles, un seul entier a donné les dimensions qui suivent. Lon-

Digitized by Google

gueur 0_m. 30, largeur 0^m. 15, hauteur 0_m. 12. La longueur du vide intérieur est de 0^m. 115 et la hauteur de 0^m. 055. Le trou qui se trouve sur le milieu d'un des côtés a de longueur 0^m. 07, et 0^m. 035 de largeur.

Faisons observer que parmi tous les débris de ces conduits trouvés lors des fouilles, il s'en trouvait dont les dimensions variaient, soit en plus, soit en moins (Voir pour ce conduit la pl. 19, n°. 14).

Une moitié de conduit d'eau a aussi été trouvée. Voir, pour la forme ainsi que pour les dimensions qui ont pu être prises dessus, la planche 19, n°. 15.

8°. *Verre.* Le verre découvert dans les fouilles à une profondeur de 1^m., s'est trouvé de différentes espèces dont les principales ont donné lieu aux observations suivantes :

1°. Sur un morceau de 0^m. 075 de longueur, il a été observé que ce verre, d'une couleur verdâtre, était le rebord d'un vase dont le diamètre supérieur était de 0^m. 29, que la partie supérieure formant le rebord avait été repliée en deux, comme on a pu s'en convaincre par l'ouverture qui existe entre les deux parements intérieurs de ce rebord. L'épaisseur du verre formant le vase est de 0^m. 002 et celle du rebord au milieu de 0^m. 006.

2°. Un autre morceau, mais d'une couleur plus foncée, devait avoir servi également à usage de vase ; son épaisseur est de 0_m. 007.

3°. Un troisième morceau, de la même espèce que le premier, devait être aussi à usage de vase, la partie extérieure étant convexe. Sa longueur la plus grande est de 0^m. 063, sa largeur 0^m. 034 et son épaisseur 0^m. 002.

4°. Un quatrième morceau, toujours de même espèce que le précédent, semble être l'anse du vase ; vu ses irrégularités la description ne peut en être faite.

5°. Enfin un morceau de verre blanc, couleur opâle, formait le fond d'un vase ; son épaisseur est de 0^m. 014.

9°. *Des fers.* Parmi les fers recueillis dans les fouilles se trouvent beaucoup de clous de différentes formes et de diverses grandeurs, des crampons qui servaient à lier la maçonnerie et à retenir les placages ; on y voit aussi trois clefs et un marteau assez bien conservés ; le dessin qu'en a fait Madame la marquise de La Grange étant d'une ressemblance frappante : une description ne pourrait faire comprendre qu'imparfaitement ce que le crayon a si bien rendu. A ces objets, Madame la marquise de La Grange a joint le dessin de trois morceaux de belle

Digitized by Google

poterie rouge en relief, qui ont été trouvés dans les fouilles; ces dessins forment la 21e. planche.

NOTICE HISTORIQUE

Sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont, département de la Manche; par M. l'abbé LOUIS, *membre titulaire de la société.*

La commune de Sainte-Marie-du-Mont est située au centre du Cotentin, proprement dit; car, encore bien que toute la presqu'île de la Manche soit connue sous le nom de Cotentin, cependant cette dénomination convient spécialement à ces belles plaines qui longent la mer au nord, et s'étendent depuis Carentan jusqu'à Montebourg. C'est aussi de cette manière qu'on les désigne généralement dans le pays. Pour donner une idée de la commune de Sainte-Marie, nous examinerons d'abord sa position topographique, ensuite ses établissements civils et religieux.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

De la position de Sainte-Marie-du-Mont.

Cette commune tire son nom de son église, dédiée à la Sainte Vierge, et de sa situation la plus élevée du Cotentin. Elle offre un des sites les plus beaux et les plus variés de tout le pays.

C'est particulièrement au printemps, alors que la nature reprend un nouvel éclat, que l'on se plait à promener ses regards sur ses vastes et riantes plaines, enrichies de verdure et émaillées de fleurs. La mer qui l'environne, semblable à un immense rideau, vient terminer d'une manière heureuse ce brillant spectacle, dont elle diversifie la beauté par l'azur de ses eaux. Les navires qui la sillonnent de toutes parts, les îles qui s'élèvent dans son sein, les montagnes et les tours que l'on aperçoit de l'autre côté font justement admirer ce superbe point de vue.

La richesse de cette contrée consiste principalement dans la fertilité de son sol et dans l'industrie de ses habitants. La terre y produit de bon blé, surtout dans la grande campagne et dans la campagne du Vey, des fruits de toute espèce et du miel avantageusement connu. Mais

c'est surtout sous le rapport de son beurre exquis, de cette quantité prodigieuse de beaux chevaux normands, de bœufs gras et autres excellents bestiaux qui sortent de ses pâturages, qu'elle mérite d'être vantée.

L'étendue de la commune de Sainte-Marie est considérable; elle a au moins six lieues de circonférence. L'église se trouve au milieu d'un bourg où se tenait jadis un marché qui n'a plus aucune importance. La population est de quinze cents habitants, dont la principale occupation est l'agriculture et le commerce des bestiaux. Les mœurs actuelles, quoi qu'on en dise, n'y sont pas pires qu'ailleurs. Dans les quartiers voisins de la mer, on se livre à la pêche, particulièrement à celle d'une espèce de coquillage, connu sous le nom de *coques*. Il y vient beaucoup de marchands de diverses contrées pour choisir d'avance ce qu'il y a de meilleur dans les productions du pays.

Jadis la vaste étendue de prairies qui avoisinent la mer ne formait qu'un marais insalubre. Mais les travaux de canalisation que l'on a entrepris depuis quarante ans, aux frais des propriétaires, l'ont en grande partie desséché et considérablement amélioré. Il est fort rare aujourd'hui que les prairies se couvrent d'eau :

Digitized by Google

on y a pratiqué une rivière factice que l'on appelle Crique, qui conduit les eaux douces à la mer et dessèche en peu de temps les plus bas fonds.

Le littoral présente une étendue de deux lieues depuis le grand Vey jusqu'à la Magdelaine. On y trouve une fortification connue sous le nom de Redoute d'Audouville, et une vigie ou sémaphore. Dans une partie de cette côte, vers le grand Vey, la mer gagne beaucoup sur le terrain; on a été obligé d'y établir des digues en divers endroits pour qu'elle n'inonde pas le pays, lors des grandes marées. On y voit encore les ruines d'un village appelé autrefois le Hameau-Jaquet ou la Baronnie, qui a été submergé en entier. On a trouvé dans ses débris, en 1825, un agnel d'or de Jean II. Le sable du grand Vey offre au cultivateur un engrais fort précieux. Dans une autre partie du rivage, connue sous le nom de Dunes, la mer se retire et perd considérablement. Elle a déjà laissé à découvert de grandes parcelles de terre de bonne qualité et encore incultes.

Le sol de Sainte-Marie fournit beaucoup de pétrifications, surtout aux environs des villages de Pouppevillé et du grand Vey.

Ce dernier était plus considérable autrefois

qu'il ne l'est aujourd'hui, à cause des envahissements continuels de la mer. Dans les anciens titres de la paroisse, il est toujours appelé bourg du Vey. C'était le passage le plus fréquenté pour Caen et la Haute-Normandie, et toutes les routes de la presqu'île y aboutissaient.

En 1045, le duc Guillaume, obligé de fuir précipitamment de Valognes pour échapper aux seigneurs du Cotentin, qui avaient formé un complot contre lui, traversa Sainte-Marie-du-Mont et arriva sur les bords du Vey, qu'il put traverser sans difficulté, la mer étant heureusement retirée.

Au mois d'avril 1450, le général anglais Kyriel, après s'être emparé du château de Valognes, ville très-forte à cette époque, voulait passer le grand Vey pour opérer sa jonction avec des renforts qui lui arrivaient de Caen et de Bayeux. Le passage lui fut disputé sur le rivage du Bessin par les Français sous la conduite du comte de Clermont; ce général détacha de sa petite armée cent lances, qui s'avancèrent avec courage jusqu'au milieu du gué. Forcés de céder à la supériorité du nombre, les Français se replièrent sur l'armée du comte.

Néanmoins, les Anglais, voyant la bonne contenance des Français sur l'autre bord,

Digitized by Google

n'osèrent tenter le passage ce jour-là. Mais le lendemain, dès que la mer se fut retirée, ils renouvelèrent leurs efforts. Le général anglais prit un parti qui lui réussit; il fit monter les fantassins derrière les cavaliers, pour passer les endroits du gué les plus profonds, et les ayant ensuite fait descendre dans l'eau, ils marchèrent avec beaucoup de résolution contre les Français. Ceux ci, se trouvant trop inférieurs en nombre, cédèrent le passage aux Anglais, qui, eux-mêmes, quelques jours après, furent totalement défaits au village de Formigny, près Bayeux.

A la suite de cette déroute, qui acheva de ruiner les affaires des Anglais dans ce pays, une partie de ceux qui purent échapper au carnage s'enfuit vers le grand Vey, pour se soustraire à la poursuite des Français; mais comme la mer n'était pas assez retirée, ils périrent misérablement dans les flots, et une ancienne tradition porte qu'ils y laissèrent deux couleuvrines qui s'enfoncèrent dans les sables mouvants.

Sainte-Marie-du-Mont fut, dans d'autres circonstances, le théâtre de combats sanglants. Une portion de la grande campagne porte encore aujourd'hui le nom de Quartier ou Tréage de la Guerre.

Avant la révolution, cette campagne était entièrement dépourvue de clôtures ; mais depuis, chacun des propriétaires s'est appliqué à fermer sa propriété pour en tirer meilleur parti. En faisant les haies et fossés, on a trouvé en plusieurs endroits des ossements humains et des armures anciennes, entre autres une lance et une épée.

Dans divers autres quartiers de la commune, on a aussi trouvé des médailles romaines de Constantin et autres empereurs ; et dernièrement, au village de Pouppeville, dans les décombres d'une vieille maison, une vingtaine de pièces d'or à l'effigie des rois de France Jean II et Charles V, son fils. Ce village est antique et fort rapproché du passage du grand Vey.

C'est dans les environs que l'on remarque, au bord de la mer, la *butte d'Oxford*, fortification jadis élevée dans ces lieux pour dominer le passage. On y voit les traces de l'enceinte, dont les fossés paraissent avoir été larges et profonds. Elle tire probablement son nom de quelque comte ou duc d'Oxford, qui l'aura fait élever pendant la domination anglaise. Dernièrement on a trouvé, tout près de là, au bord de la mer, une médaille en bronze de Justine, femme de Marc-Aurèle.

Il paraît aussi qu'il y avait un fort dans ces quartiers, au village de Houesville. On en reconnaît encore l'entrée près d'un banc de sable peu éloigné, et connu des navigateurs sous le nom de Banc-de-Fer. On présume que cet ancien port aura été comblé par les sables. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un havre peu important, où relâchent de temps à autres quelques petits navires de transport ou des bateaux pêcheurs.

Près de la butte d'Oxford, et un peu plus avant dans les terres, se trouve aussi la pièce appelée le *Castel;* ce fut peut-être le siège d'une fortification romaine, au moins le nom semblerait assez l'indiquer. A quelque distance de là s'élève sur l'autre bord le château de Brevands, en latin *Breve-Vadum*, parce que, en effet, c'est en cet endroit que le trajet est le plus court.

CHAPITRE II.

Etablissements civils de Sainte-Marie.

Le château de cette commune était un des plus antiques et des mieux fortifiés du pays. Il y avait des souterrains et des donjons en plusieurs endroits. Sa construction primitive remonte à

des temps fort reculés ; mais il avait été reconstruit et entièrement restauré sous Henri IV. Le bâtiment principal, ses deux ailes, ainsi que les donjons dont il était flanqué, ont été sacrifiés au génie destructif de la révolution. Il n'y a eu d'épargné que la partie des basses-cours, qui était la plus ancienne. Elle subsiste encore aujourd'hui, et il s'y forme un village.

Ce château, ainsi que le beau domaine qui l'entoure, appartenait jadis à la famille *Aux-Epaulles*, d'ancienne et puissante noblesse. Nous voyons ces grands seigneurs figurer avec gloire dans toutes les guerres où les appelait l'honneur de la patrie ou les intérêts de la religion.

En 1095, le sire Aux-Epaulles prit la croix et suivit son souverain, Robert, deuxième du nom, duc de Normandie et fils du fameux Guillaume-le-Conquérant, à la conquête de la Palestine. Cette expédition fut conduite avec gloire et couronnée d'un grand succès par la défaite des infidèles et la prise de Jérusalem.

Les Aux-Epaulles se distinguèrent aussi à diverses époques dans ces luttes sanglantes que la France eut si long-temps à soutenir contre nos voisins d'outremer. Guillaume Aux-Epaulles, l'un d'eux, répondit à l'appel du preux conné-

table Duguesclin. En 1424, le seigneur Aux-Epaulles coopéra à la belle défense du Mont-Saint-Michel, la seule place de Normandie qui ait toujours résisté aux Anglais, et qu'ils n'aient jamais pu réduire, malgré tous leurs efforts. Tant de belles actions méritèrent à cette noble famille une mention honorable parmi ces vaillants chevaliers, qui se distinguèrent sous Charles VII, et dont les noms ont été transmis à la postérité par les auteurs contemporains.

Les Aux-Epaulles fournirent aussi à l'église des membres distingués. En 1320, Guillaume Aux-Epaulles était abbé de Troarn, et en 1530, François Aux-Epaulles était protonotaire apostolique, dignité considérable à la cour de Rome, et archiprêtre de Sainte-Marie-du-Mont. Cependant il est à regretter qu'une famille, de tout temps si fidèle à la religion de ses pères, ait imprimé une tache à sa mémoire en se livrant aux erreurs des ennemis de l'église. Trompés par les artifices des sacramentaires et entraînés par la contagion funeste du mauvais exemple, les derniers des Aux-Epaulles se firent protestants et devinrent même les chefs des huguenots dans ce pays. Ce fut alors qu'ils établirent un prêche dans la chapelle du château ; mais il paraît qu'ils ne trouvèrent pas beaucoup de sympathie pour

leur religion parmi les habitants de cette paroisse. A peine y en avons-nous remarqué quelques faibles traces ; et nous voyons au contraire qu'à cette époque de guerres civiles et de désastreuse mémoire, l'office divin se faisait avec exactitude, et que les rentes et revenus de l'église étaient maintenus, à l'exception pourtant de la ligne du seigneur du lieu, qui n'y figure plus.

Cependant l'écart ne fut que momentané : Henri Robert, le dernier des Aux-Epaulles, assista à la conférence du célèbre cardinal Duperron avec Duplessis-Mornay ; il eut même l'honneur de la provoquer, en citant l'évêque d'Evreux comme un champion capable d'entrer en lice avec ce coryphée des protestants, et il ne tarda pas à revenir au catholicisme, dans le sein duquel il est mort. Estimé de Henri-le-Grand, il eut part à ses faveurs. Il mourut en 1608, lieutenant, pour le Roi, au gouvernement de Normandie, chevalier de ses ordres, baillif de Rouen et gouverneur des châteaux de Valognes et Carentan. En lui s'éteignit l'antique famille Aux-Epaulles, dont il releva encore le mérite et l'éclat par sa valeur et par la haute considération dont il fut environné.

Ce noble et puissant seigneur ne laissa que trois filles, dont l'aînée, Suzanne Aux-Epaulles

Digitized by Go

fut mariée d'abord au seigneur de Longaulney, et en secondes noces, au sieur de Saint-Géran, qui fut depuis maréchal de France sous Louis XIII. La seconde épousa le seigneur de Bellefonds, père du maréchal de ce nom, et lui porta en dot l'île Marie et Chef-Dupont. La cadette épousa le seigneur de Boscachard, capitaine de Rouen, et eut la propriété de ce pays.

La maréchale de Saint-Géran eut en son partage le beau domaine de Sainte Marie-du-Mont, et Marie de La Guiche, sa fille puinée, épousa le seigneur Charles de Lévi, duc de Vantadour et pair de France, gouverneur du Haut et Bas-Limousin. L'aînée, Suzanne de Longaulney, eut pour époux messire Claude de La Guiche, chevalier des ordres du Roi, comte de Saint-Géran et gouverneur du Bourbonnais. Cette illustre comtesse était l'amie de madame de Sévigné, qui en fait l'éloge dans ses lettres.

La duchesse de Vantadour, sa sœur, qui s'était retirée dans ses terres, pour y mener loin du monde une vie consacrée aux bonnes œuvres, mourut au château de Sainte-Marie-du-Mont en 1701, après avoir rendu de grands services aux pauvres, ainsi qu'à l'église de sa paroisse. Elle y fonda à perpétuité une messe

haute du Saint-Sacrement, qui se célèbre encore maintenant tous les jeudis.

Les immenses héritages de cette princesse passèrent ensuite dans l'illustre maison de Rohan, à laquelle étaient attachés dès-lors les titres de prince et d'altesse, encore bien qu'un de leurs aïeux eût pris cette fière devise : * *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan je suis.* Ils continuèrent dans cette paroisse les bienfaits et la munificence de leurs devanciers. Le dernier de cette noble branche, Charles de Rohan, prince de Soubise, est mort maréchal de France en 1786.

Ses héritiers, le feu duc de Bourbon, prince de Condé, mort si tristement il y a quelques années, et la princesse de Rohan-Guémené, ont aliéné définitivement le reste de sa belle succession en 1822. Ainsi, le domaine de Sainte-Marie-du-Mont se trouve maintenant partagé entre une multitude de propriétaires de divers lieux.

Nous devons à la haute piété de madame la duchesse de Vantadour un établissement intéressant pour les pauvres de cette commune. C'est l'hospice qu'elle fonda en 1688, et dota convenablement de ses propres biens. Cette maison était gouvernée par les Sœurs de la Charité de

Digitized by

Saint-Vincent-de-Paul. Ces pieuses filles ne s'occupaient pas seulement de servir les pauvres et les malades de l'établissement, elles visitaient les malades de la contrée et donnaient l'éducation gratuite aux petites filles de la paroisse. A force de soins et de zèle, elles étaient parvenues à mettre leur maison dans un état florissant. On y recevait beaucoup de vieillards infirmes et d'enfants orphelins, que l'on occupait chacun selon ses forces et sa capacité. Depuis la révolution, cet hospice est administré par une commission gratuite, à la nomination du gouvernement, et continue de rendre de grands services dans tout ce pays.

C'est encore à la famille de ses anciens seigneurs que la commune de Sainte-Marie est redevable d'une école gratuite de garçons qui avait le titre de collége, et dont le chef prenait le nom de régent. En 1610, le seigneur de Longaulney, gouverneur de Carentan et du Pont-Douves, et Suzanne Aux-Epaulles, dame de Sainte-Marie-du-Mont, fondèrent cette maison pour l'éducation de la jeunesse. Elle devait toujours avoir pour chef un prêtre, qui, à son tour, était obligé d'entretenir, nourrir et éduquer deux jeunes gentilshommes pauvres. Ils y recevaient, loin du monde, une instruction

chrétienne. Ce bénéfice était d'une valeur considérable et de beaucoup supérieure à celle de la cure. Messire Robert de Saint-Germain, prêtre de Ravenonville, en fut le premier titulaire. Les biens fonds qui appartenaient à cet établissement ont été vendus pendant la révolution, il n'en est resté que la maison et le jardin de l'école, qui ont été rendus à leur destination première.

Pour l'administration de la justice, Sainte-Marie-du-Mont dépendait autrefois partie du bailliage de Carentan et partie de la baronnie de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Elle avait une sénéchaussée pour le jugement des causes relatives à la police locale. C'était aussi le chef-lieu d'une sergenterie pour l'appel de la noblesse au ban et à l'arrière-ban.

Cette commune fut chef-lieu de canton et eut une justice de paix pendant la révolution jusqu'aux premières années de l'empire. Son notariat est très-ancien; nous avons des actes qui y ont été passés dès 1434.

Elle a donné le jour à Monsieur Houtteville, auteur d'une prosodie latine et professeur à l'Académie de Caen, dont la famille subsiste encore aujourd'hui; à M. de Brucourt, grand baillif du Cotentin et donateur de la bibliothèque

Digitized by

de Coutances, et à M. l'abbé d'Auchemail, vicaire-général de l'évêque de ce diocèse.

CHAPITRE III.

Etablissements religieux de Sainte-Marie.

Avant la construction de l'église actuelle de Sainte-Marie-du-Mont, cette paroisse portait le nom de *Pouppeville*. C'est ainsi qu'elle est désignée dans le *Livre noir* de l'évêché de Coutances, manuscrit de l'année 1278, et dans celui de la cour métropolitaine de Rouen.

L'ancienne église de cette paroisse, connue maintenant sous le nom de chapelle de Pouppeville, subsiste encore aujourd'hui. La nef sert de grange et appartenait autrefois aux seigneurs du lieu, qui y avaient établi leur champart. On y remarque à l'intérieur un endroit séparé du reste par deux murs, et sur lequel se trouvait un plancher : les habitants l'appellent *la Muette*.

Le chœur de cette église ne forme plus qu'une masure : il y avait, comme à Saint-Marcouf, une chapelle souterraine. L'église n'avait pas de tour et nous paraît remonter aux premiers temps du christianisme, à cause de l'obscurité de l'intérieur, de la négligence et de la simplicité de

son architecture. Elle est probablement une des plus anciennes du pays.

En 1278, cette église payait à l'évêque trente-trois sous six deniers de décime, somme considérable pour le temps. On montre encore, à Pouppeville, le champ-clos où s'exerçaient les plaids des anciens seigneurs de Sainte-Marie.

A quelque distance de là, au village de la Rivière, on remarque l'ancienne chapelle de Haudieuville; nous pensons qu'elle ne fut d'abord que chapelle domestique à l'usage des seigneurs d'Haudieuville d'Auxais, étant située dans la cour de leur manoir. Mais, dans la suite, elle devint succursale et fut desservie par un prêtre de la paroisse, qui y disait la messe.

Au bord de la mer, au village de la Grande dune, subsiste encore la chapelle de Sainte-Marie-Magdelaine, assez spacieuse, voûtée en pierres. Avant la révolution, on y célébrait l'office divin tous les dimanches, à cause de l'éloignement de l'église paroissiale, dont l'accès était rendu très-difficile par des bas-fonds qui restaient couverts d'eau pendant plusieurs mois de l'année.

Cet établissement remonte à des temps anciens; il était jadis richement doté en biens fonds, qui ont été aliénés pendant la révolution. (1) Messire

(1) Archives de la Magdelaine.

Digitized by Google

Jean de Bellée, prêtre de cette paroisse et curé de Saint-Marcouf de l'île en 1530, fut le principal bienfaiteur de la chapelle de la Benoiste-Magdelaine. Il paraît que l'édifice actuel, n'est point le bâtiment primitif : le genre de l'architecture nous semble très-moderne ; on le doit probablement tel qu'il est à la pieuse munificence des dames de Saint-Geran. Telle est aussi, à cet égard, l'opinion du savant M. de Gerville. On trouve encore plus à l'ouest les fondements de l'ancienne chapelle. La tradition porte qu'elle fut bâtie par un *ex voto*, à la suite d'un naufrage qu'éprouvèrent sur cette côte dangereuse des navigateurs anglais, et qu'elle est plus ancienne que l'église paroissiale.

Sainte-Marie-du-Mont avait encore autrefois une chapelle dédiée à Saint-Antoine et située au village du Béril, que l'on appelle plus généralement maintenant *La Chaussée* (1). On n'en voit plus que les traces et quelques fondements dans un pré nommé le pré de la chapelle. Elle a subsisté jusqu'au commencement du XVIIe. siècle. A cette époque elle tomba en ruines, faute d'entretien. D'ailleurs cette multiplicité d'édifices religieux élevés de toutes parts dans

(1) Archives de l'église.

la paroisse, n'était propre qu'à détourner les habitans de l'église principale.

Cette chapelle de Saint-Antoine était tout près de la paroisse d'Andouville-le-Hubert, qui fut le berceau de l'ancienne et noble famille Dancel, dont l'un des descendants occupe aujourd'hui le siége épiscopal de Bayeux. On voit encore dans cette église les tombeaux de ses ayeux revêtus d'inscriptions honorables.

La paroisse de Sainte-Marie-du-Mont comprend maintenant dans son territoire l'église de Boutteville, jadis paroisse à deux portions de Cure et avec deux curés (1); mais aujourd'hui simple église de secours. Elle est desservie présentement par le second vicaire de la paroisse principale pour la commodité des habitants de cette petite commune, dont la population est de deux cents âmes. L'église qui n'est que lambrissée, a un beau portail dont les bas-reliefs annoncent de l'antiquité; d'ailleurs le livre noir de 1278 en fait mention. Elle a pour patron Saint-Hermeland.

Les anciens seigneurs de Boutteville (2) suivirent Guillaume à la conquête de l'Angleterre, et son fils Robert à celle de la Palestine. En 1560, cette seigneurie appartenait à Jacques Pillegrain, seigneur

(1) Archives de l'ancien trésor de Boutteville.

(2) Masser, histoire de Normandie.

de Marmyon et archi-prêtre de Sainte-Marie. Il fit construire dans son vieux manoir, la chapelle du saiut nom de Jésus, à laquelle il attacha des revenus en biens fonds. La terre de Boutteville qui passa ensuite dans la maison de Longaulnay, est maintenant possédée par la famille Le Marois.

La chapelle du château de Sainte-Marie, qui servit de prêche aux protestants comme nous l'avons dit plus haut, était ordinairement desservie par le régent du collége; elle fut entièrement démolie pendant la révolution avec le bâtiment principal.

Il nous reste maintenant à parler de l'église paroissiale de Sainte-Marie-du-Mont, située au milieu du bourg de ce nom, à une lieue de la mer dans une position élevée, au centre d'une belle campagne. Le chœur de cette église est vaste et bien voûté en pierres. On voit à l'entrée du sanctuaire une inscription gothique; en relief (voir l'Atlas), dont les caractères n'ont pas moins de six pouces de haut sur un pouce de large, et qui a fait jusqu'à ce jour le tourment des amateurs d'antiquités. On s'était long-temps evertué envain à en trouver le sens, mais il paraît qu'on vient enfin de le découvrir. On croit y pouvoir lire un fragment du cantique *Salve Regina*:

mus exules filii (ad te clamamus exules filii Evæ). Ce sentiment nous semble d'autant plus probable que l'église est consacrée à la sainte Vierge, et qu'il y avait anciennement une confrérie en son honneur. Il y aurait apparence que dans un temps éloigné et dont il n'est guère possible de préciser l'époqne, la phrase entière ou peut-être même le *Salve* en entier eût été ainsi transcrit et gravé tout autour du sanctuaire : nous avons cru même en remarquer quelques traces sur la muraille du côté opposé.

On voyait avant la révolution dans le chœur de cette église la statue ou plutôt le groupe en marbre de Henry - Robert - Aux - Epaulles, accompagné de deux suisses, armé de toutes pièces et représenté dans une attitude suppliante, les mains jointes sur la poitrine. Ce monument fut élevé à M. de Sainte - Marie par la piété filiale des dames de Saint-Geran, de Bellefonds et de Boscachard. Il subsiste encore aujourd'hui et est propre à donner une idée des costumes guerriers des grands seigneurs de ce siècle.

La nef de Sainte - Marie - du - Mont ainsi que les deux ailes, ne sont que plafonnées. Il y a des bas côtés à plein ceintre, ornés de colonnes dont les chapiteaux présentent des sculptures d'un goût remarquable.

Nous pensons que cette église a été bâtie ou au moins entièrement restaurée sous le règne de Charles VI, vers 1380. Ce fait nous semble suffisamment révélé par l'écusson placé au pignon du chœur au-dehors, où l'on voyait, avant la révolution, les armes de ce prince et celles de la fameuse Isabeau de Bavière, son épouse. Cette inscription a subi le sort de toutes les autres à cette époque de triste mémoire. Cependant soit faute d'attention, soit crainte d'ébranler l'édifice, l'empressement destructeur de ces jours mauvais épargna le premier rempart de la tour, où nous voyons encore le lozange accolé à la fleur de lys.

La tour qui se termine en dôme fixe particulièrement l'admiration des connaisseurs en architecture, à cause de sa majestueuse élévation et de sa brillante et lointaine perspective. Une ancienne tradition porte qu'elle est l'œuvre de trois puissantes familles, les Aux-Epaulles, les Osberts et les Beaugendre, qui se coalisèrent pour la faire bâtir. Au moins est-il certain que ces familles illustres et d'antique noblesse avaient dans l'église des cavaux particuliers pour leur sépulture, et que l'on voit encore aujourd'hui, au milieu d'une des principales fenêtres de la tour ainsi qu'à la frise, les armes des Beaugendre

qui sont un chevron et deux coquilles. On remarque aussi sur les colonnes qui soutiennent la tour et à plusieurs autres endroits de l'église, les armes des Aux-Epaulles, c'est-à dire la fleur de lys d'or au milieu d'un écusson de gueules.

En 1793 (1), le sieur François Poisson, propriétaire en cette commune, rendit un grand service à l'architecture ainsi qu'à la religion, en sauvant l'église de Sainte-Marie de la fureur révolutionnaire. On allait procéder à l'aliénation définitive de ce bel édifice : déjà des hommes du jour et étrangers à la commune méditaient sa ruine et destinaient ses pierres aux chemins, lorsque ce généreux citoyen l'acheta de ses propres deniers et l'arracha ainsi à une destruction prochaine et inévitable.

Le curé de cette paroisse (2), à la nomination du chapitre diocésain, était archiprêtre de la cathédrale de Coutances. Il jouissait en cette qualité d'une grande juridiction dans sa paroisse, dispensait de deux bans et donnait ou retirait à son gré les pouvoirs à ses prêtres. Il prétendait avoir autant de droits dans son territoire que l'évêque de Coutances dans le reste de son diocèse, et être exempt de syno-

(1) A la mairie.
(2) Archives de l'église.

Digitized by Google

des, calendes, visites d'archidiacres, droits de déport et autres charges de cette nature. Il avait en vertu de son autorité *Archiprêtrale*, une officialité particulière ou cour ecclésiastique où se jugeaient tous les délits contraires à la police de l'église et des saints offices, toutes les causes matrimoniales et autres relatives à l'administration des sacrements et à la conduite morale de son clergé et de ses paroissiens. L'official, ainsi que le promoteur, étaient ordinairement élus parmi les curés du voisinage au gré de l'Archiprêtre. Le greffier était un des prêtres de la paroisse.

Cette cour ecclésiastique avait en outre des huissiers ou appariteurs, des gardes et des prisons pour y renfermer les coupables. Il y avait deux degrés de juridiction; on pouvait appeler de l'official à l'archiprêtre, comme juge supérieur. Il paraît qu'anciennement les séances de cette justice se tenaient dans la chapelle de Saint-Martin qui fait maintenant partie de l'église paroissiale. Toutes ces prérogatives, extraites de la cour métropolitaine de Rouen, sont consignées au greffe de cette cour ecclésiastique, dont les papiers et les jugements sont encore aux archives de l'église.

Néanmoins, il paraît que les seigneurs évêques de

Coutances ne reconnurent pas toujours d'une manière bien positive tous ces prétendus droits et exemptions(1). Nous voyons dans plusieurs cas des prétentions contraires, soit de la part des prélats eux-mêmes, soit de la part des archidiacres du Cotentin, mais aussi toujours avec réclamation de la part des intéressés. Dans les derniers temps avant la révolution, les archiprêtres négligèrent ou abandonnèrent l'exercice de l'officialité. Nous ne voyons plus de traces de cette antique juridiction sous le règne de Louis XV. Sous ce règne, les causes relatives à la police de l'église se jugent devant le sénéchal du lieu ; mais les curés continuent toujours de dispenser de deux bans et de donner des pouvoirs à leur clergé, suivant l'ancienne coutume.

Les auteurs ecclésiastiques (2) ne sont pas bien d'accord entre eux sur l'origine des archiprêtres. Il y en a qui pensent que cette dignité est un reste de ces chorévêques qui occasionnèrent des troubles dans l'église au IXe siècle, par des prétentions exagérées qui furent cause de leur suppression. — D'autres ont pensé qu'ils sont d'une institution plus récente et qu'ils furent établis pour aider les évêques dans le gouvernement de leurs diocèses,

(1) Archives et titres de l'église.
(2) Conférences d'Angers. Hiérarchie.

Digitized by

ce qui semblerait assez d'accord avec l'étymologie de leur nom. Ce que nous voyons de plus avantageux pour les archiprêtres, c'est qu'un concile d'Aix-la-Chapelle les appelle *les ministres* des évêques, *ministros episcoporum*.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette dignité ecclésiastique, les quatre archiprêtres du diocèse de Coutances assistaient en habits sacerdotaux, l'évêque à l'autel, lorsqu'il officiait pontificalement et récitaient avec lui toutes les paroles du saint sacrifice. Dans leurs églises respectives, ils donnaient la bénédiction épiscopale à la fin de tous les offices, alors même qu'un autre prêtre eût été célébrant.

Il paraît que l'église de Pouppeville était déjà elle-même en possession de ces priviléges qui remontent à des temps fort anciens.

Aujourd'hui, l'église de Sainte-Marie-du-Mont est succursale et jouit de l'avantage de deux vicariats autorisés par le gouvernement, à cause de sa vaste étendue et de sa population considérable.

La chapelle de l'hospice qui est dédiée à saint Joseph, et qui fut bâtie, comme nous l'avons dit, par Madame la duchesse de Ventadour, est vaste et sert pour les cérémonies du culte aux malades et infirmes de cette maison de charité.

CHAPITRE IV.

Noms des curés de Sainte-Marie-du-Mont.

Après avoir parlé de cette paroisse et de ses divers établissements, il paraît juste de rendre hommage à la mémoire des vénérables pasteurs qui l'ont conduite depuis son établissement jusqu'à nos jours, en rappelant leurs noms au souvenir de la postérité. Ils nous ont été conservés et mis en ordre, depuis 1400 jusqu'en 1625 par Jean Bosnel, sieur de Laval, procureur de l'église et son zélé bienfaiteur. Nous en avons retrouvé une note manuscrite aux archives du trésor. Le greffier actuel de la mairie de cette commune a bien voulu, en feuilletant avec beaucoup de patience les registres de l'état civil, nous procurer le complément de cette liste des curés, depuis 1625 jusqu'à nos jours.

1425 *avant et après* (1).

Vénérable et discrète personne Messire Jean Galon.

(1) Archives de l'église.

Digitized by Google

1450 *avant et après.*

Vénérable et discrète personne, Messire Guillaume Bosnel, maître ès arts, licencié en droit-canon et aussi curé d'Angoville-au-Plain.

1474, *avant et après.*

Vénérable et discrète personne, Messire Jacques de Layes, chanoine de l'église cathédrale de Coutances.

1493, *avant et après.*

Vénérable et discrète personne, Messire Richard Le Long.

1529, *avant et après.*

Noble et discrète personne, Messire François Aux-Epaulles, pronotaire apostolique et aussi curé de Bracheville.

1557 *à* 1587.

Noble et discrète personne, Messire Jacques

Pillegrain, aussi curé d'Appeville, chanoine de Coutances et de la sainte chapelle de Paris, seigneur de Boutteville et de Marmyon en Brucheville.

1557 *à* 1620.

Noble et discrète personne, Messire Michel Bellée.

1620 *à* 1638.

Noble et discrète personne, Messire Josuet Le Noir.

1638 *à* 161 .

Vénérable et discrète personne, Messire Abraham Bazire, docteur en Sorbonne, d'abord curé de Chef-Dupont, ensuite archiprêtre de Sainte-Marie-du-Mont, et enfin vicaire général de Monseigneur Claude Auvry, évêque de Coutances.

1648 *à* 1651 (1).

M. Julien Godard, docteur en Sorbonne, devint par la suite chanoine de Coutances.

(1) Registres de l'état civil.

Digitized by Google

1651 *à* 1668.

M. Robert Simon.

1668 *à* 1697.

M. Nicolas de Rapilly.

1697 *à* 1739.

M. Claude-Hervé Héroult.

1739 *à* 1741.

M. Jacques Barbe.

1741 *à* 1752.

M. Pierre Poullet, docteur en théologie.

1752 *à* 1769.

M. Noël-Alexandre Christy.

1769 *à* 1801.

M. Pierre-François Delalande.

1801 *à* 1805.

M. Pierre Premont.

1805 *à* 1813.

M. Jacques-Philippe Hervieu, d'abord curé de Montgardon.

1813 *à* 1825.

M. Charles Maubert.

1825.

M. Louis-Adrien Louis, curé actuel.

NOTES

ET

COMMUNICATIONS.

LETTRE adressée le 3 juin 1834 à M. de Caumont, par M. DE COLLEVILLE, *membre de la société.*

Monsieur, j'étais désireux de visiter à mon tour la commune de la Briquetière que vous avez explorée au mois de septembre dernier. J'y ai fait plusieurs voyages. Mes observations viennent à l'appui de ce que vous avez publié sur ce lieu dans le VIe. volume des mémoires de la société. Je m'empresse de vous les communiquer. Je commencerai par vous parler de la ville d'Exmes.

La petite ville d'Exmes ou d'Hiesmes(Oximum) est située à peu de distance des sources de la Dive, sur une colline escarpée, mais non stérile,

comme l'ont dit, après le poète *Le Breton*, la plupart des géographes. Elle est exposée aux vents de l'ouest et du sud. Elle passe dans le pays pour avoir été considérable sous les Romains, et l'on fait remonter son antiquité jusqu'au temps de Jules César. On a même écrit que Crassus, l'un de ses lieutenants, soumit les Oximiens avec une seule légion. On a confondu ces derniers avec les Osismiens qui habitaient la Bretagne (Comment. liv. II, chap. XXXIV). — Il est même très-vraisemblable qu'Exmes alors n'existait point et que son territoire faisait partie de celui des Lexoviens. Des auteurs modernes ont avancé, je ne sais d'après quelle autorité, que le château d'Hiesmes, rasé sous Henri IV, était un ouvrage des Romains. Les découvertes faites à Exmes pourraient seules décider la question. Quelques personnes ont rencontré des puits près des anciennes fortifications ; on en a retiré des ossements d'animaux, de la pierre de taille et des chaudrons de cuivre contenant des monnaies; mais ces monnaies étaient-elles romaines? Qui pourrait l'affirmer? Tout a disparu. Un M. Jardin, à qui avait appartenu une portion de terrain près le vieux château, avait formé une collection de grand, de moyen bronze, et de billon. Elles me furent confiées. La série com-

mençait à Vespasien et se terminait à Maximien. J'en donnais la description en 1825. On m'avait présenté les médailles comme ayant été trouvées à Exmes, mais depuis, je fus autorisé à douter de la vérité de cette assertion. Il est donc loin d'être prouvé que la ville d'Exmes actuelle ait existé sous les empereurs romains. Si l'on en croit les historiens, cette ville détruite par les Saxons devint le chef-lieu d'un comté considérable appelé l'Hiesmois ou l'Exmois. Suivant la légende de Saint Cénery (1), sous le règne de Clovis II, la contrée qu'arrose la Sarthe, à quelque distance au sud-ouest d'Alençon, faisait partie de l'Exmois (Pagus Oximensis).

Exmes subit autrefois de grandes vicissitudes, et cette malheureuse ville changea souvent de maître. En 770, Magelgaud la gouverne pour Charlemagne; en 912, elle devint la propriété de Rollon; en 1103, elle est enlevée à Robert-Courteheuse, par Robert II de Montgommery, comte de Bellême; en 1113, elle est prise par Henri Ier., roi d'Angleterre; en 1136, elle est

(1) ..... Cum Flavardo ministro venit in pagum Oximensem et scopulosum ibi montem inveniens quem anfractus Sartæ fluminis tribus ex partibus ambit, hunc requiei suæ locum, quasi à Deo ipso oblatum, elegit et in eo manere constituit.

(Brev. Sagiens. pars Vern. éd. de 1737.)

brûlée par Gilbert de Clairé ; en 1143, elle passe aux mains de Geoffroy Plantagenêt ; en 1204, elle est prise par Philippe Auguste sur Jean-Sans-Terre ; en 1370, Charles V, roi de France, la donne au comte d'Alençon ; en 1418, Henri V, roi d'Angleterre, s'en empare, et en 1449, les Anglais en sont chassés par le comte de Dunois.

Il n'est pas surprenant qu'une localité aussi riche de souvenirs que la ville d'Exmes ait appelé l'attention des Antiquaires. Le passage d'une voie venait d'y être signalé par M. Vaugeois ; mais on n'y avait point reconnu de traces d'établissement romain. C'est un peu à l'écart de cette ville qu'elles devaient se rencontrer.

La commune de la *Briquetière* qui forme aujourd'hui une section de celle de Ginai est située à l'est d'Exmes. La distance qui les sépare est d'environ une demi-lieue. Le grand chemin d'Exmes au Merlerault y conduit, et l'hippodrome du haras du Pin est compris dans son territoire. L'église a été détruite ; près de la place qu'elle occupait, à l'une des extrémités de la maison du sieur Cardon, on trouve dans le sol une énorme quantité de briques et de pavés. En creusant dans le cimetière, on en rencontre également beaucoup. J'ai vu chez M. Cardon une

tegula, un *imbrex* entier, une moitié de meule à blé et une médaille (grand bronze) fruste, que je crois être une Faustine. Il avait trouvé ces objets en cultivant le domaine. Ce champ est placé sur un côteau élevé, regardant le sud. La terre y est couverte de laitier. C'est de là qu'il a extrait à diverses reprises des meules entières, des tuiles à deux rebords, des poteries, plus de vingt médailles en grand bronze et des pierres énormes qui avaient servi de fondations à des bâtiments exposés au midi. On découvrit, il y a plusieurs années, dans le même champ, un puits rempli de têtes de cerf.

Dans la portion du domaine qui a été converti en herbage, en faisant un fossé, on a mis au jour des têtes humaines, des lances, des meules et surtout du laitier.

Un peu plus loin sur la même ligne, du côté de l'est, on arrive aux *champs de Merveilles*. On y a trouvé les mêmes débris, des couches de charbon et de la poterie rouge, ornée de figures.

M. Métayer m'a fait remarquer dans un herbage, au-dessous du champ du domaine un ruisseau dont le fond est garni de laitier dans la longueur de quelques pieds. Je crus un moment que j'étais sur la trace d'une voie.

Plus loin, vers le sud, dans l'herbage de M. Guérard, dépendant autrefois du parc de la Briquetière, les rigoles creusées de l'ouest à l'est ont peu de profondeur et sont pavées de ce laitier dans une certaine étendue ; en outre, à l'époque des grandes chaleurs, l'herbe jaunâtre et desséchée semblerait indiquer en ce lieu un ancien chemin dans la direction du sud, vers la Roche.

A un quart de lieue à l'ouest des *champs de merveilles* se trouve un côteau, ayant encore plus d'élévation et dominant l'extrémité nord-est de la commune de Chaufour. Cet endroit a reçu le nom des *Chapelles*. De ce point on peut facilement apercevoir les environs de Mortrée et la forêt d'Écouves.

Dans l'herbage du sieur Saunier, *aux Chapelles*, j'ai vu des fragments de poterie rouge, semblable à celle de Planches, une grande quantité de tuiles à rebords, brisées et quelques imbrices. En creusant une mare, on y a découvert, à 8 pieds de profondeur, un conduit en terre cuite. Ayant le désir d'examiner la continuation de ce conduit, j'ai fait, à la fin d'avril, un quatrième voyage à la Briquetière.

On a pratiqué une fouille aux Chapelles. Au milieu d'une terre noirâtre mêlée de cendre et

de charbon, on a trouvé une foule de grands clous, des pierres calcaires noircies par le feu, beaucoup de laitier, de la poterie commune de couleurs et de formes très-diverses, des valves d'huîtres, des ossements de grands et de petits quadrupèdes, des pavés de terre cuite, un fond de vase en gros verre, orné d'une moulure, des instruments de fer, presque détruits par la rouille, enfin des débris de vases rouges unis ou avec figures en relief. Ces derniers y étaient plus rares qu'à *Planches* et présentaient les mêmes dessins. L'un d'entre eux s'évasait beaucoup à sa partie supérieure et était cannelé extérieurement; du reste pas une seule médaille. Le conduit de terre cuite fut mis à nu. On le trouva composé de plusieurs pièces s'emboitant les unes dans les autres. On tenta vainement d'en extraire une entière. Ce tuyau se brisait au moindre choc. Ses parois ont une grande épaisseur. Sa forme est celle d'une goutière renversée. Le côté aplati repose sur l'argile. Sa cavité est remplie de terre. Aucune sorte de maçonnerie ne le protège. Il paraît se diriger vers *les fosses*, au nord des *chapelles*.

La terre fut entamée sur plusieurs points de l'herbage; partout on trouva des tuiles. Au couchant, dans le champ voisin appartenant au sieur

Plus loin, vers le sud, dans
Guérard, dépendant autrefo
Briquetière, les rigoles cre
ont peu de profondeur
laitier dans une certa
l'époque des grand
et desséchée sem
ancien chemin
la Roche.

A un q
merveill
plus d'
de la
le
l

, il existe
se fort bien conser-
se d'un mélange de silex et
formant un tout difficile à rompre.
d'arriver aux fosses, on trouve encore des vestiges d'encaissement, mais en silex seulement. On n'en observe plus ensuite qu'au delà d'Exmes, vers Champobert. Ce chemin a presque partout la même largeur. Il servait de limite à l'établissement du côté du nord. Au sud et au sud-ouest il s'étendait dans le vallon. Le sieur Saunier, bouvier à Chaufour, assure qu'on rencontre fréquemment les mêmes débris dans l'herbage de Villeneuve, pour peu qu'on pénètre dans le sol. A l'est, il ne dépasse point les *champs*

Au couchant, une gorge pro-
nas de penser qu'il pût se pro-
; puis on n'y a rien observé

Planches il y a plus de
servait de communi-
nents passe par la
-Clairefeuille et
devait croiser
Cizai, le
route que j'ai
de M. Labbé, maire
que traverse, à angle pres-
voie venant de Saint-Wandrille
reconnu, il y a deux ans, la véritable
rection du sud au nord par Echauffour, etc.

Une fouille faite à Exmes, dans un jardin appartenant à Mme. Darel, vient de fournir quelques objets qui seraient intéressants s'ils n'avaient été jadis entièrement brisés. Sur le bord du grand chemin d'Exmes à Chamboy, on a rencontré, à

(1) Une voie romaine qui est dans un bon état de conservation a été découverte en labourant à la Chapelle près Séez. Elle est à peu près parallèle à la route actuelle d'Alençon. Il paraît qu'on peut la suivre jusqu'à Radon. Je la regarderais comme la continuation de celle *de Rouen au Mans*.

(2) C'est là que fut trouvé un fond de vase avec cette inscription: PAISCITI MANV.

Cardon, on n'a jamais observé rien de semblable. Il y en a encore au contraire, dans les champs des chapelles, de l'autre côté du chemin du village, sous lequel passe l'aquéduc dont j'ai parlé. On prétend même y avoir vu des restes de mosaïque.

Au haut du domaine, passe le grand chemin d'Exmes au Merlerault. Il longe *les fosses* et les *champs de merveilles*. J'ai examiné le chemin avec beaucoup d'attention, près de ce dernier endroit; il est creux, dépourvu d'encaissement et ne présente aucun caractère d'antiquité, mais à la hauteur du champ du domaine, il existe une portion de chemin haussé fort bien conservée. Elle se compose d'un mélange de silex et de laitier formant un tout difficile à rompre. Avant d'arriver aux fosses, on trouve encore des vestiges d'encaissement, mais en silex seulement. On n'en observe plus ensuite qu'au delà d'Exmes, vers Champobert. Ce chemin a presque partout la même largeur. Il servait de limite à l'établissement du côté du nord. Au sud et au sud-ouest il s'étendait dans le vallon. Le sieur Saunier, bouvier à Chaufour, assure qu'on rencontre fréquemment les mêmes débris dans l'herbage de Villeneuve, pour peu qu'on pénètre dans le sol. A l'est, il ne dépasse point les *champs*

de merveilles. Au couchant, une gorge profonde ne permet pas de penser qu'il pût se prolonger dans ce sens ; puis on n'y a rien observé de remarquable.

De la Briquetière à Planches il y a plus de trois lieues. La route qui servait de communication à ces deux établissements passe par la commune de Saint-Germain-de-Clairefeuille et par le bourg du Merlerault, où elle devait croiser la *ligne du Mans à Rouen* (1) par Cizai, le Sap, Orbec, etc. C'est cette même route que j'ai cru remarquer dans le champ de M. Labbé, maire de Planches (2), et que traverse, à angle presque droit, *la voie* venant de Saint-Wandrille dont j'ai reconnu, il y a deux ans, la véritable direction du sud au nord par Echauffour, etc.

Une fouille faite à Exmes, dans un jardin appartenant à Mme. Darel, vient de fournir quelques objets qui seraient intéressants s'ils n'avaient été jadis entièrement brisés. Sur le bord du grand chemin d'Exmes à Chamboy, on a rencontré, à

(1) Une voie romaine qui est dans un bon état de conservation a été découverte en labourant à la Chapelle près Séez. Elle est à peu près parallèle à la route actuelle d'Alençon. Il paraît qu'on peut la suivre jusqu'à Radon. Je la regarderais comme la continuation de celle *de Rouen au Mans*.

(2) C'est là que fut trouvé un fond de vase avec cette inscription: FAISCILI MANV.

la profondeur d'environ quatre pieds, dans une cavité circulaire, creusée dans le tuf, les fragments d'un grand vase à anses verticales, des cendres, du charbon gras et un bois de cerf à demi pétrifié. Une nouvelle fouille m'a procuré du fer très-oxidé, une terre grasse mêlée de charbon, des ossements d'animaux, des défenses de sanglier et des morceaux de vases, les uns d'une poterie ardoisée ou tout-à-fait noire, ornée de quelques dessins et comme parsemée de poudre d'or, les autres d'une poterie rouge revêtue d'une légère dorure, mais on n'a trouvé ni tuiles à rebords ni médailles, ni poteries fines. Plusieurs de ces débris paraissent avoir été la proie des flammes. En vain j'ai fait creuser aux environs de cette cavité. On n'a rien trouvé d'analogue. Ici se borne ce que j'avais à dire au sujet d'Exmes et de la Briquetière.

Il résulte de ces recherches qu'une station romaine a certainement occupé cette dernière commune, comme M. de Caumont l'a reconnu avant moi; que ses habitants, de même que ceux de Planches, de Mézières et de Sainte-Céronne, se sont spécialement livrés à la fabrication du fer; que cet établissement a dû avoir une certaine importance à cause de sa situation et de son

Digitized by Google

étendue ; que la ville d'Exmes n'ayant présenté jusqu'à ce jour aucun fragment de tuiles semblables à celles qu'on trouve à chaque pas dans la commune de la Briquetière, cette localité peut seule être considérée comme la véritable position romaine ; enfin que les poteries récemment trouvées à Exmes, en supposant qu'elles aient appartenu aux vainqueurs de la Gaule, ne tendraient tout au plus qu'à prouver le passage d'une voie sur la montagne où fut depuis construite cette ville du moyen âge.

Autre lettre en date du 8 *octobre* 1834.

..... Depuis long-temps je soupçonnais à La Briquetière l'existence d'une seconde voie romaine se portant du nord au sud, vers la commune de La Roche et delà à Séez. Je vous ai déjà entretenu de l'épaisse couche de fer sur laquelle coule le ruisseau du domaine et du peu de profondeur des rigoles du parc de La Briquetière dans la même direction. J'ai fait depuis un grand nombre de recherches, et j'ai la satisfaction de vous annoncer que j'ai découvert une route. J'avais de fortes raisons de penser que cette voie, après avoir traversé le parc de La

Briquetière, se prolongeait vers l'Hippodrôme. Un cantonnier, à qui je fis part de mes conjectures, m'assura qu'en 1820, en travaillant à ce dernier, on avait trouvé des lits de scories de fer et de charbon ; que c'était précisément dans le voisinage du parc et près de la maison maintenant occupée par le sieur Leclerc, palefrenier, qu'on en avait remarqué. J'y ai effectivement vu le sol couvert d'assez gros fragments de laitier, et en examinant plus attentivement ce lieu, j'ai reconnu des restes d'encaissement sur une certaine étendue de terrain, toujours du nord au midi. Plus loin, sur la même ligne et au-delà de la tente principale des courses, à peu de distance du bois, j'ai retrouvé la continuation de ce chemin antique. En y comprenant la portion qui est recouverte par les rebords de l'Hippodrôme, sa largeur est d'environ 18 pieds. Il est très-bien conservé. Le silex et le laitier ont encore été employés à sa construction. De petits cailloux arrondis forment la couche supérieure, mais au-dessous un agrégat de scories de fer plus ou moins volumineuses et d'une terre blanchâtre imitant le marne, présente un encaissement d'une solidité remarquable. Je n'ai point pénétré jusqu'aux couches les plus profondes. Tout ce que je puis affirmer, c'est que

Digitized by Google

les premières résistent fortement. On peut suivre ce chemin jusqu'au bois, mais au-delà on cesse de l'apercevoir. La culture a tout fait disparaître. Néanmoins il est très-probable qu'il passait par la *côte de l'isle*, le *pré de l'isle*, qu'arrose la petite rivière d'*Ure*, l'herbage de l'hermite, traversait la route actuelle de Paris à Granville, au-dessus de la maison du serrurier, gagnait la ferme de Saint-Vincent et conduisait à Séez par Chailloué ou La Haye. Cette voie n'est point exhaussée au-dessus du sol, mais elle est parfaitement droite.

C'est à peu de distance de là qu'est situé le *parc des mottes* où fut jadis un cimetière. Il y a 60 ans, on y voyait encore un tertre ou une motte entourée de fossés. Le peuple regardait cette élévation comme l'emplacement de l'ancienne église d'Exmes. Les cloches devaient y avoir été enfouies ; elles étaient pleines d'or et d'argent, mais on ne pouvait désigner la place de ce trésor. Toute cette contrée a conservé le nom de *Haye d'Exmes*.

NOTE de M. MURY, *membre titulaire de la société, sur des objets antiques en bronze, trouvés près de Vire.*

(Extrait d'une lettre adressée par l'auteur à M. de Caumont.)

Divers objets en bronze ont été découverts, au mois de juin 1833, dans les monts de Vire, près du lieu où existaient autrefois les fourches patibulaires.

Ces objets ont été trouvés disséminés à trente centimètres au-dessous du sol, sans aucun ordre apparent et comme perdus entre la couche de terre de bruyère proprement dite, et cette couche légère d'argile mêlée de sable, qui recouvre les carrières de granite décomposé, qu'on exploite chaque jour pour la construction de nos maisons. C'est même en découvrant une de ces carrières que les objets ont été rencontrés. Je les possède tous, excepté quelques débris que les ouvriers ont perdus ou brisés pour savoir quel était le métal qui les constituait; ils sont tous, excepté un, recouverts d'une couche de patine; en voici la description :

Digitized by Google

1°. Coin entier fort bien traité (*V. l'atlas*); 2°. Pique à laquelle il ne manque qu'une partie de la douille ; 3°. Coin plus petit que le premier, d'un travail plus fini, orné à sa base d'une doucine et de diverses rainures évidemment faites pour décorer la pièce ; 4°. Pique plus petite que la précédente et plus soignée; une rainure existe de chaque côté de la saillie que forme le corps de l'instrument sur ses faces; 5°. Morceau entier ressemblant tout-à-fait à un tronçon d'épée à deux tranchants, sur les faces duquel on remarque quatre lignes en creux poussées avec la plus grande netteté ; sur cette pièce, la couche de patine est mince, et dans certains endroits on découvre encore des dorures. Cet objet est alternativement courbe sur ses deux faces et présente à ses extrémités deux enfoncements ovalaires ayant 4 millimètres d'étendue dans le plus grand diamètre, et 2 de profondeur ; 6°. Morceau mutilé de même forme que le précédent, orné de deux rainures seulement, recouvert d'une couche épaisse de patine, bords très-tranchants, courbé sur une de ses faces ; 7°. Débris d'une lame d'épée plate et coupant des deux côtés, à surface plane ; 8°. Autre débris moins large que le précédent présentant une courbe considérable ; cette pièce est celle que les ouvriers ont le plus mutilée, je

ne crois pas en avoir plus d'un tiers, si on s'en rapporte à eux, elle devait être demi-sphérique; 9°. Plusieurs débris d'anneaux; 10°. Petit instrument creux, ovalaire, percé de deux trous sur chacune de ses faces.

Je vais me permettre maintenant quelques réflexions sur l'origine de ces antiques. J'ai trouvé dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, années 1827 et 1828, une notice de M. de Gerville, qui décrit des objets semblables à une partie de ceux que je viens de signaler; mais quant à leur origine, leur usage, M. de Gerville ne dit rien. J'avais regardé jusqu'à ce jour les coins de bronze que j'ai vu trouver en grand nombre en Bretagne et ailleurs, comme des espèces de haches dont se servaient les Gaulois; quoique je ne pusse m'expliquer à quoi servaient ces instruments emmanchés suivant leur longueur, et surtout l'usage de cette anse qui les accompagne toujours. Maintenant, après avoir examiné avec attention la forme et surtout les rapports existants entre les deux piques et les deux coins que j'ai sous les yeux, je pense que ces coins ne sont rien autre chose que l'armure inférieure de leur hampe. On remarquera que le plus fort coin se trouve par son volume et son travail, tout-à-fait en harmonie

avec la plus grande pique ; il en est de même pour le petit coin et la petite pique qui sont tous deux plus ornés (*V. l'atlas*). Maintenant, si cette hypothèse est vraie, l'usage de l'anse qui accompagne toujours les coins est facile à déterminer, elle servait soit à attacher des courroies qui maintenaient la pique dans la main du combattant, soit même à y fixer des pièces d'ornement ; quant à l'origine de ces débris, le poli du travail, je dirai même la hardiessse de l'exécution, ne peuvent me laisser croire qu'ils soient gaulois ; ils ont dû au contraire avoir été fondus par d'habiles ouvriers, et les arts ne devaient pas être avancés dans notre pays avant l'invasion romaine; pour la pièce qui présente quatre lignes, sa forme, sa longueur, ses courbures, ses rainures, les restes de dorure qu'on retrouve dessus, les deux cavités ovalaires des extrémités, me font penser qu'elle appartient à l'armure romaine. En effet, dans les dessins d'après l'antique que nous avons du légionnaire romain, plusieurs lames de figure semblable, sont attachées à la partie inférieure de la cuirasse et descendent devant le pubis ; d'autres legionnaires romains sont encore représentés les épaules couvertes de pièces analogues. Pour celle dont la courbure était hemi-sphérique, certaines cuirasses anti-

ques semblent aussi formées de lames semblables placées transversalement sur la poitrine à des espaces plus ou moins rapprochés, et paraissaient jusqu'à un certain point imiter les côtes qu'elles étaient destinées à défendre.

Je sais bien qu'on peut élever des objections sérieuses sur la destination que je donne aux coins, puisqu'il est vrai que l'on en a trouvé un bien plus grand nombre que de piques, et que l'un devrait être l'accompagnement obligé de l'autre ; à cela je réponds que souvent, au moins, ces deux objets se rencontrent ensemble, qu'il ne doit pas non plus répugner de croire, que les piques devaient être faites le plus possible en fer, et que le grand nombre de siècles écoulés depuis leur enfouissure a dû en détruire beaucoup. Dailleurs, n'est-il pas arrivé que ceux qui ont trouvé ces objets les ont rejettés comme des morceaux de fer inutiles, et ne se sont attachés qu'à ceux dont la matière leur semblait être de quelque prix.

A quels peuples devaient appartenir ces armes? Je pense qu'elles sont romaines ou tout au moins elles doivent dater de cette période, qui succéda à la conquête des Gaules, lorsque les vaincus prirent les usages des vainqueurs, et devinrent bientôt leurs meilleurs soldats.

Le *vexillum* romain dont je vous ai envoyé le dessin (V. l'atlas, pl. XXIII, fig. 1re.), a été trouvé à Campagnolle, au mois d'août 1834, en faisant un chemin vicinal ; il était dans une couche puissante d'argile et m'y semblait comme perdu. C'est ce qui fait que je n'y ai fait faire aucunes fouilles. Ce chemin est pour moi une voie romaine qui d'Étouvy se rendait à Avranches et peut-être à Coutances : plus tard, j'espère pouvoir donner des renseignements plus précis sur ce sujet.

ANALYSE faite par M. EUDES-DESLONGCHAMPS, *professeur d'histoire naturelle, d'une substance minérale trouvée dans des constructions romaines, à Jors (Calvados), et recueillie par* M. DE CAUMONT, en 1833.

(Note communiquée à la société par M. DE CAUMONT.)

La substance que m'a remise M. de Caumont, et qu'il avait recueillie à Jors, dans des ruines romaines découvertes par le sieur Camposer, est pulvérulente, un peu rude au toucher, et d'une assez belle couleur rose.

Soumise à l'action du chalumeau, elle perd bientôt sa couleur et devient grisâtre sous le feu de réduction ; cette teinte s'affaiblit un peu, sans devenir parfaitement blanche, sous l'action continuée de la flamme : elle fond à sa surface en un émail rempli de bulles.

Mise dans l'acide nitrique, elle ne paraît d'abord éprouver aucune altération, elle finit pourtant par se dissoudre lentement, sans effervescence, sans dégagement de gaze nitrique ; sa couleur se perd entièrement, la solution a une légère teinte jaunâtre. Quelques parcelles pulvérulentes, rudes au toucher, ne se dissolvent pas, et sont dues probablement à de la silice non combinée.

Après 24 heures de repos, il s'est formé dans la solution quelques petites masses gélatineuses dues à une petite quantité de silice qui se trouvait en combinaison avec la matière dissoute.

Sa solution dans l'acide nitrique étendue de beaucoup d'eau distillée, ne s'est point troublée, et n'a point changé de couleur.

1°. Une portion de cette solution étendue, traitée par l'ammoniaque en excès, a donné lieu à un précipité assez abondant, qui s'est brisé en flocons nageant dans la liqueur, et que la potasse caustique a dissous complètement ; ce qui indique la présence de l'alumine.

2o. Et comme il ne s'est produit en même temps aucun précipité pulvérulent, il n'y a point de magnésie ;

3o. L'oxalate d'ammoniaque n'a produit aucun précipité ; il n'y a donc pas de chaux ;

4o. L'acide sulfurique n'y produit également aucun précipité ; il n'y a point de baryte ni de strontiane ;

5o. Le nitrate de baryte est sans action sur la solution ; cette matière n'est donc point un sulfate ou sous-sulfate.

6o. Le nitrate d'argent est également sans effet sur cette solution ; matière pulvérulente ne contient donc point de chlore, ni aucuns de ses composés ;

7o. L'hydrocyanate ferruginé de potasse versé dans la solution, lui a communiqué une belle couleur blanche ; elle contient donc du fer.

On aurait pu pousser plus loin ces essais, mais ce qui précède est suffisant pour faire connaître la nature de la substance minérale soumise à mon examen ; il en résulte que cette matière est composée :

1o. En majeure partie d'alumine pure ;

2o. D'une certaine quantité de silice à l'état de combinaison et de mélange ;

3o. D'une petite quantité de fer à l'état de

peroxide auquel cette matière doit sa couleur.

Le degré d'oxidation du fer est prouvé : 1°. Par la couleur de la poudre; 2° Par les variations de teinte qu'elle éprouve sous l'action du chalumeau.

NOTE communiquée par M. GERVAIS, *secrétaire-adjoint de la société.*

Le séjour des Romains sur le littoral du département du Calvados se révèle chaque jour par quelque découverte nouvelle.

M. Léchaudé d'Anisy a donné dans le tome VI, page 70 des Mémoires de la Société, la description d'une belle amphore, trouvée en creusant le port de Courseulles.

L'année suivante, un cultivateur en labourant une pièce de terre dépendante de la même commune et nommée le Vieux Clos ou les Fossettes de Reviers, heurta avec le soc de sa charrue un vase de terre qui, brisé par le choc, offrit aux yeux du laboureur étonné une grande quantité de pièces de monnaie qu'il prit d'abord pour de l'or. Mais sa joie fut de courte durée; il ne fallut pas un long examen pour lui faire acquérir la conviction que le trésor se composait uniquement de monnaies de cuivre ou de mauvais billon.

Ces pièces, au nombre de 4,000 environ, ap-

partiennent au Bas-Empire et sont du module ordinaire du petit bronze ou billon :

J'ai eu l'occasion de vérifier 3,700 de ces médailles qui doivent être ainsi classées dans l'ordre chronologique :

2	Otacilia-Severa.
1	Etruscilla.
11	Gallus.
7	Volusien.
103	Valérien.
4	Mariniana.
1,416	Gallien.
201	Salonine.
73	Salonin.
960	Posthume.
9	Laelianus.
456	Victorin.
25	Marius.
4	Macrien.
425	Claude-le-Gothique.
3	Quintillus.
3,700	

On remarquera que les plus récentes de ces médailles sont de Quintillus, qui gouverna l'empire pendant quelques jours seulement, l'an de Rome 1023 (270 de notre ère), et quepar

Digitized by Google

conséquent c'est à cette dernière époque qu'il faut fixer celle où ces monnaies furent confiées à la terre.

Une chose qui a lieu de surprendre, c'est que dans ce grand nombre de médailles il ne s'en soit pas rencontré une seule des deux Tétricus qui cependant tenaient depuis trois ans le sceptre des Gaules.

Le champ dans lequel cette découverte a été faite offre de nombreux fragments de tuiles et de briques ; on trouve également des traces de fondations à une légère profondeur.

Tout annonce l'existence en ce lieu d'une habitation gallo-romaine, dont le propriétaire fut sans doute obligé d'enfouir, dans des temps de trouble et de désordre, ce trésor qu'il ne devait pas retrouver.

Les fragments du vase ont été dispersés par les curieux que le bruit de cette découverte avait attirés ; je n'ai pu en retrouver aucune parcelle.

Le musée de la Société possède aujourd'hui une centaine de ces médailles, parmi lesquelles on remarque quelques revers assez rares.

EXTRAIT du procès-verbal de l'inauguration de la borne monumentale élevée, aux frais de M. DE CAUMONT, *en mémoire de la bataille de Formigny, communiqué par M.* LAMBERT (1).

L'an mil huit cent trente-quatre, le lundi vingt-cinquième jour du mois d'août,

Messieurs Arcisse de Caumont, correspondant de l'Institut de France, secrétaire de la société des antiquaires de Normandie, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères; Edouard Lambert, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux, inspecteur des monumens historiques de cet arrondissement, membre de plusieurs sociétés savantes; Chesnon,

(1) Tout le monde connaît, en Normandie, le projet patriotique que M. de Caumont a conçu, de placer à ses frais des bornes monumentales portant des inscriptions, dans les lieux remarquables par quelque fait historique important.

Il est à désirer que l'exemple donné par M. de Caumont trouve des imitateurs. La Société s'empresse de reproduire ici un extrait du procès-verbal dressé le jour de l'inauguration de la borne monumentale de Formigny.

Digitized by Google

principal du collége de Bayeux, officier de l'Université, membre de la société des antiquaires de Normandie, se sont transportés cejourd'hui au Val de Formigny, partie du territoire d'Aiguerville, pour procéder au placement d'une borne monumentale en pierre dure, destinée à rappeler aux étrangers et aux voyageurs que ce fut sur cet emplacement qu'eut lieu la bataille de Formigny, en l'année 1450. Et là, étant parvenus, en présence de MM. Le Guerrier, maire de la commune d'Aiguerville; Graffay, maire de la commune de Formigny; Duny, propriétaire, membre du comité d'instruction primaire; Menand, capitaine de la garde nationale d'Aiguerville; le lieutenant de la même garde et plusieurs habitans des deux communes, réunis sur ce point, on a fait enlever la borne du lieu où elle avait d'abord été déposée, pour la fixer ensuite sur l'accotement droit de la route royale de Paris à Cherbourg, au sommet du vallon qui domine la chapelle Saint-Louis, et à 226 mètres de distance de cet édifice. Cet emplacement a été choisi de préférence, parce que l'engagement décisif qui termina la bataille de Formigny eut lieu sur ce point et au passage du ruisseau, ce qui est attesté par les historiens contemporains et par les noms que

portent encore aujourd'hui les pièces de terre voisines, désignées par les noms de *Champ-aux-Anglais* et de *Tombeau-des-Anglais*.

Cette opération, qui a duré cinq heures d'un travail pénible, ayant été terminée d'une manière heureuse, on a pu lire sur la partie antérieure du monolithe l'inscription suivante, gravée en lettres capitales romaines de dimensions différentes :

ICI FUT LIVRÉE
LA BATAILLE DE FORMIGNY,
LE 15 AVRIL 1450,
SOUS LE RÈGNE DE
CHARLES VII.

LES ANGLAIS PERDIRENT
UN GRAND NOMBRE DE LEURS GUERRIERS
ET FURENT ENSUITE FORCÉS
D'ABANDONNER LA NORMANDIE,
DONT ILS ÉTAIENT MAITRES
DEPUIS L'AN 1417.

La hauteur totale du monument est de six pieds deux pouces, non compris le soubassement. Son diamètre est de vingt-neuf pouces. Les caractères de la première partie de l'inscrip-

Digitized by Google

tion ont trois pouces de hauteur ; ceux de la seconde, dix-huit lignes.

M. le maire d'Aiguerville, comme représentant M. Clément, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de la ville de Saint-Lo, et propriétaire de plusieurs pièces de terre en face de l'emplacement, offrit de concéder à perpétuité une portion de terrain pour y élever le monument. Cette offre n'était d'ailleurs que la réitération des propositions faites de vive voix et par écrit à M. de Caumont par ce généreux propriétaire, qui saisit avec empressement toutes les occasions d'être utile à son pays ; mais diverses considérations firent préférer le lieu choisi et engagèrent M. de Caumont à remercier le respectable M. Clément, en lui témoignant toute sa reconnaissance.

Les travaux des ouvriers étant sur le point d'être terminés, M. de Caumont a pris la parole, et, dans une courte allocution, a exposé le motif de l'érection du monument, en le recommandant à la surveillance et au patriotisme des autorités locales, de la garde nationale et des habitans. M. Lambert a ensuite exposé rapidement les principales circonstances de la bataille de Formigny, en faisant des vœux pour le rétablissement de la chapelle commémorative élevée sur le *champ et lieu où fut ladite journée.*

Ces dispositions étant achevées, M. de Caumont a invité les autorités et les personnes ci-dessus désignées à prendre part à un banquet improvisé sur le lieu.

Dans cette réunion, où a régné la plus franche et la plus cordiale gaîté, M. Chesnon a prononcé un discours pour faire sentir l'avantage que nous avons de vivre à une époque où deux des plus grandes nations de l'Europe, faites pour s'entendre et s'estimer, ont cessé de lutter par les armes, et ne rivalisent plus que par les découvertes dans les sciences et les arts.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

DE L'ATLAS.

Planche Ire.

Plan général des bains romains découverts à Lillebonne (Seine-Inférieure); v. les pages 50 et 51. L'indication des diverses parties de l'édifice se trouve sur le plan lui-même.

Pl. II.

Plan détaillé des bains avec l'indication des dimensions de chaque appartement.

Pl. III.

Autre plan du même édifice, indiquant les ouvertures pratiquées dans l'élévation des murs. — Bas-reliefs découverts dans les fondations de l'enceinte murale de Lillebonne; v. les pages 52 et 53.

Pl. IV et V.

Autres bas-reliefs antiques provenant de la même enceinte, et dessinés par M. Ed. Lambert; v. la page 52.

Pl. VI.

Plan des camps de Sandouville, de La Roque, de Boudeville et de Caudebec; v. le mémoire de M. Léon Fallue, sur les enceintes retranchées des bords de la Seine, pages 182, 205, 188 et 193.

Pl. VII.

Camps de Jumièges, Duclair, Bon-Secours, Varengeville (Seine-Inférieure); décrits pages 196, 198, 199 et 201.

Pl. VIII.

Carte des rives de la Seine pour servir à l'intelligence du mémoire de M. Léon Fallue, sur les enceintes retranchées des bords de ce fleuve.

Pl. IX.

Vue d'une des portes du château d'Alençon, d'après les dessins de M. Godard; v. la page 30.

Pl. X.

Vue intérieure du château d'Alençon.

Pl. X *bis*.

Vue du donjon du château d'Alençon, construit sous Henri Ier., roi d'Angleterre, et détruit en 1784; v. la page 29. — Plusieurs fenêtres et la partie supérieure de cette tour avaient été retouchées postérieurement au XIIe. siècle.

Pl. XI.

Vue de l'éminence conique et des rochers sur lesquels était établi le château de la célèbre Mabille, fille de Guillaume Talvas; v. les pages 24 et suivantes. — Dessinée et lithographiée par M. Ch. de Vauquelin.

Pl. XII.

Vue de l'église de St.-Cénery, par M. de Vauquelin; décrite par M. Galeron, pages 41 et 42.

Pl. XIII.

Vue générale de la vallée de St.-Cénery, dessinée et lithographiée par M. Ch. de Vauquelin.

Pl. XIV.

Vue de la principale entrée du château de La Saucerie, département de l'Orne; dessinée par M. Didier de Touchet.

Pl. XV.

Porte extérieure du château de Carrouge, dessiné par M. de Vauquelin ; décrite par M. Galeron, page 55. — Pierre de la Tremblaie, commune du Cercueil, décrite page 7.

Pl. XVI.

Détails de la tour de St.-Cénery ; v. page 41. — Statue tumulaire de la marquise de Joyeuse, à Alençon ; v. p 46.

Pl. XVII.

Plan général de la partie du territoire de Chandai (Orne), sur lequel on a découvert des constructions romaines ; v. la notice de M. le Mis. de La Grange, p. 495 et suivantes.

Pl. XVIII.

Plan détaillé des constructions gallo-romaines, découvertes à Chandai ; v. pages 496—515.

Pl. XIX.

Figures des diverses briques et tuiles trouvées dans les constructions antiques de Chandai ; v. page 510.

Digitized by Google

Pl. XX.

Plan, coupe et élévation d'un four à poterie romaine trouvé à Chandai ; v. page 512.

Pl. XXI.

Objets antiques trouvés dans les fouilles de Chandai, dessinés par Mme. la Mse. de La Grange ; mentionnés page 523.

Pl. XXII.

Vue de l'église de Ste.-Marie-du-Mont (Manche) ; décrite page 543. — Plan du tumulus de Condé-sur-Laizon ; décrit pages 149 et suivantes. — Monnaie de l'abbaye de Jumiège ; décrite par M. Cartier, page 101. — Monnaies d'or de la première race ; décrites par M. E. Lambert, pages 165.

Pl. XXIII.

Vue des ruines d'un des tumulus de Fresnay-le-Buffard, et du tombeau central dit *Pierre des Bignes ;* dessinées par M. de Caumont ; décrites par M. Galeron, page 432. — Pierre levée de Montmilcent, décrite page 436.—Une des tours des murailles d'Argentan ; page 487. — Tour du XVIe. siècle au château de Ranes ; mentionnée page 484. — Façade du château d'O, page 486.

Pl. XXIV.

Objets antiques découverts, près de Vire, par M. Mury; décrits pages 568 et suivantes.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts à la société depuis la publication du VIe. volume.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. — Les rapports faits en 1834 et 1835, sur les mémoires concernant les antiquités nationales, adressés pour le concours.

La Société archéologique du midi de la France. — Deux volumes in-4°. de mémoires, ornés de planches.

La Société de l'histoire de France. — Histoire des Normands et la chronique de Robert-Guiscar; par Aimé, moine du Mont-Cassin, un volume in-8°.

La Société des Antiquaires du Nord, séant à Copenhague. — Un volume de mémoires.

L'Académie royale d'histoire de Madrid. — La collection de ses mémoires en 6 volumes in-4°.

La Société Linnéenne de Normandie. — Procès-verbal de la séance publique tenue à Bayeux, le 4 juin 1835.

La Société académique de Blois. — Un volume de mémoires, orné de planches.

La Société libre des beaux-arts. — Séance publique tenue, en 1835, à Paris.

Digitized by Google

Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure. — La collection des bulletins publiés en 1834 et 1835.

La Société des Antiquaires de la Morinie. — Un volume de mémoires, orné de planches.

La Société académique de Nantes. — Bulletins publiés de l'année 1831 à l'année 1835.

La Société d'agriculture du Mans. — La collection de ses bulletins.

La Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — La collection de ses bulletins, formant 14 volumes in-8°. avec figures.

L'Académie royale des sciences, arts et belles lettres de Rouen. — Le précis analytique de ses travaux en 1833, 1834 et 1835.

M. le Mis. de Fortia d'Urban, membre de l'Institut de France. — Histoire du Hainaut; par Jacques de Guise, traduite en français avec le texte latin en regard, 16 vol. in-8°.

La Société des Antiquaires de l'Ouest. — Le 1er. volume de ses mémoires, in-8°., orné de planches. Plusieurs bulletins renferment l'analyse des séances.

M. le baron de La Doucette. — Histoire, topographie, usages, antiquités et dialectes du département des Hautes-Alpes; un volume in-8°. avec atlas. Plusieurs rapports sur les travaux de la Société philothecnique de Paris.

M. Beaudot, de Dijon. — Observations sur le passage de Millin à Dijon.

M. de Formeville. — Discours prononcé à la rentrée du tribunal civil de Lisieux, en novembre 1833. — Description d'une maison de bois du XVIe. siècle, située à Lisieux.

Digitized by Google

M. Barbié du Bocage. — Dictionnaire géographique de la Bible ; un volume in-8°.

M. le baron de Gaujal, membre de l'Institut. — Mémoire sur un bas-relief et un tombeau, qu'on voyait dans l'église St.-Martial de Limoges.

M. Deslongchamps, professeur d'histoire naturelle à Caen. — Procès-verbal de la séance publique tenue à Falaise, en 1834, par la Société Linnéenne de Normandie.

M. Tranois, de Rennes. — Traditions de la Basse-Bretagne.

M. Gady, juge à Versailles. — De la religion dans l'instruction publique.

M. Du Jardin. — Flore du département d'Indre-et-Loire ; un fort volume in-8°.

M. de Golbéry, membre de l'Institut. — Notice sur A. G. Schlégel ; brochure in-8°.

M. Guilmeth. — Chroniques du département de l'Eure, 3e., 4e. et 5e. livraisons. — Notice sur la célèbre inscription *Lælia crispis*, à Bologne.

M. Pluquet. — Notice sur les établissemens littéraires ou scientifiques de la ville de Bayeux.

M. P. A. Lair. — Catalogue des produits des arts qui ont été exposés en 1834 à l'Hôtel-de-Ville de Caen.

M. de Givenchy, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Description de l'ancienne abbaye de St.-Bertin en Artois. — Traité conclu à Londres en 1359, entre le roi Jean et Edouard.

M. Vergnaud-Romagnési. — Réponse à M. Jollois, sur les tourelles du pont d'Orléans. — Notice sur l'église de Saint-Pierre en Pons.

M. de La Fontenelle de Vaudoré, inspecteur divisionnaire des monuments historiques. — Les tomes 1er. et

2e. de la Revue Anglo-Française, publiée à Poitiers, 2 forts volumes in 8°., ornés de planches. — Compte-rendu des travaux de la 2e. session du congrès scientifique de France, tenue à Poitiers en septembre 1834; un fort volume in-8°. avec planches.

M. de Trussard. — 28 heures de séjour à Falaise, brochure in-8°.

M. Mangon de La Lande. — Mémoire sur l'antiquité des peuples de Bayeux. — Observations sur un écrit de M. de Cairol.

M. Duval, docteur-médecin à Paris. — Notice historico-médicale sur les Normands, communiquée au congrès scientifique tenu à Caen en 1833; brochure in-8°.

M. de La Saussaye. — Notice sur le château de Chambord. — Considérations sur l'histoire monétaire.

M. l'abbé Du Parc, de Falaise. — Histoire abrégée de l'église gallicane; un volume in-12.

M. le Mis. de La Grange. — Notice sur des monnaies romaines en or, du haut-empire, trouvées à Ambenai, canton de Rugles (Eure).

M. Taillandier, député. — Notice sur les frères de la Passion.

M. le Secrétaire de l'Institut historique de Paris. — Plusieurs numéros du Bulletin publié par cette Société.

M. Graves, de Beauvais. — Précis statistique sur les cantons de Moncey, de St.-Just-en-Chaussée, de Crèvecœur et de Sougeons, département de l'Oise.

M. Pesche, du Mans. — Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe, 27e., 28e., 29e., 30e., 31e., 32e. et 33e. livraisons. — Considérations sur les avantages qu'offre l'étude simultanée de l'histoire et des antiquités nationales.

Digitized by Google

M. Galeron, de Falaise. — Lettres sur les antiquités romaines trouvées à Vaton, près Falaise. — Bulletin de l'Association pour les progrès de l'industrie dans l'arrondissement de Falaise. — Annuaire de l'arrondissement de Falaise 1836.

M. J. Renouvier, de Montpellier. — Du style ogival et de son introduction dans le sud-est de la France, article extrait du Bulletin Monumental, publié par M. de Caumont, in-8°. de 16 pages.

M. le Cte. de Saint-Quentin, de Turin. — Description des médailles égyptiennes déposées dans le cabinet de Turin.

M. Chesnon, principal du collége de Bayeux. — Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie; un volume in-8° avec planches.

M. G. Houel.—Histoire du département de la Manche.

M. Ephrem Houel. — Tableau synoptique indiquant les moyens de reconnaître l'âge des chevaux par l'inspection des dents. — Réponses à quelques observations sur les haras, et réflexions sur l'élève du cheval.

M. de Berruyer, de Cherbourg. — Annuaire de l'arrondissement de Cherbourg, 1re. année (1835). — Guide du voyageur à Cherbourg.

M. de l'Orme du Quesnay. — De l'emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique.

M. Joyau, de Caen. — Notice historique et topographique sur les anciennes vicomtés du Cotentin. — Mémoire concernant les biens patrimoniaux revendiqués par la commune de Gatteville (Manche).

M. Emmanuel Gaillard de Folleville. — Recueil de pièces académiques extraites du précis des travaux de l'académie royale de Rouen.

M. Couppey, de Cherbourg. — Tableau de la justice criminelle en Normandie.

M. Lair. — Essai sur les moyens de propager le goût de la musique, par M. Porte, membre de l'académie d'Aix; ouvrage couronné par la Société philharmonique du Calvados.

M. Frère, de Rouen. — Essai sur la littérature Scandinave.

M. Allou. — Études sur les casques du moyen âge, in-8°., orné de planches.

M. Spencer Smith. — Calendrier royal ou registre de la cour, de la ville et des colonies de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, pour l'an 1828, contenant l'armorial et le nobiliaire de la pairie, et de la noblesse des trois royaumes unis.

MM. de Saulcy et Huguenin aîné, de Metz.—Relation du siége de Metz, en 1444.

M. de Saulcy. — Supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz.

M. Fernandez de Navarrete, président de l'académie royale d'histoire de Madrid. — Discours prononcé à l'expiration des trois années pendant lesquelles il a dirigé les travaux de cette compagnie.

M. le baron Chaudruc de Crazannes, de Montauban. — Lettre sur une mosaïque trouvée à Cahors.

M. Trébutien. — *Le dit de ménage*, pièce en vers, inédite, du XIVe. siècle.

M. Travers, principal du collége de Falaise. — Considérations sur l'instruction primaire. — Annuaires de la Manche pour 1835 et 1836, deux volumes in-12.

M. Taillar, de Douai. — Notice sur les institutions gallo-romaines, un volume in-8°.

Digitized by Google

M. Victor Godard, d'Angers. — Divers articles sur les monumens historiques de l'Anjou.

M. Willis, de Cambridge. — Remarks on the architecture of the middle ages, especially of Italy, in-8°. de 200 pages, orné de 15 planches, 1835.

M. Wewel, de Cambridge. — Architectural notes on German churches to Which is added notes written during an architectural tour in Picardy and Normandy, 1835.

M. le baron de Stassart, président du sénat Belge. — Bulletins de l'académie royale de Bruxelles. — Rapport sur les travaux de cette académie.

M. J. Le Tertre, de Coutances. — Stances sur l'attentat du 28 Juillet.

M. Minar, secrétaire de la Société d'agriculture de Douai. — Les deux convois, pièce en vers.

M. de La Querière. — Notice sur la maison des orfèvres, à Rouen.

M. A. B. D. T. — Opuscule Breton, in-8°. de 80 pages.

M. Chrétien, de Jouay-du-Plain. — Notice sur les noms et propriétés de quelques plantes usuelles de l'arrondissement d'Argentan. — Annuaire de l'arrondissement d'Argentan, 1re. année, un vol. in-12. — Recherches sur l'histoire d'Argentan.

M. Verger, de Nantes. — Recherches sur les monumens de Jublains (Mayenne), un vol. in-8°. avec planches. — Notice sur la chaise du diable.

M. Cartier, d'Amboise. — Notice sur les monnaies de la Marche et d'Angoulême.

M. E. Castaigne, d'Angoulême. — Notice historique sur Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine.

M. le Cte. de Renneville. — Rapport fait au congrès de Douai, sur la création de comices agricoles.

M. Moquin-Tandon, de Toulouse. — Fragment du petit *Thalamus* de Montpellier.

M. L. A. Gruyer. — Du spiritualisme au XIXe. siècle, ou examen de la doctrine de Marin Biron.

Objets offerts à la Société.

M. Dubourg d'Isigny, de Vire, charte du XIIIe. siècle (1230) et munie de son sceau, portant donation d'une terre en faveur de l'abbaye d'Aulnay, arrondissement de Vire.

M. Gervais.—Hache en pierre découverte à Baron, (Calvados).—Pièces de monnaie trouvées dans les ruines de l'ancienne abbaye de Ste.-Paix, à Caen.

M. de Caumont. — Vase en poterie grise émaillée présumé du XVIe. siècle, sur lequel sont représentés les XII Apôtres en bas-relief.

M. Galeron.—Briques et fragmens de ciment romain découverts à Vaton près Falaise.

Nota. Divers objets ont été achetés pour le musée, par les soins de MM. Gervais et de Caumont.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Auxquelles la Société des Antiquaires de Normandie adresse ses mémoires.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.

La Société des Antiquaires de Londres.

La Société des Antiquaires d'Écosse, à Édimbourg.

La Société royale des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans.

La Société Française pour la conservation et la description des monuments historiques.

L'Académie royale des sciences arts et belles-lettres de Bruxelles.

L'Académie royale d'histoire de Madrid.

La Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

La Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

La Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

La Société des Antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

La Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.

La Société académique de Poitiers.

La Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Blois.

L'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

La Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

La Société de l'Histoire de France, à Paris.

LISTE

De MM. les Membres Titulaires et Correspondants de la Société des Antiquaires de Normandie, au 1er. avril 1836.

DIGNITAIRES.

Directeur ; M. PASSY, préfet de l'Eure, officier de la légion d'honneur, membre de plusieurs académies.

Président central ; M. MÉRITTE-LONGCHAMP, à Caen, chef de bataillon en retraite, chevalier de St.-Louis et de la légion d'honneur.

Vice-président; M J SPENCER SMITH, à Caen, docteur en droit, de l'université d'Oxford, membre de la société royale de Londres, de la société des antiquaires et de celle pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de la même ville, des sociétés asiatique, des antiquaires et de géographie de Paris, de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen et de celle de Rouen, de la société Linnéenne de Normandie, etc.

Secrétaire général; M. DE CAUMONT (Arcisse), membre correspondant de l'Institut de France, directeur fondateur de l'association Normande, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les tr vaux historiques, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, de l'Institut archéologique de Rome, de l'académie royale d'histoire de Madrid, des académies de Caen, Metz, Poitiers, Tours, Clermont-Ferrand, Cambray, Douai, Cherbourg, Blois, Nantes, Evreux, Boulogne-sur-mer, des sociétés des antiquaires de Poitiers et de Saint-Omer, de l'académie

Digitized by Google

royale des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, des sociétés archéologiques de Picardie et du Midi de la France, de la société d'histoire naturelle de Hall (Allemagne), de la société Linnéenne de Lyon, de la société géologique de France, ancien secrétaire de la société Linnéenne de Normandie, directeur de la société française pour la conservation des monuments historiques, etc.

Secrétaire-adjoint ; M. GERVAIS, avocat à la Cour royale de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.

Trésorier ; M. DE MAGNEVILLE, membre de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, fondateur du muséum d'histoire naturelle de Caen.

TITULAIRES.

MM.

ASSELIN, ancien sous-préfet, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie de Caen et de plusieurs autres sociétés savantes, à Cherbourg.

BATAILLE, maire de Valmont, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

BELLIVET, notaire à Caen, membre de la société pour la conservation des monumens.

BERTRAN, à Rouen, secrétaire de la société d'émulation, avocat à la Cour royale.

BERTRAND, docteur ès lettres, professeur à la faculté des lettres de Caen, membre de l'académie de la même ville.

BESNOU, pharmacien à Villedieu (Manche).

BITOUZÉ D'AUXMESNILS, à Saint-Lo, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, membre de la société Linnéenne de Normandie.

BOSCHER, à Caen, avocat près la Cour royale.

BUNEL (HENRY), à Caen, ancien officier de marine, membre de la société d'agriculture de Caen, et de la société Linnéenne de Normandie.

CANEL (ALFRED), à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes.

CASTEL, géomètre du cadastre, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société géologique de France.

CAUVIN, au Mans, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs académies, inspecteur divisionnaire des monuments historiques.

CHAUVIN, à Caen, avocat, membre de la société Linnéenne de Normandie, de la société d'émulation, des sciences et belles-lettres de Caen, de plusieurs autres compagnies savantes, françaises et étrangères, conservateur du muséum d'histoire naturelle.

CHEMIN, à Vire, ancien juge au tribunal de première instance.

CHESNON, principal du collége de Bayeux, membre de la société Linnéenne de Normandie et de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

CLÉMENT, chevalier de la légion d'honneur, ancien maire de la ville de Saint-Lo.

CORBET, maréchal-de-camp, commandant le département du Calvados, à Caen.

COUPPEY, juge, secrétaire perpétuel de l'académie de Cherbourg.

DAVIEL, à Rouen, avocat-général.

D'AVESGO DE COULONGES (le comte), à Coulonges, ancien membre du conseil général du département de l'Orne.

DE MONTLIVAULT (le comte), ancien préfet du département du Calvados, membre de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE BOISLAMBERT, professeur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

DE LAISTRE (le baron), ancien préfet du département de l'Eure.

D'ESTOURMEL (le comte), ancien préfet du département de la Manche, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE MURAT (le comte), ancien préfet du département de la Seine-Inférieure, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE LA BERGERIE (le baron), sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

DE MIRVILLE (le marquis), membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE BLOSSEVILLE (le marquis), membre de la société d'agriculture d'Évreux et de plusieurs autres sociétés savantes, à Amfréville (Eure).

DE LA QUÉRIÈRE, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE CACHELEU, à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes, du conseil général du département du Calvados.

DE MARTAINVILLE (le marquis), ancien maire de la ville de Rouen, membre de l'académie de la même ville.

DE MONTAULT (le comte), ancien gentilhomme de la chambre du Roi, membre de l'académie de Rouen et de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE GERVILLE, à Valognes, membre des sociétés des antiquaires de Londres et d'Écosse, de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société Linnéenne de Normandie.

DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour royale de Caen, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE LA RUE, à Évreux, secrétaire-général des sociétés d'agriculture et de médecine d'Évreux, inspecteur divisionnaire de l'association Normande.

DUBOURG-D'ISIGNY, à Vire, ancien président du tribunal civil, docteur en droit, licencié ès sciences, membre de la société Linnéenne de Normandie, etc., etc.

DE VANSSAY (le baron), ancien préfet du département de la Loire-Inférieure.

DE CLINCHAMPS, à Avranches, membre de plusieurs académies.

DE LA LANDE, à Valognes, bâtonnier de l'ordre des avocats.

DESHAYES, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DESHAYES, à Caen, professeur de dessin, membre de l'académie.

DE MONTLIVAULT (Charles), membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE VAUQUELIN (Charles), à Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.

D'OSSEVILLE (le comte Louis), ancien maire de la ville de Caen, membre de l'académie de la même ville, de la société Linnéenne de Normandie.

DE FROTTÉ (le marquis), ancien sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg.

DE SESMAISONS (le comte), pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, membre du conseil général du département de la Manche, de la société Linnéenne de Normandie.

DE BEAUCOUDREY, à Granville, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE TOUCHET, à Caen, chevalier de Saint-Louis, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DU TRÉSOR, chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de l'arrondissement de Valognes.

DE CHAUMONTEL (le vicomte), à Émiéville, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur.

DUCHESNE, à Vire, ancien notaire.

DIBON (Paul), à Louviers, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE BLOSSEVILLE (Ernest), à Paris, ancien conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE GOURNAY, à Caen, conseiller à la Cour royale.

DE LA ROQUE (FÉLIX), à Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DES ISLES, à Caen, administrateur des hospices.

DE MALHORTIE, ancien magistrat, à Pont-Audemer.

DE MILLY, membre de l'association Normande, à Milly (Manche).

DEVILLE (ACHILLE), à Rouen, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Écosse, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

DE FONTANÈS, à Caen, capitaine au corps royal d'état-major, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE GRAIS (le comte), à Caen, ancien officier de marine.

DE VAUQUELIN (le baron), membre de plusieurs sociétés savantes, à Ailly (Calvados).

DELISLE (GEORGES), doyen de la faculté de droit de Caen.

DE KERGORLAY (le comte Hervey), membre de plusieurs académies, à Canisy, arrondissement de Saint-Lo.

DE ROISSY, ancien sous-préfet à Mantes.

DE BEAURREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte ALEXANDRE), ancien ministre plénipotentiaire, membre de la société des antiquaires d'Écosse et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE LAMARRE (l'abbé), grand-vicaire de Coutances, ancien principal du collége de Valognes.

DE Ste.-MARIE (le marquis), ancien sous-préfet de Pont-Audemer, à Saint-Lo.

DE STABENRATH, à Rouen, juge d'instruction.

DE COLLEVILLE, docteur-médecin, à Saint-Léonard (Orne).

DE BANVILLE (le vicomte), à Caen, membre de l'association Normande.

DE LANGLE, conseiller à la Cour royale de Caen.

DE BEAUFORT (le comte), à Plain-Marais, près Carentan.

DUFRÈNE (le baron), ancien maire de la ville de Caen.

DE BRÉBISSON, secrétaire de l'académie de Falaise.

DE LA CHOUQUAIS, président à la Cour royale de Caen.

DE BRIX, procureur du roi à Alençon, inspecteur divisionnaire de l'association Normande.

DE COSSETTES, membre de la société pour la conservation des monuments historiques de France, chevalier de la légion d'honneur, etc., à Montreuil (Pas-de-Calais).

D'ISON (le comte), ancien colonel, membre de la société d'agriculture et de commerce de Caen.

DE LA GRANGE (le marquis), membre de plusieurs académies, propriétaire à Chandai, département de l'Orne.

DE VAUCELLES, membre du conseil d'arrondissement, à Lignou, département de l'Orne.

DUPLESSIS, recteur de l'académie de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes.

ESTANCELIN, à Eu, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la chambre des députés, etc.

FALLUE, commandant des douanes, à la Mailleraye (Seine-Inférieure).

FÉRET, à Dieppe, membre de plusieurs sociétés savantes.

FRÈRE (père), ancien libraire, membre de l'association Normande, à Rouen.

FRÈRE (EDOUARD), libraire, membre de l'académie, à Rouen.

FERNEL, avocat à Neuchâtel (Seine-Inférieure).

FOLIE DES ROCHES (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, à Folligny (Manche).

GALERON, à Falaise, procureur du Roi, conservateur des monuments du département de l'Orne.

GAILLON, membre de plusieurs académies, à Abbeville, département de la Somme.

GAILLARD (EMMANUEL), membre de plusieurs académies, à Rouen.

GÉRIN, notaire à Gournay (Seine-Inférieure).

GENAS-DUHOMME, chevalier de la légion d'honneur, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

GIRARDIN, à Rouen, professeur de chimie, membre de plusieurs sociétés savantes, inspecteur divisionnaire de l'association Normande.

GRAVES, à Beauvais, secrétaire-général de la préfecture, conservateur des monuments historiques du département de l'Oise.

GUITON DE LA VILLEBERGE (le vicomte), membre de la société française pour la conservation des monuments, à Avranches.

GUY, à Caen, architecte, professeur d'architecture.

GUILLOTOT, inspecteur des contributions directes, à Caen.

HAMELIN, à Saint-Sylvain (Calvados), notaire, membre de la société Linnéenne de Normandie.

HAROU-ROMAIN, à Caen, architecte du département du Calvados.

HOUEL, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

HOUEL (GABRIEL), à Saint-Lo, membre de plusieurs sociétés savantes.

HOUEL (EPHREM), agent comptable du haras de Saint-Lo, membre de plusieurs sociétés savantes.

LAMBERT, à Bayeux, conservateur de la bibliothèque publique, membre de la société Linnéenne et de l'académie de Caen.

LANGE, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

LANGLOIS, professeur à l'école de dessin et de peinture de Rouen, membre de la société royale des antiquaires de France, de celles de Londres et d'Ecosse, de la société d'émulation de Rouen et de plusieurs autres sociétés savantes.

LA TROUETTE, professeur à la faculté des lettres de Caen.

LAIR, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture et de commerce, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, etc., etc., à Caen.

LE BRUN (ISIDORE), membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, à Paris.

LÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de la société des antiquaires de Londres, à Caen.

LE COINTRE DU PONT, membre de plusieurs sociétés savantes à Alençon.

LE TELLIER, inspecteur des écoles primaires du Calvados, à Caen.

LOUIS (l'abbé), desservant de la paroisse de Ste.-Marie-du-Mont (Manche).

LE VARDOIS, adjoint au maire de la ville de Caen.

LE CERF, professeur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

LIBERT, à Alençon, député, médecin en chef des hospices.

LEMARCHAND, à Vire, avocat, membre de l'association Normande.

LE PAULMIER (l'abbé), principal du collége, à Lisieux.

LE PRÉVOST (AUGUSTE), à Rouen, député, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, de l'académie de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de la société Linnéenne de Normandie, des sociétés d'agriculture de Caen, Rouen, Évreux et Bernay, etc., etc.

LE NORMAND, à Vire, avocat, membre de la société Linnéenne de Normandie.

LE TERTRE, à Coutances, conservateur de la bibliothèque publique, membre de plusieurs sociétés savantes.

LE ROY BEAULIEU, maire de Lisieux, membre de l'association normande.

LUDOVIC-VITET, conseiller d'état, ancien inspecteur général des monuments historiques de France, à Paris.

LE GRAND, à Saint-Pierre-sur-Dives, docteur en médecine, membre du conseil général du Calvados.

MANGON DE LALANDE, membre de la société royale des antiquaires de France, à Poitiers.

MARIE DE MERVAL, chevalier de la légion d'honneur, directeur des contributions directes à Rouen.

MARTIN DE VILLERS, ancien maire de Neufchâtel, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

MAZIER, à Laigle, docteur en médecine.

MURY, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Vire.

NÉEL DE BRÉAUTÉ, à la Chapelle-du-Bourgay, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

NIEL, sous-préfet, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bernay (Eure).

NOEL-DUROCHER, à Vire, chevalier de St.-Louis, ancien membre du conseil général du département du Calvados, de la société Linnéenne de Normandie.

PASSY (HIPPOLYTE), ministre du commerce et des travaux publics, membre de l'Institut et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris.

PATU DE SAINT-VINCENT (le baron), à Mortagne, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes.

PATTU, à Caen, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

PELLERIN, docteur en médecine, à Caen.

PESCHE, au Mans, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres académies.

PESSEY, maire de Canny, département de la Seine-Inférieure.

POUCHET, professeur d'histoire naturelle à Rouen.

POTTIER, à Rouen, membre de la société d'émulation, bibliothécaire de la ville.

PRESTAVOINE, ancien maire de la ville de Bernay, membre des sociétés d'agriculture d'Évreux et de Bernay.

Digitized by Google

RAGONDE, professeur au collége de Cherbourg, membre de la société Linnéenne de Normandie.

RENAULT, à Falaise, substitut du procureur du roi.

ROBERGE, avocat, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société d'émulation de Caen.

RICHOMME, à Falaise, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société d'émulation de Caen.

ROUSSELIN, premier président de la cour royale de Caen, officier de la légion d'honneur.

ROGER, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Caen.

SIMON, à Caen, géomètre en chef du cadastre du Calvados, membre de plusieurs sociétés savantes.

SEGUIER, membre de l'Institut, ancien préfet du département de l'Orne, officier de la légion d'honneur.

TARGET, à Caen, officier de la légion d'honneur, préfet du département du Calvados.

TRÉBUTIEN, à Caen, libraire, membre de la société Asiatique de Paris.

TRAVERS, principal du collége de Falaise, officier de l'université, membre de la société Linnéenne de Normandie.

TURGOT, inspecteur de l'académie universitaire à Caen.

VIEL, à Valognes, ancien professeur de l'université.

VAUTIER, doyen de la faculté des lettres de Caen, membre de l'académie de la même ville, chevalier de la légion d'honneur.

VAUGEOIS, à Laigle, membre de la société royale des antiquaires de France, de la société française pour la conservation des monumens historiques, chevalier de la légion d'honneur, etc.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

AINSWORTH, à Paris, membre de la société des antiquaires de Londres, de la société des antiquaires d'Ecosse, de celle de Paris, et de plusieurs autres académies.

AJASSON DE GRANDSAGNE, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

ALLOU, à Paris, ingénieur en chef des mines, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes.

ANDRÉ, à Bressuire, membre de l'académie de Poitiers, procureur du roi.

ARTAUD, membre de l'Institut de France, à Avignon.

AUBERT (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, professeur au grand séminaire de Poitiers.

AUDIERNE (l'abbé), vicaire-général de Périgueux, inspecteur conservateur des monuments historiques de la Dordogne.

ALBINY, membre de plusieurs académies, à Florence.

BARD (le Chr. JOSEPH), membre de plusieurs académies, à Beaune.

BECQUET, à Paris, ancien directeur général des ponts et chaussées et des mines, membre de plusieurs sociétés savantes.

BÉGIN, D.-M., à Metz, membre de plusieurs sociétés savantes.

BERGER DE XIVREY, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

BEUGNOT (le vicomte ARTHUR), à Paris, membre de l'Institut.

BERIAT SAINT-PRIX, à Paris, professeur en droit, membre de la société royale des antiquaires de France.

BOLD (ED.), à Londres, lieutenant de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes.

BONCENNE, à Poitiers, doyen de la faculté de droit, président de la société académique.

BOTTIN, ancien secrétaire de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs académies.

BRITTON, à Londres, membre de plusieurs sociétés savantes.

BREWSTER (le docteur), à Edimbourg, membre de plusieurs académies, de la société royale des antiquaires d'Ecosse, directeur du journal des savants, publié à Edimbourg.

BRUNTON (le docteur), à Edimbourg, membre de plusieurs académies, de la société des antiquaires d'Ecosse et de plusieurs autres sociétés savantes.

CAILLY, à Metz, officier supérieur du génie, directeur de l'école pyrotechnique.

CALDERON, ingénieur en chef, fondateur du muséum d'antiquités de Saumur.

CASSAN (ARMAND), sous-préfet de Mantes, chevalier de la légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes.

CARDIN, ancien magistrat, conservateur des monuments historiques du département de la Vienne, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

CARTIER, à Amboise, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

CASTAIGNE, inspecteur des monuments historiques de la Charente, conservateur de la bibliothèque publique d'Angoulême.

CHAMPOLLION FIGEAC, à Paris, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque royale.

CHAUDRUC DE CRAZANNES (le baron), ancien sous-préfet, maître des requêtes au conseil d'Etat, à Montauban.

COUSSAULT (l'abbé), professeur au grand séminaire de Poitiers, membre de plusieurs sociétés savantes.

D'AUNOU, membre de l'Institut de France, conservateur des archives du royaume.

D'ABRAHAMSON, à Copenhague, aide-de-camp du roi de Danemarck, président de la société des antiquaires du nord.

DE BOISMORAND, membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

DE CHOISEUIL (le comte MAXIME), membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'institut de France.

DE FORTIA D'URBAN (le marquis), à Paris, membre de l'Institut.

DE GIVENCHY, à Saint-Omer, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie.

DE GAUJAL (le baron), membre de l'Institut de France, premier président de la cour royale de Limoges.

DE GODEFROY, ancien sous-préfet, chevalier de la légion d'honneur, à Lille (Nord).

DE JOLIMONT, à Paris, correspondant de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie, etc.

DE REIFFEINBERG (le baron), membre de l'Institut de France, ancien recteur de l'université de Louvain.

DE LUYNES (le duc), membre libre de l'Institut de France.

DE STASSART (le baron), président du sénat de Belgique, gouverneur du Brabant, président de l'académie royale de Bruxelles.

DE SAULCY, à Metz, officier d'artillerie, membre de plusieurs académies, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

DE MORTEMART (le baron), à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE LA CANAL (JOSEPH), à Madrid, membre de l'académie royale d'histoire, continuateur de l'Espagne sacrée des pères Florez et Risco.

DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la société académique, conseiller à la cour royale de Poitiers, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée.

DE LA SAUSSAYE, à Blois, conservateur honoraire de la bibliothèque publique, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

DE LA DOUCETTE (le baron), à Paris, président de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

DE LASTÉRIE (le comte), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

DE SURVILLE, à Paris, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant de l'académie de Caen, etc.

DESNOYERS (JULES), membre de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société Linnéenne de Normandie, secrétaire de la société de l'histoire de France.

DE PENHOUET, à Rennes, maréchal de camp, correspondant de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres sociétés savantes.

DE VENDEUVRE (le comte), ancien préfet de la Vienne, membre de l'académie de Caen et de la société Linnéenne de Normandie.

DE GOLBERY, à Colmar, conseiller à la Cour royale, membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes.

DEPPING, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres académies.

DE STIERNELD (le baron), ancien ambassadeur de Danemarck près la cour de Londres.

DE HAMMER (le chevalier), à Vienne, conseiller d'état, membre de plusieurs académies, de l'Institut de France, etc.

DE BOOK (le baron), au Mans, conservateur des forêts.

DELCROIX, secrétaire perpétuel de l'académie de Cambray.

DE SANTAREM (le vicomte), à Lisbonne, grand archiviste du royaume de Portugal, membre de plusieurs académies.

DE SAINT-QUENTIN (le comte), conservateur du muséum d'antiquités de Turin.

DRUMMONDHAY (le docteur), à Édimbourg, secrétaire de l'académie royale des antiquaires d'Ecosse, membre de plusieurs académies.

DE LA BORDE (le comte ALEXANDRE), conseiller d'état, membre de l'Institut, de la chambre des députés, etc.

DE LA RENAUDIÈRE, à Paris, secrétaire général de la société de géographie.

DOM DIEGO CLEMENCIN, à Madrid, secrétaire perpétuel de l'académie royale d'histoire.

DOM MARTIN FERNANDEZ DE SAVARRETE, à Madrid, directeur du dépôt de la marine, président et secrétaire de plusieurs académies espagnoles.

DOUCE, à Londres, membre de la société des antiquaires de Londres, de plusieurs autres sociétés savantes.

DOZOUVILLE, à Laval, ancien sous-préfet de Château-Gontier.

DUPLAT (VICTOR), à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

DUPLAT (LOUIS), à Paris, membre de plusieurs académies.

DUCAS, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à Lille (Nord).

DU SOMERAD, à Paris, conseiller à la Cour des comptes, membre de la société royale des antiquaires de France.

DUREAU DE LA MALLE, à Paris, membre de l'Institut.

D'URVILLE, à Paris, capitaine de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

DU JARDIN, à Paris, professeur de chimie, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien conservateur des monuments historiques du département d'Indre-et-Loire.

DUMÈGE DE LA HAYE (ALEXANDRE), membre de la société royale des antiquaires de France, conservateur du musée d'antiquités de Toulouse, secrétaire perpétuel de la société archéologique du midi de la France.

EMÉRIC-DAVID, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

ETOC DEMAZY, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.

FEREY, maréchal-de-camp, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.

FRAGONARD, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

GAUTIER D'ARC, à Paris, membre de plusieurs académies.

GODARD (VICTOR), membre de la société des antiquaires de l'Ouest, à Angers.

GREY JACKSON, à Saint-Malo, ancien consul général de S. M. Britannique à Maroc, membre de plusieurs académies.

GIRARD, membre de l'Institut de France, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

GRILLE, à Angers, membre de plusieurs académies, conservateur de la bibliothèque publique de la même ville.

HASE, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut de France), conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale.

HÉRICARD DE THURY (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.

HÉRISSON, juge au tribunal de première instance de Chartres.

HITTORF, à Paris, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.

JUBINAL, ancien élève de l'école des Chartes, à Paris.

JULIEN, à Paris, fondateur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs académies.

JORAND, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

JOUANNET, membre de l'Institut, président de l'académie de Bordeaux, conservateur des monuments du département de la Gironde.

LAJARD, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut), à Paris.

Digitized by Google

LE PRÉVOST D'IRAY (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut de France.

LE NORMANT, à Paris, conservateur du cabinet des médailles, membre de l'Institut archéologique de Rome.

LE NOURRICHEL, à Paris, correspondant de la société Linnéenne de Normandie.

LE NOBLE (le comte), membre de plusieurs académies, à Paris.

LE JEUNE, conservateur de la bibliothèque publique de Chartres, membre de plusieurs académies.

LE NOEL, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

LE ROUX DE LINCY, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

LE GLAY, à Cambray, membre de plusieurs académies.

LOGAN, à Londres, membre de la société des antiquaires d'Ecosse.

MAUFFRAS, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

MELINET-MALASSIS, à Nantes, membre de plusieurs sociétés savantes.

MICHELET, à Paris, professeur à l'école normale, l'un des conservateurs des archives du royaume.

MIONNET, membre de l'Institut, conservateur des médailles à la bibliothèque royale.

MOREAU, à Saintes, conservateur de la bibliothèque publique.

MOQUIN-TANDON, professeur d'histoire naturelle, membre de la société pour la conservation des monuments historiques, à Toulouse.

MAZURE, professeur de philosophie au collége royal de Poitiers.

MASSIOU, juge d'instruction à la Rochelle, membre de plusieurs académies.

MINAR, juge d'instruction, secrétaire de la société royale d'agriculture de Douai.

NOEL CHAMPOISEAU, à Tours, membre de plusieurs sociétés savantes.

PARIS (PAULIN), conservateur au département des manuscrits de la bibliothèque royale, membre de plusieurs sociétés savantes.

PARIS, à Douai, commandant du génie.

PAREZ, à Londres, membre de plusieurs académies.

PETIT-RADEL, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, conservateur de la bibliothèque Mazarine, etc.

PETITOT, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.

PIERS, à Saint-Omer, vice-président de la société des antiquaires de la Morinie.

POUQUEVILLE, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut).

QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire de l'académie des beaux-arts (Institut), de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

QUINSON, conseiller à la Cour royale de Douai.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), à Copenhague, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires du nord.

RAIMONT, à Paris, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAMÉ, à Paris, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.

RAOUL-ROCHETTE, à Paris, membre de l'Institut et de la société des antiquaires de France, etc.

REY, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

RICHELET, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.

ROYER-COLLARD (PAUL), professeur en droit à Paris.

SCHWEIGHAUSER, membre de l'Institut, professeur à l'académie royale et au séminaire protestant de Strasbourg, conservateur de la bibliothèque de cette ville.

SERRURE, archiviste de la Flandre Orientale, membre de plusieurs académies, à Gand.

SMITH (EDOUARD), membre de l'université de Cambridge.

STAPLETON, à Londres, membre de la société des antiquaires de Londres.

THAN, capitaine d'infanterie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Marseille.

THOMSON (le docteur), à Edimbourg, membre de la société royale des antiquaires d'Ecosse et de plusieurs autres académies.

THOMINE, à Nantes, ancien président de la société académique de la Loire-Inférieure, de la société Linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

TRANOIS, professeur au collége royal de Rennes.

TAILLAR, conseiller à la Cour royale de Douai, membre de la société de l'histoire de France.

VAN-PRAET, membre de l'Institut à Paris, conservateur de la bibliothèque du roi, membre de la société royale des antiquaires de France.

VERGER, conservateur des monuments historiques de la Loire-Inférieure, membre de plusieurs sociétés savantes, à Nantes.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres d'Orléans, conservateur des monuments historiques du Loiret.

VICENZO DEABBATE-D'ALBA (le comte), à Gênes, membre de plusieurs sociétés savantes.

VOISIN, membre de l'académie royale de Bruxelles et de plusieurs sociétés savantes, à Gand.

WARDEN, à Paris, ancien consul général des États-Unis, membre de l'Institut de France et de plusieurs autres académies.

ERRATA.

Page 116, ligne 25; monta, lisez : monte.
— 125, — dernière ; après reconcilia, supprimez le 2 points, et mettez un point après bientôt.
Page 133, ligne 14 ; 1415, lisez ; 1419.
— 128, — 11 ; 1757, — 1257.

TABLE.

Séances publiques et conseils généraux. v
Composition du bureau et de la commission d'impression pendant les années 1834 *et* 1835. xi
Extrait des rapports faits dans les séances publiques du 22 *juillet* 1834 *et du* 16 *juillet* 1835, *sur les travaux de la société des Antiquaires de Normandie; par M.* DE CAUMONT. xiii
Rapport sur les Monumens historiques de l'arrondissement d'Alençon; par M. GALERON 1
Mémoire sur le Balnéaire romain de Lillebonne par M. GAILLARD . . . 50
Note sur une monnaie de Jumiéges; par M. CARTIER *d'Amboise* 101
Notice chronologique et historique sur les anciens comtes du Perche; par M. LANGE 113
Description du Tumulus de Condé-sur-Laizon (Calvados); par M. Galeron. 149
Notice sur une monnaie d'or de la

Digitized by Google

première race des rois de France, trouvée à Benouville près Caen, par M. LAMBERT 165
Note sur un pied à mesurer, en bronze, découvert dans la forêt de Maulevrier, près de Caudebec, en 1834 ; *par M.* A. DEVILLE 173
Mémoire sur les travaux militaires des bords de la Seine et sur ceux de la rive Saxonique ; par M. LÉON FALLUE. 180
Notice historique sur le château de Gisors durant la domination normande; par M. A. DEVILLE 328
Notice sur des découvertes d'antiquités romaines, faites dans l'arrondissement de Pont-Audemer; par M. A. CANEL. 355
Notice sur le Rouet Saint-Martin de l'église de Golleville (Manche); par M. LATROUETTE 400
Rapport sur la notice de M. Latrouette, relative au Rouet Saint-Martin ; par M. l'abbé DELAMARRE 420
Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan ; par M. GALERON 431
Notice sur les antiquités romaines découvertes en 1834, *à Chandai (Orne) ;*

par M. le marquis DE LA GRANGE . . 495
Détails sur les constructions antiques découvertes à Chandai ; par M. LÉON RENAULT. 506
Notice historique sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont ; par M. l'abbé LOUIS. 522

NOTES ET COMMUNICATIONS 554
Lettre sur les constructions romaines de la ville d'Exmes, adressée à M. de Caumont par M. DE COLLEVILLE . . 554
Note de M. MURY, *sur des objets antiques trouvés près de Vire* 568
Analyse faite par M. Eudes-Deslongchamps, d'une substance minérale trouvée dans des constructions romaines, communiquée par M. DE CAUMONT 573
Note sur un dépôt de monnaies romaines trouvé près de Courseulles ; par M. GERVAIS 577
Procès-verbal de l'inauguration de la borne monumentale placée aux frais de M. de Caumont, à Formigny, en mémoire de la bataille livrée dans ce village en 1450 ; *par M.* LAMBERT . 580

Digitized by Google

HOME USE
CIRCULATION DEPARTMENT
MAIN LIBRARY

This book is due on the last date stamped below.
1-month loans may be renewed by calling 642-3405.
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk.
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.
ALL BOOKS ARE SUBJECT TO RECALL 7 DAYS AFTER DATE CHECKED OUT.

REC. CIR JAN 5 '76

AUG 22 1988

~~AUTO DISC. JUL 27 '88~~

LD21—A-40m-8,'75
(S7737L)

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B0003166 57

Digitized by Google

Digitized by Google